

**COLLECTIVITÉ
EUROPÉENNE
D'ALSACE**

**Réunion
du
Lundi 18 décembre 2023**

DELIBERATIONS

M. BIERRY
Président de séance

COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Réunion du lundi 18 décembre 2023

Délibérations

*(La séance est ouverte à 9 heures 15 sous la présidence de
M. BIERRY, Président).*

Présidence de M. BIERRY, Président de séance

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEFECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN MariePaule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BUFFA Jean-Claude donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
DIETRICH Martine donne procuration à HEMEDINGER Yves
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
MUNCK Marc donne procuration à BOHN Patricia
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
REYMANN Anne donne procuration à MATT Nicolas

OUVERTURE ET APPEL NOMINAL

M. CLAUSS procède à l'appel nominal.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Robin. D'ailleurs, je voudrais souhaiter un joyeux anniversaire à Étienne WOLF, qui a fait la suggestion que notre plénière dure un peu moins longtemps pour qu'il puisse quand même fêter son anniversaire. Mais ça ne dépend pas que de moi.

Vous avez vu que cette séance se tiendra uniquement en salle de l'Assemblée. Il n'est pas possible d'assister au débat par visioconférence. Vous savez qu'il y a une séance au minimum dans l'année qui doit être sous ce format-là.

Ensuite je souhaite vous dire qu'il y a trois rapports supplémentaires, au regard aussi de l'urgence. Il y a le rapport sur le projet pour l'Alsace de demain, la mutualisation des accueils restauration avec la Région Grand Est, et surtout l'aménagement de la RD 1059 entre Saint-Dié-des-Vosges et Sélestat, la déviation de Châtenois et la protocole transactionnel. Ce dernier rapport ne pouvait pas vous être transmis avant parce que la médiation n'a été conclusive que depuis le 15 décembre, puisque c'était consécutif à la décision définitive d'Alsace Nature, qui a eu son conseil d'administration à cette date-là. Donc nous vous demandons de pouvoir traiter ce dossier en urgence aujourd'hui. Est-ce que quelqu'un s'y oppose ou s'abstient à ce que ce rapport puisse être présenté en urgence ? Personne, très bien. Donc je vais passer à la prononciation du discours, avant ceux des représentant des groupes.

DISCOURS LIMINAIRES

M. LE PRÉSIDENT – Chers collègues, Mesdames, Messieurs les journalistes présents ce matin.

Coupure du micro.

... pour votre travail. Je m'adresse bien évidemment aux élus, mais aussi à toute l'administration. On a eu en peu de temps beaucoup de commissions permanentes, de commissions plénières. C'est aussi la première fois que nous passons le budget en décembre. Donc tout cela a nécessité un travail intensif, à la fois des équipes d'élus et de nos agents. Pour la dernière séance de cette année 2023, je voulais vraiment insister sur des remerciements forts pour toutes et tous, d'avoir permis ce travail de fond de notre Collectivité. Bravo pour votre engagement et votre travail perspicace au service à la fois bien sûr de la Collectivité, mais aussi de nos concitoyens. Ce travail est vraiment précieux au quotidien.

Cet engagement est d'autant plus précieux que notre société ne fonctionnera pas ou plus si tout le monde se désengage. Pour vous, mes chers collègues, qui avez l'engagement chevillé au corps et au cœur, c'est bien évidemment une lapalissade. Mais une partie de nos concitoyens n'en ont pas forcément toujours pleinement conscience. Et les stigmates d'une démocratie à la peine et d'une action publique à bout de souffle sont légion. L'état de l'opinion publique est alarmant : passivité citoyenne avec un individualisme exacerbé, confiance dans la démocratie en baisse continue, démonétisation du politique qui progresse avec un sentiment de méfiance en augmentation, dépolitisation avec un niveau toujours plus haut d'abstention. Et en parallèle de ça, la liste des plaies qui assaillent l'humanité s'allonge : émeutes, violences quotidiennes, instabilité géopolitique internationale,

réchauffement climatique, précarité et vulnérabilité en hausse, crise sanitaire, et la liste pourrait se poursuivre. Au cœur de notre société, les doutes sur l'avenir s'installent chez nos concitoyens.

Et maintenant on fait quoi ? Une certitude : si chacun de nous à la place où il est, au regard des liens privilégiés qu'il entretient avec ses concitoyens, ne prend pas le taureau par les cornes et agit, cette morosité citoyenne factuelle conduira inéluctablement à une agonie démocratique.

Fort de cette conviction, notre Collectivité depuis sa genèse n'a eu de cesse de prendre le pouls des Alsaciens, de prendre soin des habitants et de construire les conditions d'un réveil démocratique. Et nous pouvons être très fiers, mes chers collègues, de notre processus démocratique. Il est inédit en France, exemplaire et fort. D'abord avec notre démarche de démocratie représentative, avec la fusion des deux conseils départementaux et notre organisation en sept territoires de vie. Ça peut apparaître évident aujourd'hui, mais je vous invite à regarder la Savoie et la Haute-Savoie qui avaient engagé une démarche partagée, partenariale de rassemblement, et finalement ils font marche arrière. Nous, on a su dépasser les différences pour nous rassembler. Des démarches de démocratie directe, avec le Tour d'Alsace en 80 jours, la consultation citoyenne et 150 000 participants, le Conseil de développement, le droit d'interpellation.

Et enfin, contribution citoyenne. Sur cette dernière précisément, elle constitue un formidable signe de vitalité démocratique. Au moment où l'attention de nos concitoyens à la chose publique se dégrade, je voudrais exprimer tout d'abord mes remerciements et ma reconnaissance aux plus de 2 400 Alsaciens qui ont pris la plume, participé à des réunions en citoyens impliqués à la grande contribution citoyenne pour l'Alsace. Plus de 2 400 personnes ont pris la plume : ce n'est pas anodin. C'est un exercice de démocratie implicite et il est enthousiasmant de voir la richesse et le sérieux des contributions individuelles et collectives qui se sont exprimées. Une grande contribution citoyenne qui s'est faite sans filtre, sans modérateur, spontanément. Les résultats sont au rendez-vous. Merci aux Alsaciennes et aux Alsaciens. Nous pouvons y voir l'engagement désintéressé de femmes et d'hommes attachés à l'Alsace, qui est leur bien commun, notre bien commun, et qui ont des idées et des analyses à partager. Ces contributions citoyennes, nées des expériences de chacun, ancrées dans l'expertise de la vie quotidienne vécue, éclairent l'avenir. Elles nous permettent de partager avec le citoyen une vision du futur, de reconnecter le citoyen à la démocratie, de ressouder l'attelage élu-citoyen. Elles nous rassemblent et nous mobilisent autour d'une grande ambition collective. C'est manifeste dans les expressions. L'Alsace, son avenir, parle au cœur des Alsaciens, inspire les alsaciens et leur donne envie de se dépasser. Ils appellent de leurs vœux des compétences étendues à agir sur le périmètre alsacien pour répondre à leurs attentes. Ils aspirent à un projet Alsace de Collectivité unique qui suscite clairement une nouvelle espérance démocratique à l'échelle d'une Région à taille humaine, l'Alsace.

Fort de ces contributions et de ce processus démocratique, avec toutes ces étapes successives que j'ai rappelées, il est de notre responsabilité de porter au plus haut l'expression des Alsaciens pour un nouvel idéal de démocratie pour une République engageante et engagée. Outre la délibération qui acte cette détermination, dans les semaines à venir, je vous propose de partager ces contributions avec tous les Alsaciens dans notre magazine *Toute l'Alsace* pour qu'ils puissent, tous les Alsaciens, connaître les grandes lignes de ces expressions et ensuite interagir avec elles. En parallèle, je vous propose de recevoir les contributeurs et d'échanger sur le fond de leur proposition. Vous avez tous pu mesurer que nous menons déjà beaucoup d'actions qui vont dans le sens souhaité. C'est rassurant et encourageant.

Mes chers collègues, le système institutionnel français actuel est à bout de souffle. Pour cela, il faut une nouvelle décentralisation française pour repenser, redéfinir l'organisation territoriale. L'Alsace doit s'inscrire dans cette future dynamique. Le constat d'une nouvelle

décentralisation nécessaire au pays est aussi celui du Président de la République. Il l'appelait une fois encore de ses vœux il y a quelques semaines, à l'occasion du 65^e anniversaire de la Constitution. Je le cite : « Toute notre architecture territoriale est à repenser, parce que depuis 40 ans l'idéal de démocratie locale a organisé l'empiètement, la concurrence parfois, la coexistence en tout cas de collectivités et de l'État, parfois des collectivités entre elles, sans que l'écheveau des compétences ne soit réellement tranché. Cette décentralisation inachevée produit de l'inefficacité pour l'action publique. Elle produit aussi de la perte de repères pour nos concitoyens. » Voilà son expression. Comme vous, chers amis, je souscris à cette analyse et nous y apportons notre pierre à l'édifice avec cette proposition, que l'Alsace soit aux avant-postes de cette nouvelle grande loi de décentralisation, qu'elle soit un laboratoire de la décentralisation, non seulement au titre du principe de différenciation, mais aussi parce qu'elle a en effet toutes les capacités à expérimenter, forte de ses politiques actuelles, forte de son projet pour l'Alsace, qui met en perspective des thématiques qui appellent de nouvelles compétences. Alors expérimentons et apportons nos retours d'expérience à un grand projet de décentralisation nationale. Nous sommes prêts pour le faire, parce que nous sommes au rendez-vous de l'application sérieuse des compétences que la loi Alsace nous a attribuées. Jean CASTEX, alors Premier ministre, nous y avait invités. Élisabeth BORNE l'avait souligné indirectement lors du congrès de l'ADF de l'an passé, ajoutant que toute ambition d'émancipation devrait être accompagnée d'un projet de territoire. Avec le projet pour l'Alsace de demain, nous avons à présent ce projet de territoire, construit sur des bases démocratiques de la consultation des Alsaciens. Et nous avons à notre actif des politiques publiques, une organisation et des politiques territoriales uniques dans l'histoire de l'Alsace, sans oublier un service public alsacien qui agit en proximité. Il faut maintenant aller plus loin, parce que l'expérimentation de demain porte en gerbe une autre qualité et pas des moindres : elle a aussi le pouvoir d'être l'antidote au recul des services publics de proximité vécu par nos concitoyens, comme des reculs démocratiques. Expérimenter une nouvelle décentralisation en Alsace, c'est un horizon enthousiasmant, parce que c'est bon pour servir avec plus d'efficacité l'intérêt général, c'est bon pour tonifier davantage notre organisation territoriale, c'est bon pour donner plus de densité à l'action du service public alsacien, c'est bon pour vivifier le lien démocratique qui unit les Alsaciens à la vie publique et à leur Collectivité européenne d'Alsace, c'est bon pour innover, inventer de nouvelles politiques publiques qui permettront d'agir mieux aujourd'hui et de relever les défis alsaciens de demain.

Mes chers collègues, le second moment fort bien sûr de notre séance, c'est l'adoption du budget primitif 2024, la traduction de notre engagement politique en chiffres. Et comme je vous le disais tout à l'heure, c'est la première fois que nous l'adoptons en décembre. C'est l'occasion de prendre pour tous la juste mesure de l'étendue des missions et de l'importance des ressources mobilisées pour nos concitoyens, pour notre territoire. Protéger d'abord et encore, c'est la colonne vertébrale de ce budget primitif 2024. Ce mot d'ordre est et reste le même que celui des précédents budgets de notre Collectivité, et il est encore intensifié. Il est en effet inconcevable que la protection ne soit pas au premier rang de nos priorités. Les temps sont difficiles avec les plus fragiles, les plus exposés, les plus vulnérables de nos concitoyens. C'est pourquoi notre Collectivité augmente ses budgets sociaux d'action et de protection en conséquence. Elle démontre ainsi une nouvelle fois qu'elle est la Collectivité des solidarités actives, la Collectivité qui entend contribuer à la vie digne et saine des Alsaciens.

Protéger, transformer, accompagner : ce sont les maîtres mots de ce budget. Protéger, c'est bien entendu la protection de l'enfance. Face à l'augmentation incessante des enfants en grande difficulté qui nous sont confiés, c'est un véritable enjeu de société que nous voulons relever en mobilisant encore davantage de ressources humaines, d'accueil supplémentaire, de budget. Tous les jours, nous sommes confrontés à un afflux de mineurs non accompagnés supplémentaires et de situations complexes à gérer, et nous y sommes tous impliqués d'une manière particulièrement forte. Protéger, c'est aussi coller aux réalités, aux évolutions sociales et démographiques de l'Alsace, pour être au plus près des

plus fragiles, qu'il s'agisse des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées. Nous avons encore reçu il y a quelques jours l'ensemble des directeurs et présidents d'EHPAD pour renforcer encore notre soutien à leurs côtés. Parce qu'il faut donner à chacun une chance de retrouver un emploi, a fortiori dans un contexte qui risque de se complexifier, nous continuons à investir dans le soutien à l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA. Ces budgets sont nécessaires, mais ne seraient pas suffisants si nous ne disposions pas de professionnels des métiers sociaux et médico-sociaux particulièrement investis. Et je tiens ce matin à leur rendre un hommage appuyé. C'est vrai pour l'insertion, c'est vrai pour l'ensemble des missions sociales, médico-sociales et sanitaires que nous portons. Ces métiers sont essentiels au service public de protection sociale que nous contribuons à apporter au sein de notre Collectivité. Je voudrais leur rendre hommage. Et c'est aussi pour cette raison que nous portons toute une dynamique de renforcement de l'attractivité de ces métiers qui sont essentiels. Protéger face à la précarité, y compris sanitaire, et à la pauvreté grandissante. Nous engageons là aussi des moyens très importants qui sont encore en développement. Et nous y reviendrons bien évidemment avec le point de l'ordre de jour consacré à l'action contre la pauvreté, qui est un des sujets majeurs de cette plénière. Protéger, c'est encore prendre la mesure des déserts médicaux, un point crucial pour la vie des Alsaciens, qui fait débat avec l'Agence régionale de santé que nous avons reçue il y a quelques semaines. Nous ne resterons pas les bras croisés et nous continuerons à investir ce champ qui est majeur. Protéger, mais aussi croire en l'avenir. C'est avoir foi en notre jeunesse, en lui apportant dans le cadre des collèges, que la Collectivité européenne d'Alsace rénove ou construit, des actions de prévention au harcèlement, des actions de sensibilisation à la vie démocratique, sur des vrais sujets dont on mesure l'importance au regard de l'actualité récente, avec aussi l'analyse qui a été faite de l'action éducative dans notre pays. Transformer l'engagement pour la transition énergétique et environnementale de l'Alsace, avec en priorité la décarbonation des territoires, l'étude d'une SEM « Énergies » portée par notre Collectivité, le développement des mobilités notamment durables, bien entendu la rénovation énergétique des bâtiments qui s'inscrit dans cette dynamique environnementale. Transformer, c'est être aux côtés des territoires qui relèvent les défis de la nouvelle stratégie de l'habitat en matière de foncier, de développement d'offres de logement, de rénovation énergétique, de protection et de promotion de la maison alsacienne. Accompagner, avec la contractualisation, ses ressources en ingénierie et les projets de territoire, avec cet engagement historique de notre Collectivité pour répondre aux besoins spécifiques de chacun des sept territoires, avec une politique qui connaît un vrai succès : 2 850 associations accompagnées, 540 communes, 35 EPCI, 200 acteurs privés soutenus par notre Collectivité. Promouvoir notre culture alsacienne avec notamment un futur Office pour la langue régionale, et participer et soutenir de nombreux projets transfrontaliers, ce sont des constantes de l'action rhénane de la Collectivité européenne d'Alsace. Protéger et secourir, ce sont aussi nos SIS, Colonel, qui sont sur tous les fronts, et que nous soutenons avec des ressources à la hauteur des défis à relever.

Voilà, mes chers collègues, quelques exemples des actions dont nous allons parler aujourd'hui. Mon introduction a été un peu longue, mais elle témoigne aussi de l'ampleur de l'engagement financier de notre Collectivité, de l'ampleur aussi de l'action que nous menons collectivement au service de nos concitoyens. Je vous souhaite une très belle et une très bonne séance de travail. Merci pour votre écoute.

Applaudissements.

La parole est à Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. L'année 2023 s'achève dans quelques jours. L'occasion pour mon groupe et moi-même de revenir sur le bilan 2023 de notre Collectivité. Le bilan de la Collectivité, c'est d'abord et avant tout celui de ses agents et de leur travail exceptionnel effectué sur le terrain dans un contexte parfois très difficile. C'est aussi celui des associations qui œuvrent chaque jour à des missions de service public. Politiquement,

en revanche, le compte n'y est pas et c'est peu de le dire.

Les événements cette année se sont enchaînés. Je vais en lister quelques-uns, même s'il est impossible ici d'être exhaustif. Janvier 2023, l'année commence avec de nouvelles révélations sur les souffrances des agents de la Collectivité et sur la mainmise de votre cabinet sur l'administration. À notre demande d'enquête circonstanciée, vous répondez par l'insulte et l'intimidation avant de vous raviser sous la pression et de lancer un baromètre social. Février, le couperet tombe, vous dites non à territoire zéro chômeur de longue durée. Pour des raisons de politique interne à l'Assemblée des départements de France et au risque de diviser votre majorité, vous ne soutiendrez pas les personnes privées d'emploi qui se mobilisent pour sortir de la précarité. Mars, cérémonie des étoilés, vous déroulez le tapis rouge et sortez le chéquier pour le groupe Michelin sous couvert de promotion de la gastronomie. Pourtant, des collégiens sont toujours privés de repas chauds le midi faute de tarification sociale. Pourtant, le même mois, vous refusez le principe d'une cantine au collège du Neuhof à Strasbourg, avant de vous raviser, là aussi sous la pression. La gastronomie, finalement, c'est pour quelques-uns, la débrouille et la faim, c'est pour les autres. Avril, la venue du Président de la République en Alsace douche vos espoirs de sortie du Grand Est. Des conseillers d'Alsace de votre majorité lui ont embrayé le pas et se sont ralliés à notre constat selon lequel la CeA n'a pas encore pu faire toutes ses preuves. MACRON est maître à bord au sein de votre propre majorité. C'est en mai qu'éclate l'affaire Alsace Habitat. Vous décidez de laisser faire et vous refusez notre proposition de nommer de nouveaux administrateurs pour prendre la situation au sérieux. C'est en mai également que se conclut la polémique Marcel WEINUM. Vous aurez pris en otage la mémoire de la résistance alsacienne pendant plus d'un an. Sous la pression de notre motion et d'une mobilisation exemplaire de tous les acteurs locaux, vous adoptez enfin ce nom pour le collège de Brumath. Juin 2023, les masques tombent, le tas d'or de la CeA, l'excédent 2022 de 262 millions d'euros, défraie la chronique et interpelle jusqu'au niveau national. En parallèle, vous tentez pendant la même séance de cacher le nombre d'enfants en attente de placement. Juillet, pour le transport des élèves en situation de handicap, vous persistez à gérer à l'économie, quitte à livrer ces enfants à des entreprises parisiennes hors sol en quête de profit, ce qui ne manquera pas malheureusement d'arriver à la rentrée 2023. Août, léger répit. Comme quoi, les vacances font du bien à tout le monde. Septembre, vous portez en revanche un nouveau coup de butoir contre les services publics avec la dérégulation des EHPAD. Alors que les établissements réclamaient des mesures fortes dès janvier, vous les laissez sans solution à court terme face à leurs déficits structurels abyssaux. Octobre, pour la cinquième fois en quatre ans, vous remerciez le Directeur général des services, pourtant largement reconnu pour son travail et que je salue à nouveau. Votre management violent a fait une victime de plus. Suivront ensuite tous les agents privés de capitaine, une fois de plus. Novembre, des travailleurs sociaux, des usagers des services publics, des associations, des syndicats se mobilisent pour vous interpeller face aux besoins sociaux du terrain. Votre seule réponse : le mépris et la condescendance pour ces personnes. Ne vous en déplaît, ces oubliés de la CeA sont de retour ce matin et attendent une réponse de votre part. En interne, la situation a continué à se dégrader, les premiers résultats qui ont fuité du baromètre social sont alarmants et une grève frappe le Vaisseau. Décembre, enfin, les organisations syndicales auront dû aller jusqu'au préavis de grève pour que vous cédiez sur la prime à verser aux agents mobilisés sur le terrain. Nous vous l'avions pourtant proposé dès octobre dans une logique de proposition, mais non, tant que la pression n'est pas assez forte, vous ne cédez pas un pouce.

Pour conclure, et pour paraphraser William SHAKESPEARE, il y a quelque chose d'abimé au royaume de Frédéric BIERRY. Vous ne fonctionnez qu'à la contrainte, au risque de la rupture. Pourtant, il n'y a aucune fatalité à ce constat. Il ne manque que deux choses pour y remédier : la volonté politique et le budget. Votre volonté politique est tout entière tournée vers la sortie du Grand Est. Le reste, c'est-à-dire les gens, le service public, les agents, les usagers passent après, bien après. Le budget, quant à lui, est bridé de toutes parts par votre immobilisme. Ce sont les deux points sur lesquels nous aurons à cœur de

revenir tout au long de la séance. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Nicolas.

M. JANDER – Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Il y aurait évidemment beaucoup à dire et à répondre à ce calendrier égrainé par l'opposition, mois après mois. On pourrait répondre mois après mois à chaque critique et apporter une réfutation. Je relève simplement, en ce qui me concerne, le mois de mars, qui illustre quand même toute l'hypocrisie de notre opposition. Je me rappelle d'une très, très belle cérémonie des Michelin avec quatre ou cinq manifestants avec des pauvres pancartes en carton contre la précarité alimentaire, s'empressant de ranger ensuite la pancarte et de s'engouffrer à l'intérieur pour se précipiter sur les petits fours, sur le champagne. Et donc vraiment, on avait l'illustration de ce que vous êtes en fait, c'est l'hypocrisie de notre opposition.

Applaudissements.

Ça avait marqué beaucoup de monde à l'époque, mais vous me donnez l'occasion de rappeler votre attitude à ce moment-là.

Depuis le début de cette mandature, mes chers collègues, notre engagement pour une gestion financière saine et éclairée a été constant. Chaque action, chaque décision a été guidée par cette exigence d'une gestion vigilante et responsable. Nous ne faisons pas comme l'opposition, qui empile et égrène les propositions incantatoires sans jamais les financer dans une sorte d'inventaire à la Prévert. Nous, nous ne rasons pas gratis. Cette rigueur dans l'emploi des deniers publics nous a permis de préserver nos ressources et de mieux répondre aux urgences sociales pressantes, notamment celles liées à la protection de l'enfance, à l'autonomie et à la lutte contre la pauvreté, tout cela sans sacrifier notre niveau d'investissement pour le développement et la poursuite de nos projets, puisque nos prévisions d'investissement pour 2024 s'élèvent à 317 millions d'euros.

Ça a été rappelé par le Président : l'Alsace demeure au cœur de notre ambition. Le projet pour l'Alsace de demain, ce n'est pas le projet de quelques personnes très motivées mais peu nombreuses, comme certains aimeraient le caricaturer. C'est un projet qui a rassemblé 153 844 votants lors de la consultation citoyenne, puis plus de 2 400 contributions émanant d'élus, de membres d'associations, de citoyens, de chefs d'entreprise, à l'occasion de réunions publiques organisées dans nos sept territoires. Nous tenons là un projet voulu par les Alsaciennes et les Alsaciens, qui nous en donnent le mandat. Nous tenons là un projet qui constitue un choc de simplification avec la suppression d'une strate du millefeuille institutionnel. Nous tenons là un projet qui assure l'efficacité de l'action publique sur le bon périmètre, en proximité. Nous tenons là l'illustration d'un nouvel élan de la décentralisation qui est voulu par le Président de la République et nous espérons qu'il s'en saisira. La création à venir d'un Office public pour la langue régionale d'Alsace, dans le prolongement de l'OLCA, incarne notre attachement à notre identité culturelle et linguistique. Rendons hommage au travail remarquable de Victor VOGT, qui est la bonne personne au bon endroit, mais aussi de Nicolas MATT et de Philippe MEYER pour la création de cet Office, annonçant ainsi une nouvelle ère pour la préservation et la promotion de notre langue régionale. Le bilinguisme représente une chance pour notre territoire, une richesse à valoriser et à protéger.

Tout cela, nous ne pourrions le réaliser qu'avec le concours de nos 6 500 agents. Nos ressources humaines sont notre première richesse. On ne l'a peut-être pas assez dit. La réunion de nos deux conseils départementaux lors de la création de la CeA n'a pas été une mince affaire, car tout changement est source d'inquiétudes, et notamment parmi les responsables de service et plus généralement le personnel d'encadrement, car il a parfois fallu faire des choix douloureux entre telle ou telle personne, et il est facile de comprendre que ces choix ont pu être mal vécus. Mais nous avons mobilisé plus de 10 millions d'euros

pour diverses initiatives visant à soutenir et à valoriser nos équipes. Le gel du point d'indice avec une progression de 5 % en deux ans, les augmentations indiciaires pour les catégories C et B, les ajustements du SMIC, ainsi que l'extension des accords du Ségur de la santé sont des pas concrets vers une meilleure reconnaissance des compétences et de l'engagement de nos agents. L'ajustement du référentiel unique des métiers, le CIA exceptionnel de 200 euros, la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle : toutes ces mesures conduisent à des augmentations mensuelles appréciables pour nos agents. Ces mesures ne sont pas isolées, elles s'inscrivent dans une politique globale visant à stimuler l'attractivité de nos métiers et à préparer efficacement la vague de départ à la retraite annoncée dans les prochaines années.

Parallèlement, notre engagement pour l'égalité entre les femmes et les hommes est réaffirmé. Aujourd'hui, nous lançons un nouveau plan d'égalité innovant, ambitieux et pragmatique, qui sera présenté par Anne TENENBAUM. C'est une étape cruciale pour promouvoir une culture d'équité, pour offrir des opportunités égales à toutes et tous, et pour éliminer les obstacles à l'avancement professionnel. Nous croyons fermement en l'importance de ces actions pour consolider nos ressources humaines, pour valoriser le talent, la diversité et le dévouement de nos équipes. C'est grâce à ces efforts conjoints que nous façonnons un environnement de travail propice à l'épanouissement et à la réussite de chacun. Ensemble, dans cette nouvelle ère pour notre Collectivité, nous devons continuer à unir nos forces. Notre constance, notre vision ambitieuse pour l'Alsace et notre engagement envers nos concitoyens sont les piliers sur lesquels nous bâtissons l'Alsace de demain. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nicolas. Philippe MEYER.

M. MEYER – Monsieur le Président, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, veuillez m'excuser pour ma petite voix. Je vous ferai l'économie de trop m'entendre aujourd'hui. Cette plénière constitue la première depuis que la CeA a à se tenir en amont de l'année d'exécution du budget primitif. Il convient d'anticiper l'exercice de ce budget malgré tous les questionnements d'un monde étant lui-même plus que jamais peuplé par les affres de l'incertitude – incertitude politique, économique et sociale.

Je ne vais bien sûr pas revenir sur la démagogie populiste de l'opposition, avec ses raccourcis affligeants et insignifiants, comme tout ce qui est totalement excessif, et le mot est faible, mais c'est bientôt Noël.

Revenons plutôt sur ce budget primitif 2024, volontariste, qui met en avant et fait apparaître dans toute la rigueur des chiffres notre priorité pour l'Alsace. Le premier poste de dépenses, vous l'avez rappelé, Président, revient à nos politiques de solidarité. Nos interventions sont fortes pour les plus fragiles. De BP à BP, la progression des dépenses de solidarité représente une hausse de 23,4 millions d'euros par rapport à l'année 2023. Lara MILLION et les collègues qui vont s'exprimer y reviendront plus longuement.

Prenons tout de même l'exemple significatif de nos EHPAD, qui subissent de nombreuses difficultés. Nous avons rencontré effectivement la semaine dernière leurs dirigeants. Nous voulons être à leurs côtés. Nous sommes attachés au statut actuel de la grande majorité d'entre eux, la plupart ne répondant pas à une logique privée de la recherche du profit, pas toujours compatible avec la recherche du seul bien-être de nos aînés. Certaines tristes affaires retentissantes doivent nous faire réfléchir. Aujourd'hui, ces structures peinent à recruter et le système de l'intérim est totalement dévoyé, détourné de son objectif de remplacement de courte durée au détriment de la stabilité du fonctionnement de maisons de retraite et l'équilibre de leurs finances.

Par ailleurs, la forte progression du nombre de MNA est une préoccupation pour tous les

départements. Cela a été confirmé, réaffirmé lors de nos assises de novembre dernier à Strasbourg. Certains départements ne peuvent plus faire face, malgré toute leur bonne volonté, à cet afflux qui ne semble que croître. L'État doit prendre toute sa part pour nous soutenir. Nous souhaitons accueillir dans les meilleures conditions les véritables mineurs, souvent victimes de réseaux mafieux, mineurs qui ont souvent vécu l'indicible durant leur parcours. Je tiens surtout à rendre hommage à tous nos travailleurs sociaux, à nos structures et familles d'accueil qui cherchent les solutions pour tous les enfants placés, en considérant qu'ils ne sont pas condamnés à l'échec après des premières années de vie si difficiles.

Tous les métiers du médico-social se trouvent sous tension. Cela doit nous mobiliser. Nos politiques éducatives, notre travail sur l'orientation et notamment une meilleure connaissance de ces professions ont pour objectif de présenter des solutions concrètes pour rendre plus attractifs ces métiers où l'humain est au centre de tout.

À noter une innovation en 2024 avec l'appel à projet visant à soutenir des actions concrètes pour lutter contre la pauvreté, avec le laboratoire de lutte contre la pauvreté. Oui, la misère sociale est bien présente dans nos villes et nos campagnes. Elle entraîne une rupture profonde du pacte républicain. Il nous revient de lutter contre ce déterminisme, encourager aussi, responsabiliser et accompagner vers l'emploi.

Dans nos délibérations, nous pouvons nous réjouir aujourd'hui du rapport proposant la création d'un Office public de la langue régionale sous la forme d'un GIP en 2024. L'ensemble des partenaires et acteurs mobilisés en faveur du bilinguisme pourront travailler de concert dans le but de développer des actions hors du cadre scolaire et de favoriser un écosystème dont le but est bien sûr d'être davantage dans la pratique de ce qui constitue une véritable richesse pour l'Alsace. Notre identité constitue une richesse, un trésor, un patrimoine. Nous sommes une région d'innovation, de progrès. Mais parallèlement, nos spécificités culturelles, notre identité régionale et européenne, nos traditions, qui attirent des visiteurs toujours plus nombreux, comme actuellement les millions de personnes venues du monde entier accueillies dans nos magnifiques marchés de Noël. Tous ces atouts doivent être pleinement exploités.

Et nous réaffirmons aujourd'hui notre projet pour une Collectivité alsacienne plus forte, plus lisible pour chacun, couvrant des champs de compétence plus larges. Les contributions des citoyens, vous l'avez rappelé, Président, ont été nombreuses afin d'exprimer leur vision de l'Alsace de demain. Nous souhaitons que 2024 puisse marquer une étape décisive dans notre destin retrouvé.

Ce budget est également la traduction du fait que nous sommes aux côtés de tous les territoires alsaciens. Notre contractualisation constitue un levier puissant pour faire aboutir les projets locaux. 150 millions sont fléchés pour les années 2023 à 2025. Rien que pour 2023, 2 850 associations, 35 intercommunalités, 540 communes ont pu compter sur la CeA pour réaliser des projets correspondants à nos priorités partagées. L'échelle alsacienne est la bonne pour trouver des solutions aux difficultés que je viens d'évoquer. Il s'agit de conforter nos forces, et elles sont nombreuses. Être une collectivité dynamique et agile afin de constituer une puissance démultiplicatrice pour nos communes, nos entreprises, nos associations, qu'elles agissent dans le domaine des solidarités, du sport ou de la culture.

Au nom du groupe majoritaire, pour terminer, je tiens à saluer le travail de tous nos agents qui agissent tous les jours pour les Alsaciens et les Alsaciennes pour faire avancer notre territoire. À notre Directeur général Guillaume KLEINPETER, je veux exprimer notre soutien dans sa tâche difficile et notre confiance. Il connaît parfaitement bien tous les rouages de notre Collectivité et saura la faire avancer dans la bonne direction. Pour ce budget et nos sujets du jour, vous pourrez compter, Monsieur le Président, sur le soutien actif des élus du groupe majoritaire. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Philippe.

EXAMEN DES RAPPORTS

M. LE PRÉSIDENT – Nous allons passer en revue les rapports, pour voir ceux qui seront retenus et ceux qui seront présentés.

CD-2023-5-8-6 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS PUBLIQUES DU CONSEIL DES 20 OCTOBRE ET 13 NOVEMBRE 2023

Mme Lara MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Concernant les procès-verbaux des réunions publiques du Conseil des 20 octobre et 13 novembre, je pense qu'il n'y a pas d'opposition ni d'abstention. Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré, adopte les procès-verbaux des réunions publiques du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace des 20 octobre et 13 novembre 2023.

Adopté à l'unanimité

M. LE PRÉSIDENT – Le projet pour l'Alsace de demain sera présenté.

Concernant le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable, est-ce que quelqu'un souhaite qu'il soit présenté ? D'accord. Il est retenu.

Ensuite, il y a toute une série de rapports financiers qui sont automatiquement présentés, concernant le budget, les autorisations de programme et d'engagement du budget aussi – je regarde Lara. La politique d'administration générale sera aussi présentée. Le service public alsacien et le budget dynamiques économiques également. Concernant le budget personnes âgées et santé, il y a un amendement, donc ce rapport sera forcément retenu. Le rapport sur le budget solidarité, habitat et insertion est retenu. Concernant le rapport sur le budget jeunesse et protection de l'enfance, il y a des amendements, donc il est retenu. Le rapport sur le patrimoine et le rayonnement alsacien est retenu. Le rapport sur les réseaux et la mobilité est retenu. Après, il y aura le vote global.

CD-2023-5-3-2 - BILAN DES AUTORISATIONS DE CRÉATIONS DE SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE POUR L'ANNÉE 2023

Mme Karine PAGLIARULO, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit ensuite de rapports différents. Concernant le bilan des autorisations de créations de services d'aide et d'accompagnement à domicile, est-ce que quelqu'un souhaite le retenir ? Ce n'est pas le cas. Donc je passe immédiatement au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré, prend acte du bilan des demandes d'autorisation de création de services d'aide et d'accompagnement à domicile déposées en 2023 et des suites qui leur ont été données tel que présenté dans le tableau joint en annexe de la présente communication.

M. LE PRÉSIDENT – Concernant la stratégie alsacienne de lutte contre la pauvreté, le rapport est retenu.

CD-2023-5-3-3 - MISE EN OEUVRE DE LA DOTATION COMPLEMENTAIRE AUX SERVICES A DOMICILE PROPOSANT DES ACTIONS D'AMELIORATION DE LA QUALITE DU SERVICE RENDU A L'USAGER

M. Paul HEINTZ, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Pardon, j'en ai oublié un. Concernant la mise en œuvre de la dotation complémentaire aux services à domicile proposant des actions d'amélioration de la qualité du service rendu à l'utilisateur, est-ce que quelqu'un souhaite que le rapport soit retenu ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention du groupe des Verts. Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Instaure la dotation complémentaire prévue au 3° du I de l'article L.314-2-1 du Code l'action sociale et des familles, au bénéfice des services d'aide à domicile (SAAD) intervenant sur le territoire alsacien, qui concluent avec le Président de la Collectivité européenne d'Alsace un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, prévu à l'article L.313-11-1 du même code, afin de financer des actions améliorant la qualité du service rendu à l'utilisateur ;*

Cette dotation complémentaire doit, conformément à l'article L.314-2-2 du code précité, financer des actions :

- *Répondant à au moins deux des quatre objectifs prioritaires ci-après :*
 - *Accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités ;*
 - *Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés ;*
 - *Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire ;*
 - *Apporter un soutien aux aidants des personnes accompagnées ;*
- *Proposées par les SAAD candidats en rapport avec l'un des objectifs généraux suivants :*
 - *Améliorer la qualité de vie au travail des intervenants ;*
 - *Lutter contre l'isolement des personnes accompagnées ;*
- *Prend acte que l'attribution de cette dotation complémentaire aux services d'aide à domicile retenus intervient après un appel à candidatures organisé par le Président de la Collectivité européenne d'Alsace conformément à l'article L.314-2-2 du Code de l'action sociale et des familles ;*
- *Approuve la trame type de Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens – période 2023-2027, jointe en annexe à la présente délibération, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et les services d'aide à domicile, destiné à la mise*

en œuvre de la dotation complémentaire ;

- *Décide que la trame type de Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens – période 2023-2027 est d'application immédiate à la date à laquelle la présente délibération sera rendue exécutoire afin de permettre la mise en œuvre et le versement de la dotation complémentaire octroyée aux services d'aide à domicile lors de cette même séance ;*
- *Confirme l'admission des 16 services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) listés dans le tableau joint en annexe 3 à la présente délibération, au titre de l'appel à candidatures portant sur l'attribution d'une dotation complémentaire aux services d'aide et d'accompagnement à domicile pour le financement d'actions améliorant la qualité du service rendu à l'utilisateur 2023 ayant répondu au minimum à deux objectifs prioritaires identifiés par la Collectivité européenne d'Alsace, jointe en annexe 2 à la présente délibération, et leur attribue respectivement, au titre des années 2023 et 2024, la dotation complémentaire prévue au 3° du I de l'article L.314-2-1 du Code l'action sociale et des familles représentant un montant prévisionnel global de 5 083 271 € pour l'année 2023 et un acompte prévisionnel pour 2024 de 4 395 290 € selon le détail joint en annexe 3 à la présente délibération ;*
- *Autorise le Président à signer les Contrats Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens particuliers sur la base du modèle type précité à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et avec chacun des 16 services d'aide à domicile évoqués engagés dans la démarche ;*
- *Prend acte que d'autres appels à candidatures seront lancés prochainement par le Président de la Collectivité européenne d'Alsace en vue de l'attribution de la dotation complémentaire à d'autres SAAD et que l'attribution de cette dotation complémentaire aux SAAD retenus sera soumise à la délibération de la Commission permanente ;*
- *Décide que la dotation complémentaire précitée sera versée aux 16 SAAD en une seule fois pour l'année 2023 et que l'acompte au titre du montant prévisionnel 2024 sera versée à ces 16 SAAD précités à compter de mars 2024 sur la base des montants joints en annexe 3 à la présente délibération ;*
- *Précise que la dépense relative aux heures APA sera imputée sur la ligne budgétaire P0950002 (016-6511412-430), pour un versement de 3 565 797 € au titre de l'exercice 2023 et d'un acompte de 3 008 669 € au titre de l'exercice 2024 versé en mars 2024 ;*
- *Précise que la dépense relative aux heures PCH sera imputée sur la ligne budgétaire P1060003 (65-6511213-425), pour un versement de 1 517 474 € au titre de l'exercice 2023 et d'un acompte de 1 386 621 € au titre de l'exercice 2024 versé en mars 2024 ;*
- *Prend acte que les montants définitifs 2023, les soldes des montants prévisionnels 2024 de la dotation complémentaire seront soumis à la délibération de la Commission permanente en 2024.*

Les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes au Budget Primitif 2023 :

Dépenses :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P095	P095O002	P095E01	T01	4345 (016-6511412-430)	2 144 912 €
P095	P095O002	P095E01	T02	4345 (016-6511412-430)	1 420 885 €
P106	P106O003	P106E01	T01	4347 (65-6511213-425)	1 517 474 €
TOTAL					5 083 271 €

Recettes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P095	P095O002	P095E03	T08	4346 (016-747811-430)	4 082 484 €
P106	P106O003	P106E04	T10	4348 (74-74812-425)	495 680 €
TOTAL					4 578 164 €

Adopté à l'unanimité

4 abstentions M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine

8 non-participations au vote Christiane WOLFHUGEL, membre du bureau au sein de l'ABRAPA Karine PAGLIARULO, Michèle ESCHLIMANN, Laurence MULLER-BRONN et Danielle DILIGENT, membres du CA au sein de l'ABRAPA Thomas ZELLER, membre du CA au sein de l'association des Lys d'Argent Karine PAGLIARULO, Alain COUCHOT et Lara MILLION, membres du CA au sein de l'APAMAD

M. LE PRÉSIDENT – Le rapport sur la lutte contre la pauvreté est retenu.

Est-ce que le rapport sur l'aide personnalisé pour l'insertion et l'emploi destinée à consolider le retour à l'activité et l'emploi des bénéficiaires du revenu de solidarité active est retenu ? Il n'a pas l'air d'être retenu. Fatima, est-ce que tu veux le retenir ? Ce n'est pas le cas. Si, donc il est retenu.

Concernant l'habitat et la délégation des aides à la pierre, le rapport est retenu.

Ensuite le rapport sur la déclaration d'intention pour la création d'un Office public pour les langues régionale est retenu.

CD-2023-5-5-3 - PROPOSITION D'ATTRIBUTION DES DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT 2024 AUX COLLEGES PRIVES DE L'ALSACE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ETAT

M. Philippe MEYER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Concernant le rapport sur la proposition d'attribution des dotations de fonctionnement aux collèges privés d'Alsace sous contrat d'association avec l'État, est-ce que quelqu'un souhaite qu'il soit retenu ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Fixe le montant des dotations de fonctionnement pour 2024 destinées aux 13 collèges privés du Bas-Rhin et aux 12 collèges privés du Haut-Rhin sous contrat d'association avec l'Etat sur la base d'une part, des délibérations du Conseil général du Bas-Rhin n°CG/2007/160 du 10 décembre 2007 et n°CG/2008/134 du*

15 décembre 2008 et, d'autre part, de la délibération n°CD/2020-6-8-2 du Conseil Départemental du Haut-Rhin du 23 octobre 2020 ayant respectivement fixé les critères de calcul des dotations de fonctionnement des collèges privés du Bas-Rhin et du Haut-Rhin sous contrat d'association avec l'Etat ;

- Approuve les montants des dotations de fonctionnement 2024 pour les collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat selon la répartition jointe en annexes 1, 2, 3 à la présente délibération, représentant un montant total de 9 302 414 €, soit :
- o 4 174 160 € pour les 13 collèges privés sous contrat du Bas-Rhin, répartis comme suit :

	2023	2024
Forfait externat part matériel	1 995 077 €	2 012 469 €
dont dotation annuelle	1 934 993 €	1 952 861 €
dont ajustement (2022)	60 084 €	59 608 €
Forfait externat part personnel	2 188 605 €	2 161 691 €
TOTAL	4 183 682 €	4 174 160 €

- o 5 022 042 € pour les 12 collèges privés sous contrat du Haut-Rhin, répartis comme suit :

	2023	2024
Forfait externat part matériel	2 126 886 €	2 140 988 €
dont dotation annuelle	1 928 233 €	1 939 955 €
Dotations équipement informatique	198 653 €	201 033 €
Dotations pour la visite des lieux de mémoire	570 €	1 682 €
Forfait externat part personnel	2 825 106 €	2 879 372 €
TOTAL	4 952 562 €	5 022 042 €

- Décide de verser les dotations de fonctionnement en une fois pour l'ensemble des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat, en janvier 2024 ;

- Approuve l'accompagnement financier de la Collectivité européenne d'Alsace des 25 collèges privés d'Alsace sous contrat d'association avec l'Etat pouvant être effectivement impactés par la hausse inédite du prix des énergies par le biais d'un versement ultérieur au courant de l'année 2024, sous la forme d'une subvention exceptionnelle individualisée, à apprécier au cas par cas, après une analyse fine des consommations énergétiques et des contrats d'énergies desdits collèges ;
- Reconduit pour l'année scolaire 2023/2024 la dotation pour le sport pour les collèges privés sous contrat telle que prévue par délibération n° CD-2020-6-8-2 du Conseil Départemental du Haut-Rhin du 23 octobre 2020, destinée à financer la pratique du sport, constituée d'une part fixe, d'une part variable, d'une part piscine pour les élèves de 6ème et d'une part transport vers les piscines ;

- Approuve les montants de la dotation pour le sport pour les collèges privés du Haut-Rhin sous contrat d'association avec l'Etat précitée, représentant un montant total de 106 212 €, à verser sur présentation des justificatifs de dépenses correspondants et selon la répartition jointe en annexe 3 à la présente délibération ;
- Approuve l'attribution des dotations suivantes pour la visite des lieux de mémoire pour l'année scolaire 2022-2023 :
 - 630 € pour l'Institution Saint Jean de Colmar,
 - 840 € pour le collège Episcopal Saint André de Colmar,
 - 212 € pour le collège Episcopal de Zillisheim ;
- Inscrit un crédit de 9 302 414 € au budget primitif 2024 (opération P1940001 – 1064 – 65-655112-221), pour les dotations fonctionnement des collèges privés sous contrat de l'Alsace.

Prend acte que les concertations démarrées en 2023 par la Collectivité européenne d'Alsace vont se poursuivre en 2024 pour définir les nouveaux critères de calcul harmonisés à l'échelle de l'Alsace de la dotation globale de fonctionnement des 25 collèges privés alsaciens sous contrat d'association avec l'Etat, en vue d'une mise en œuvre de ces nouveaux critères au 1er janvier 2025.

Adopté à l'unanimité.

CD-2023-5-5-4 - MUTUALISATION DES ACCUEILS RESTAURATION AVEC LA REGION GRAND EST

M. Philippe MEYER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Concernant le rapport sur la mutualisation des accueils restauration avec la Région Grand Est, est-ce que quelqu'un souhaite qu'il soit retenu ? Ça n'est pas le cas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de la convention cadre définissant les modalités d'accueil en restauration à conclure entre la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace, jointe en annexe à la présente délibération ;
- Attribue une subvention de 55 802 € à la Région Grand Est pour l'accueil de collégiens en lycées à prélever sur l'imputation budgétaire de l'opération P1960008 (Natana 4585-65-65732-221 Subventions- Région), sous réserve du vote du budget primitif 2024 ;
- Approuve le principe d'une compensation financière ou humaine pour tout partenariat d'accueil en restauration sur la base de 0,8 ETP sur 4 jours ou 1 ETP sur 5 jours pour 100 repas ;
- Autorise le Président à signer la convention cadre précitée définissant les modalités d'accueil en restauration entre la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Autorise le Président à signer chaque convention spécifique de partenariat relative aux accueils de restauration mutualisés.

Adopté à l'unanimité

CD-2023-5-12-1 - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT COMPLÉMENTAIRES AUX COLLÈGES PUBLICS ALSACIENS POUR L'ANNEE 2023

M. Philippe MEYER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Concernant les dotations de fonctionnement complémentaires aux collèges publics alsaciens pour l'année 2023, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

Attribue à divers collèges publics alsaciens et privés alsaciens sous contrat d'association avec l'Etat des dotations de fonctionnement complémentaires et des subventions d'un montant total de 649 239,45 € réparti comme suit :

- *94 613 € de bonus énergie aux collèges publics alsaciens figurant en annexe 1 à la présente délibération ;*
- *520 341 € pour couvrir le surcoût des dépenses de viabilisation 2023 (chauffage, électricité, eau) et faire face à l'augmentation du coût de l'énergie dès la fin d'année 2022, des collèges publics alsaciens figurant en annexe 2 à la présente délibération ;*
- *24 285,45 € pour couvrir les frais d'entretien, de réparation et d'achat d'équipements spécifiques en faveur des collèges publics alsaciens figurant en annexe 3 à la présente délibération ;*
- *Approuve la convention d'hébergement, jointe en annexe 4 à la présente délibération, pour l'accueil des collégiens du collège Katia et Maurice Krafft de Pfastatt au restaurant scolaire du collège François Villon de Mulhouse, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, les collèges Katia et Maurice Krafft de Pfastatt et François Villon de Mulhouse,*
- *Autorise le Président à signer ladite convention jointe en annexe 4 à la présente délibération,*
- *Décide du principe de prise en charge des frais de transport en autocar des élèves demi-pensionnaires et des commensaux accompagnateurs du collège Katia et Maurice Krafft de Pfastatt vers le collège François Villon de Mulhouse à compter de la rentrée de septembre 2023 et jusqu'à la mise en service de la nouvelle demi-pension du collège de Pfastatt,*
- *Précise que les crédits correspondants seront prévus à l'opération P196O003,*
- *Attribue une dotation de fonctionnement au collège Katia et Maurice Krafft de Pfastatt de 10 000 € pour couvrir les frais de transport vers la demi-pension du collège François Villon de Mulhouse, pour la période de septembre à décembre 2023.*
- *Précise que les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :*

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P196	O003	P196E01	T81	(1065) 65-655111-221	544 626,45 €
P196	O003	P196E01	T82	(1065) 65-655111-221	10 000,00 €
P196	O003	P196E01	T88	(1065) 65-655111-221	94 613,00 €
TOTAL					649 239,45 €

Les aides financières seront versées aux collèges publics en une seule fois.

Adopté à l'unanimité

CD-2023-5-3-4 - PROPOSITION DE TARIFS DES PRESTATIONS DU LABORATOIRE ALSACIEN D'ANALYSES POUR L'ANNEE 2024 ET CONVENTIONNEMENT TECHNIQUE ET FINANCIER AVEC DIFFERENTS CLIENTS

M. Paul HEINTZ, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – On passe au rapport sur la proposition de tarifs des prestations du laboratoire alsacien d'analyse. Est-ce que quelqu'un souhaite qu'il soit présenté ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Approuve le catalogue des tarifs 2024 tel que détaillé dans l'annexe 1 au présent rapport et son application à partir du 1er janvier 2024. Les analyses réalisées pour le compte du Groupement de Défense Sanitaire feront l'objet d'un maintien du tarif 2023 jusqu'au 30 juin 2024 et leur montant sera augmenté de 5% à partir du 1er juillet 2024. Les analyses pour la recherche des gènes de l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène se voient diminuer de moitié.*
- *Permet que ces tarifs servent également pour l'élaboration d'offres de prestations pour les nouveaux clients potentiels, qu'ils soient publics ou privés, dans le cadre de devis ou de réponses à des appels d'offres,*
- *Autorise, à titre dérogatoire, la direction du laboratoire alsacien à établir ponctuellement des devis pour de nouvelles analyses ne figurant pas au catalogue approuvé par délibération, sous réserve que l'instauration de ces tarifs se justifie par la nécessité de réaliser des prestations nouvelles de manière urgente, que ces nouveaux tarifs soient établis en référence à des prestations techniques existantes de complexité similaire, après analyse des tarifs pratiqués par d'autres laboratoires, et sans préjudice de la nécessité de faire entériner ces tarifs par l'assemblée dans un délai maximal de 6 mois à compter de leur mise en œuvre,*
- *Résilie la convention 2022-2025 avec la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, de la Santé et de la Protection de la Population du Haut-Rhin signée le 28 juillet 2022,*
- *Approuve les conventions de prestations de services à signer la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, de la Santé et de la Protection de la Population du Haut-Rhin, avec la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, de la Santé et de la Protection de la Population du Haut-Rhin et la Société d'Exploitation de l'Abattoir du Haut-Rhin avec Alsace Volaille, avec le Comptoir Agricole, avec la Fédération de Chasse du Bas-Rhin, conventions jointes en annexe à la présente délibération ainsi que leurs annexes,*
- *Autorise le Président à signer les conventions précitées*

Adopté à l'unanimité

M. LE PRÉSIDENT – Concernant le rapport sur le fonds d’attractivité Alsace, territoire Eurométropole, convention de partenariat, quelqu’un souhaite qu’il soit présenté ? Oui.

Concernant la convention de partenariat avec la Ville de Mulhouse dans le cadre des contrats de territoire Agglomération de Mulhouse, le rapport est retenu.

CD-2023-5-14-1 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE MULHOUSE DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE AGGLOMÉRATION DE MULHOUSE 2022-2025 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

M. Francis KLEITZ, rapporteur

Le Conseil de la Collectivité européenne d’Alsace, après en avoir délibéré,

- *Approuve la convention de partenariat entre la Collectivité européenne d’Alsace et la Ville de Mulhouse à conclure dans le cadre du contrat de territoire Agglomération de Mulhouse 2022-2025, jointe en annexe à la présente délibération ;*
- *Autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d’Alsace à la signer ;*
- *Précise que les projets listés en annexes 1 et 2 de la convention précitée pourront faire l’objet d’un soutien financier de la part de la Collectivité européenne d’Alsace, dans les conditions mentionnées dans cette convention et le règlement du Fonds Attractivité Alsace, mais que l’octroi des subventions correspondantes nécessitera l’adoption d’une délibération spécifique ultérieure, la convention précitée ne valant pas engagement financier ferme et définitif de la part de la Collectivité.*
- *Décide, dans la cadre de la stratégie d’accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Agglomération de Mulhouse 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d’Alsace aux projets suivants portés par la Ville de Mulhouse :*
 - o *au titre de l’enjeu « territoire durable » : le projet d’aménagement des Terrasses du Musée ; fiche n° 2*
 - o *au titre de l’enjeu « territoire solidaire » :*
 - *le projet d’aménagements cyclables de la rue d’Agen et du Boulevard des Alliés, fiche n°9*
 - *le projet d’aménagements cyclables sécurisés de la rue du Manège, premier tronçon de la liaison intercommunale Mulhouse-Brunstatt fiche n° 10*
 - *le projet d’itinéraire cyclable DMC-Fonderie-pont des Noyers, fiche n°11*
- *Attribue à la Ville de Mulhouse, au titre du Fonds Attractivité Alsace, :*
 - *une subvention d’investissement d’un montant maximal de 348 136 €, représentant un taux de 14 % d’une dépense éligible de 2 486 686 € HT pour l’aménagement des Terrasses du Musée,*
 - *une subvention d’investissement d’un montant maximal de 45 728 €, représentant un taux de 10 % d’une dépense éligible de 457 284 € HT pour la réalisation d’aménagements cyclables de la rue d’Agen et du Boulevard des Alliés,*
 - *une subvention d’investissement d’un montant maximal de 8500 €, représentant un taux de 10 % d’une dépense éligible de 85 000 € HT pour la réalisation d’aménagements cyclables sécurisés de la rue du Manège, premier tronçon de la liaison intercommunale Mulhouse-Brunstatt,*

- *une subvention d'investissement d'un montant maximal de 101 035 €, représentant un taux de 10 % d'une dépense éligible de 1 010 354 € HT pour l'itinéraire cyclable DMC-Fonderie-pont des Noyers, telles que détaillées dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération ainsi que les fiches descriptives de projet n° 2, 9, 10 et 11 susvisées ;*
- *Précise que le tableau financier annexé à la présente délibération indique également les imputations correspondantes à ces subventions à prélever sur l'opération P0630016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace ;*
- *Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer, avec le bénéficiaire des subventions octroyées au titre du Fonds d'Attractivité Alsace en lien avec le Contrat de Territoire Agglomération de Mulhouse 2022-2025, la convention financière particulière destinée à permettre le versement des subventions précitées, établie sur le modèle type adopté par délibération n° CD-2023-3-1-2 du 19 juin 2023 en y apportant, le cas échéant, toute modification mineure qui s'avère nécessaire.*

Adopté à l'unanimité

2 non-participations au vote Alain COUCHOT et Catherine RAPP, Adjointes au maire de la Commune de Mulhouse

**CD-2023-5-14-2 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC MULHOUSE ALSACE
AGGLOMERATION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE
AGGLOMERATION DE MULHOUSE 2022-2025 - ATTRIBUTIONS
DE SUBVENTION**

M. Francis KLEITZ, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Concernant la convention de partenariat avec Mulhouse et l'attribution de subventions, il s'agit de deux rapports. Est-ce que celui-là aussi est retenu ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Approuve la convention de partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace, et Mulhouse Alsace Agglomération à conclure dans le cadre du contrat de territoire Agglomération de Mulhouse 2022-2025, jointe en annexe à la présente délibération ;*
- *Autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer ;*
- *Précise que les projets listés en annexe 1 et 2 de la convention précitée pourront faire l'objet d'un soutien financier de la part de la Collectivité européenne d'Alsace, dans les conditions mentionnées dans cette convention et le règlement du Fonds d'Attractivité Alsace, mais que l'octroi des subventions correspondantes nécessitera l'adoption d'une délibération spécifique ultérieure, la convention précitée ne valant pas engagement financier ferme et définitif de la part de la Collectivité.*
- *Décide, dans la cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Agglomération de Mulhouse 2022-2025, le*

principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projets suivants porté par Mulhouse Alsace Agglomération :

- *au titre de l'enjeu « territoire solidaire » :*
 - *le projet de rénovation et extension du site périscolaire à Berrwiller ;*
 - *le projet de création de locaux périscolaires à Wittelsheim- Centre ;*
 - *le projet de construction d'un périscolaire aux Coteaux « Peupliers »*
 - *le projet de construction d'un périscolaire aux Coteaux « Camus » ;*
 - *le projet de création de locaux périscolaire à proximité de l'école Lyautey à Riedisheim ;*
 - *le projet d'extension du périscolaire du groupe scolaire Cassin de Lutterbach ;*
 - *le projet d'extension du périscolaire de Baldersheim.*
- *Attribue à Mulhouse Alsace Agglomération, au titre de la convention de partenariat conclue entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'agglomération et du Fonds Attractivité Alsace, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 143 598 €, représentant un taux de 15% d'une dépense éligible de 957 321 € HT pour la rénovation et l'extension du site périscolaire à Berrwiller, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 339 285 €, représentant un taux de 15% d'une dépense éligible de 2 261 903 € HT pour la création de locaux périscolaires à Wittelsheim-Centre, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 419 356 €, représentant un taux de 15% d'une dépense éligible de 2 795 708 € HT pour la construction d'un périscolaire aux Coteaux « Peupliers, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 326 178 €, représentant un taux de 15% d'une dépense éligible de 2 174 522 € HT pour la construction d'un périscolaire aux Coteaux « Camus », une subvention d'investissement d'un montant maximal de 397 700 €, représentant un taux de 15% d'une dépense éligible de 2 651 331 € HT pour la création de locaux périscolaire à proximité de l'école Lyautey à Riedisheim, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 346 457 €, représentant un taux de 15% d'une dépense éligible de 2 309 715 € HT pour l'extension du périscolaire du groupe scolaire Cassin de Lutterbach et une subvention d'investissement d'un montant maximal de 146 682 €, représentant un taux de 15% d'une dépense éligible de 977 877 € HT pour l'extension du périscolaire de Baldersheim, telles que détaillées dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération ainsi que les fiches descriptives de projet n°3, 6, 7, 8, 10, 11 et 12 susvisées ;*
- *Précise que le tableau financier précité indique également les imputations correspondantes à ces subventions à prélever sur l'opération P0630016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace ;*
- *Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer, avec le bénéficiaire des subventions octroyées au titre du Fonds d'Attractivité Alsace en lien avec le Contrat de Territoire Agglomération de Mulhouse 2022-2025, la convention financière particulière destinée à permettre le versement des subventions précitées, établie sur le modèle type adopté par délibération n°CD-2023-3-1-2 du 19 juin 2023 en y apportant, le cas échéant, toute modification mineure qui s'avère nécessaire.*

Adopté à l'unanimité

2 non-participations au vote Jean-Luc SCHILDKNECHT et Vincent HAGENBACH, Vice-Présidents au sein de Mulhouse Alsace Agglomération

CD-2023-5-7-2 - ADOPTION DU RÈGLEMENT DE LA VOIRIE DÉPARTEMENTALE DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE ALSACE

M. Thomas ZELLER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Concernant le rapport sur l'adoption du règlement de la voirie départementale de la Collectivité européenne d'Alsace, est-ce que quelqu'un souhaite qu'il soit présenté ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Adopte le règlement de voirie départementale annexé à la présente délibération ;*
- *Fixe la date d'entrée en vigueur du règlement de voirie départementale au 1^{er} avril 2024 ;*
- *Abroge le règlement de voirie approuvé par délibération du Conseil Général du Bas-Rhin du 1^{er} juin 1987 ainsi le règlement de voirie approuvé par délibération du Conseil Général du Haut-Rhin du 24 juin 2005, à compter de l'entrée en vigueur du règlement de voirie de la Collectivité européenne d'Alsace, lequel s'y substitue et applicable sur l'ensemble de la voirie départementale ;*

Prend acte que l'adoption du règlement de voirie a pour conséquence l'abrogation de l'arrêté préfectoral n°12-80 réglementant l'occupation du domaine public routier national du 1^{er} février 1990 applicable à la Collectivité européenne d'Alsace lors de sa création.

Adopté à l'unanimité

CD-2023-5-7-3 - POLITIQUE DE GESTION DES OUVRAGES D'ART APPARTENANT À DES TIERS EN PASSAGE SUPÉRIEUR DU RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL ET CONVENTION TYPE

M. Jean-Philippe MAURER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Concernant le rapport sur la politique de gestion des ouvrages d'art appartenant à des tiers en passage supérieur du réseau routier départemental et convention type, quelqu'un souhaite qu'il soit présenté ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Adopte la nouvelle politique harmonisée à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace applicable à l'entretien des ouvrages d'art appartenant aux communes ou aux établissements publics de coopération intercommunale, surplombant le réseau routier et autoroutier de la Collectivité européenne d'Alsace, telle que détaillée en annexe à la présente délibération ;*
- *Approuve le modèle type de convention de gestion et de maintenance des ouvrages d'art classés dans la catégorie 3, implantés en passage supérieur du réseau routier et autoroutier départemental muni de ses annexes, joint en annexe à la présente délibération, ayant pour objet de définir les modalités de superpositions d'affectations, de gestion, de répartition des charges de surveillance et de maintenance des ouvrages d'art existants, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et les communes ou établissements publics de coopération intercommunale, propriétaires de la voie portée desdits ouvrages, dont le potentiel fiscal est inférieur à 10M€ ;*

- *Approuve le financement de cette politique d'entretien des ouvrages d'art, propriétés de tiers, implantés en surplomb du réseau routier départemental destiné aux ouvrages de catégorie 3, à hauteur de 350 000 € (trois cent cinquante mille euros) à répartir sur les programmes P0870002 (Etudes Ouvrages d'art) et P0860001 (Travaux et maintenance des Ouvrages d'art) ;*

Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer les conventions particulières à intervenir, établies sur la base du modèle de convention type de gestion et de maintenance des ouvrages d'art classés dans la catégorie 3, implantés en passage supérieur du réseau routier et autoroutier départemental, joint en annexe, avec les communes ou établissements publics de coopération intercommunale concernés, et à procéder, le cas échéant, aux modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires.

Adopté à l'unanimité

M. LE PRÉSIDENT – Concernant le rapport sur l'aménagement de la RD 1059, je souhaite quand même qu'il soit présenté en quelques minutes.

Concernant Mulhouse, il s'agit de la Ville et de l'Agglomération. Pardon, je n'ai pas fait attention. Ok, donc il sera retenu. Pardon, excusez-moi.

CD-2023-5-1-2 - PLAN D'ACTION POUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 2024-2026

M. Pierre BIHL, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Ensuite, concernant le rapport sur le plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2024-2026, est-ce que quelqu'un souhaite qu'il soit retenu ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré, approuve la mise en œuvre au sein de la collectivité du plan d'actions pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2024/2026 selon les modalités énoncées en annexe I à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

CD-2023-5-8-4 - COMPTE RENDU DES DELEGATIONS ACCORDEES AU PRESIDENT DU CONSEIL DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS DU 1ER JANVIER AU 30 JUIN 2023

Mme Lara MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Concernant le rapport sur le compte rendu des délégations accordées au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace en matière de marchés publics du 1^{er} janvier au 30 juin 2023, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace donne acte au Président de la communication relative aux délégations exercées par ses soins en matière de commande publique du 1er janvier au 30 juin 2023, conformément aux tableaux joints en annexe.

Acte est donné.

CD-2023-5-8-5 - COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE DU 1ER MAI 2023 AU 31 OCTOBRE 2023

Mme Lara MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Concernant le rapport sur le compte rendu des délégations accordées au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 1^{er} mai 2023 au 31 octobre 2023, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace donne acte au Président de la communication relative à aux délégations données au Président du 1er mai 2023 au 31 octobre 2023, conformément au tableau joint en annexe à la présente communication.

Acte est donné.

CD-2023-5-8-7 - EXERCICE 2022, RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE -SEM ET SPL- DONT LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE EST ACTIONNAIRE

Mme Fabienne ZELLER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Concernant le rapport sur la situation financière des sociétés d'économie mixte dont la Collectivité est actionnaire, est-ce que quelqu'un souhaite que ce soit présenté ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace donne acte au Président de la communication relative au rapport sur la situation financière des sociétés d'économie mixte : d'une part : Alsabail, Alsace Habitat, SERS, CITIVIA-SEM, Maison du Territoire et, d'autre part : CITIVIA-SPL, dont la Collectivité européenne d'Alsace est actionnaire.

Acte est donné.

M. LE PRÉSIDENT – Après, nous aurons les deux vœux, les trois motions et les résolutions qui seront présentés. À ce moment-là, nous aurons fini notre plénière. Nous avons 33 rapports, qui seront pour leur large majorité présentés, donc je vous invite à être efficaces et concis, comme vous savez l'être. Je vais m'appliquer les choses à moi-même, bien évidemment.

CD-2023-5-0-1 - LE PROJET POUR L'ALSACE DE DEMAIN

M. le Président, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Concernant le premier rapport, sur le projet Alsace, j'ai développé pendant mon introduction le sujet assez longuement, donc je ne vais pas le redévelopper devant vous à l'instant, si ce n'est pour rappeler quand même quelques grandes priorités qui sont ressorties de ces contributions. La première, c'est que l'Alsace doit être un territoire à l'avant-garde des solidarités, avec cet enjeu de bonne santé, de dignité tout au long de la vie. Ça correspond complètement aux priorités aussi que traduit notre budget. Une Alsace terre de tradition, de culture, d'épanouissement et de rayonnement : il y a un attachement culturel très fort de nos concitoyens à ce que représente notre d'identité, et l'image d'une Alsace ouverte, rayonnante sur l'Europe et le monde. Une Alsace où il fait bon vivre au sein d'un environnement préservé et tourné vers l'avenir : là aussi, il y a cet

enjeu à la fois de préserver notre environnement, de faire une véritable coopération entre l'homme et la nature, mais dans le respect de l'un comme de l'autre. Une Alsace attractive, carrefour transfrontalier, dynamique et innovant : clairement, ce qui est ressorti, c'est l'attachement à l'espace rhénan, c'est quelque chose qui est incarné par les Alsaciens qui ont porté à notre connaissance leur vision. Ils sont souvent revenus sur ce potentiel rhénan que constitue l'Alsace. Et enfin une Alsace Région cœur de renouveau démocratique, à l'écoute et en pleine capacité d'agir pour les habitants : donc là une Région à part entière. C'est revenu. La contribution n'a fait que conforter l'expression qui avait déjà été forte au moment de la grande consultation que nous avons menée. Il y a cette volonté d'avoir un rôle à jouer dans la démocratie, de rapprocher le lien entre nos concitoyens et l'action politique et l'action démocratique. Et là, on est vraiment, mes chers collègues, à la phase ultime de notre processus démocratique, qui avait commencé avec la création de la Collectivité européenne d'Alsace, avec ensuite le Tour d'Alsace en 80 jours, le Conseil de développement, le droit d'interpellation, la consultation citoyenne – Philippe et Nicolas ont rappelé combien nos concitoyens sont très clairs sur le message qu'ils souhaitent qu'on doit faire passer. Donc cette ambition, cette volonté de nos concitoyens, nous devons la porter fortement, courageusement, aux plus hauts échelons de l'État. Donc cette contribution, elle a une vocation à la fois à montrer que notre projet s'inscrit sur une volonté des Alsaciens, et ça lui donne d'autant plus de force pour être défendue au niveau national. Quand j'ai vu Éric WOERTH il y a quelques semaines, qui est en charge par le Président de la République de mettre en œuvre une réflexion sur la décentralisation, bien évidemment j'ai évoqué cette contribution que je vais lui envoyer et qui va aussi bien évidemment inspirer son travail. Mais nous pouvons être fiers de toutes ces démarches démocratiques, exemplaires et innovantes, et sans précédent au niveau national, je tiens à le rappeler. Donc je pense que c'est bien de l'acter, d'en faire une délibération et d'ensuite aller porter haut et fort les couleurs de l'Alsace au niveau national. On peut être un laboratoire de la décentralisation. C'est l'avenir aussi démocratique de notre pays qui est en jeu. Et comme chaque fois, l'Alsace a toujours été précurseur, comme elle l'a été avec la Décapole, comme elle l'a été dans les différentes décentralisations qui ont émaillé notre pays. Elle peut l'être une nouvelle fois et de manière particulièrement forte.

Je vous propose, mes chers collègues, de valider ce travail de qualité. Et je proposerai de rencontrer en début d'année les contributeurs, parce que je pense que c'est intéressant d'avoir un échange avec eux. Leur réflexion nous inspire, mais ça nous permet aussi de constater que nous sommes déjà investis dans beaucoup des objectifs qui ont été fixés. Mais bien évidemment, l'expression des Alsaciens va encore enraciner, renforcer, conforter, corroborer notre engagement. Voilà.

Maintenant je vous propose de donner la parole à ceux qui souhaitent s'exprimer sur le sujet. Charles.

M. SITZENSTUHL – Merci Monsieur le Président. Chers collègues. Nous connaissons tous, comme élus de nos cantons, le sentiment majoritaire des Alsaciens à ce sujet. Ils veulent retrouver leur région Alsace d'une façon ou d'une autre. Nous sommes nombreux à l'avoir entendu et vécu très directement lors des campagnes électorales de 2021 pour les élections départementales, également pour ceux qui ont été candidats en 2022 lors des élections législatives. Je tiens à titre personnel à saluer la démarche citoyenne qui a été initiée et portée par notre Président Frédéric BIERRY depuis deux ans sur ce sujet.

Il est un fait que les grandes régions ont éloigné les structures de décision du terrain, cassé le lien culturel et la cohérence géographique qui existaient entre le Conseil régional et les citoyens alsaciens. Par ailleurs, cela a été dit, notre pays connaît depuis plusieurs années une crise démocratique profonde, et je considère que les réformes territoriales qui ont eu lieu sous la Présidence de François HOLLANDE ont aggravé et accentué cette crise démocratique. Il est urgent de rapprocher la politique du peuple et de simplifier notre organisation territoriale. L'Alsace doit être à l'avant-garde du renouveau et de la simplification administrative française. C'est l'objet de cette délibération que je soutiens à

100 %.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Charles. Brigitte KLINKERT.

Mme KLINKERT – Merci Monsieur le Président. Chers collègues. Vous savez à quel point le sujet de l'avenir institutionnel de l'Alsace est important pour moi, dans mon engagement politique local et dans mes responsabilités nationales. Le découpage territorial de 2015 a été une vraie déchirure pour les Alsaciens, il a suscité du rejet, des frustrations et un ressentiment qui ne se dément pas depuis plus de 8 ans maintenant. Que ce soit lorsque j'étais au gouvernement ou lorsque j'étais tête de liste aux régionales, j'ai pu mesurer à travers mes différents déplacements à quel point cette Région est trop grande. J'ai bien sûr un grand respect pour les élus de la Région, pour son Président, mais cette trop grande Région incarne l'éloignement des centres de décision. Or c'est bien de la proximité que réclament nos concitoyens, surtout en ces temps de crise de la confiance et de la démocratie.

En 2018, à l'époque de la négociation des accords de Matignon, cher Frédéric, quand le Président Emmanuel MACRON et sa majorité ont donné à l'Alsace la possibilité de se différencier, il était clair pour nous que la Collectivité européenne d'Alsace serait une première étape en vue de la création d'une vraie Collectivité unique d'Alsace. À présent, la CeA existe et nous pouvons et nous devons poursuivre dans cet esprit d'innovation institutionnelle, d'expérimentation et de différenciation. Et je me réjouis, chers collègues, que notre Assemblée défende cet esprit.

Avec mes collègues parlementaires de la majorité, nous avons déposé il y a juste un an une proposition de loi sur le bureau de l'Assemblée nationale pour la création d'une Région Alsace de plein exercice. Je me réjouis que, par la récolte des contributions et par cette délibération, la CeA s'associe à ce travail.

Sur la méthode, restons fidèles aux valeurs humanistes et d'ouverture qui caractérisent l'Alsace, bien loin du repli sur soi prôné ça et là par les extrêmes. Si demain nous voulons une Alsace pleine et entière, nous devons construire un nouvel avenir qui a pour base la Collectivité européenne d'Alsace. Dans ce combat qui est partagé sur nos bancs, je nous appelle à construire cette Collectivité, non pas contre les autres, mais avec eux. Il s'agit de construire un projet positif pour l'Alsace de demain.

La loi Alsace et la CeA nous ont permis de mettre en place un chemin nouveau, celui de construire une Collectivité unique avec les compétences d'une Région et d'un Département, mais aussi unique en France avec des compétences spécifiques qui correspondent à notre histoire, qui correspondent à notre espace de vie, et non pas dans la revendication populiste mais dans la construction d'une Alsace forte et audacieuse. Portons ensemble ce projet d'innovation institutionnelle et politique.

Je rencontre des interlocuteurs qui sont sensibles à notre démarche, au premier rang desquels le Président Emmanuel MACRON. Il en est de même pour Éric WOERTH, Alsacien de cœur, qui s'est vu confier une mission sur la décentralisation. Oui, nous avons des alliés dans notre démarche.

Et puis cette année 2024 va être décisive. Décisive parce que nous discuterons au Parlement probablement d'une loi de décentralisation et de réorganisation des compétences territoriales. C'est notre chance, nous devons la saisir et j'y prendrai ma part.

Chers collègues, la ténacité et la persévérance font partie, je crois, du caractère alsacien. En tous les cas elles font partie de mon caractère. Vous pouvez compter sur ma détermination à vos côtés pour continuer ce combat. Bien sûr, nous aurons des contrariétés, nous aurons des adversaires, nous aurons des freins, mais c'est parce que nous sommes convaincus et légitimes que nous saurons surmonter les défis ensemble. Je

vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup Brigitte. Michèle ESCHLIMANN.

Mme ESCHLIMANN – Monsieur le Président, chers collègues. Moi je parlerai plus précisément du territoire Ouest. De nombreux thèmes ont été abordés et partagés en atelier de concertation dans le territoire Ouest et j'aimerais tout simplement en citer deux plus particulièrement. Le premier est le bien vieillir en Alsace, et tout particulièrement le bien vieillir à domicile, car c'est ce que chaque Alsacien souhaite. Or nos citoyens, s'ils disposent de plans APA, peinent à les mettre en œuvre car les associations et les entreprises d'aide à la personne peinent à recruter. En effet, bien que la CeA et ses partenaires soient les principaux employeurs dans ce secteur, nous ne disposons pas de la capacité d'agir sur la formation de ces professionnels de compétences régionales. Il s'agit donc pour les citoyens alsaciens de demander et de donner la possibilité à la CeA de définir les politiques de formation des travailleurs et d'insertion des jeunes dans les domaines sociaux et médico-sociaux.

Le deuxième thème prégnant est le besoin de mobilité, et tout particulièrement dans le territoire Ouest qui est un territoire rural. Les habitants souhaitent et demandent une amélioration de l'offre, en particulier de l'offre de transport ferroviaire, et une meilleure fiabilisation, moins de retards, moins de suppressions de train et des solutions aux problèmes de mobilité en cas de grève. En effet, aujourd'hui, les transports régionaux rencontrent de nombreuses difficultés, retards fréquents, manque d'écoute des besoins des voyageurs, dessertes non optimales. C'est tous ces sujets qui nous sont revenus lors des ateliers de concertation. Aussi, ils pensaient qu'il serait utile qu'une seule Collectivité, et en l'occurrence la CeA, puisse agir sur l'ensemble de ces mobilités englobant routes, train et mobilité douce, au lieu de la considérer de manière fragmentée. Cela permettrait une meilleure coordination et plus d'intermodalité entre les différents moyens de transport.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Michèle. Yves.

M. SUBLON – Merci. Au moment où l'intérêt à la chose publique s'essouffle, notre démarche a bien recueilli 2 400 contributions. Elle n'a donc pas fait « pschitt », pour reprendre une célèbre expression, contrairement à ce que certains avaient annoncé, voire même souhaité. C'est donc un succès quantitatif venant conforter celui de la consultation de fin 2021, début 2022. Mais c'est aussi et surtout un succès qualitatif. En effet, les contributions apportées par les Alsaciens sont d'une grande qualité et démontrent la pleine capacité de nos concitoyens à participer activement au projet de leur territoire, territoire qui leur est cher. Cela confirme la pertinence de la démarche, on l'a déjà dit, mais il est toujours bon de le rappeler, à savoir donner la parole et la plume à des citoyens autour d'un sujet engageant pour leur avenir, celui de leurs enfants, ainsi que de leur territoire de vie, visant ainsi une grande ambition collective. Comme l'a dit le Président, il s'agit d'un processus démocratique, inédit et exemplaire. Démocratie participative et démocratie représentative ne sont donc pas antagoniques, bien au contraire, mais nécessairement, et je dis bien nécessairement, complémentaires : l'un a besoin de l'autre. Plus précisément, les Alsaciens ont montré, contrairement à ce que certains détracteurs avaient insinué, que l'avenir institutionnel de leur territoire les concerne, au même titre que d'autres problématiques ou d'autres préoccupations, telles que le pouvoir d'achat, l'emploi, la sécurité, etc. Il faut souligner qu'il ne s'agit donc pas simplement de réponses, oui, non, mais qu'il s'agit de propositions concrètes, argumentées, formulées, réfléchies sous diverses formes, et notamment lors des ateliers en territoire. Rappelons que plus de 20 ateliers se sont tenus du nord au sud de notre Alsace, avec parfois plus de 200 participants. Et pour reprendre les propos de Brigitte KLINKERT, il s'agit bien là de démocratie de proximité. Ceci montre l'engagement des conseillers d'Alsace sur ce projet, faut-il le rappeler, mais aussi que ce projet vient bien des territoires, c'est-à-dire des terrains. Il s'agit de contributions et de propositions faites au plus près des préoccupations quotidiennes des Alsaciens. En cela, la démarche est une première, on l'a dit, pour la CeA,

et sans doute va-t-elle en appeler d'autres, quels que soient les sujets d'ailleurs. Les contributeurs, eux, doivent continuer à être mobilisés pour que le projet Alsace, mais aussi d'autres politiques publiques, plus larges encore, soient écoutés. Il y a lieu de maintenir ce réseau actif. Il s'agit d'une force et d'une richesse qui doivent être sauvegardées, exploitées et surtout entendues, et qui peuvent et doivent venir en complément de l'activité de notre Conseil de développement, et d'une façon plus générale de nos politiques publiques. Merci pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Yves. Isabelle.

Mme HECTOR-BUTZ – Merci Président. Moi je voulais juste revenir quelques instants sur l'expression des Alsaciens par rapport à nos aînés. Ils ont clairement exprimé qu'ils sont soucieux de la qualité de la prise en charge de leurs parents, grands-parents dépendants, mais bien au-delà des soins, et qu'ils attendent de la considération et de l'attention pour leurs aînés. C'est un signe fort des attentes des Alsaciens pour ce qui doit guider notre action à l'avenir. Je rappelle aussi, et tu l'as bien dit dans ton mot d'introduction, Frédéric, que tu as effectivement réuni le 12 décembre dernier les directrices, directeurs, présidentes, présidents des EHPAD d'Alsace. Ce temps-là a réellement permis à la CeA de se mettre à l'écoute des difficultés qu'ils ont pu nous exprimer, d'échanger sur leur situation et surtout de tracer des perspectives d'avenir. Effectivement, sur les 217 EHPAD présents en Alsace, une quinzaine environ connaissent d'importantes difficultés financières, et le Président a annoncé que la Collectivité européenne d'Alsace va créer un fond de solidarité pour répondre aux urgences, tout en préparant un plan global de soutien. Frédéric a aussi proposé aux représentants des EHPAD de travailler sur un label alsacien de la bienveillance, tirer des bonnes pratiques en Alsace, en s'inspirant bien évidemment quand même du label national Humanitude. Le label alsacien reposerait sur quatre volets : les pratiques professionnelles, la qualité des repas, l'écosystème local pour s'appuyer sur la solidarité des territoires, et enfin la citoyenneté et l'intimité auxquelles tout humain a droit. Au sujet du label national Humanitude, il a été décroché au bout de dix ans par deux établissements alsaciens, à Illzach et plus récemment à Masevaux – j'en suis très fière puisque c'est mon canton et la commune de mon cher binôme. Vraiment, je pense que la CeA montre bien son engagement pour nos aînés et surtout pour préserver leur bien-être, bien vieillir dans nos maisons de retraite, contrôler et assurer une bonne gestion publique des établissements, des effectifs suffisants, des activités stimulantes dans un cadre de vie digne et sécurisé. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Isabelle. Et puis c'était vraiment pour moi une visite chez Maxime, à l'EHPAD, qui était très enrichissante. Et cette réflexion sur la bienveillance et sur la capacité de mieux l'accompagner, elle a été pour moi fondatrice, en ayant visité l'établissement, et je pense qu'elle peut vraiment nous inspirer. C'est un très bel exemple. Raphaël.

M. SCHELLENBERGER – Oui, merci Monsieur le Président. Permettez-moi de me réjouir de ce souffle nouveau que nous insufflons pour notre territoire et pour l'incarnation institutionnelle de notre territoire. Plusieurs étapes ont été franchies, ça a été rappelé. Le retour d'une Alsace institutionnelle, c'est un combat gagné, nous le représentons, nous l'incarçons. Ce qu'il nous faut aujourd'hui, c'est renforcer la capacité de l'Alsace politique. Ce sera le sens de mon propos. Si le sentiment d'appartenance de nos concitoyens est fort, si l'identification à l'Alsace de nos concitoyens est fort, pour que celle-ci subsiste, il faut que l'Alsace soit un espace de débat démocratique, de débat politique, de construction d'une vision politique, et pour cela nous n'avons qu'un seul moyen, celui de renforcer la capacité à agir de la Collectivité politique alsacienne, et ce rapport, ce projet va parfaitement dans ce sens.

Quand on dit politique, il ne faut pas avoir peur, il ne faut pas entendre politicien, mais bien débat d'idées, construction de la vision. Et en ça, l'Alsace a toujours su innover, toujours su faire le pont entre une vision de la démocratie républicaine à la française et

une vision de la démocratie peut-être un peu plus germanique, construite sur le compromis, construite davantage sur l'assemblage de la nécessité de gouverner ensemble, et le compromis compatible avec les visions parfois concurrentes. Prenons l'exemple dans l'histoire de l'Alsace d'Adrien ZELLER et de la majorité large qu'il a su construire, modernisant l'écologie politique, la rendant accessible, la rendant possible et la rendant compatible avec le développement de nos territoires. Voilà ce que l'Alsace a su apporter à la France, voilà ce que l'Alsace devra demain encore innover.

Et pour cela, permettez-moi de m'intéresser à un passage particulier dans ce rapport, mais néanmoins particulièrement important, celui de la prise de position sur un mode de scrutin. Nous souhaitons que l'Alsace politique de demain soit ancrée dans un mode de scrutin ancré dans les territoires, celui de l'élection directe de ses représentants. C'est important parce que c'est comme ça qu'on arrive à construire progressivement une vision politique sans s'enfermer dans une vision politicienne. Je m'en réjouis, dans cette époque où nous avons de plus en plus de mal à faire vivre ensemble nos concitoyens, y compris dans nos territoires, y compris en Alsace. Ça n'est qu'en faisant l'effort de progressivement faire converger nos positions, progressivement faire converger nos postures, que nous arriverons à dessiner un nouveau destin commun. Ce qui se passe au niveau national en ce moment n'est pas si éloigné de ce que nous devons tous construire dans nos territoires. Nous devons tous faire l'effort de vouloir vivre ensemble. Nous avons tous envie de vivre ensemble à l'échelle de l'Alsace. Nous avons tous à faire l'effort de construire ce projet politique pour l'Alsace.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Raphaël. La politique est noble. C'est parfois ceux qui la font qui le sont un peu moins. Mais globalement, la politique est noble, et il faut que vous soyez fiers, que nous soyons fiers collectivement de faire de la politique. J'ai encore beaucoup de demandes de prise de parole. Karine.

M. PAGLIARULO – Merci Président. Bonjour à toutes et à tous, et particulièrement à nos auditeurs qui se sont déplacés ce matin en nombre. Quand on a demandé aux Alsaciennes et aux Alsaciens ce qui les anime et pourquoi l'Alsace, la santé est venue aussi dans le haut du tableau, et particulièrement la lutte contre la désertification médicale. On a prouvé lors du Covid qu'on sait faire, qu'on sait accompagner, qu'on sait faire jusqu'au dernier kilomètre. Et qui mieux que le Département, l'Alsace, ne peut justement pallier à toutes les problématiques de zone blanche ? Donc je pense que dans la loi Alsace, il ne faut pas oublier ce point-là, important.

Et je voulais aussi vous dire qu'on réclamait, et on réclame toujours, de prendre la tâche des directeurs d'établissements type EHPAD, parce que nous les finançons. Aujourd'hui, nous les finançons, mais c'est l'ARS qui les nomme. De même que le gestionnaire de collège, puisque c'est lui qui gère nos dépenses, les dépenses qu'on alloue aux collégiennes et aux collégiens, on aimerait aussi que ce soit la Collectivité qui puisse le nommer et veiller au bon égard des deniers publics.

Je voudrais juste rajouter, parce que moi je suis plus terre à terre, pardon, Raphaël, que la Collectivité, c'est la proximité, c'est la réactivité, c'est l'agilité, et c'est sur cette base-là qu'on peut demander et défendre ce dossier-là. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Karine. Laurence.

Mme MULLER-BRONN – Merci Monsieur le Président. Je voulais intervenir sur une mention qui est dans ce rapport projet Alsace concernant le droit local, qui aurait besoin aussi d'être modernisé. Vous l'avez vu encore récemment, le droit local est actuellement de plus en plus remis en cause : un régime local d'assurance maladie, l'enseignement religieux, les corporations, etc. Et dans le contexte actuel, il est largement figé et ne peut faire l'objet de mesures de modernisation qu'avec les pires difficultés. La plupart des tentatives récentes d'aménagement se sont heurtées à un échec au niveau du Parlement

et du gouvernement, la jurisprudence du Conseil constitutionnel servant de prétexte pour justifier cet immobilisme. Alors pour briser ce processus de démantèlement, le droit local doit, chaque fois que cela est constitutionnellement possible, devenir un droit régional. Et cela signifie que la compétence pour le faire évoluer devrait revenir à des instances locales. Une Région Alsace reconstituée pourrait devenir le cadre de la modernisation de nombreux aspects du droit local, comme l'ont montré les initiatives qui ont déjà été prises en matière de livre foncier et de cadastre, en collaboration avec le Département de la Moselle. Ce renforcement du pouvoir régional en matière de droit local pourrait se faire de plusieurs manières et dans différents domaines. C'est un apport qu'on nous avons entendu sur le terrain. Beaucoup, de plus en plus d'Alsaciens sont sensibles à ces particularités de notre droit local, qui pourrait être un modèle pour le droit national. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Laurence. D'ailleurs je vous invite à regarder les frais de gestion du régime local par rapport aux complémentaires classiques. Vous verrez qu'il est extrêmement bien géré et je pense que tous les régimes complémentaires devraient s'inspirer du régime local pour leur gestion exemplaire. Et bien évidemment, on doit préserver ce patrimoine. On proposera de prendre une résolution d'ailleurs sur le concordat, qui est un des éléments de droit local. Bruno FUCHS.

M. FUCHS – Merci. Bonjour à toutes et à tous. Merci Monsieur le Président. Juste pour dire en quelques mots mon soutien total bien évidemment à ce projet, qui va dans le sens de mon engagement depuis ma première élection en 2017. Il est bien sûr un élément identitaire dans cette démarche, mais ce n'est pas le plus important. Pour moi, le plus important c'est la proximité et l'efficacité des politiques publiques que l'on mène depuis que la CeA est créée et qu'il faut renforcer bien évidemment encore dans toutes les dimensions, touristiques, sport, santé. Il faut qu'on montre que la puissance publique est proche et se sent proche et propose des avancées importantes pour nos citoyens.

À titre de contribution, j'enlèverai peut-être le volet expérimental, car on pourrait considérer que ce qu'on vit là est une expérience. Si l'on va plus loin, il n'y aura pas de retour en arrière. C'est une détermination qui est la nôtre et qui sera un engagement avec les parlements. Donc je verrai plutôt le volet innovant, notamment sur la dimension de démocratie participative. Donc c'était ma contribution de ce matin. Je ne vois pas un retour en arrière si nous devons avoir effectivement gain de cause.

M. LE PRÉSIDENT – C'était simplement pour l'aspect juridique, mais tu as raison. Nathalie MARAJO.

Mme MARAJO-GUTHMULLER – Président, chers collègues. Je me réjouis également de l'exercice démocratique que nous avons proposé à nos concitoyens. Le souci serait plutôt de répondre à la question : comment inciter la population à s'emparer de ce qui est une véritable chance ? En tout cas, nous avons fait notre part et nous continuons de faire notre part. Ainsi, le 16 mai dernier, avec ma collègue Christelle ISSELÉ, nous avons organisé des ateliers participatifs à Reichshoffen, dans le territoire Nord, pour recueillir auprès des habitants les besoins, les priorités, les défis pour demain et les propositions d'actions à mener, tout en les interrogeant sur leur propre engagement. « Il n'y a qu'à, il faut qu'on », c'est un peu facile. Nous avons axé les réflexions autour des thèmes suivants : jeunesse et éducation, sport, culture et patrimoine, environnement. Je vais me faire le porte-parole de quelques-unes de nombreuses expressions issues de cette riche soirée très appréciée par les participants. Il me semble important de faire entendre leur voix dans cette instance. Je témoigne ainsi mon grand respect pour leur expression.

En matière d'éducation, ils ont dit leur attachement à l'ouverture de classes bilingues aux élèves en difficulté pour éviter une polarité des classes, le développement de projets culturels transfrontaliers visant une culture commune transfrontalière, le besoin de concentrer des moyens pour permettre une école incluant plus dignement le handicap et les élèves en difficulté scolaire, une école répondant réellement à l'objectif d'égalité des

chances, l'approvisionnement local et bio des cantines scolaires, la valorisation de l'engagement des jeunes et un accès accru à l'information quant à leurs droits dans tous les domaines. Points de suspension, parce qu'il y avait énormément d'autres choses.

En matière de culture et de patrimoine, je citerai seulement un attachement aux maisons à colombages et des propositions : la création d'un pass culture alsacien, la création d'une chaîne de télévision telle que ViaStella en Corse et l'enseignement de l'histoire en Alsace.

Sur le thème de l'environnement, les participants ont exprimé le besoin de préserver nos richesses naturelles alsaciennes de plus en plus fragiles, et notamment l'eau qui est au cœur de toutes les préoccupations, de repenser l'habitat pour faire face aux défis climatiques, d'aider les entreprises dans leur transition énergétique et les agriculteurs dans leur transition écologique, de viser la souveraineté alimentaire, etc. Et pour ces Alsaciens, il serait intéressant que nous soyons en pleine compétence sur l'aménagement du territoire avec un SRADDET à l'échelle alsacienne, sur la gestion des parcs naturels régionaux, sur le statut de chef de file protection de la biodiversité, sur le plan régional de prévention et de gestion des déchets.

Je finirai par le sport, qui a généré des réflexions sur le développement des infrastructures sportives, des heures d'EPS, de la sensibilisation à la pratique sportive, et de ponts entre établissements scolaires et clubs sportifs. Petite parenthèse : c'est ce que fait déjà la nouvelle politique sportive avec le dispositif « un club, un collège ». Et enfin le retour à des ligues sportives à l'échelle alsacienne a été plébiscité. Les nombreuses difficultés pour les associations sportives liées à l'organisation à l'échelle Grand Est ont été énumérées, notamment les longues distances à parcourir, un soutien moindre des clubs et peu de proximité dans l'accompagnement. Et en tant que déléguée au sport de notre Collectivité, je n'ai pu que me réjouir de constater l'adéquation des souhaits de nos concitoyens avec le texte de la motion que j'avais présenté à votre approbation le 27 septembre 2021, motion qui témoignait du soutien de la Collectivité européenne d'Alsace à la volonté des comités sportifs alsaciens de choisir librement leur gouvernance.

Cette liste de contributions n'est issue que d'une seule soirée et n'est pas exhaustive. Toutes les personnes présentes ont été très productives et inventives. J'ai apprécié particulièrement la présence de très jeunes participants. Ce qui m'anime, ce qui me motive, c'est d'améliorer la vie au quotidien des habitants. Et pour ce faire, il faut connaître leurs besoins. C'était le but de cette réunion publique et de cette contribution. Un bel exercice démocratique, une démocratie comme il se doit, c'est-à-dire à double sens, respectant l'identité et la valeur des cultures et des populations. Et c'est bien le sens de la politique au sens noble du terme, qui ne se résume pas à de tristes buzz et de petites phrases dans les médias pour exister, à des annonces faciles quand on n'en assume pas les coûts, mais bien à des actions concrètes, ambitieuses, pragmatiques, visionnaires, au service des habitants, de tous les habitants, de ceux qui répondent oui à nos enquêtes et contributions, mais aussi de tous les autres. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nathalie. Ton voisin, Victor.

M. Victor VOGT – Monsieur le Président. Chers collègues. Et puis aussi toutes les Alsaciennes et les Alsaciens qui sont présents. Je me suis posé la question pendant quelques jours de savoir, dans le fond, qu'est-ce qui faisait notre différence. Parce que, ce que ce rapport démontre, c'est que, au-delà de la question des compétences régionales, sur certaines thématiques, les Alsaciens souhaitent avoir une compétence qui n'est ni de la CeA ni de l'État, enfin, ni de la Région, mais ont même parfois l'impression qu'en fait il devrait en être naturellement ainsi. Et Nathalie l'a très bien évoqué à l'instant. Ces compétences parfois étaient notamment demandées par les plus jeunes, avec des demandes parfois très innovantes et avec vraiment un sentiment, je dirai, d'appartenance très fort. Pour répondre à cette question, je suis arrivé à questionner l'espace dans lequel on est. Qu'est-ce que c'est, finalement, cette vallée rhénane ? Cette vallée rhénane, en

fait, elle est structurée comme un parapluie. Elle est concave, donc elle est propice, propice au ruissellement, c'est-à-dire là où l'on converge. Ce n'est pas quelque chose qui exclut les autres, c'est quelque chose qui permet finalement d'avoir une forme de convergence, et c'est aussi pour ça qu'à travers les siècles, il y a eu autant d'innovations et autant de richesses.

Je me suis ensuite attardé sur la notion d'Alsace, Elsass, les Alamans, *alle Mannen*, traduit en français « tous les hommes ». Germain MÜLLER disait également *alle Frauen*, « toutes les femmes ». Ce qui veut dire finalement que l'Alsace, c'est cette nef, ce vaisseau qui traverse le temps. L'Alsace, objet humaniste dont la volonté est de traverser invariablement le temps. Et d'ailleurs, elle s'adapte à tout, et elle sera utile, notamment aux transitions à venir, dont la transition écologique.

Je le disais lors d'une précédente plénière, l'Alsace, c'est une histoire d'amour éternel. On le voit d'ailleurs dans ce rapport, notamment avec notre langue régionale, que les Alsaciennes et les Alsaciens demandent et veulent plus d'Alsace. Car oui, cette terre de tous les hommes a formé une communauté de destin, une communauté rhénane, singulière, historique, culturelle et linguistique, pour notamment paraphraser la déclaration du Président de la République en Corse. Car oui, Monsieur le Président, chers collègues, le projet des Alsaciennes et des Alsaciens est bien là. C'est plus d'Alsace pour toutes les femmes et pour tous les hommes. J'ai dit.

Mme LARONZE – Merci. Chers collègues. L'Alsace que vous décrivez, ce n'est pas l'Alsace de demain, mais l'Alsace de l'austérité, l'Alsace libérale, prolongeant le projet du gouvernement de démantèlement des services publics au profit des intérêts privés. La consultation organisée sous forme de plébiscite organisé en 2022 et en 2023 ne dupe personne. Il s'agissait bien d'une illusion de démocratie, à grand renfort de moyens publicitaires, grevant outrageusement le budget de la Collectivité pour ne pouvoir exprimer qu'un oui à une question qui n'en était pas une ou à un questionnaire à choix multiples. Il est certain qu'en Alsace, comme partout en France, les citoyens ne se reconnaissent pas dans les 13 régions. Ayant perdu tout lien de proximité avec leurs élus, elles et ils se sentent dépossédés de leur pouvoir d'agir. Mais les Alsaciennes et les Alsaciens méritaient mieux que d'être réduits au rang de supporters dans le cadre d'une opération de communication. Avec cette consultation et ces résultats qui ne représentent que 11,8 % du corps électoral alsacien, vous prétendez être légitime aujourd'hui à porter haut effort les couleurs d'une différenciation locale en utilisant le droit à la différenciation pour en faire un outil de régression des droits sociaux, et vous affranchir des lois nationales.

Loin de pouvoir garantir la protection du droit local, vous exposez les Alsaciens et les Alsaciennes à la casse du droit du travail, à un SMIC alsacien harmonisé vers le bas pour faire face à la concurrence avec l'Allemagne. Vous évoquez une adaptation de la loi retraite. Nous connaissons votre souhait de repousser encore l'âge de départ à la retraite. L'atteinte au droit à la retraite, rejetée par la grande majorité des Français et des Alsaciens, ne vous a pas suffi. Vous envisagez même dans votre projet d'Alsace un alignement de l'offre d'enseignement et de formation aux demandes du marché du travail. Ce faisant, vous conditionnez l'avenir des jeunes aux choix et aux besoins des entreprises, au lieu d'écouter les aspirations des jeunes. Quel avenir se dessine à eux lorsque leurs emplois sont dictés par des enjeux de court terme et menacés par des licenciements pour des raisons de rentabilité ? Quel avenir peut-on leur promettre avec ce type de formation, alors que les aides publiques accordées aux entreprises pour maintenir les emplois en Alsace ne sont pas respectées ? Nous avons un exemple concret, celui de l'entreprise Clestra : 125 salariés licenciés suite au dépeçage de l'entreprise Clestra à Illkirch par son repreneur.

Selon votre projet, l'attractivité économique de l'Alsace et de ses territoires ainsi que l'emploi ne constituent que le quatrième bloc des préoccupations des Alsaciens, alors que, comme pour tous les autres Français, nous savons que le pouvoir d'achat et l'emploi sont au cœur de leurs préoccupations. Et malheureusement, quand on leur demande de

s'exprimer sur le sujet, ils n'ont que peu de pouvoir dans leur entreprise et dans la sphère des décisions économiques. Et votre projet, que propose-t-il sur cette question de l'emploi et du pouvoir d'achat ? Il prévoit d'inciter à une meilleure rémunération, tout en rappelant que les travailleurs devront se soumettre pour cela à plus de flexibilité. Autrement dit, vous n'avez pas soutenu hier les salariés des entreprises Knorr et Clestra, vous ne les soutiendrez pas demain. Pourtant, le combat des travailleurs est au cœur des préoccupations qui devraient être les nôtres, continuer à vivre et travailler au pays.

Nous exprimons par ailleurs notre inquiétude concernant le maintien des services publics, préoccupation majeure de nos concitoyens selon les contributions citées dans votre rapport. Nous saluons votre volonté affichée de maintenir les écoles dans nos communes rurales. Mais lorsque vous évoquez l'idée de remédier à la disparition des services publics pour lutter contre les inégalités, il faut être clair. S'agit-il pour vous de demander l'arrêt de leur fermeture et leur réouverture partout en Alsace, pour garantir l'accessibilité à tous nos concitoyens ? Le bureau de poste du quartier gare de Mulhouse a été fermé il y a quelques semaines, suscitant une mobilisation sociale. La CeA est-elle intervenue ? En tant que communiste, je ne conçois pas que ces services soient assurés par des acteurs soumis aux règles du profit, alors que nous devons ces services élémentaires à nos concitoyens. L'ambiguïté de vos formulations appelle des clarifications et des solutions concrètes.

La situation frontalière de l'Alsace peut mériter des simplifications législatives, mais uniquement si elles sont synonymes de coopération mutuellement avantageuse pour les populations, s'il y a une harmonisation sociale favorable aux salariés et que les habitants des autres régions frontalières en bénéficient. Or, votre projet d'Alsace dessine une région au pouvoir étendu au détriment de l'égalité et de l'unité républicaine, pour tirer vers le bas les droits sociaux. Autrement dit, faire de l'Alsace un laboratoire d'expérimentation des politiques d'attractivité afin de répondre aux demandes de flexibilité des acteurs économiques. En outre, le respect de la démocratie nécessite de reposer sur le triptyque communes, département, État, qui permet de répondre aux besoins sociaux dans la solidarité concrète.

Alors que le gouvernement envisage de supprimer les jours fériés et chômés spécifiques à l'Alsace et à la Moselle, notre Collectivité doit fermement s'y opposer et ne pas s'incliner devant l'État libéral et ses choix autoritaires, ces choix d'en haut sans prises en compte des particularités locales. La CeA, à l'image du gouvernement, fait du social la variable d'ajustement de l'économie, la Région au détriment du Département. Le Département est mort, vive la Région : voici votre ambition. Les communistes ne seraient pas nécessairement opposés à la Région Alsace, mais vous ne nous embarquerez pas dans votre galère libérale. Pour les Alsaciens, nous nous abstenons.

M. LE PRÉSIDENT – Bien. Monsieur KOBRYN. Par contre, si vous voulez bien être dans un délai plus raisonnable, merci beaucoup. Sinon je vais mettre en application le règlement.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. Il me semble que vous avez pris le temps de vous exprimer. Je m'exprimerai dans le délai des 4 minutes imparties.

La question du découpage institutionnel est une question complexe, à la croisée de nombreux enjeux, culturels, historiques, géographiques, économiques, sociaux et bien sûr politiques. L'attachement à toutes ces dimensions est fondamental et est au cœur des échanges que nous avons aujourd'hui. En tant qu'élus, il est, je crois, de notre responsabilité de ne pas dire n'importe quoi sur ces sujets.

Sur la contribution que vous nous présentez aujourd'hui, je regrette votre instrumentalisation de cette question institutionnelle. Cette concertation aurait pu en être vraiment une. Mais non, à nouveau, ce n'est qu'une mascarade pour servir vos intérêts politiques. Pourquoi ? Parce que vous ne rendez pas compte des contributions exprimées.

Non, ce rapport est en fait une relecture à votre sauce des expressions reçues. Il y aurait sinon, comme dans tout le reste de la société, une diversité, une pluralité. Mais dans votre monde, l'Alsace est monolithique et elle doit le rester. Sur la sortie du Grand Est, il y a des gens qui se sont exprimés, qui se sont opposés, mais ces expressions ne figurent pas dans le bilan. Autrement dit, vous avez trié les concertations et n'avez retenu que celles qui vous arrange. C'est la même chose sur le revenu universel qui ne figure pas dans le rapport. Quand on concerte, on doit rendre compte de l'ensemble des avis et pas seulement de ce qui vous arrange, sinon cela vide la démarche de sa crédibilité et ne respecte pas celles et ceux qui ont pris la peine de s'exprimer.

Je regrette également forcément le grand écart entre vos merveilleux projets pour l'Alsace de demain, sur lesquels nous pourrions nous retrouver, et la réalité de vos choix politiques aujourd'hui. Vous prétendez incarner un laboratoire démocratique. C'est absolument formidable. Mais aujourd'hui, vous prenez 90 % des délibérations en vous cachant des citoyens, vous calomniez votre opposition, vous sanctionnez des associations qui ne sont pas d'accord avec vous. Pour le laboratoire démocratique, on repassera. De la même manière, vous défendez le scrutin de type départemental, qui est le moins représentatif, autrement dit qui ne permet pas de représenter la diversité des Alsaciens et des Alsaciennes. Dans ce rapport, vous implorez également d'avoir des moyens pour agir. Petit scoop, en exclusivité : vous les avez déjà en fait très largement, juste vous ne les mobilisez pas.

Et enfin, je terminerai en lançant un appel solennel. Les élus de mon groupe et moi-même sommes à la recherche du Président de notre Collectivité. Nous avons bien entendu parler d'un certain Frédéric BIERRY, mais de ce que je comprends, il doit être sans doute parlementaire vu qu'il mobilise l'ensemble de son temps sur des sujets nationaux comme le découpage institutionnel, sur lequel en fait il n'a pas vraiment la main. Et s'il s'avère que Monsieur BIERRY est en fait effectivement conseiller d'Alsace, j'ai l'impression qu'il n'a pas tout à fait saisi qu'il pouvait d'ores et déjà agir pour les habitantes et les habitants. Dans ce rapport, la Région Alsace voudrait donner la priorité à la jeunesse. Monsieur BIERRY, vous pouvez déjà faire en sorte de ne plus avoir 370 enfants en attente de placement. Vous pouvez mettre en œuvre un revenu d'émancipation pour les étudiants, comme le Département de la Meurthe et Moselle a pu le faire. La Région Alsace, il en a été beaucoup question, voudrait porter attention à nos aînés. Formidable. Vous pouvez d'ores et déjà ne pas mettre en danger les EHPAD sur la question de l'hébergement. Et enfin, la Région Alsace voudrait porter un soutien aux plus démunis. Là aussi, vous avez les moyens d'agir. Et dernière chose : je pense que si Monsieur BIERRY était effectivement Président de la Collectivité, il n'oserait pas dans ce rapport évoquer la date du 1^{er} janvier 2025 pour récupérer des compétences régionales, parce qu'il saurait très bien que la Collectivité ne pourrait pas supporter un nouveau big bang institutionnel dans ces délais, il saurait très bien les implications en interne d'un tel choix, il serait au courant des difficultés auxquelles le service public serait confronté. Donc finalement, cette concertation se retourne contre vous puisqu'elle démontre combien la CeA n'a pas fait ses preuves, constat d'un certain nombre de parlementaires de votre majorité. Elle démontre aussi que vous n'assumez pas vos responsabilités qui sont les siennes, et c'est cela, je crois, que nous devons avant tout aux Alsaciens et aux Alsaciennes.

M. LE PRÉSIDENT – Monsieur FRÉMONT, comme ça on finit la série, parce que voilà, je pense qu'on vous a assez entendus. Allez-y.

M. FRÉMONT – Monsieur le Président. J'ai pris note de ce qui ressort de l'expression des attentes des citoyennes et citoyens alsaciens qui ont participé à cette consultation, en tout cas une partie des expressions que vous avez sélectionnées. Ils attendent notamment pour le territoire alsacien des actions dans les thématiques suivantes, je cite le rapport : art de vivre, histoire et mémoire collective, bilinguisme et apprentissage des langues, cadre de vie durable et épanouissant, coopération rhénane, priorité à la jeunesse, une attention particulière à nos aînés, intégration des personnes handicapées, soutien aux plus démunis,

lutte contre toutes formes de discrimination, soutien à la vie associative et éducative, accessibilité aux services publics, démocratie citoyenne. À quelques exceptions près, c'est presque mot pour mot le listing des champs de compétence actuel des conseils départementaux, ainsi que les compétences nouvelles déjà acquises lors de la création de la Collectivité européenne d'Alsace en 2021. J'y vois donc avant tout une attente des Alsaciennes et des Alsaciens à l'égard de la CeA pour qu'elle remplisse les missions pour lesquelles elle est déjà en responsabilité. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Michel.

M. LORENTZ – Oui, merci Monsieur le Président de me donner la parole. Au moment du débat, je suis quand même, après quelques critiques, obligé de dire deux mots. Je ne m'adresserai pas à Florian, dont les attaques ad hominem sont tellement excessives qu'elles sont totalement insignifiantes et qu'elles commencent à lasser tout l'ensemble de ce hémicycle. Pour Fleur, qui critique notre consultation, Fleur, il faut peut-être garder notre humilité. Vous avez été élue, mais comme la plupart d'entre nous, avec même pas 27 % de participation. Donc, quand on a une consultation organisée par l'État dans un cadre national qui ne recueille même pas 27 % de participation, vu la participation que nous avons eue pour notre consultation, on peut être très fier d'avoir réussi à mobiliser sur un sujet aussi ardu que cette question institutionnelle l'ensemble des Alsaciens. Et je note que la plupart d'entre nous ont réalisé des réunions publiques, se sont donnés sur le terrain, et qu'en comparaison avec d'autres collectivités, nous avons des frais de communication totalement ridicules pour cette opération. Et on peut être très fier de n'avoir pas du tout grevé le budget des Alsaciens pour toute l'activité que nous avons faite pour recueillir leur avis.

Pour ma part, ce que je souhaiterais évoquer, c'est que bien sûr les Alsaciens souhaitent que nous puissions au niveau de l'Alsace récupérer des compétences, qui sont celles d'un Conseil régional, puisque nous avons le territoire pertinent pour le faire. Je rappelle juste à mes collègues que nous exerçons ces compétences avec ce que la loi nous laisse dans la possibilité d'exercer, puisque beaucoup des compétences sont en partie ou en grande partie majoritairement encadrées par une réglementation d'essence nationale, et nous ne pouvons avoir que la partie contenue pour agir, cher Damien. Aujourd'hui, les Alsaciens veulent exercer encore plus de compétences que celles des départements et des régions.

Je réagis pour cela à ce qu'a dit Karine PAGLIARULO. Nous avons eu ici plusieurs débats sur les questions de la santé. La situation des urgences a depuis longtemps, et avant qu'elle fasse écho dans la presse, été saisie par les conseillers d'Alsace ici présents, et notamment ceux de la majorité qui se sont inquiétés de cette situation. Nous n'avons pas de baguette magique, surtout par rapport aux errements de l'État depuis cinquante ans. Du meilleur système de santé défini par l'ONU, on est arrivé à une situation compliquée. Nous n'avons pas de baguette pour créer de nouveaux médecins, mais nous pouvons mieux gérer que ne le fait l'ARS. Nous avons convoqué ici la Directrice de l'ARS et les réponses nous ont laissé largement sous notre faim, pour ne pas dire autre chose.

Nous serions également plus compétents dans le domaine du handicap. Je rappelle qu'il reste 400 places en ITEP, des enfants handicapés cherchent à avoir des places, et l'ARS ne crée pas ces places. Nous avons effectivement un problème qui pourrait également résoudre une certaine partie des problématiques qu'aujourd'hui rencontre l'Éducation nationale, avec des classes où nous avons des enfants qui ne sont peut-être pas adaptés au système tel qu'il est, et l'État n'a pas fait les choses qu'il faut pour les régler.

En matière environnementale également, nous serions bien inspirés de pouvoir gérer toute une série de compétences, notamment réglementaires, qui nous permettraient d'adapter les choses pour pouvoir avancer, je pense aux questions de transport notamment où je suis bloqué sur le développement des pistes cyclables, tout en préservant intelligemment nos espaces naturels. Nous serions également plus aptes.

Alors oui, cet appel des Alsaciens, c'est un appel à beaucoup plus de décentralisation, à beaucoup plus de subsidiarité, à gérer au niveau qui est le plus adapté les problématiques. Je remercie donc toutes celles et ceux qui ont contribué, et c'est à deux mains que je voterai avec ma collègue Christelle cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Michel. Lara, qui attend depuis un petit bout de temps. Pardon, excuse-moi Lara.

Mme MILLION – Merci Monsieur le Président. Chers collègues. Moi j'étais persuadée que notre opposition allait dire oui pour la Région Alsace pour une seule et bonne raison : à la Région Alsace, ils auraient 1 minute 15 pour parler à quatre, parce qu'ils sont quatre sur quatre-vingts, alors que là nous ne comptons pas les minutes, quand même il faut le dire. Ceci étant, c'est pour la boutade, mais je me disais que les boulets de canon ne nous atteignent pas, donc il n'y a pas de souci. Je ne sais pas qui calomnie, mais ce qui est sûr, c'est que vous êtes beaucoup dans la calomnie. Quel dommage et quelle tristesse pour tous ces citoyens qui croient en cette politique, la vie de la cité, qui en ont vraiment ras le bol de vous entendre à chaque fois ne donner que des exemples qui en plus sont faux, des exemples qui calomnient sans cesse le travail au quotidien.

Je pense qu'on a beaucoup de chance. On a beaucoup de chance, parce que, qui l'aurait fait ? Qui aurait fait déjà cette consultation ? Ce n'est pas évident, une première consultation. On a eu plus de 92 % de citoyens qui nous disent oui pour la Région Alsace. Mais qui aurait osé ? Cher Président, votre idée et nous l'avons suivi, était qu'on ne va pas faire ce projet d'Alsace de demain, nous, entre nous, comme ça, parce qu'entre élus on réfléchissait bien mais ça suffit. On va demander aux Alsaciennes. Et ça a été fantastique. Ça a été un vrai engouement et ça il faut vraiment le dire. Moi j'ai plein d'exemples. Premier engouement, c'est tout d'abord les réunions publiques que j'ai faites avec mon binôme Jean-Luc SCHILDKECHT. Il y a eu plus de 250 personnes à nos réunions publiques, qui ont dit : « Oui, ce sujet nous intéresse ». On a travaillé sur certaines thématiques, ils veulent de la proximité parce qu'aujourd'hui ils ne comprennent plus qui fait quoi, etc. Voilà, ça fonctionne. Ils ont parlé des lycées. Ils ont effectivement parlé de la vie associative, ils voulaient de la proximité. Ça c'est du factuel, ça c'est du concret. La contribution aussi avec les conseillers régionaux alsaciens du Grand Est. Si vous l'avez lue, tout est disséqué, analysé, l'intérêt de prendre de façon pragmatique telle compétence au niveau de l'Alsace, le fait de ne pas laisser cela à la Région Grand Est. Tout est expliqué, il suffit de le lire. Les entreprises, cher Président, quand nous sommes allés voir les Alsaciens, les entreprises alsaciennes à la Maison d'Alsace à Paris, quand en même temps on a vu les entreprises ici en Alsace qui demandent aussi de la proximité par rapport aux fonds européens, d'être accompagnés, comment ça fonctionne. Et le CODEV et les conseillers de développement que je salue, qui sont là, merci beaucoup à tous les conseillers de développement, il y en a plusieurs, bravo, qui se sont aussi saisis de ce sujet en disant : « Si demain vous devenez Région Alsace, nous on veut continuer à s'impliquer, à être là, à communiquer ». J'ai même certains conseillers de développement qui nous ont dit : « Mais nous on peut aller faire aussi des réunions publiques pour expliquer l'intérêt, pourquoi pas, de cette Région Alsace ». Donc voilà, je pense que preuve en est aujourd'hui, il y a un vrai désir d'Alsace.

Donc moi je n'ai toujours pas compris. Vous êtes contre le fait de récupérer les compétences de la Région au niveau de l'Alsace ? Parce que c'est bien ce que j'ai cru comprendre, ou alors il faut me l'expliquer. Ce qui est sûr, c'est que beaucoup d'Alsaciens, énormément d'Alsaciens, ont contribué, sont pour, parce qu'ils ont compris que le pragmatisme, la proximité, la simplification, c'est au niveau le plus proche, au niveau de l'Alsace. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Lara. Nicolas.

M. JANDER – D'abord je prends la parole, ensuite le bon Nicolas prendra la parole juste

derrière moi. Simplement, quand j'écoute les élus de l'opposition, des jeunes gens qui sont intelligents, brillants et tout ça, je constate qu'ils sont totalement hors sol. Ils se gargarisent de mots, ils font des phrases, mais en réalité, à la fin, on ne sait pas s'ils sont pour ou contre. Je dirai, pour résumer, qu'ils sont ni pour ni contre, bien au contraire. Quand j'écoute Fleur LARONZE, j'ai l'impression d'être dans le film *Goodbye Lénine*, je ne sais pas si vous vous rappelez de ce film : on ne sait pas que le mur de Berlin est tombé, on vit en fait dans la RDA, c'est ça l'idéal de vie. Peut-être pas la Corée du Nord, le mot est trop fort. En tout cas je, moi je suis très surpris de cette déconnexion, parce que quand on dit que ce projet Alsace, c'est quelque chose, c'est un truc d'élus, en fait, c'est un peu la critique qui a pu être faite par certains, c'est le fait que les élus parlent aux élus, c'est un gadget que nous on aurait inventé, lors de la contribution citoyenne, il a pu y avoir des questions, lors du lancement de cette belle opération. Est-ce que ça va intéresser, est-ce qu'effectivement ça intéresse les Alsaciens ? Et la réponse...

Pour peu qu'on se soit donné la peine d'organiser des réunions publiques aussi. Je ne sais pas si dans vos cantons strasbourgeois, les élus de l'opposition, vous avez pris la peine de rencontrer les citoyens, je ne crois pas. Parce que ceux qui l'ont fait se sont rendus compte effectivement, Lara l'a rappelé, qu'il y a un engouement. Moi dans mon canton j'ai souvenir d'une magnifique rencontre avec Laurent MARCANGELI, Député de Corse du Sud. On a eu une discussion enrichissante. On n'était pas tous d'accord d'ailleurs. Avec le Président, on était une soixantaine sur la situation comparée, et comparaison n'est pas raison, entre la Corse et l'Alsace, les points de convergence, les différences aussi qui peuvent exister. C'était hyper intéressant et les citoyens se sont emparés de ce débat. Une autre réunion avec Sabine DREXELR qu'on a organisée au quartier Plessier. On avait quatre-vingts participants aussi. Un peu moins que pour Lara MILLION et Jean-Luc SCHILDKNECHT, mais quand même, on avait du monde. Et les questions qui sont posées, elles sont liées à notre situation aussi transfrontalière. On est dans le sud de l'Alsace, tout proche de la Suisse, de l'Allemagne, et la démographie médicale, elle est ce qu'elle est, et on souffre encore plus peut-être qu'ailleurs en Alsace de cette situation, et les citoyens chez nous nous ont dit comment on fait pour attirer les médecins, comment on fait pour lutter contre les déserts médicaux ? Il faudrait qu'on soit compétents, qu'on ait les coudées franches. Donc c'est la question de la compétence sur la santé. Et ça, ce n'est pas moi qui le dit, ce n'est pas Sabine DREXLER, ce n'est pas Frédéric BIERRY, ce sont les Alsaciens et les Alsaciennes qui ont participé à cette réunion.

Il y avait aussi les questions de transport. On est compétent sur la voirie départementale, et c'est très compliqué à expliquer. Il y a la voirie communale, intercommunale, départementale. Le Rhin, c'est l'État qui est compétent. Ce qui roule sur la voirie, c'est la Région. Le train, les bus... Simplifier tout ça, c'est vraiment une demande qui nous est faite. Il faudrait qu'on ait la compétence transport, surtout dans les endroits ruraux où la question des mobilités est très importante. Les citoyens ne comprennent pas pourquoi il y a autant d'intervenants, alors que c'est le même sujet finalement. Voilà, pour résumer. On a eu aussi d'autres questions, et je termine là-dessus, mais propres peut-être au sud de l'Alsace et au canton d'Altkirch : travailler, pourquoi pas, et regarder du côté de la Franche-Comté. Il faut travailler avec nos voisins suisses, allemands, mais aussi de l'autre côté des Vosges et aussi avec la Franche-Comté. Voilà, moi j'ai trouvé que c'était hyper intéressant, c'était enrichissant, ça nous a permis d'enrichir notre projet pour l'Alsace. C'est un projet qui vient des Alsaciens et des Alsaciennes. Ce n'est pas juste un gadget d'élus.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nicolas. Éric.

M. STRAUMANN – Ça clignote en vert chez moi. Ah, c'est passé au rouge. Je me suis dit que j'ai changé de groupe politique. J'adhère évidemment à tout ce qui a été dit par le groupe de la majorité. Je voudrais juste mettre en relief ce qui s'est passé fin de la semaine dernière : c'est le déclenchement du plan blanc. Il y a quand même de grosses difficultés en matière de santé, vous le savez. À Strasbourg, les pompiers transportent les malades dans leur VSAV, ils les gardent pendant 5 ou 7 heures dans leur véhicule. Ça coûte au

SDIS 700 ou 800 000 euros, ces délais d'attente. Je crois que notre Collectivité, ça a été indiqué, doit montrer une certaine proximité médicale. Et il faut qu'on travaille tous ensemble pour soulager ces services d'urgence, qui sont essentiellement en zone urbaine, par la création de centres de soins non programmés. Il y en a un qui a été mis en place à Mulhouse, et je crois qu'il faut travailler avec les villes, et la Collectivité alsacienne doit être un coordinateur vraiment pour soulager ces urgences. Je ne veux pas ouvrir le débat sur la question de l'évolution des soins de ville, on sait bien que c'est compliqué. Ça tient aussi au fait, tout simplement, que l'ARS aujourd'hui est à l'échelle du Grand Est et qu'on a perdu énormément de proximité. Ça démontre bien que ces grands ensembles ne permettent pas de répondre à ces enjeux locaux. Voilà, Président, soutenons nos centres de soins non programmés qui sont programmés, notamment celui de Colmar. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci Éric. On est effectivement en phase avec cette proposition. Jean-Philippe MAURER.

M. MAURER – Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues. En écoutant les élus de l'opposition dézinguer le projet pour l'Alsace de demain, je dois avouer que finalement je n'ai pas été surpris de leur attitude et de leur intervention, parce que, si on remonte un petit peu le temps, le 16 décembre 2010 a été voté le conseiller territorial à l'Assemblée nationale et au Sénat, sous le gouvernement de Nicolas SARKOZY, qui agrégeait sur le périmètre des vingt-deux régions les compétences des départements et de la Région. C'était une réforme attendue par les Français qui supprimait une strate territoriale. Et dans ce mille-feuilles institutionnel que tout le monde regrette, c'était une réforme largement votée et plébiscitée dans l'opinion. À la suite du changement de majorité présidentielle, bien entendu, il faut défaire ce qui a été fait auparavant, et François HOLLANDE s'est empressé de supprimer ce texte, et les alliés des socialistes, écologistes, communistes et autres, ont bien sûr voté cette suppression. Et donc la ligne politique effectivement consiste à dire que ce qui a été voté par leurs parlementaires à l'époque ne peut pas être remis en cause puisque cela correspond à une doxa, à une pensée politique figée dans le temps.

En même temps, je me suis dit comment peut-on reprocher à une Collectivité de se retourner vers les Alsaciens, vers les concitoyens ? Bien sûr, les quatre-vingt élus que nous sommes œuvrons quotidiennement sur le terrain. Mais personne ne peut prétendre être omniscient, tout savoir sur tout, et nous-mêmes, ça arrive, on peut être un peu victimes de temps en temps, non pas de nos entourages, mais des personnes qu'on croise régulièrement, parce que sur des cantons de 50 ou 60 000 habitants, on ne peut pas voir et entendre tout le monde. Et donc bien entendu, il faut des moyens que la Collectivité s'est donnés pour aller vers les Alsaciens, pour leur demander leur avis, leur opinion et leur proposition. Comment peut-on reprocher à une Collectivité de se donner des moyens pour consulter les habitants de notre territoire ?

Leurs propositions sont tout à fait bien sûr intéressantes, et montrent en réalité qu'il n'y a pas de décalage entre l'opinion des Alsaciens et leur constat de la réalité quotidienne vécue, avec des attentes fortes pour des services de proximité qui fonctionnent. Ces services de proximité, ce qu'on appelle nous le service public alsacien, par rapport à nos responsabilités directes, est à l'œuvre tous les jours et donne beaucoup de portes ouvertes, de lieux d'accueil pour nos concitoyens, quel que soit le territoire où ils habitent. Et je ne partage pas du tout la vision apocalyptique décrite par les élus de l'opposition.

Je tiens également à rappeler que, quand le Covid faisait des ravages, nous étions la Collectivité des solidarités qui a mobilisé du temps, du personnel, des moyens considérables. De mémoire nous avons mobilisé plus de 100 millions d'euros pour venir en aide aux associations, aux entreprises, aux professionnels, aux Alsaciens, entendus de façon très large aussi. Qui a fait cela et qui aurait pu faire cela si nos moyens avaient été grevés par des emprunts considérables ? Il faut garder cette capacité d'agir. C'est ce que nous faisons à travers notamment la construction budgétaire.

Je crois également qu'il faut rappeler que la politique et l'action publique, ça n'est pas l'addition des individualités. C'est un projet collectif. Ce projet collectif, il est ici présenté, exposé, c'est la volonté des Alsaciens, dans laquelle nous nous reconnaissons.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je dois néanmoins dire que mes collègues de l'opposition, finalement, sont une caricature du Hans im Schnokeloch, le Jean du Trou aux Moustiques : ce qu'il a, il ne le veut pas, et ce qu'il veut, il ne l'a pas. En tout cas, je les invite néanmoins à relire dans le détail ce projet pour l'Alsace de demain. Ils y verront plein de qualités. Et je terminerai avec cette phrase, toujours du philosophe Alain, qui disait que « le pessimisme est d'humeur, l'optimisme est de volonté ». Nous avons la volonté de l'optimisme. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Jean-Philippe. Alors Françoise BEY, et après Nicolas pour conclure.

Mme BEY – Merci Monsieur le Président. J'aimerais aussi intervenir sur ce sujet, parce que c'est un sujet des plus importants pour l'avenir de cette belle Alsace. On le sait, notre Alsace est très atypique, tant par son histoire, sa culture, son positionnement géographique, entre montagnes et fleuves, qui en fait un cocon un petit peu à part de notre belle France, mais aussi par la combativité et cette culture économique que l'Alsace a toujours eue. Mais c'est vrai qu'il faut une réorganisation de l'administration, c'est un fait aussi. Donc deux points importants.

Je ne vais pas revenir sur ce que Jean-Philippe a dit par rapport au conseiller territorial et ce qui s'est passé avec le gouvernement de François HOLLANDE. Je rappelle juste, et je l'ai entendu aussi à l'Assemblée des départements de France, que les départements ne veulent pas disparaître. C'est quelque chose que j'entends depuis plus de vingt ans, avec toutes les réformes territoriales. Donc aujourd'hui, c'est vrai que la proposition qui est faite, c'est une Région Département. Je dirai, pourquoi pas, parce qu'il faut savoir innover à un moment donné quand on réorganise l'administration. La France est compliquée à réorganiser, on le sait. On a un centralisme très fort. On le voit avec la réorganisation des grandes régions. Même si tout n'est pas rose, il y a des choses qui fonctionnent dans d'autres endroits que le Grand Est. Mais il est vrai qu'à l'époque le Grand Est pour moi a été quelque chose de mal organisé. On le voit d'ailleurs aujourd'hui, comment les associations sont vent debout contre cette organisation qui finalement a augmenté les distances et fait perdre finalement en proximité ce qui faisait la force d'une Région, quelle qu'elle soit d'ailleurs. Nous devons à nos habitants et habitantes de la Région des deux départements de la Collectivité une clarté, parce que c'est vrai qu'aujourd'hui plus personne ne s'y reconnaît.

Mais, il y a bien sûr un mais. Le mais, c'est la réorganisation de l'administration. Aujourd'hui, concernant la Collectivité européenne d'Alsace, la réorganisation est à peine digérée. On le sait, il y a encore des problèmes au niveau de l'organisation, du mal-être, ce qui peut se comprendre, comme tout changement. Mais il faut l'accompagner de façon beaucoup plus proactive, envers nos travailleurs, nos travailleuses qui sont aujourd'hui le fer de lance de cette Collectivité. Si demain c'est la Région, il va falloir aussi une réorganisation très forte. On vient à peine de digérer un changement. Un nouveau changement derrière, c'est très complexe. C'est pour ça que 2025 pour moi c'est juste demain. C'est fort comme date. Un peu tôt, parce que la Collectivité européenne d'Alsace, je l'ai déjà dit, c'est un grand bateau qui aujourd'hui navigue encore un petit peu à vue. On n'a pas encore fini complètement la fusion des deux départements qu'on veut déjà partir sur une Région avec d'autres compétences. Donc j'é mets vraiment une grande réserve sur ce sujet-là. Sur le reste, non, parce que c'est vrai que c'est un beau projet, et je resterai très attentive, justement, à ce qu'elle ne devienne pas une Région libérale, parce que ce n'est pas du tout le fait des solidarités qui se créent entre l'Alsace et le pays rhénan. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Françoise. Nicolas.

M. MATT – Oui, merci Monsieur le Président. Mes chers collègues. Faut-il faire comme si tout allait bien ? Faut-il faire comme si tout allait bien dans notre démocratie ? Non, évidemment. Le recul de la participation à chaque élection en est la preuve flagrante. Tout ne va pas bien, loin de là. Aussi, il faut être très sérieux sur ce sujet, sur ce sujet de l'Alsace de demain, car c'est un énorme sujet. Et je me désole que notre opposition, qui agite les populismes avec des ficelles si grosses qu'elles sont une insulte à l'intelligence des Alsaciens et des Alsaciennes, je me désole que cette opposition soit un frein et ne soit pas une force constructive sur ce projet. Je pense que nous n'avons pas de leçons à recevoir en termes de consultation. Je pense que les élus de ce Conseil et notre Président n'ont pas de leçon de proximité à recevoir. Aussi, comme je le disais, faut-il faire comme si tout allait bien ? Le mille-feuilles territorial est clairement devenu indigeste, et il nous faut inventer une nouvelle recette pour redonner aux gens le goût de la politique et permettre aux élus d'avoir plus d'actions sur leur territoire. Faut-il avoir peur de l'audace ? Je découvre le côté conservateur et frileux de nos quatre collègues de l'opposition, pour qui d'habitude nous n'allons jamais assez loin, ni assez vite. Et j'en tire une conclusion : notre tempo est bon et ce projet est attendu. Et franchement, mes chers collègues, de l'audace, l'audace dans une terre européenne, dans une ville capitale européenne, où les pères fondateurs de l'Union ont su innover pour assurer la paix entre les peuples, l'audace, mes chers collègues, nous y sommes coutumiers et nous porterons ce projet avec force et détermination. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nicolas. Je n'avais pas vu Isabelle à côté de moi.

Mme DOLLINGER – Merci Monsieur le Président. Chers collègues. Je suis bien sûr en accord avec tout ce qui a été dit, et c'était un échange en tout cas riche, et ça ne m'étonne pas du tout, parce qu'on croit beaucoup dans ce projet Alsace, et ensemble nous allons réussir.

Il est vrai qu'en Alsace, nous expérimentons de nouvelles formes de démocratie, et nous le prouvons une nouvelle fois avec la démarche de cette contribution citoyenne. Cette contribution n'est qu'un nouvel exemple de ce que nous souhaitons faire en Alsace, c'est-à-dire constituer un véritable laboratoire de démocratie locale. Cette contribution, c'est bien l'illustration aussi de la volonté constante d'écouter et de faire participer les habitants, et on ne peut que s'en féliciter. Plusieurs dispositifs ont déjà été mis en place et illustrent cette belle dynamique. Je rappelle la mise en place d'une organisation politique et administrative dès la création de la Collectivité avec les sept territoires d'action du nord au sud de l'Alsace, pour toujours rapprocher les décisions au plus près des habitants et de nos partenaires. Je ne peux pas non plus entendre Fleur dire qu'on n'est pas présents dans les territoires : nous avons près de 400 sites d'accueil pour rendre un service public de qualité, et je voudrais remercier là aussi nos agents, les élus, qui effectivement dans ce projet demandent beaucoup de d'investissement et de travail, mais que nous arrivons à renforcer et à mettre en œuvre au fur à mesure.

Je voudrais aussi rappeler, et là je ne peux pas non plus accepter que Florian, notamment, dise que le Président n'est pas présent sur le terrain, en tout cas en Alsace, ce tour d'Alsace en quatre-vingts jours par le Président et les conseillers d'Alsace, pour aller à la rencontre des habitants, des partenaires et des élus sur les quarante cantons. C'était 200 rendez-vous et plus de 5 000 rencontres. Alors moi j'ai un beau souvenir parce qu'on a accueilli le Président avec plus de 200 personnes. C'était du jamais vu que le Président de la Collectivité allait à la rencontre de ces citoyens. Je crois que c'est ça qui est important, c'est cette proximité que nous menons au quotidien à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace.

Le lancement du Conseil de développement, Lara l'a rappelé, une belle assemblée de citoyennes et de citoyens. Je suis fière de ces 127 citoyens qui œuvrent au quotidien, que

je remercie, qui s'engagent aussi aux côtés de moi sur le service public alsacien.

Au printemps, nous avons créé le Conseil consultatif des enfants placés. Là encore, ça montre notre détermination pour vraiment comprendre les enjeux de nos enfants justement en difficulté, mais que nous accompagnons bien sûr.

Et toujours dans le renforcement du service public, nous avons mis en place des groupes de testeurs de politiques publiques, initiative reconnue à l'échelle nationale avec l'obtention du prix Territoria d'or 2023. Voilà un petit peu ces nouvelles expérimentations, et je pourrais encore en décrire.

L'inscription de l'Alsace dans un projet d'avenir rhénan, ce sont aussi 142 projets concrets soutenus à travers du schéma alsacien de coopération transfrontalière. Et je n'oublie pas la mise en place du droit d'interpellation en septembre 2023, qui permet aux citoyens de porter un sujet à l'ordre du jour de la Collectivité. Et enfin, la mise en place de cette grande consultation sur l'avenir de l'Alsace, ça a été dit, du 20 décembre au 15 février 2022 : je crois que là aussi, il s'agit d'une belle consultation citoyenne. J'ai pu participer aussi à des ateliers menés dans les territoires, où effectivement on nous disait souvent que c'est bien la première fois qu'on vient les consulter, et c'est ça aussi, dans le cadre du service public, du renforcement de notre action publique dans les territoires. Oui, ce projet Alsace que nous portons est un véritable modèle territorial pour l'avenir. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Isabelle. Merci tous les collègues pour la qualité de vos expressions, de vos interventions, qui étaient très riches. Vous avez été nombreux à vouloir vous exprimer. Je pense que c'était un moment particulièrement important. Et je suis heureux qu'une partie des membres du Conseil de développement soient présents aujourd'hui. Chaque fois que je vous rencontre, c'est un petit moment de bonheur. Je vais d'ailleurs inviter Lara à le faire, à me le proposer plus régulièrement, parce que vous n'êtes pas dans la posture, vous êtes dans l'action désintéressée. C'est exactement le sens de la contribution citoyenne. Et je voulais dire à notre opposition qu'il y a une parfaite transparence des expressions dans la consultation, contrairement à ce que vous avez pu dire. Et moi je m'enrichis des expressions même quand elles sont parfois différentes de celles que je peux avoir. Au contraire, on apprend des autres, et c'est ça la grande richesse de l'action démocratique que nous avons engagée.

Je voulais dire à Françoise que je comprends ses interrogations. Je tiens à préciser que c'est la loi, pour 2025, et que la mise en œuvre va mettre un certain temps. De toute façon, on ne peut pas interrompre un mandat en cours, donc ça veut dire 2028. Par contre on pourrait être dans des transferts de compétences progressifs. Ça c'est des choses qui peuvent se construire, comme on l'avait fait à l'époque avec l'Eurométropole et le Département, quand on a transféré les compétences à l'Eurométropole, chose qui s'organise. C'est certes pour la Direction générale des services du boulot en plus, mais pour nos agents, ce n'est pas du travail en plus puisque les agents qui sont aujourd'hui missionnés à la Région pour ces missions reviendraient dans le giron alsacien. Donc il ne faut pas qu'on soit dans une inquiétude par rapport à une organisation qui serait certes impactée mais de manière réduite. Bien évidemment, l'enjeu, c'est qu'il y ait un véritable texte de loi qui nous permette d'avancer sur cette démarche.

Et puis moi je suis quand même très surpris quand j'entends notre opposition. Je constate vraiment que vous avez la démocratie à géométrie variable, vous. C'est-à-dire que, quand ça vous arrange, vous êtes pour la démocratie, mais quand c'est contraire à vos avis, vous êtes contre la démocratie. Je tiens à le dire ici : il y a une enquête publique qu'on a proposé de faire pour le contournement de Rothau. Parce qu'ils sont contre les routes, ils sont contre la consultation, contre le fait de permettre à nos concitoyens de s'exprimer parce que ça pourrait potentiellement aller à l'encontre de leur avis. Nous, on ne fonctionne pas comme ça, bien au contraire. Si une majorité de gens considèrent que nous avons tort, nous suivons la démocratie et nous respectons la démocratie. Et nous sommes fiers de

cette démocratie. J'aimerais que vous en soyez aussi particulièrement fiers. Mais votre sectarisme et votre dogmatisme vous amènent à une démarche qui est contraire à la démocratie, et c'est bien dommage.

Je vous propose de passer au vote. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Et nous pouvons passer au rapport suivant. Les Alsaciens seront fiers de notre débat.

Applaudissements.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

Considérant que les Alsaciens ont clairement exprimé leur volonté d'une Région Alsace à part entière, hors du Grand Est;

Considérant que cette volonté est exprimée depuis de longues années tant par les habitants que leurs élus, et que ce projet s'inscrit donc dans une continuité forte ;

Considérant que le projet alsacien remplit toutes les conditions pour réussir : l'adhésion des habitants qui l'attendent, un périmètre d'action publique à la bonne échelle, un paysage institutionnel simplifié et plus lisible, des compétences étendues, un cadre institutionnel propice à développer un réel projet d'intégration européenne avec ses voisins suisse et allemand,

Considérant que sur le principe de différenciation l'Alsace est prête à devenir un laboratoire du renouveau démocratique et lieu d'expérimentation,

- **Prend acte** du mandat donné par les Alsaciennes et les Alsaciens pour la réalisation des orientations fortes exprimées à l'occasion de la démarche de contribution citoyenne ;
- **Considère** que les contributions, jointes en annexe à la présente délibération, exprimées par les Alsaciennes et les Alsaciens ainsi que le mandat donné, doivent enrichir les politiques publiques déjà menées par la Collectivité européenne d'Alsace mais fondent également la nécessité d'aller plus loin pour disposer d'un véritable pouvoir d'agir ;
- **Demande** ainsi formellement la création, à compter du 1^{er} janvier 2025, d'une collectivité unique à statut particulier ayant pleinement la capacité d'agir, réunissant les compétences et moyens de la Collectivité européenne d'Alsace ainsi que les compétences et moyens de la Région Grand Est sur le périmètre de l'Alsace, conformément à l'article 72 de la Constitution ;
- **Demande**, pour compléter les capacités à agir de cette nouvelle collectivité, un transfert de compétences de l'Etat concernant notamment le champ sanitaire (élaboration du plan régional de santé, tarification des établissements sociaux et médico-sociaux, ...), le champ de la protection des ressources naturelles (protection de l'eau, agences de l'eau, Voies Navigables de France...), le champ éducatif (schéma prévisionnel des formations, développement des formations de et dans l'allemand et ses variantes dialectales, ...)...
- **Demande** l'adoption d'une loi autorisant la création de cette Collectivité unique à statut particulier et chargeant le Gouvernement, dans les conditions prévues à l'article 38 de la Constitution, de définir par voie d'ordonnances, dans les 12 mois

suivant la promulgation de la loi, les modalités de mise en place et de fonctionnement de cette nouvelle collectivité : droit électoral, dispositions institutionnelles, budgétaires, fiscales, financières et comptables, concours financiers de l'Etat, évaluation et transfert à la Collectivité européenne d'Alsace des moyens de la Région Grand Est sur le périmètre alsacien et de l'Etat (ressources humaines, moyens budgétaires,...).

- **Charge** le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace de prendre toute initiative pour mettre en œuvre ce projet voulu par les Alsaciennes et les Alsaciens, en s'adressant au Président de la République, au Gouvernement, aux Parlementaires ainsi qu'à toutes les autorités nationales compétentes.

Adopté à l'unanimité

4 abstentions M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine

CD-2023-5-2-2 - RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Mme Catherine GRAEF-ECKERT, rapporteure

M. LE PRÉSIDENT – Le rapport suivant est sur le développement durable et je donne la parole à Catherine GRAEF-ECKERT.

Mme GRAEF-ECKERT – Merci Monsieur le Président. Chers collègues. Vous avez tous été destinataires de ce rapport très dense qui retrace l'ampleur du travail réalisé cette année. J'ai déjà eu l'occasion, lors de la plénière précédente, de faire état de nombreuses réalisations lors de l'adoption des trente engagements pour 2030. Ce rapport met en lumière les actions significatives menées en lien avec les cinq finalités du développement durable.

La première est la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère. Les actions sont fort nombreuses. Aussi, convaincue que vous avez tous lu le rapport, je ne citerai pour illustrer mes propos que le travail dans le domaine de l'efficacité énergétique avec la rénovation thermique des bâtiments et la baisse conséquente de notre consommation d'énergie cette année.

La deuxième finalité est la préservation des milieux de la biodiversité et des ressources. Là aussi, le travail a été conséquent pour la protection de la ressource en eau notamment, avec la gestion du patrimoine hydraulique de la CeA.

La troisième finalité est la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations. De la même façon, je ne ferai qu'un exemple, notamment sur tout le travail qui a été réalisé pour lutter contre la précarité énergétique, avec la sensibilisation de la maîtrise de l'énergie dans le logement.

La quatrième finalité est l'épanouissement de tous les êtres humains. Là aussi, les actions concrètes sont nombreuses et variées, et je pense que vous en avez pris connaissance.

La cinquième finalité concerne les modes de production et de consommation responsables. En ce domaine, je fais le choix de citer les actions de promotion des produits locaux dans le domaine de l'alimentation.

Le rapport est le fait d'un travail collectif qui concerne de très nombreuses politiques de notre Collectivité. Et je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué à ces réalisations. C'est pour cela que dans le rapport vous retrouvez la longue liste des partenaires, car en

réalité je crois que c'est ce qu'il faut retenir de ce rapport. C'est que la dynamique est réelle et qu'il nous appartient de poursuivre ensemble sur cette belle lancée. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Catherine. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Je n'ai pas l'impression que ce soit le cas. Très bien. Je propose d'en prendre acte. Donc nous en prenons acte. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace donne acte au Président de la Collectivité européenne d'Alsace de la communication relative au rapport annuel 2023 sur la situation en matière de développement durable joint en annexe à la présente communication, précédant le débat relatif au vote du budget 2024.

Acte est donné

CD-2023-5-8-3 - BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Mme Lara MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer au rapport suivant, sur le service public alsacien et la transformation de l'action publique en lien avec les habitants, budget primitif 2024. J'ai oublié quelque chose. J'ai voulu aller trop vite. Pardon, excusez-moi. Je n'avais pas retourné ma page. D'abord, Lara, bien sûr, le budget primitif. L'occasion pour moi de te remercier, parce que tu as fait un boulot extraordinaire.

Mme MILLION – On va afficher un diaporama qui devrait arriver en même temps, comme ça vous aurez l'image, le son. Voilà, très bien.

C'est le vote du budget. Le budget est un acte bien sûr politique de notre Collectivité européenne d'Alsace. Deux budgets en 2023 : le premier pour le budget 2023 et le second pour le budget 2024. Comme cela a été précisé, comme l'a rappelé le Président, c'est la première fois que nous votons un budget en décembre pour le 1^{er} janvier de l'année suivante, et cela donnera aussi la possibilité d'avoir un taux d'exécution et un taux de réalisation plus intéressants, et d'être de suite dès le 1^{er} janvier dans l'action du budget primitif, et donc des actions pour la Collectivité européenne d'Alsace.

Avant de commencer, je voulais en profiter vraiment, Monsieur le Président, chers collègues, pour remercier la Direction des finances. Parce que deux budgets en une année, ce n'est pas évident. La Direction des finances et tout le service, avec Claire DAHLEM à sa tête, et la Directrice générale adjointe, Stéphanie TACHON. C'est des jours mais aussi des nuits et des weekends pour être prêt et pour pouvoir le présenter aujourd'hui. Bien sûr, je remercie les collègues, parce qu'on a fait plus de quarante réunions. Je remercie aussi les services, toute l'administration pour être en ordre de marche aujourd'hui et pour pouvoir, avec anticipation, vous présenter cet acte politique de 2024.

Quand je parle de budget, je parle de défis, d'action et de responsabilité. Un budget, ce n'est pas : on a des recettes, on en fait n'importe quoi, et puis on verra bien. Un budget, c'est une vision, c'est une stratégie et c'est pour être prêt, non pas sur une année, mais sur plusieurs années. À l'heure où certains exacerbent les peurs, à l'heure où certains dilapideraient tout sans avoir justement de stratégie, la Collectivité européenne d'Alsace travaille au quotidien pour l'humain. Je pense que nous ne le disons pas assez : la France est belle, riche de ces forces, riche de ces acteurs impliqués, de ces associations, de ces entreprises, de ces fonctionnaires, de cette administration qui œuvre pour le bien commun, riche aussi de ces élus de proximité et de ces élus que nous sommes. C'est un budget qui

porte une politique de solidarité, d'innovation, d'accompagnement, d'humanisme, de construction, d'écologie, de sécurité, mais surtout de responsabilité. Donc merci encore à chacune et à chacun pour votre détermination, toujours pour faire mieux, on peut toujours faire mieux, mais on veut toujours le faire, et pour votre engagement au quotidien.

Aujourd'hui, notre actualité financière est compliquée pour les départements, à l'instar des régions et à l'instar même d'autres collectivités. Pourquoi ? Parce que notre économie est contracyclique. Évidemment, pour les départements, les dépenses liées à la solidarité sont en augmentation, alors même que les recettes vont de plus en plus diminuer. Quand on regarde cette diapo, on voit bien qu'au niveau national, il y a une prévision d'inflation en 2024 de 2,6. Je rappelle que pour la zone euro, c'est 3,2. Et on pense que 2,6, c'est vraiment le minimum. On voit que nous avons vécu une période d'inflation de 5,6 % en 2023, ce qui induit bien entendu des augmentations de dépenses. Heureusement, nous avons une stabilité des dotations de l'État et heureusement la fraction de TVA que nous avons reçue de l'État est en forte augmentation pour le budget de la Collectivité.

Nous avons heureusement ces recettes en augmentation, mais nous avons surtout les droits de mutation. Les droits de mutation, je vous le rappelle, ce sont une des recettes les plus importantes de notre budget. À fin septembre 2023, nous étions déjà à - 21 %. En décembre, il y a une chute de ces droits de mutation. Le budget 2023, c'était 285 millions d'euros de droits de mutation prévus. Nous pensons qu'à fin décembre, nous serons à 265 millions. J'ai dit nous pensons, parce que nous ne sommes pas arrivés au terme du mois de décembre. Nous pensons que nous allons déjà avoir, concernant la prévision budgétaire en 2023, 25 millions d'euros en moins de recettes que nous avions prévues. Pour le budget 2024, nous avons essayé d'être le plus sincère possible avec les informations que nous avons. Donc nous avons prévu 260 millions d'euros. Je ne sais pas si nous les aurons. Ce qui est sûr, c'est que les premiers mois concernant les droits de mutation seront des mois compliqués, et nous espérons qu'il puisse y avoir une augmentation à partir du deuxième semestre. Tout cela, il faut l'anticiper, l'intégrer dans une prévision budgétaire, et ne pas dire : « On y va, on dépense et advienne ce que pourra ».

Comme l'a dit le Président, la Collectivité européenne d'Alsace engage 2 164 millions d'euros, 2,16 milliards d'euros, sur l'année 2024. C'est pour protéger, pour transformer et pour accompagner.

Que voulons nous pour notre Alsace ? Comment nous allons nous impliquer avec les finances que nous avons ? Voilà notre engagement et voilà notre accompagnement. Je vais expliquer cela, mais je pensais que c'était important de vous dire que notre engagement, ce sont nos publics prioritaires, l'enfance en danger, les personnes en perte d'autonomie, les jeunes, les personnes en insertion. Et en même temps, nous devons accompagner tous nos territoires, assurer un développement équilibré de nos sept territoires.

Depuis sa création, la Collectivité européenne d'Alsace incarne le renouveau de l'Alsace, et évidemment, elle place au cœur de ses principes d'intervention la proximité, l'efficacité et la fluidité.

Justement, cette Collectivité agit en responsabilité. Premier point : une responsabilité écologique, Catherine nous en a parlé tout à l'heure. Ce sont bien entendu les trente engagements pour 2030, ce sont des actions reconnues, comme la réhabilitation photovoltaïque, nos différentes politiques et nos différentes actions. Et là nous agissons pour cela. Notre responsabilité financière, je ne le dis pas assez, mais vous savez que nous sommes notés par une agence de notation, Moody's, et que cette notation, nous en parlerons tout à l'heure, est une des meilleures notations pour les collectivités, et ça ne se fait pas aussi simplement que cela. Cette agence de notation, nous avons plusieurs réunions, elle dissèque nos budgets, elle nous pose énormément de questions pour justement comprendre si nous avons cette vision et si la réalité est bien celle que nous

disons. Cette année, c'est - 2 % de charge de structure, et non pas de dépenses opérationnelles. Par contre, nos dépenses opérationnelles et nos dépenses pour les plus fragiles, c'est + 23 millions d'euros pour les solidarités. Le budget de fonctionnement, c'est 65,8 % qui concerne la solidarité. Et cette année, nous développons pour 317,2 millions d'euros d'investissement.

Nous allons égrainer avec vous les différents axes politiques et nos engagements politiques. Surtout cette année, nous avons voulu, avec les collègues, mais ils l'expliqueront encore mieux que moi tout à l'heure lorsque vous voterez leur budget, mettre en lumière nos nouveautés, parce qu'il y a ce que nous faisons chaque année, et il y a en plus des axes et des actions nouvelles pour 2024.

Premièrement, vous le savez, et Nicolas MATT le sait encore mieux, il faut protéger l'enfance en danger. L'enfance en danger, c'est 296,3 millions d'euros. Je rappelle quand même que nous avons déjà créé des places nouvelles, 137 en 2023, 120 en 2022. Et cette année dans le budget 2024, c'est 165 nouvelles places pour l'enfance. Cette année, c'est une augmentation de 3 % de la tarification d'hébergement, ça représente une augmentation de plus de 8 millions d'euros, une augmentation de la tarification des mesures d'accompagnement et une expérimentation d'une maison d'accueil. C'est vraiment cette volonté d'accompagner ces enfants et aussi de sortir les enfants de tout placement institutionnel. Vous pouvez le remarquer, c'est une augmentation de 11,5 millions d'euros pour cette thématique et pour protéger l'enfance sans danger.

Pour soutenir les plus fragiles, 826,6 millions d'euros. Là aussi, nous sommes dans l'augmentation de la tarification de 3 % pour les personnes en situation de handicap, l'augmentation de 4 % de tarification des plans d'aide. Nous avons aussi fait évoluer et donc augmenté le budget pour insérer professionnellement les moins de 30 ans, par rapport au RSA – je vous rappelle que le RSA c'est 260 millions d'euros. Il s'agit d'actions pour que les moins de 30 ans puissent plus rapidement retrouver un emploi et donc un engagement financier complémentaire de notre Collectivité, et aussi la préparation à la mise en œuvre de France travail.

Une responsabilité pour les plus fragiles. Le Président dit souvent : devant nous le mur du vieillissement. Nous ne sommes pas encore prêt totalement, financièrement, au vieillissement de la population. Nous savons d'ores et déjà qu'il va falloir trouver des moyens financiers importants pour accompagner nos seniors. Mais d'ores et déjà, nous augmentons de 3 % la tarification de l'hébergement, nous augmentons de 4 % la tarification des plans d'aide. Ce sont les nouveautés du budget 2024. Et le président l'a dit, il a rencontré avec certains collègues les directeurs des EHPAD. Il y a la création d'un fonds d'urgence justement pour les EHPAD, un versement d'avance de trésorerie dès début 2024 et évidemment un accompagnement sur la bientraitance. Mieux accompagner les seniors au plus près des territoires, c'est une thématique qui va évoluer d'année en année, donc il faut véritablement que nous ayons cette vision et que nous trouvions les financements. C'est quand même + 5,1 millions d'euros cette année pour nos seniors.

Pour une jeunesse engagée et citoyenne, nous avons 147 collèges publics et 25 collèges privés. Nous avons aujourd'hui un plan pluriannuel d'investissement et de rénovation pour nos collèges. Donc cette année, là aussi, des constructions, des rénovations. Et il y a effectivement, d'ailleurs Philippe le dit souvent, beaucoup d'investissements sur cette thématique. Nous les avons soutenus, et vous le savez, lorsqu'il y a eu une augmentation d'énergie. Aujourd'hui, nous sommes dans le bonus énergie, donc il y a un vrai accompagnement pour tous nos collèges et évidemment pour tous les établissements.

Sur le sport, Nathalie en a rapidement parlé tout à l'heure, mais c'est vrai qu'elle en parlera encore plus après. Il y a eu la nouvelle politique sportive, qui a d'ores et déjà, dès 2023, fait augmenter le budget du sport. Et aujourd'hui, nous continuons dans cette politique sportive avec également la lutte contre le harcèlement, le développement de la

citoyenneté, et aussi quelque chose de plus sympathique, bien sûr, le relais de la flamme olympique, et d'ailleurs également la flamme paralympique. Un montant de 186,2 millions d'euros pour cette jeunesse engagée et citoyenne. Dans la slide suivante, vous verrez d'ores et déjà les constructions, rénovations prévues pour 2024, avec effectivement la livraison de deux collèges, celui de Saint-Exupéry à Mulhouse et celui d'Eckbolsheim, et puis des études en cours pour de nouveaux collèges et des collèges en chantier.

Concernant la transition énergétique et de l'habitat, c'est 44,7 millions d'euros. Pour l'environnement, c'est notre préservation des ressources en eau, l'agriculture durable, la biodiversité, et c'est aussi, pour cette transition énergétique, la création d'une SEM énergie, l'extension des brigades vertes, l'extension aussi pour l'habitat de la délégation des aides à la pierre, et la mobilisation de quatre nouveaux fonds d'aide. Car aujourd'hui, la réhabilitation, l'accès au foncier, les maisons alsaciennes, le logement social font partie de nos priorités.

Développer les mobilités, c'est 153,8 millions d'euros. J'aimerais m'arrêter quelques instants sur ce montant. On nous dit toujours : « Oh là, là, mais qu'est ce que c'est cher pour les routes ». Je regarde d'ailleurs le Vice-Président qui est en face de moi, Jean-Philippe. Évidemment, dans ce montant-là, on oublie toujours de le dire, mais il y a une énorme partie, une partie très importante sur l'entretien et les petites réhabilitations, mais surtout sur l'entretien. Et si nous n'entretiens pas nos routes d'aujourd'hui, c'est quand même 6 400 km de réseau, cela ferait une facture beaucoup plus importante par la suite en termes de réhabilitation. Nous avons de belles routes, de belles autoroutes, et je pense que là aussi, c'est important de le dire, parce que derrière, il y a une administration qui fait. Là vous avez aussi l'aménagement d'itinéraires cyclables, des aires de covoiturage. Tout cela fait partie des nombreuses actions de la Collectivité européenne d'Alsace, avec les photos devant vous.

Accompagner nos partenaires et territoires. Nous sommes encore une rare Collectivité à accompagner nos communes, nos agglomérations, nos établissements publics de coopération intercommunale, sur cette contractualisation. Tout à l'heure, il y aura une présentation de diverses conventions justement d'accompagnement. Aujourd'hui bon nombre de départements n'accompagnent plus. Nous, nous avons souhaité le faire. C'est un budget total sur plusieurs années de 150 millions d'euros. Et cette année, c'est encore dans les solidarités territoriales, avec une vraie aide à l'investissement de nos différentes collectivités. Vous le savez, l'ADIRA se développe avec une amplification de la Marque Alsace. L'idée, c'est aussi de soutenir l'immobilier d'entreprise avec Alsabail. Et nous avons également tout un travail concernant le soutien à l'économie et le tourisme et la montagne, avec un vrai développement de l'ADT.

Soutenir notre culture alsacienne, une autre de nos compétences. Là aussi, plusieurs nouveautés, ça a été dit par les collègues : la création d'un Office pour la langue régionale. Victor m'a déjà dit que sûrement il faudra amplifier les crédits, donc je l'ai bien noté. Il s'agit en outre de valoriser et préserver la maison alsacienne. Vous le savez, nous avons mis et nous mettons des crédits supplémentaires. Il s'agit de 150 projets transfrontaliers que nous finançons, et effectivement du bilinguisme, de l'accompagnement de l'université et de la culture et du patrimoine, qui vous seront expliqués tout à l'heure.

Investir dans la santé et l'innovation. Je vous rappelle qu'une partie ne fait pas partie de nos compétences obligatoires. C'est une vraie volonté aujourd'hui de la CeA et de nous, les élus, de pouvoir investir et accompagner, de mobiliser des fonds pour la santé, pour la recherche appliquée et la prise en charge thérapeutique innovante des patients. C'est 4,9 millions d'euros pour cette année, avec aussi le développement de certains dispositifs qui vous seront expliqués tout à l'heure.

Je vais m'arrêter quelques instants sur la prochaine compétence. C'est la sécurité. D'ailleurs je voulais saluer le colonel GERBER, que je vois. Merci colonel d'être présent.

Pour le Bas-Rhin, je ne sais pas qui est là, mais voilà.

M. LE PRÉSIDENT – Le Contrôleur général est excusé.

Mme MILLION – Très bien. Mais qui est toujours évidemment en accompagnement. Nous avons un vrai questionnement sur le financement aujourd’hui des services d’incendie et de secours. Là aussi, il y a de plus en plus d’activités opérationnelles. De plus en plus, nous faisons appel à nos sapeurs-pompiers professionnels et à nos sapeurs-pompiers volontaires. Mais de plus en plus, les charges vont augmenter, parce qu’avec les nouveaux schémas opérationnels, nous savons qu’il va falloir recruter des sapeurs-pompiers professionnels. Nous savons aussi qu’avec les changements climatiques, avec les feux de forêt, avec les inondations, nous avons de plus en plus besoin de nos sapeurs-pompiers. Et je pense qu’il est important de les remercier et de les soutenir. Ceci étant, nous les soutenons tellement que notre Collectivité européenne d’Alsace a augmenté de 2,9 % leur contribution, donc une augmentation de plus de 6 % de la dotation de soutien. Et en même temps, nous avons mobilisé 4 millions d’euros d’investissement pour aussi les accompagner dans la réhabilitation de leurs bâtiments, des centres de secours et autres, ce qui fait presque 7 millions d’euros d’augmentation du budget, même si nous savons aujourd’hui, comme le dit le Rapporteur général de l’administration, que c’est un système qu’il va falloir revoir, un système à bout de souffle financier. Mais aujourd’hui, je voulais également le dire, nous le voyons par rapport aux chiffres, nous sommes à côté des services d’incendie et de secours, et les communes et les intercommunalités également. Et je crois qu’il faut vraiment remercier aussi les communes et les intercommunalités, pour lesquelles c’est compliqué en ce moment. On sait que les budgets sont compliqués et il y a aussi un vrai accompagnement des services d’incendie et de secours.

Merci à nos 6 500 agents. C’est vrai, il y a eu la fusion des deux départements, il y a eu des compétences nouvelles, il y a eu donc des réorganisations et il y a toujours cette lumière qui brille dans leurs yeux, car ils œuvrent pour l’intérêt général, pour le service public, ils apportent au quotidien leur expertise, leurs compétences, et je pense que ça c’est vraiment très important, et nous en sommes conscients, nous, les élus de leur implication. Donc merci à nos 6 500 agents. D’ailleurs, on en parlait tout à l’heure, nous sommes, et vous le savez, de plus en plus pour une démocratie d’implication avec le Conseil de développement, que je salue encore une fois. Nous avons augmenté un peu leur budget cette année parce qu’ils ont plein d’actions. Et eux aussi sont très étonnés de l’implication des agents à leur côté, et je pense qu’il fallait le souligner.

2024, ça va être une année riche en événements, parce que, au-delà de toutes ces actions, de toutes ces implications, de toutes ces nouveautés, il va falloir aussi que nous soyons avec plaisir dans des événements alsaciens et des événements qui nous tiennent à cœur. Vous voyez, on en a mis certains, on aurait pu en mettre beaucoup plus. On a la flamme olympique, on a des journées festives, sportives et gourmandes, on a le sport urbain, on a du show floral, voilà. Entre les dossiers, l’implication dans nos cantons, on saura où aller pour pouvoir fêter dignement ces grands moments de rencontre.

Tout cela n’est possible que parce que nous avons une rigueur budgétaire et une vision d’avenir. L’une ne va pas sans l’autre. Ce ne sont pas les finances qui dictent la politique, bien sûr que non. Il y a des actions politiques. Mais ensuite il faut que ça rentre dans les cases et il faut surtout pouvoir les financer. La pire des choses, c’est d’avoir des idées et de ne pas pouvoir la financer. Alors oui, cette année, nous avons diminué nos charges de structure, nous sommes toujours à trouver des économies, que ce soit sur les frais de reprographie, l’affranchissement, etc. Mais nous avons augmenté nos dépenses d’intervention, comme je le vous le disais tout à l’heure. Oui, la fraction de TVA dynamique nous aide et nous avons malheureusement des diminutions de droits de mutation comme je vous le disais tout à l’heure. Et oui, cela n’est possible aussi que parce que nous avons cette gestion financière de qualité. Comment ? Par un endettement maîtrisé. Vous le voyez, nous avons une capacité de désendettement très faible. Alors que dans certaines

communes, les capacités de désendettement sont de 8 ans, 9 ans, 10 ans, nous, il s'agit de 2,6 années à fin 2023 et d'une projection pour fin 2024 à 3,9 ans et d'un emprunt prévisionnel de 158 millions d'euros. Donc oui, nous avons cet endettement maîtrisé, mais nous avons, et je n'arrêterai pas de le répéter, 3 milliards d'euros de plan pluriannuel d'investissement et 2,2 milliards d'euros à financer pendant le mandat. Donc il faut bien avoir cette capacité financière, parce que nous savons déjà que demain nous allons devoir emprunter pour financer notre investissement. Parce que nos dépenses de fonctionnement ne vont qu'augmenter, notre autofinancement va diminuer et donc notre capacité à investir sera possible grâce à l'emprunt. C'est une stratégie financière que nous avons toutes et tous décidée.

Oui, c'est une responsabilité financière parce que demain, dans quelques années, il va falloir que nous soyons prêts financièrement à financer ce mur du vieillissement, à financer et à accompagner encore nos opérateurs, qui eux aussi ont des augmentations de dépenses, à peut-être financer cette précarité grandissante et à financer, nous le savons, la transition écologique et énergétique. Si aujourd'hui nous n'avions pas les moyens, que ferions-nous ? Si aujourd'hui nous n'avions pas ces possibilités de financer cet investissement et ces augmentations de dépenses, que ferions-nous ? Nous ne pourrions pas être prêts à accompagner.

317,2 millions d'euros, c'est notre investissement de cette année. Donc nos dépenses d'investissement, c'est 317,2 millions d'euros : 121,9 millions d'euros pour les grands projets, et surtout les collèges ; 105,8 millions pour la maintenance lourde ; 89,4 millions pour le soutien à nos partenaires et au public. Donc un investissement élevé et bien établi par thématique.

Demain, lorsque vous parlerez de la Collectivité européenne d'Alsace, vous pourrez, dans vos collectivités, auprès de votre famille, entre Noël et Nouvel an, auprès de vos amis, leur montrer cette slide. On l'a faite pour vous, parce que je vais vous dire une chose. Je vois que tout le monde commence à prendre les photos, c'est bien. Expliquez autour de vous l'action politique de la Collectivité européenne d'Alsace. 2 164 millions d'euros. Et regardez, vous pourrez expliquer tout ce que nous faisons, et croyez-moi, peu de gens savent vraiment ce que nous réalisons. Ils commencent à le savoir, parce que nous sommes des élus de proximité, mais nous avons encore de la pédagogie à faire. On dit toujours que la période de Noël, c'est un peu la trêve. J'aimerais un jour qu'on ne parle qu'en positif, qu'on puisse dire vraiment tout ce que l'on réalise. Parce que quand on ne parle qu'en positif, ça amène le positif. Quand on parle en négatif, ça amène le négatif. Et je pense qu'aujourd'hui la France, l'Alsace a besoin de ce positif, et nous pouvons être fiers, tous collectivement, de ce que nous faisons.

Et si ça ne suffit pas, voilà la deuxième slide que vous pouvez aussi prendre en photo. Je vais vous l'envoyer. C'est pour vous montrer tout ce que nous faisons de nouveau. Voilà toutes nos actions nouvelles pour 2024, reprises évidemment par secteur : qu'est-ce qu'on fait pour les plus fragiles, pour notre jeunesse, pour faire rayonner l'Alsace, pour nos partenaires, pour l'enfance, etc. ? Voilà tout ce que nous faisons. C'est écrit là.

Cette présentation du budget se termine toujours par le budget, la transparence des chiffres. Le vrai, le budget, le voilà, les dépenses de fonctionnement et les recettes, avec un autofinancement de 152,7 millions d'euros, et ensuite la section d'investissement, avec nos dépenses opérationnelles et un emprunt de 158 millions. La slide finale est : nous sommes prêts, ensemble, unanimement positifs, unanimement engagés et dynamiques, pour aller plus loin. Merci.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Lara. Je te propose, avant de lancer le débat, de peut-être poursuivre aussi sur l'autorisation de programme.

Mme MILLION – Tout était dedans.

M. LE PRÉSIDENT – Et l'administration générale ?

Mme MILLION – Tout était dedans.

M. LE PRÉSIDENT – Ok, je voulais juste m'en assurer. Je propose de passer la parole aux collègues qui souhaitent s'exprimer. Je vois que Monsieur KOBRYN piaffe d'impatience.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. Effectivement, après 32 minutes de discussion, nous avons hâte de pouvoir prendre la parole et nous exprimer également sur ce budget. Les guerres de retour dans le monde, l'inflation encore très forte, l'explosion des besoins de l'aide alimentaire, l'accélération du changement climatique, l'ascension fulgurante de l'extrême droite : voilà le contexte dans lequel nous débattons ce matin du budget 2024 pour notre Collectivité. Dans ce contexte, le budget que vous nous présentez est malheureusement en décalage complet avec cette réalité. Pire, vous devenez de plus en plus hermétiques à cette réalité et vous vous enfermez dans ce que le pape François appelle le fanatisme de l'indifférence.

Réaction d'élus de la majorité.

Ce fanatisme de l'indifférence se constate dans votre budget. Il se constate dans votre désintérêt pour préparer l'avenir. Dans le budget 2024, on peut relever la baisse des investissements. En trois ans, les dépenses d'équipement se sont effondrées de 22 %. C'est 90 millions d'euros en moins qui sont fléchés vers les investissements. Vous vous mettez en retrait et vous laissez faire, alors qu'au contraire, il faudrait plus que jamais agir pour ne pas priver les générations futures de leur capacité à vivre demain en Alsace.

Ce fanatisme de l'indifférence se constate aussi dans votre désintérêt pour accompagner les besoins présents. Dans le budget 2024, ça se traduit par vos dépenses de fonctionnement, dont la stabilité est en décalage avec l'explosion des besoins sociaux. Certes, il y a certaines dépenses qui augmentent, et évidemment nous saluons cela, mais les dépenses de fonctionnement, c'est bien le cœur du service public, c'est celles qui permettent de pourvoir aux besoins des habitantes et des habitants. Par leur stabilité, vous enfermez la CeA dans une bulle, coupée de la réalité alors que nous constatons toutes et tous au quotidien combien les coûts augmentent.

Cette stabilité des dépenses de fonctionnement n'est pourtant pas une fatalité. Vous l'avez présenté : il y a 10 millions d'euros de recettes en plus au budget 2024. Ils auraient pu être affectés aux besoins du territoire, mais non, ils sont une fois de plus économisés sur le dos des Alsaciens et des Alsaciennes. Le levier de l'emprunt pourrait lui aussi enfin être activé après trois ans passés sans aucun emprunt réalisé. Mais avec un emprunt qui baisse de 30 millions par rapport à 2023 et puis l'excédent que vous nous préparez, je doute encore de votre capacité à emprunter en 2024.

Est-ce que vous imaginez pourtant une famille achetant une maison, mais qui, pour ne pas avoir à emprunter, se priverait de se nourrir, de se chauffer, de se déplacer pour essayer de la payer comptant sur une année ? C'est absurde. Vous en conviendrez. C'est pourtant exactement votre gestion. Vous privez les habitants de repas, vous privez les habitants de toit pour ne surtout pas avoir à emprunter.

Et c'est comme cela que l'on passe d'un fanatisme budgétaire à un fanatisme de l'indifférence. Votre manière de gérer la Collectivité comme une entreprise qui cherche à augmenter ses marges de manœuvre, ses marges financières, prive le territoire de ressources considérables. Et à la fin, on le sait, ce sont toujours les mêmes qui trinquent. Nous connaissons votre indifférence au sort des agents livrés à votre cabinet tout puissant.

Réaction d'élus de la majorité.

Mais tant que ça ne changera pas, nous reviendrons sur ce sujet. Nous connaissons votre indifférence au sort de bien des enfants, qu'il s'agisse des enfants en attente de placement, des enfants à la rue, des collégiens qui ne peuvent pas accéder à la cantine ou des jeunes qui doivent choisir entre étudier et s'alimenter. Mais nous ne pensions pas que votre indifférence irait jusqu'à nos aînés dans les EHPAD, après le scandale ORPEA. Pourtant, face au drame de la précarisation croissante de la société, de l'explosion des inégalités et des bouleversements climatiques, nous avons un devoir d'humanité. Et nous regrettons de constater combien, année après année, le budget de la Collectivité s'affranchit de ce devoir d'humanité. Et celui de 2024, malheureusement, ne fera pas exception. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – La parole est aux collègues. Robin.

M. CLAUSS – Merci Président. C'est toujours assez drôle d'apprendre qu'on est comptables des guerres dans le monde, du changement climatique, de la montée des extrêmes – je dis des, puisqu'on ne peut pas se concentrer sur un seul côté. Vous l'avez dit, on évolue dans un environnement qui est très instable et une période inflationniste qui, je pense, n'est pas terminée. On annonçait 5,6 % en 2023. Je pense que les estimations de 2,4 aujourd'hui sont assez optimistes, des différentes institutions. Quand on discute avec des industriels, notamment de l'ANIA ou d'autres, ils vous disent qu'on part plutôt sur des estimations à 3, 4 % en termes de négociations. Donc moi je resterai très prudent. Très prudent également, comme l'a fait Lara, sur les DMTO, sur l'évolution de l'activité économique. On a vu ces dernières semaines des premiers plans dans des entreprises. Quid de la fragilité de notre bassin d'activité ? Sans oublier qu'il y a des répercussions directes pour la CeA, avec potentiellement des surcoûts de RSA qui pourraient être générés. Bref, un tableau quand même assez incertain, très incertain pour 2024, et donc l'exigence d'être encore plus responsable des deniers publics.

On l'a vu, on a un budget qui est très serein, qui essaie de faire face justement à cette tempête qui arrive, mais dans lequel on ne peut pas se permettre, comme vous le dites, des dépenses à foison et somptueuses. Vous citez pape Jean-Paul, le pape François, pardon. Moi je citerai LA FONTAINE : vous êtes aujourd'hui plus cigale que fourmi. Vous voyez la tempête arriver, mais vous souhaitez volontairement ne pas la voir.

On a une gestion de la dette qui est saine. Ça aussi c'est important. Souvenons-nous que les taux d'intérêt sont en train d'exploser. Vous demandez à ce qu'on crée de la dette, mais créer de la dette, c'est amputer aussi les générations futures. Vous parlez des générations futures pour lesquelles vous voulez construire, et en même temps vous voulez leur imposer un lourd fardeau. La gestion de la dette est très saine et va aussi, contrairement à d'autres départements, être une force pour nous dans l'avenir. Ceux qui n'ont pas géré correctement leurs finances, y compris des collectivités territoriales très proches de ce siècle, risquent de se retrouver face au mur de la dette et l'explosion des taux d'intérêt.

Enfin, je terminerai sur l'accompagnement des communes. Certains ont tendance à l'oublier puisque forcément on prend toujours pour acquis ce qui existe. On est une des dernières collectivités à le faire. Moi je tiens à le souligner parce que parfois, à nouveau, certaines autres collectivités chagrines nous reprochent notre manque d'investissement dans d'autres sphères. J'aime leur rappeler que, quand on met 30 millions d'euros dans les contractualisations avec les territoires, on est largement fair-play sur l'équilibre financier du territoire.

Pour moi, on a un budget qui est raisonnable et surtout qui arme le bateau de la CeA face à la tempête qui continue d'arriver. Pour reprendre à nouveau LA FONTAINE, je vous dirai dans quelques années, lorsque vous vous auriez tout dépensé, lorsque la CeA serait face à l'incapacité de régler ses obligations, « dansez maintenant ».

M. LE PRÉSIDENT – Victor.

M. Victor VOGT – Monsieur le Président, chers collègues. Je ne pensais pas forcément intervenir, mais avec ce que j'ai entendu, ça m'évoque trois remarques, pas sur la qualité de la présentation du budget qui était vraiment impeccable, et connaissant les services de Madame DAHLEM, je ne suis pas surpris.

Première remarque. Dans une époque qui est fracturée, jouer le jeu de la fracture, on sait où ça commence, on ne sait jamais où ça se termine. Dans le mot responsable politique, il y a aussi le mot responsable. Il ne faut pas l'oublier et je pense qu'il faut qu'on ait aussi conscience que la capacité des mots, c'est aussi une capacité à mobiliser. Et il faut faire attention au sens de l'orientation de ces mobilisations. Il faut avoir un petit peu le sens des responsabilités.

La deuxième chose, c'est le côté assez ironique ou inconsistant ou un peu incohérent de ce que j'ai entendu. On avait une magnifique délibération sur ce que voulaient les Alsaciens juste tout à l'heure. On nous dit non, mais les Alsaciens n'attendent pas ça. Puis j'entends l'opposition dire qu'il faut qu'on investisse le champ des compétences de la commune, le champ des compétences de l'État, le champ des compétences de la Région sur notre budget actuel sans en avoir les compétences. On ne peut pas dire en moins de quelques minutes le tout et son contraire. Je pense que c'est aussi ça la question de la responsabilité. C'est un de ne pas jouer sur les fractures, et deux de rester quelque peu consistant ou cohérent.

Ensuite, pour terminer, il me semble aussi important de voir que, et ça a été très bien dit par Lara, la capacité justement, dans une période où on a mis tous les atouts de notre côté pour se défendre face à une crise qui est devant nous, c'est ça, être responsable. Derrière, au moment où le choc arrive, c'est là que nous serons en capacité d'investir, en capacité de réagir. Et bien plus, sur l'ensemble des compétences et des compétences supplémentaires, j'ai vu une énorme montée en compétences, j'ai vu un énorme travail fait notamment au niveau d'Isabelle DOLLINGER de manière transversale, et donc je me dis qu'entre la réalité, celle des responsabilités, et celle qu'on a pu entendre, moi je m'étonne de ce décalage, parce qu'entre la Collectivité vécue et telle qu'elle est, elle est opérationnelle, elle est active, elle est forte et elle se déploie. Et on est dans une espèce d'incantation irréelle, inconsistante et incohérente de l'autre. Mais moi j'appelle vraiment à ce qu'une prise de recul puisse être faite, parce que des fractures qui existent ne doivent pas être suralimentées de fractures plus tard. Parce que, comme je l'ai dit en début de mon propos, on sait où commencent les fractures, on ne sait pas où elles s'arrêtent, et il faut qu'on fasse attention dans notre époque. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Madame LARONZE.

Mme LARONZE – Merci. Chers collègues. Chaque année vous augmentez un peu plus le budget alloué aux plus vulnérables. Nous pourrions nous satisfaire de ces augmentations pour les habitants. Vous choisissez d'utiliser la méthode des petits pas, au lieu de mettre en œuvre une politique ambitieuse, couvrant tous les champs de la solidarité et portant une vision humaniste de l'accueil. Ce choix que vous faites ne donne pas de perspective d'avenir aux structures financées par le Département, ni aux Alsaciens qui vivent de plus en plus nombreux dans des conditions difficiles. Vous connaissez la réalité mais vous n'envisagez pas une politique qui répond à cette réalité pour les plus fragiles, les oubliés. Votre politique conduit à appliquer des pansements à des plaies ouvertes bien avant le début de cette mandature. L'absence d'anticipation, les contradictions et la volonté d'alignement de votre politique sur celle de l'État ont déjà fait beaucoup de dégâts. L'incapacité à mesurer les besoins de construire de nouveaux collèges alors que l'augmentation des effectifs des collégiens était constatée depuis 2016. Idem pour les EHPAD en nombre insuffisant avec le vieillissement de la population, sur lesquels les projections démographiques nous avaient déjà alertés. La libéralisation des prix de séjour

dans les EHPAD, au lieu de limiter le plus possible le reste à charge des personnes. Le manque important de places pour accueillir les jeunes de plus de 20 ans en situation de handicap maintenus en établissement enfant. La mise sur le marché du transport scolaire des enfants en situation de handicap. L'impossible ciblage de vos mesures d'insertion sociale et professionnelle à l'égard des jeunes et des personnes en situation de chômage de longue durée qui constituent la population la plus pauvre. La multiplication des fonds exceptionnels, syndrome de l'extrême précarisation des financements alloués aux structures qui ne peuvent pas se projeter – on pense par exemple au fonds de compensation handicap unique ou au fonds de solidarité pour les EHPAD.

Votre politique n'est pas simplement insuffisante sur le plan social, elle accentue la détresse des personnes en situation de fragilité sociale. Les seuls coups que vous évitez sont ceux que vous choisissez de ne pas assumer en dépenses sociales. Vous pouvez donc prétendre lutter contre les précarités, répondre aux besoins des habitants, réduire les inégalités de santé, alors que votre politique contribue à fragiliser un peu plus les plus vulnérables. Par exemple, vous continuez de créer chaque année plus de places pour accueillir les enfants de l'aide sociale à l'enfance. Pourquoi ne pas investir massivement dans une politique cohérente et ambitieuse de la protection de l'enfance, au lieu d'un ajustement au compte-gouttes ? 372 enfants étaient en attente de placement l'été dernier, des enfants qui étaient en situation de danger. Ne pensez-vous pas que les millions conservés pour les acteurs économiques peuvent attendre ?

M. LE PRÉSIDENT – Mais qu'est-ce qu'ils sont dogmatiques.

Mme LARONZE – Plus de 150 enfants dorment à la rue à Strasbourg et vous continuez de nier votre responsabilité. L'État est décisionnaire de l'hébergement d'urgence, mais les villes n'ont pas les moyens d'accueillir les personnes, même par délégation sociale. Juridiquement, c'est le Président de la Collectivité qui est responsable. Alors que faire ?

Vous poursuivez la logique libérale retenue par l'État qui démantèle son fonctionnement en faisant appel aux acteurs privés. Vous culpabilisez les personnes individuellement en considérant qu'il faut les responsabiliser. Regardons aujourd'hui la réalité en face. Les politiques publiques à l'œuvre depuis plus d'une vingtaine d'années sont directement responsables de la situation que vivent les personnes, qui doivent s'adapter aux nouvelles démarches imposées pour accéder à leurs droits. Ces politiques sont responsables...

M. LE PRÉSIDENT – Vous devez passer les 4 minutes d'expression.

Mme LARONZE – Je termine. Ces politiques sont responsables de la situation que vivent les associations qui tentent de garantir l'équité entre les personnes là où vous refusez de le faire, qui tentent de protéger les personnes là où vous refusez de le faire. Et il est temps que l'on assume ces grandes responsabilités.

M. LE PRÉSIDENT – Nicolas, et après Raphaël.

M. MATT – Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues. Je ne crois pas qu'il soit respectueux du débat public d'assumer de tels propos. Je ne crois pas qu'il soit responsable de dire que nous mettons des pansements sur nos politiques publiques quand, depuis le début de notre mandat, mes chers collègues, nous avons investi plus de 80 millions d'euros dans la protection de l'enfance, créé avec le budget de cette année compris plus de 417 nouvelles places d'accompagnement pour les enfants. Parler de pansement, je trouve que c'est irrespectueux pour les élus que nous sommes, qui prenons des décisions, mais ça, ce n'est pas très grave, nous y sommes habitués, mais, mais c'est complètement irrespectueux pour les agents de la Collectivité engagés dans le social qui portent ces politiques dans des conditions parfois difficiles, avec cœur, et qui s'engagent pour que demain cette jeunesse qui souffre et qui est en souffrance aille mieux. Je trouve que c'est vraiment irrespectueux envers ces agents. Et moi je vous entends et je préfère assumer

le fait que je suis fier avec mes collègues des agents de cette Collectivité qui s'engagent au quotidien, qui portent des politiques publiques et qui ont parfois, il est vrai, un travail difficile, et nous leur en sommes infiniment reconnaissants.

Et je constate, mes chers collègues de l'opposition, que notre cabinet vous obsède avec une constance qui appelle l'admiration. Notre cabinet vous obsède. Et La façon dont vous prenez en otage les agents de cette Collectivité en disant qu'ils sont maltraités, malheureux, ça a quand même quelque chose d'indécent, car vous sous-tendez finalement qu'avec vous au pouvoir, qu'avec un exécutif Europe Écologie les Verts, tout irait mieux dans un monde enchanté. Et c'est là, Monsieur le Président, où arrivent les faits.

Mars 2022, communiqué du syndicat de la CFDT distribué à tous les élus de l'Eurométropole de Strasbourg. « Nous faisons hélas le constat que, si les communications en direction de l'Assemblée des agents de la Collectivité ont comme fer de lance la bienveillance, elles ont en réalité deux points : un éloignement du terrain et un mode de gouvernance édifié sur la défiance qui forme le terreau d'un climat de mal-être et de souffrance au travail. » Deuxième extrait : « Si l'on ajoute ce contexte à la perte de sens, cela a pour effet que certains collègues encadrants choisissent de quitter la collectivité, dont ils détiennent une clé stratégique, et que la Collectivité devra retrouver ou créer, alors que d'autres sont mis à terre par la fatigue, voire l'épuisement. Tout cela révèle que le discours de bienveillance officiel est dans une telle contradiction avec la pratique qu'il finit par heurter au lieu de prendre soin et de rassurer. » Je tiens à votre disposition, mes chers collègues, le baromètre social de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, dont je vous livre un extrait. « Seulement 47 % de satisfaits chez les managers stratégiques, ce taux chute à 30 % pour les managers intermédiaires et seulement 20 % de satisfaction pour les managers de proximité, et enfin, on touche le fond avec 17 % de satisfaction chez les collaborateurs. Dans quel domaine ? Dans leur relation aux élus. Le mal-être dans la relation aux élus est flagrant chez seulement 17 % de satisfaction. Donc non, un exécutif Europe Écologie les Verts sur une Collectivité de cette taille, plus de 6 500 agents, non, ce n'est pas un monde enchanté. Et moi je me réjouis du dialogue social et je me réjouis que pour la défense des travailleurs, il y ait des syndicats qui travaillent et qui soient en capacité de porter leurs revendications. Et j'attire votre attention : nous n'avions collectivement pas été assez vigilants lors de la dernière Commission plénière. Un groupe d'élus qui se substitue aux syndicats pour faire un mail d'alerte pour collecter le mal-être des agents et s'en faire leur porte-voix, ce n'est rien d'autre que la casse organisée du système syndical, et ce n'est rien d'autre à terme que des brimades et l'incapacité des travailleurs à se défendre. Et ça, c'est irresponsable, c'est la porte ouverte au populisme et aux extrêmes, et c'est tout ce dont nous n'avons pas besoin pour mener nos politiques publiques, et c'est tout ce dont n'ont pas besoin nos agents pour demain, porter ces décisions que nous portons et qui feront la fierté de toute l'Alsace. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Raphaël SCHELLENBERGER.

M. SCHELLENBERGER – Merci Monsieur le Président. Permettez-moi de revenir à des considérations beaucoup plus terre à terre, pour une fois. Je voudrais simplement, à l'occasion des échanges que nous avons là, d'abord me réjouir de la règle d'or qui s'applique aux collectivités territoriales et la rappeler, parce que c'est quand même le contexte dans lequel on évolue. Nous ne pouvons pas choisir d'organiser un fonctionnement déficitaire. Nous ne pouvons pas nous endetter pour financer des dépenses de fonctionnement. On peut le regretter, ça n'est pas mon cas. Moi je me réjouis que, en France, les collectivités territoriales soient contraintes à une règle de bonne gestion. J'aurais même tendance à penser que l'État devrait se l'appliquer à lui-même, parce que la réalité du contexte dans lequel nous votons ce budget, c'est l'explosion de la dette nationale qui, un jour ou l'autre, rattrapera aussi nos collectivités territoriales. On peut le regretter, mais on l'a déjà vécu. On l'a vécu en 2010, on l'a vécu en 2015 quand les moyens

de nos collectivités se sont brusquement réduits. Je ne le souhaite pas, mais je comprends bien que, dans les années qui viennent, avec l'explosion de la dette nationale, avec l'explosion de la charge de notre dette, encore une fois, à un moment ou un autre, un gouvernement viendra chercher les collectivités à son secours. Nous avons tout intérêt à assurer une bonne gestion pour conserver toujours nos moyens d'agir.

Alors évidemment, dans ces moments-là, il y a parfois d'autres collectivités qui font d'autres choix, qui laissent filer, qui laissent aller, qui abandonnent l'action politique et l'action de gestion, et qui à la fin viennent pleurer en disant : « Mais on a besoin d'un fonds de solidarité ». Moi, je serai toujours satisfait de considérer que l'Alsace n'a pas besoin de l'aumône des autres collectivités et sait prendre en main ses propres responsabilités. L'autonomie que nous appelons, Monsieur le Président, pour notre territoire, ça n'est pas l'absence de responsabilité, mais c'est bien la capacité à faire nous-mêmes les choix, même quand ils sont difficiles, pour projeter notre territoire dans l'avenir.

Enfin, on a toujours besoin dans ces moments de présentation de budget, de présenter des chiffres qui nous font plaisir. Permettez-moi quand même de rappeler quelques ordres de grandeur. 10 millions d'euros d'augmentation de nos recettes de fonctionnement. Ça fait 0 %. On peut faire des additions, des soustractions. Les divisions, c'est pas mal aussi. Divisons 10 millions sur 2,165 milliards : ça fait 0 % d'augmentation de budget de fonctionnement. La réalité du cadre dans lequel nous nous travaillons, c'est bien celui de tenir l'ensemble de nos dépenses dans une enveloppe contrainte et fixe. Quelle serait la solution ? Avoir plus de pouvoir fiscal ? Moi je souhaite que notre Collectivité ait plus de pouvoir fiscal, et j'espère que le projet dont nous avons parlé tout à l'heure le permettra. Et lorsque nous aurons plus de pouvoir fiscal, je défendrai toujours dans cette Assemblée un maintien, voire une capacité à baisser la pression fiscale sur nos concitoyens. Ça veut dire continuer à maintenir, voire à réduire l'effort que nous demandons d'un point de vue fiscal à nos compatriotes. Je ne pense pas que nous soyons en France dans une situation où nous puissions augmenter aujourd'hui la pression fiscale sur les contribuables, ou les quelques contribuables, parce que là aussi, on a sûrement un débat.

Enfin, permettez-moi de conclure avec un dernier élément. La moitié de notre budget est consacrée à la dépense sociale.

M. LE PRÉSIDENT – Plus. 60 %.

M. SCHELLENBERGER – Mon boulot, c'est les ordres de grandeur. 65 %. On peut sûrement débattre beaucoup de comment on organise cette dépense. On peut sûrement s'écharper, et c'est bon pour la démocratie, sur la justesse de nos dispositifs, sur l'adaptation de notre dispositif à l'évolution de notre société. Mais il y a une chose qu'on ne peut pas dire : c'est qu'on ne met pas assez. Qu'on discute de comment on le met, oui, mais de combien on met, je pense qu'on ne peut pas remettre en cause le fait que notre Collectivité fournisse tous les efforts nécessaires pour financer l'aide aux plus fragiles, l'aide aux plus précaires, l'aide à ceux qui ont le plus besoin d'être accompagnés. Mais vous ne m'enlèverez pas une idée de la tête, c'est que comme notre Collectivité et comme ce que nous ambitionnons pour notre Collectivité, les Alsaciens aussi sont responsables et n'ont pas besoin qu'on s'occupe de tout pour eux. Ils sont responsables, ils sont libres, ils sont autonomes. C'est aussi comme ça qu'on aime les Alsaciens.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Charles.

M. SITZENSTUHL – Merci Monsieur le Président. Chers collègues. Également, comme plusieurs collègues, moi je ne voulais pas m'exprimer au début sur le budget, mais après avoir écouté attentivement la tournure des débats, je me suis dit en fait que le débat sur le budget était extrêmement intéressant, dans la foulée du premier débat que nous avons eu sur l'organisation territoriale de l'Alsace. Moi je salue bien entendu ce budget, je le soutiens et je le voterai. Il est très ambitieux et notre Vice-Présidente en charge des

finances a rappelé les montants impressionnants qui sont investis par la Collectivité au service de nos concitoyens. Mais on voit également à l'occasion de la déclinaison de ce budget, d'une certaine façon, que l'Alsace n'a pas tous les moyens de ses ambitions. Et c'est là où il est intéressant aujourd'hui d'avoir le débat budgétaire dans la foulée du débat institutionnel. Parce qu'on nous demande, légitimement sûrement, d'améliorer nos politiques en faveur des mobilités, mais comment améliorer et avoir des politiques en faveur des mobilités totalement efficaces lorsqu'on n'a pas les compétences sur le ferroviaire, lorsqu'on n'a pas les compétences sur le fluvial, lorsqu'on n'a pas la compétence sur la gestion des cours d'eau ? C'est une question qu'on se pose de plus en plus. On nous demande d'améliorer nos politiques dans le champ du social. Beaucoup est fait, Raphaël SCHELLENBERGER vient de le rappeler. Mais comment avoir encore de meilleures politiques dans le champ du social quand nous n'avons pas les compétences sur la santé, quand nous n'avons pas les compétences sur la formation professionnelle des soignants, quand nous n'avons pas les compétences dans le champ économique et industriel ? C'est une question que nous sommes de plus en plus nombreux à nous poser. On nous demande d'améliorer nos politiques pour protéger encore mieux la planète, et nous y souscrivons tous. Mais comment avoir des politiques plus efficaces pour protéger la planète lorsque nous n'avons pas la compétence de l'environnement, lorsque nous n'avons pas la compétence de l'agriculture, lorsque nous n'avons pas la compétence de l'aménagement du territoire, lorsque nous n'avons pas la compétence sur la gestion des fonds européens ? Voilà des questions que je me pose et que nous sommes de plus en plus à nous poser. En tout cas, je crois que nous comprenons bien maintenant les termes du débat pour l'avenir de l'Alsace sur les prochaines années.

M. LE PRÉSIDENT – Je vais pouvoir donner la parole maintenant à la rapporteure, puisqu'il n'y a plus de demande de prise de parole. Lara.

Mme MILLION – On votera le budget à la fin. On est d'accord ?

M. LE PRÉSIDENT – Oui. Après on passera aux différents rapports par commission.

Mme MILLION – Moi j'avais juste deux, trois éléments à dire. Quand on est en responsabilité, on sait comment ça fonctionne, une Collectivité. Certains, qui ne sont pas en responsabilité, ne le savent pas. On ne peut pas leur en vouloir, de ne pas savoir. On ne peut pas leur en vouloir d'être utopique et de pas gérer une Collectivité. D'ailleurs peut-être qu'ils ne la géreront jamais, sinon ça pourrait être compliqué.

Sur les investissements, plusieurs éléments. Déjà, on met dans un budget ce dont l'administration est en capacité de faire. Je pense que ça aussi c'est important. Donc quand on entend dire : « Il faut faire attention à notre administration, il faut l'accompagner », l'accompagner, c'est aussi discuter, et c'est pour ça qu'on fait énormément de réunions budgétaires avec l'administration, en disant : qu'est-ce que vous pouvez faire cette année ? Parce qu'évidemment, quand on décide de faire un investissement, le temps qu'il se réalise, des fois, ça met un an et demi, deux ans, parce que vous savez, il y a tout un travail, au départ, à faire, et autres. Donc nous on met dans la capacité de faire notre budget et on ne met pas des chiffres à 500 millions pour ensuite n'en réaliser que 300. Ça c'est le premier élément.

Deuxième élément. Peut-être que vous n'avez pas suffisamment lu le rapport. Donc je vais un peu vous donner quelques éléments. Vous avez dit : « La stabilité des dépenses de fonctionnement ». Je répète : les dépenses de fonctionnement diminuent de 0,6 million d'euros de charges de structure. Donc là il faudrait déjà nous applaudir, parce que c'est tout ce qui ne rapporte pas réellement aux citoyens. C'est les frais d'affranchissement, etc. Par contre, et c'est là, je pense, où vous n'avez pas vraiment bien compris le rapport, mais je suis là aussi pour vous l'expliquer, nous avons une diminution de 32 millions d'euros d'énergie. Je vous rappelle qu'on a eu + 40 millions d'énergie l'année dernière, en 2023. Les prix ont baissé et aujourd'hui on a - 32 millions d'énergie. D'accord ? Et c'est grâce à

ça qu'on arrive à stabiliser les dépenses de fonctionnement, parce que ces 32 millions, on les réinjecte. On aurait pu dire : on fait - 32 millions et on fait exactement ce qu'on a fait l'année dernière. C'est tout ce que je vous ai démontré tout à l'heure. C'est + 22 millions de solidarité, c'est + 10 millions pour la masse salariale et c'est + 4 millions pour les SIS. Et en même temps on arrive à équilibrer certaines autres choses. Ça veut dire qu'aujourd'hui on a un budget de fonctionnement qui est à l'identique en dépenses de fonctionnement par rapport à l'année dernière, mais grâce à ces 32 millions d'économies d'énergie et les économies de charges de structure, on a pu réinjecter dans d'autres dépenses opérationnelles pour la solidarité, pour évidemment l'administration et pour le service d'incendie et de secours.

Sur les recettes, juste peut-être donner quelques éléments. Concernant l'accompagnement de l'État et la fraction de TVA que nous avons eue, nous avons eu + 24,2 millions d'euros de recettes de TVA, + 11,3 millions sur la convention Kembs électricité. Ça veut dire qu'on a eu 35,5 millions d'euros en plus de recettes, c'est + 1,6 %, cher Raphaël. Par contre, il y a - 25 millions de DNT0, ce qui fait en global les plus de 10 millions d'euros. Tout ça pour vous dire que tout est réaliste, justifiée, justifiable. Je pense qu'on peut être fiers, et merci aux collègues d'être intervenus. Je pense qu'il faut être fier de ce que l'on fait. On peut toujours faire mieux, mais il faut le faire de façon intelligente, pragmatique, et on n'est pas dans la com, nous, on est dans l'action, et je pense que ça c'est important.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Lara. Maintenant je vais donner la parole à Isabelle sur le budget de la Commission service public alsacien.

Mme DOLLINGER – Oui, Monsieur le Président, merci. Chers collègues. Depuis plusieurs mois, les élus locaux font l'objet d'agressivité et d'agressions physiques. La situation est devenue préoccupante. Le rapport à la politique est trop jugé avec méfiance. On ne mesure plus de confiance envers les élus. Dans un contexte de défiance de plus en plus marquée et de la raréfaction des services aux administrés, nous avons une préoccupation à la Collectivité européenne d'Alsace : améliorer les conditions d'exercice du service public et redonner une envie d'engagement à nos administrés. Une Collectivité innovante, c'est une Collectivité qui se réinvente en conciliant la réponse aux attentes des habitants à la maîtrise de la dépense publique. L'enjeu aujourd'hui, c'est bien entendu d'inclure cette transformation avec ce qui nous réunit aujourd'hui : le budget. Je sais que c'est une priorité du Président Frédéric BIERRY pour notre mandat. Nous devons montrer aux Alsaciens combien l'action de notre Collectivité impacte le quotidien des Alsaciens. Ainsi, au-delà du budget que nous prévoyons dans nos politiques, l'important c'est aussi de prendre en compte le caractère innovant dans nos politiques publiques au nom de la transformation de l'action publique.

Concernant les ressources humaines, je retiens trois sujets fondamentaux, mais je laisserai tout à l'heure Pierre développer. La mise en place d'un logiciel commun et convergeant qui répond à une demande forte des agents. La mise en œuvre des déclinaisons opérationnelles suite au baromètre social. Nous continuons également les réflexions sur l'attractivité des métiers au sein de la Collectivité, dans un contexte de concurrence et de départs massifs à la retraite.

Au sujet de l'aide des territoires qui a déjà été évoquée, il est important de rappeler que nous sommes l'un des seuls départements à proposer autant de fonds à nos partenaires. 50 millions d'euros par an. Et vous le savez aussi bien que moi, avec le ZAN, nos communes sont inquiètes. Afin d'accompagner les transitions en cours sur les nouveaux modèles d'aménagement pour l'habitat, les équipements publics, l'attractivité des territoires, je le rappelle, notre réseau d'ingénierie territoriale d'Alsace, le RITA, est à disposition des communes, fort des dix-neuf structures à nos côtés pour justement offrir une offre de service public d'ingénierie. Ce sont tout de même treize structures financées par la Collectivité, à hauteur de plus de 15 millions d'euros.

Pour l'innovation, je parle beaucoup d'innovation et de transformation, mais c'est important de le préciser. La Direction de l'innovation et de la transformation publique joue un rôle pilote dans le service public alsacien. L'équipe travaille sur des projets innovants, avec toujours les mêmes objectifs : simplifier la relation avec les usagers, favoriser la participation des citoyens, promouvoir la transition énergétique et écologique, accompagner la transformation numérique et cultiver l'intelligence collective. Tous les départements n'ont pas la chance d'avoir une direction chargée de cette thématique, et j'y tiens particulièrement. Notre Collectivité est aujourd'hui reconnue pour ses initiatives. L'année 2024 doit permettre à notre Collectivité de donner un essor encore plus fort au service public alsacien, et notamment avec la poursuite des objectifs que nous avons pris ensemble au mois de juin dernier : garantir une action de proximité en faveur des Alsaciens, constituer une référence en matière de citoyenneté et être le laboratoire de la participation des usagers et citoyens, bâtir un service public simple, centré sur les usagers et simplifier 80 % des démarches aux usagers.

Concernant le budget pilotage, performances et évaluation des politiques publiques, un budget de 94 000 euros en fonctionnement et 15 000 en investissement sera consacré pour 2024. L'évaluation des politiques publiques est un outil indispensable pour mesurer leur efficacité, leur pertinence et leur impact réel. Cela nous permet de prendre des décisions éclairées. Il est nécessaire de rendre compte du bon d'usage de l'argent public. Je sais aussi combien le Président Frédéric BIERRY y est attaché. Enfin, il est important de noter que l'évaluation des politiques publiques nécessite des ressources adéquates et des compétences spécialisées. Il est donc essentiel d'investir dans la formation des évaluateurs et de leur fournir des outils nécessaires pour mener à bien cette tâche complète.

Concernant le budget des services incendie et de secours, ça a été rappelé, je voudrais dire vraiment, par rapport à mon intervention, à la crise démocratique et des valeurs civiques, lors de la dernière commission permanente, le général CELLIER nous a rappelé ô combien il est devenu difficile d'exercer aujourd'hui la mission des sapeurs-pompiers. Plus de 67 millions d'euros pour le service d'incendie de secours, un budget de 4 millions pour les investissements notamment, pour la mise aux normes des casernes et de la modernisation. Et enfin l'aménagement, l'ingénierie. Je l'ai dit l'année dernière et je le redis, nous ne pouvons plus nous permettre de déployer une liste de démarches, contrats, appels à projets, laissant entendre que la Collectivité européenne d'Alsace n'est qu'un carnet de chèques.

Voilà, chers collègues, la priorité, le soutien aux communes et partenaires, répond bien sûr aux besoins partagés avec l'ensemble des territoires. Et je voudrais conclure en disant que le budget, certes, est un levier essentiel pour insuffler un nouvel élan à notre territoire, mais en investissant de manière réfléchie et en favorisant l'émergence de nouveaux projets, nous pouvons bâtir un avenir meilleur pour nos habitants, pour faire de notre Collectivité un véritable laboratoire d'idées et d'actions au service de l'intérêt général. Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Isabelle. Pierre, en complément.

M. BIHL – Oui, merci Président. Chers collègues. Quelques précisions concernant la politique des ressources humaines, qui va disposer d'un budget important en 2024, puisqu'on va dépasser les 300 millions d'euros. Dans le rapport, vous trouverez tout d'abord les principales mesures et les actions qui ont été mises en œuvre en 2023 au profit de la rémunération de nos agents, qui s'élèvent à près de 16 millions d'euros. Pour ce qui concerne le budget 2024, en dépenses de fonctionnement, il vous sera proposé un crédit de paiement de 296 845 292 euros, somme conséquente, avec une progression de 11,4 millions d'euros par rapport au budget précédent. Un rappel aussi par rapport à la progression des crédits, cette progression concerne à 90 % les dépenses de paie et de rémunération. 75 % de cette progression est liée à des mesures réglementaires exogènes qui nous sont imposées, et 25% à des mesures que nous avons prises en interne. Je

rappelle que les mesures exogènes concernent des mesures qui nous sont imposées par des mesures gouvernementales en 2023 : le dégel du point d'indice, l'augmentation indiciaire pour les catégories C et B, l'ajustement du SMIC et l'avancement d'échelons, en 2023, 5,4 millions d'euros. Les nouvelles mesures pour l'année 2024 concernent le point d'indice, l'augmentation de la cotisation à la CNRACL, les avancements d'échelons sur 2024 et la seconde campagne d'options pour les agents des routes transférés. 2,7 millions d'euros de mesures endogènes, donc internes, qui portent sur l'agencement du référentiel des métiers au 1^{er} juillet 2023 et ses impacts sur le régime indemnitaire, la campagne d'avancement de grade et de promotion interne, qui est estimée à 1 million d'euros. En dépenses d'investissement, un crédit de paiement de 453 000 euros est programmé, qui correspond au phasage 2024 de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place du nouveau logiciel de gestion RH. Et enfin, en recettes de fonctionnement, un crédit de paiement de 13 247 471 euros. Dans le rapport aussi, on vous propose de valider la création de postes. Il s'agit de créer 49 postes permanents sur 2024, sachant que 34 postes sont déjà budgétés, que nous vous proposons de pérenniser. Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Monsieur FREMONT.

M. FREMONT – Monsieur le Président, il est précisé dans ce rapport que 2024 sera l'année qui devra voir se réaliser la convergence au titre du fonds urbain et de la politique de la ville à l'échelle alsacienne, pour laquelle le budget de 500 000 euros est proposé en reconduction. Le fonds de développement urbain, c'est ce dispositif historique du Conseil départemental du Bas-Rhin à destination des quartiers politiques prioritaires de la ville, appelés QPV. Ces QPV dans le 67 sont situés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, de Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse et de Saverne. Ces crédits spécifiques viennent soutenir, aux côtés de l'État, des communes, de la Caisse d'allocations familiales et de la Région Grand Est, les projets répondant aux priorités que s'était fixé historiquement le Conseil départemental du Bas-Rhin, notamment l'engagement, l'accompagnement à la scolarité et la prévention du décrochage scolaire, l'accompagnement des parents, l'apprentissage et la maîtrise de la langue française, les parcours vers l'emploi, l'orientation et la formation, la valorisation des projets culturels en QPV, favorisant la diversité culturelle comme facteur et catalyseur de cohésion sociale. Vous n'êtes pas sans savoir que ces portions de territoire sont classées QPV sur des critères très précis, pour la raison qu'elles sont de véritables poches de pauvreté et que leurs habitants font face à de nombreuses difficultés. Le budget de 500 000 euros alloué par la CeA a encore imposé en 2023 d'apporter une réponse négative à différentes structures dont le projet rentrait pourtant bien dans les clous du cahier des charges fixé par le Département lui-même. Vous n'êtes pas sans savoir non plus que sur le territoire de l'EMS, de nouveaux QPV sont apparus pour 24. La population a augmenté de 10 %. Comment expliquez-vous alors que le budget, déjà insuffisant en 2023, est maintenu au même montant pour 2024, alors même que le nombre d'habitants concernés a augmenté de 10 % ? Vous annoncez également pour 2024 une convergence de la politique de la ville à l'échelle alsacienne, et cela à budget constant. Dans la mesure où le Conseil départemental du Haut-Rhin ne disposait pas de ce fonds urbain, cela signifie-t-il que les QPV bas-rhinois vont être de surcroît amputés de la moitié du budget déjà insuffisant ? Pouvez-vous clarifier, Monsieur le Président, quel est votre projet pour les territoires urbains ? Et je finirai en disant, est-il nécessaire de rappeler que les citoyens urbains sont également citoyens de la Collectivité européenne d'Alsace ? Merci.

CD-2023-5-1-1 - BUDGET PRIMITIF 2024 - SERVICE PUBLIC ALSACIEN ET TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE EN LIEN AVEC LES HABITANTS

Mme Isabelle DOLLINGER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Je vais donner la parole à Isabelle. Mais moi je n'existe pas, je ne fais rien, je n'occupe que 100 % de mon temps à l'avenir de l'Alsace, donc je ne peux pas vous répondre. Vous comprenez ? Donc je vais donner la parole à Isabelle. Puisque je ne suis pas du tout un démocrate, je donne la parole à Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci beaucoup Monsieur le Président. Nous devons nous prononcer sur le budget de cette première Commission présidée par Madame DOLLINGER, dont je salue à nouveau le volontarisme et le travail en toute transparence dans sa Commission. J'aimerais revenir juste sur la question de la politique des ressources humaines, et relever dans un premier temps les mesures adoptées par l'Assemblée nationale. C'est grâce à ces mesures que 75 % des mesures qui impactent les agents vont pouvoir être votées. On dirait d'ailleurs que vous êtes presque gênés par la hausse du point d'indice, à vous entendre.

Pour évoquer la situation des agents, il me paraît nécessaire de revenir sur le baromètre social, qui est dans toutes les têtes. Monsieur MATT, tout à l'heure, est un petit peu monté sur ses grands chevaux. Il s'étonne que nous fassions de la question de la gouvernance un vrai cheval de bataille sur lequel nous revenons régulièrement. C'est vrai que peut-être Monsieur MATT est habitué à agir en fonction de l'actualité et à changer d'avis comme de chemise. Son parcours politique d'élu PS d'opposition à Vice-Président d'une Collectivité de droite parle effectivement pour lui. Donc oui, ne vous en déplaise, nous continuerons à discuter de votre gouvernance tant que la situation n'aura pas changé. Vivons-nous dans un monde parallèle, prenons-nous en otage les agents ? Non, nous sommes juste à l'écoute de ce qui remonte du terrain, dont manifestement vous êtes coupés. Et nous ne nous résoudrons jamais à la loi du silence que vous imposez au sein de la CeA.

Rappelons donc les faits, rien que les faits, et les premières conclusions qui ont fuité concernant ce baromètre social. Les agents ressentent une insécurité face au changement, de nombreux retours évoquent le besoin d'un cap et d'orientations claires, et une meilleure délimitation entre la sphère de l'administration et celle du cabinet du Président du Département. C'est le baromètre social. Comme votre opposition le dit, vous pouvez détourner le regard, nous dénigrer, nous insulter. Finalement, nous ne sommes que les représentants des habitants de nos cantons. Si vous souhaitez mépriser les habitants que nous représentons, libre à vous, même si bien sûr nous le regrettons. Mais à vos agents, à vos organisations syndicales, qu'allez-vous dire ? Des chiffres sonnent le glas de la gestion autoritaire et de votre besoin de contrôle. 59 % des cadres stratégiques sont en train de vivre ou s'attendent à vivre une détérioration de leurs conditions de travail. 68 % d'entre eux ne se verraient pas rester à la Collectivité européenne d'Alsace plus de trois ans. 68 % des cadres ne se voient pas rester à la CeA. 68 %, plus de deux cadres sur trois. Nous sommes ici à la Collectivité européenne d'Alsace.

M. LE PRÉSIDENT – Je vais vous demander de vous taire, parce que d'abord le baromètre social n'est pas rendu à ce stade, il n'est pas validé. Aujourd'hui, ces éléments-là, c'est des éléments partiels du baromètre social. Nous reviendrons au mois de janvier auprès de la Collectivité pour échanger sur ce sujet. Donc vous ne faites là référence qu'à certaines fuites. Le travail n'est pas terminé, du baromètre social. Je pense que vous pourriez au minimum respecter le travail qui est en cours. Et c'est à l'issue de ce travail que, bien évidemment, nous aurons des préconisations.

Mais ce que je peux d'ores et déjà dire, c'est que l'acharnement que vous avez pu avoir contre le cabinet... Que vous ayez de l'acharnement contre le Président, il n'y a pas de problème avec ça. De toute façon, on voit votre venin vipérin quand vous parlez de moi, mais ça ne me pose pas de problème particulier. Si vous pensez que vous vous anoblissez en faisant de la politique comme ça, tant mieux pour vous. Je pense que vous vous décredibilisez. C'est dommage parce qu'on pourrait être sur le fond des dossiers. Nous, on n'est pas une Collectivité où on veut mettre de l'acide dans les rouages. On veut mettre de l'huile dans les rouages pour aider nos concitoyens. C'est exactement le cas aussi avec

nos agents. Alors des dysfonctionnements, ça arrive, avec 6 500 agents. Est-ce que vous connaissez un système qui fonctionne merveilleusement bien ? Je vois bien que c'est bien plus grave dans la situation de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole que chez nous, donc je n'ai pas de leçon à recevoir des autres, et encore moins de vous. Mais aujourd'hui, il y a un travail qui est en cours. Et bien évidemment, s'il y a des améliorations à apporter, et il y en aura forcément, on les mettra à bien.

Mais pour l'instant, aujourd'hui, vous vous acharnez contre des collaborateurs du cabinet. Mais c'est scandaleux. Vous savez, acharnement, c'est assez proche d'harcèlement. Et je pense qu'à un moment donné, il faudra que vous arrêtiez dans ce cadre-là, parce que sinon je pense qu'il peut se passer un certain nombre de choses, parce qu'il y a aussi des gens qui travaillent là. Les agents du cabinet sont autant respectables que les agents de l'administration, et inversement. Et je pense qu'aujourd'hui, ils ont besoin d'être respectés. C'est ce que vous ne faites pas. Mais aujourd'hui, c'est trop tôt pour parler du baromètre social puisque les travaux ne sont pas terminés. Je vous prie d'arrêter sur ce point, sinon je vous couperai la parole.

Applaudissements.

M. KOBRYN – Puisque nous ne pouvons pas en parler davantage, je vous rends la parole.

Mme DOLLINGER – Pour répondre à Monsieur FREMONT, notamment sur les quartiers politiques de la ville, effectivement, c'est un dispositif qui existe. Vous savez que les périmètres des quartiers, c'est effectivement l'État qui les définit, et l'État s'était aussi engagé de revoir justement ce dispositif des quartiers politiques de la ville. Et nous attendons encore aujourd'hui les tenants et les aboutissants. Au niveau de la de la Collectivité, la convergence aujourd'hui n'est pas faite. On est en train d'y travailler, et il faut aussi nous laisser ce temps de réflexion. Il est vrai que c'est un sujet que nous aimerions quand même continuer. Mais à ce moment-là, il faut des pistes. Donc cet objectif, on se le donne pour cette année. Donc aujourd'hui les crédits qui sont inscrits dans le budget primitif 2024, c'est bien une reproduction des 500 000 euros qu'on avait dans le Bas-Rhin. Mais effectivement la convergence est en cours. On y travaille. En tout cas, personne sera laissé de côté. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons au rapport suivant. Le vote se fait après. C'est un vote global. Voilà la consignes qui m'ont été données. Ah, il y a quand même un vote. Très bien. On vote à chaque commission. Ce n'est pas ce qui est marqué dans le profilage. Du coup, on passe au vote. Qui est contre ce rapport ? Denis souhaite intervenir. Excuse-moi. Normalement, on ne prend plus la parole après le rapporteur.

M. SCHULTZ – Président, vous savez que j'interviens très peu dans cette Assemblée, parce qu'en général les choses sont dites par ceux qui exposent les sujets. Mais ce qui vient de se passer là, je ne peux pas le laisser passer. J'ai du mal à supporter les propos calomnieux, comme vous, de l'opposition, et son obsession à absolument accrocher des trophées à un tableau de chasse, qui cible parfois presque nominativement, comme vous l'avez dit, certaines personnes en les mettant en cause sur leur éthique. Et cela frise effectivement le harcèlement. Au début, je pensais qu'il faisait un peu de théâtre, en représentation, mais en fait, il ne pense qu'à distiller son poison. Donc ce n'est pas du RACINE ou du CORNEILLE qu'on est en train de vivre, c'est du mauvais vaudeville. C'est des propos empoisonnés par lesquels ils essaient de plomber nos débats. Et ça me rappelle plutôt le harcèlement d'un certain FRÉRON envers VOLTAIRE. VOLTAIRE avait fini par répliquer par cette petite parabole, je pense qu'elle éclairera bien ce qui se produit ici : « L'autre jour, au fond d'un vallon, un serpent mordit Jean Fréron. Que pensez-vous qu'il arrivât ? Ce fut le serpent qui creva. » Je pense qu'il devrait s'y reconnaître.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Je vous propose de voter. Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

Inscrit, au titre du Budget primitif 2024 pour les politiques ressources humaines, Aides aux territoires, Innovation et transformation publiques, Pilotage stratégique et de la performance, Service d'Incendie et de secours, Aménagement et ingénierie un budget :

- ❖ *en dépenses : de 369 022 051,61€ de dépenses de fonctionnement et de 38 860 000€ de dépenses d'investissement ;*
- ❖ *en recettes : de 13 452 471 € en recettes de fonctionnement et de 17 500€ en recettes d'investissement qui se ventile ainsi :*

Pour la politique de Ressources Humaines

- *en dépenses :*
 - *en fonctionnement : un crédit de paiement de 296 845 291,87 € et un total de 1 305 000 € d'autorisation d'engagement,*
 - *en investissement : un crédit de paiement de de 453 000 €,*
- *en recettes :*
 - *en fonctionnement : un crédit de paiement de 13 247 471 €,*

Pour la politique d'Aides aux territoires

- *en dépenses :*
 - *en fonctionnement : un crédit de paiement de 700 000 €,*
 - *en investissement : un crédit de paiement de 38 000 000 € et un total d'autorisation de programme de + 2 744 939 €,*

Pour la politique d'Innovation et de transformation publiques

- *en dépenses :*
 - *en fonctionnement : un crédit de paiement de 389 600 €,*
 - *en investissement : un crédit de paiement de 300 000 € et un total d'autorisation de programme de - 70 000 €,*
- *en recettes :*
 - *en fonctionnement : un crédit de paiement de 125 000 €*
 - *en investissement : un crédit de paiement de 17 500 € et un total d'autorisation de programme de + 35 000 €,*

Pour la politique Pilotage stratégique et de la performance

- *en dépenses :*
 - *en fonctionnement : un crédit de paiement de 94 000 €,*
 - *en investissement : un crédit de paiement de 15 000 €,*

Pour la politique Service d'Incendie et de secours

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 65 986 160 €,

Pour la politique d'Aménagement et d'ingénierie

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 5 007 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 92 000 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 80 000 €

❖ *Prend note de la répartition de ces montants conformément aux Annexes 1 à 2 au présent rapport.*

❖ *Approuve les créations d'emplois listées en annexe 3 et d'autoriser l'organe exécutif à pourvoir les emplois permanents par la voie contractuelle en cas d'échec de la procédure de recrutement statutaire sur la base des articles L.332-8 et 9 du Code Général de la Fonction Publique, au vu des besoins des services.*

Les crédits sont inscrits au budget.

❖ *Autorise par principe le recrutement éventuel d'agents contractuels sur des emplois budgétaires non permanents et permanents de catégories A, B, C, dans la limite des emplois créés et des crédits prévus au budget, sur le fondement des articles L.332-23, L.332-24, L.332-13 et L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique; et de charger l'organe exécutif de la fixation des montants des rémunérations compte-tenu, notamment, des fonctions occupées, des qualifications requises pour leur exercice, des qualifications détenues par les candidats retenus ainsi que de leur expérience.*

Les crédits sont inscrits au budget.

Autorise, le cas échéant, le recrutement de personnels vacataires pour des prestations de services ponctuelles ou pour l'exécution d'actes déterminés non continus dans le temps correspondant à des tâches précises et l'application pour ces personnels du principe de la rémunération à la vacation après constatation du service fait, dans la limite des crédits inscrits à ce titre au budget.

Adopté à l'unanimité

4 abstentions M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine

CD-2023-5-2-1 - BUDGET PRIMITIF 2024 DYNAMIQUES ECONOMIQUES, TOURISTIQUE, AGRICOLE, A L'EMPLOI ET AUX TRANSITIONS ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES

Mme Catherine GRAEF-ECKERT, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Avant le déjeuner, nous passons au dernier rapport présenté ce matin. C'est Catherine GRAEF-ECKERT, de la Commission dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques, qui le présente.

Mme GRAEF-ECKERT – Merci Monsieur le Président. Chers collègues. Permettez-moi de vous présenter les grands axes du budget primitif 2024 dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques. Concernant tout d'abord la politique de l'attractivité et du tourisme, le budget de l'attractivité et du tourisme est centré sur les défis qui nous engagent tous : compétitivité, cohésion sociale, transition écologique et numérique, innovation, sobriété foncière. En 2024, la Collectivité européenne d'Alsace consolidera son engagement en faveur de l'économie de proximité, en mobilisant l'ensemble des leviers disponibles pour accompagner les entreprises et en soutenant les agences d'ingénierie alsaciennes.

Les axes forts déclinés dans le rapport sont les suivants. En premier lieu, amplifier la dynamique de la Marque Alsace et les partenariats associés. L'ADIRA et ses statuts renouvelés en 2023 : son bilan atteste d'une dynamique forte, 314 projets nouveaux, 137 projets d'entreprise décidés ou réalisés, 2 029 emplois créés ou maintenus à terme. Le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace est de 1,8 million d'euros. L'accompagnement de la Marque Alsace : avec ses 212 500 euros en 2024 et ses nombreuses marques déployées, Fabriqué en Alsace, Employeur d'Alsace, Artisan d'Alsace, Alsace Excellence et Commerçant d'Alsace, les objectifs sont bien de défendre l'esprit d'entreprendre des entreprises alsaciennes et répondre aux difficultés de recrutement. Cela représente 11 000 partenaires et plus de 29 000 ambassadeurs. Il s'agit d'un partenariat également avec la Chambre des métiers d'Alsace pour 2022-2025 autour de quatre axes de collaboration et de la déclinaison de la marque Artisan d'Alsace. Pour 2024, des nouveaux partenariats sont envisagés sous forme de convention d'objectifs partagés avec la Chambre de commerce et d'industrie et l'Union des corporations artisanales pour la période 2024-2026.

Le deuxième axe est accompagner les projets structurants qui renforcent l'attractivité de nos territoires. La Collectivité européenne d'Alsace est mobilisée en faveur de l'attractivité à travers le soutien aux projets structurants, tels que la compétence immobilière d'entreprise, le soutien aux aéroports et aux projets d'innovation et de recherche dans le cadre du contrat triennal Strasbourg capitale européenne.

Troisièmement, mobiliser le réseau d'ingénierie territoriale d'Alsace au service des stratégies foncières des collectivités locales. Avec le principe de zéro artificialisation nette, cela implique que chaque projet d'artificialisation doit être compensé par la renaturation, malgré la crise du logement et l'objectif de réindustrialisation de la France. Cette règle est établie pour 2050. La raréfaction du foncier implique de s'interroger à la fois sur les lieux d'implantation de nouvelles activités, l'accessibilité des salariés, la reconversion des friches et la disponibilité foncière pour les entreprises déjà installées.

Quatrième axe, soutenir le développement d'un tourisme durable. L'économie touristique est un fer de lance majeur de l'Alsace. La Collectivité européenne d'Alsace accompagne les acteurs locaux aux côtés de son agence Alsace Destination Tourisme, avec un budget de 4,1 millions d'euros pour 2024. De beaux événements ont marqué l'année 2023 : la cérémonie des Michelin, les 70 ans de la route des vins, le Trail Alsace Grand Est, les 10 ans du slowUp, le congrès des départements de France et le congrès des élus de la montagne. La Collectivité européenne d'Alsace accompagne les acteurs publics et associatifs dans la mise en place de nouvelles offres touristiques qui répondent aux attentes de la clientèle à travers l'appel à manifestation d'intérêt. Investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité : ce sont 24 dossiers engagés pour plus de 1,3 million d'euros. 2024 sera consacrée à la redéfinition de la feuille de route de la Collectivité européenne pour sa stratégie touristique alsacienne. Cette adaptation de la stratégie touristique sera concertée avec les partenaires du tourisme et présentée en séance plénière courant 2024.

En conclusion de cette première partie, il nous faut retenir que le budget de la politique de l'attractivité au budget primitif 2024 s'élève à 5,4 millions d'euros, et celui de la politique

du tourisme à 5,5 millions d'euros.

Concernant ensuite la politique en faveur de l'environnement, pour débiter la présentation de ce point, je souhaite rappeler que la CeA décline son ambition via sa stratégie énergétique et écologique, ses trente engagements pour 2030, adoptée le 13 novembre 2023. Les axes forts déclinés dans le rapport budgétaire sont les suivants. Promouvoir une agriculture locale de qualité et une forêt alsacienne résiliente. L'action de la CeA conforte le rôle de l'agriculture au service de la production alimentaire locale, des paysages, de l'environnement et de l'emploi, à travers les actions conduites avec la profession agricole. L'engagement de la CeA aux côtés des éleveurs alsaciens a permis d'achever en 2023 un programme de modernisation de 2,4 millions d'euros du laboratoire de proximité de Cernay. Ce soutien à l'élevage alsacien permet à la fois de satisfaire le besoin de production locale de qualité, le maintien des activités d'élevage et la préservation de surface en herbe pour l'alimentation des animaux. En ce qui concerne l'agriculture, les partenariats seront poursuivis en 2024. Je tiens également à souligner qu'avec plus de 316 000 hectares de forêt, la filière bois a un point économique important dans notre région. En 2023 s'est achevée la première phase du plan forêt d'avenir d'Alsace, qui s'est traduite par 1 million d'euros investis sur plus de 80 communes pour régénérer la forêt alsacienne. Pour 2024, la poursuite du plan forêt avenir d'Alsace va continuer à soutenir les communes. Il sera étendu aux propriétaires forestiers privés et complété par la sauvegarde des arbres trognes, des arbres remarquables et de l'opération des arbres de la Sainte-Catherine. La mise en œuvre des politiques relatives à l'agriculture et la forêt nécessite l'inscription de 5 432 335 euros.

Le deuxième axe fort a pour ambition de préserver la ressource en eau et permettre la résilience des territoires face au dérèglement climatique. La politique de l'eau de la CeA est la véritable colonne vertébrale de son engagement pour la résilience de l'Alsace face au dérèglement climatique. La qualité et la disponibilité de la ressource en eau sont des enjeux économiques, environnementaux et humains vitaux pour l'Alsace. En 2023, les premières assises rhénanes de l'eau, initiative de la Collectivité, ont été un véritable succès, salué par tous les partenaires français, allemands et suisses. Et nous allons les renouveler cette année. De nombreux projets arrivent, dont l'exécution des études de conception et de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et la rehausse du barrage de la Lauch, qui se poursuit en application des choix faits par l'Assemblée d'Alsace. Il s'agit d'une rehausse de l'ouvrage de 3 mètres pour stocker 300 000 mètres cubes d'eau supplémentaires. De nombreux travaux sont prévus, ce qui nécessite pour la mise en œuvre des politiques relatives à l'eau, l'inscription de 4 988 540 euros.

Enfin, notre politique vise aussi à protéger l'environnement et la biodiversité. La richesse du patrimoine naturel alsacien est remarquable et diversifiée. En 2023, deux axes majeurs ont été mis en œuvre : le déploiement progressif et continu des brigades vertes et la poursuite de l'éducation à l'environnement. En 2024, la construction de la stratégie alsacienne des espaces naturels sensibles permettra aussi de définir les grands objectifs de gestion sur nos sites remarquables et leur valorisation. En ce qui concerne la brigade verte, les adhésions des communes se poursuivent, laissant augurer la possibilité de créer prochainement une antenne supplémentaire dans le Bas-Rhin. La mise en œuvre des politiques relatives à l'environnement et la biodiversité nécessite l'inscription de 6 174 000 euros.

Enfin, notre politique s'inscrit bien évidemment dans la volonté d'être au service du développement durable de l'Alsace. Grâce aux trente engagements pour 2030, la Collectivité a souhaité structurer une stratégie globale de transition portant sur l'ensemble des champs couverts par la Collectivité. Dans le cadre de la stratégie des transitions énergétiques et écologiques, nous continuerons à appuyer nos partenaires, les collectivités de l'industrie pour les projets tant photovoltaïques qu'éoliens, de méthanisation, d'utilisation de la géothermie, de développement de réseaux de chaleur. La mise en œuvre des politiques relatives à la transition énergétique et au développement durable est

transversale à de nombreuses politiques de la Collectivité européenne d'Alsace. Pour le budget spécifique qui relève de cette deuxième Commission, l'inscription sera de 318 000 euros.

Bref, c'est un budget qui s'inscrit dans une action volontariste, car je suis convaincue, notre groupe majoritaire est convaincu qu'il faut agir de manière pragmatique et que nous, nous ne sommes sous aucune pression et sous aucune influence idéologique. À bon entendeur.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Madame QUINTALLET.

Mme QUINTALLET – Merci Monsieur le Président. Dans le cadre de ce budget se rapportant aux questions environnementales, j'aimerais vous inviter, Monsieur le Président, à vous rapprocher des scientifiques pour mener des projets en adéquation avec l'époque dans laquelle nous vivons. En effet, vous avez souhaité mettre le discours scientifique au cœur du débat public. Vous avez indiqué que cela contribuera aussi à améliorer l'esprit critique et le libre arbitre, au moment où l'opinion est sujette à la désinformation. C'était l'objet de la mise en place l'année dernière de la mission d'exploration pour la culture scientifique, technique et industrielle. Il est vrai que le territoire alsacien et rhénan s'est affirmé au cours des siècles comme un espace de recherche et d'érudition, dont on ne peut que se féliciter. L'Alsace est également un territoire historique des luttes environnementales pour le bien commun. Comme vous le savez, les scientifiques experts du climat nous alertent ces dernières années sur le changement climatique, qui est une menace pour l'humanité et le vivant en général. Nous avons la chance également d'avoir un certain nombre de personnes qualifiées à l'université de Strasbourg, sur lesquelles vous devriez, à mon sens, vous appuyer avant de prendre des décisions. Ainsi, que ce soit en Alsace ou dans le monde, ces experts travaillent pour alerter les décideurs que nous sommes. Ainsi, il serait bon de soumettre la pertinence de vos projets à la science et ses dernières préconisations.

Prenons votre projet de stade de biathlon d'un montant de 8 millions d'euros dans notre belle forêt alsacienne au champ du feu. Demandons aux scientifiques s'ils préconisent de raser ou de goudronner la forêt vosgienne, forêt en péril par ailleurs à cause du réchauffement climatique. Je suis sûre que vous connaissez la réponse. Au lieu d'assurer une certaine cohérence pour garantir la protection de la nature à l'échelle des territoires alsaciens, vous succombez à des dingeries locales. Oui, car remplacer la neige de la forêt vosgienne par du goudron en est une. Voilà une triste idée qui n'émane assurément pas de la science, mais révèle un déni climatique de votre part. Les scientifiques vous diront qu'il y a nécessairement d'autres lieux plus adaptés pour implanter une piste de biathlon et qu'il faut absolument préserver la forêt. Et puisque nous évoquons aujourd'hui le budget, voilà donc où va l'argent de la CeA. L'argent public doit servir le bien commun, qui n'est pas la somme des petits intérêts particuliers, bien éloignés de l'intérêt général. Ce projet est purement scandaleux.

J'ai évoqué la piste de biathlon du champ du feu, mais il y a aussi le trail center à Wangenbourg, que vous avez d'ores et déjà annoncé financé. Il s'agit cette fois, à Wangenbourg, de créer 17 km de pistes artificielles, des bosses goudronnées, un tapis roulant pour vélo, dans un espace naturel précieux, une belle prairie où les habitants de proximité aiment venir se ressourcer le temps d'un pique-nique. Un pousse au crime environnemental apparemment pour certains. Vous appliquez un prisme capitaliste aux espaces naturels qui se doivent de générer du profit, alors que ce n'est pas leur raison d'être. C'est inquiétant et nous ne sommes pas d'accord avec cela. Vous vous êtes déjà engagé à hauteur de 800 000 euros pour ce projet sans consulter ni les scientifiques, ni même les Alsaciens. Et vous vous êtes bien gardés dans votre consultation sur l'Alsace de demander à nos concitoyens si la CeA, par exemple, doit engager des millions pour soutenir des projets écocides, ou encore comment ils voient leur vie en Alsace avec 50°C. Alors même qu'un nombre important de participants à votre contribution sur l'Alsace a fait part

de sa vision pour l'Alsace, je cite celle d'un havre vert, un endroit où la nature...

M. LE PRÉSIDENT – Vous avez dépassé les 4 minutes.

Mme QUINTALLET – Je n'ai pas encore parlé depuis le début de la séance, laissez-moi terminer.

Réaction d'élus.

Force est de constater, malgré cette consultation, qu'on a de moins en moins de nature, mais des machines à fric qui vont s'implanter dans tous les coins de nature d'Alsace. Je pourrais évoquer la multiplication des projets routiers destructeurs comme la RN18 Lorentzen, des millions d'euros de perte de biodiversité pour gagner 7 minutes. À vouloir satisfaire les caprices écocides des territoires, Monsieur le Président, vous contribuez à mener l'Alsace vers les 50°C. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Raphaël voulait s'exprimer.

M. SCHELLENBERGER – Je ne voulais pas forcément m'exprimer, mais comme le rapport sur la culture scientifique est très largement cité en propos introductif du propos précédent, je voudrais quand même juste recontextualiser. Oui, nous avons besoin des scientifiques pour accompagner nos prises de décision. Mais que les choses soient claires : la place des scientifiques, c'est d'éclairer le débat public et pas de prendre les décisions. Et le pire argument qu'on puisse avoir en politique, c'est les scientifiques, alors que les scientifiques, en soi, ça ne veut rien dire. Le consensus scientifique, ça veut dire quelque chose, ça oui, et la façon dont on construit dans le consensus scientifique un certain nombre de décisions, oui. Mais le problème dans le débat public ces dernières années, ça a été justement que certains ont pris certaines paroles scientifiques qui ne font pas consensus, les ont sorties de leur contexte et ont essayé d'expliquer que cela était la parole scientifique. Ça décrédibilise tout le monde. Ce qu'il faut entendre, c'est le consensus scientifique. Et je crois que de ce point de vue-là, notre Collectivité est plutôt exemplaire. Je ne connais pas beaucoup d'autres collectivités départementales, qui n'ont pas a priori de compétences prioritaires sur la question environnementale, qui s'engagent autant que la nôtre sur les questions d'espaces naturels sensibles, qui s'engagent autant que la nôtre sur des questions de gestion du cycle de l'eau, qui s'engagent autant que la nôtre pour défendre par exemple la PAC montagne à l'occasion des renégociations de la politique agricole commune et la nécessité de préserver un soutien à l'agriculture de montagne, qui est une agriculture de paysage et qui préserve la biodiversité. Je ne connais pas beaucoup d'autres collectivités d'échelle départementale qui, sur ces questions-là, sont aussi engagées que la nôtre. Alors la science, oui, tout le temps, mais toute la science, et pas seulement celle qui nous arrange quand il y en a un qui dit un peu autre chose. Et je crois que c'est bien la différence entre notre majorité qui prend le consensus scientifique en compte, et puis notre opposition qui cherche toujours le scientifique qui n'est pas d'accord. Remarquez, ne pas être d'accord au sein de l'hémicycle, c'est le rôle de l'opposition.

Pour conclure, simplement, ce qu'il faudrait aussi qu'on évite, c'est des présentations un peu trop caricaturales des projets qu'on conteste. Il peut y avoir des raisons sûrement très compréhensibles de s'opposer à l'un ou l'autre projet d'infrastructure. Mais n'allez pas caricaturer le projet du champ du feu, qui n'est pas un projet qui vise à raser la forêt vosgienne. N'allez pas caricaturer des projets routiers qui souvent raccourcissent les temps de trajet, donc raccourcissent les émissions de pollution dans nos structures, de tout ordre, y compris dans le quotidien, avec les nuisances de bruit et de pollution aux particules fines. Et puis surtout, n'oubliez pas le point sur lequel tous les scientifiques sont en train de nous alerter, et notamment ceux qui font le consensus dans le cadre du GIEC, c'est que l'enjeu de la lutte contre le réchauffement climatique et de la préservation de l'environnement, il doit se faire grâce à l'acceptabilité des décisions que nous prenons dans les populations, sinon nous irons contre et nous irons à l'échec. Et le chemin que vous nous proposez, c'est

justement le chemin de l'échec. Il faut que nous amenions avec nous les gens quand nous prenons des décisions pour l'environnement. Si nous prenons des décisions contre la population, c'est in fine la population qui s'exprimera contre nos décisions.

M. LE PRÉSIDENT – Bravo.

Mme HOULNE – Merci Président. Je voudrais revenir sur le projet du champ du feu qui est fortement critiqué par nos élus d'opposition. Je rappelle simplement que ce projet, c'est un projet sportif, c'est un projet de proximité. Le but, c'est de permettre aux habitants des villes de pouvoir profiter de la montagne, et de la montagne de proximité. Je voudrais simplement faire un petit point. Moi j'habite la campagne, mes enfants n'ont pas besoin qu'on leur crée un champ de luge. Ils sont capables de se le créer tout seuls. Les champs de luge et ce qu'on veut créer au champ du feu, c'est pour permettre aux enfants des villes, aux enfants qui n'ont pas l'habitude, qui n'ont pas les codes de la campagne, de pouvoir aller s'amuser et de profiter des bienfaits de la neige. Le stade de biathlon, c'est la même chose. Le biathlon se pratique en montagne. Je ne sais pas si vous avez regardé hier la compétition, les championnats du monde. C'est un sport qui se pratique en montagne. Ça ne se pratique pas en ville, ça ne se pratique pas sur un parking entre deux supermarchés et ça ne se pratique pas dans une salle qu'on crée aux abords d'une grande ville. Donc laissons les sports chacun dans son environnement.

Vous avez oublié de parler de l'auberge de la Rothlach, qui fait partie des projets du champ du feu. L'auberge de la Rothlach aujourd'hui appartient à la Ville de Strasbourg. C'est un aubergiste qui l'exploite depuis de nombreuses années. Aujourd'hui, il est obligé de fabriquer son électricité avec un groupe électrogène qui brûle 10 000 litres de fioul par an. Donc là, où est le respect de l'environnement ? Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Bravo. Robin et après Nathalie.

M. CLAUSS – Merci. On se laisse un peu entraîner dans le négatif avec notre opposition. Moi je voulais revenir quand même sur tout ce qu'il y avait de positif. Je rappelle qu'on est une région qui consomme deux fois plus de produits locaux que les autres départements de France. On peut être fiers de notre dynamisme, qu'il soit agricole ou économique, puisque c'est grâce à nos entreprises qui transforment nos produits qu'on a cette quote-part deux fois plus importante. Merci pour le très bon travail qui est réalisé avec tous les partenaires, les entreprises via les différents satellites. Merci également à l'ADT pour son très bon travail. On a une très belle saison hivernale et une très belle période des marchés de Noël en Alsace avec une explosion du nombre de touristes, des Espagnols particulièrement cette année, mais également de nombreux étrangers comme les années précédentes, allemands, belges, danois, anglais pour ne citer qu'eux. Je voulais terminer sur une note positive. On a une belle région qui a énormément d'atouts, énormément de forces, quelques faiblesses aussi, et c'est là où on va travailler ensemble à les résorber, notamment sur l'emploi où aujourd'hui beaucoup d'entreprises limitent leur capacité de production, non plus en raison de l'outil industriel, mais en raison du manque de main d'œuvre. Donc comment on peut travailler ensemble demain sur ces sujets, ce sera un enjeu. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Nathalie.

Mme KALTENBACH – Vous parliez tout à l'heure du fanatisme de l'indifférence. Moi je trouve que vous faites du fanatisme de l'illusion et du fanatisme de l'inaction. Je tiens tout simplement à féliciter, à remercier toutes les associations, toutes les collectivités et tous les partenaires, que nous impliquons systématiquement lorsque nous menons des projets, que ce soit celui du champ du feu, celui des marchés de Noël et tous les autres projets. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Madame QUINTALLET, est-ce que vous êtes pour le sport ? Je

m'interroge. Est-ce que vous êtes pour la lutte contre l'obésité ? Est-ce que vous pensez qu'il faut supprimer les terrains de foot en ville ?

Intervention hors micro de Madame QUINTALLET.

Non, vous n'êtes pas pour le sport. Sauf que, Madame, visiblement, vous ne connaissez pas le dossier du champs du feu, puisque globalement, le projet du champ du feu est un projet essentiellement d'amélioration de la situation de l'environnement, puisqu'on éloigne tous les projets des sites emblématiques environnementaux. On éloigne la pratique du ski de la réserve biologique domaniale, des ZNIEFF, de Natura 2000. Est-ce que le projet du champ du feu est un projet de construction d'hôtels, de chambres ? Pas du tout. Le seul équipement nouveau, ce serait potentiellement un équipement sportif. Et encore, on le supprime à un endroit qui avait un impact sur l'environnement. Donc vous ne connaissez pas le dossier du champ du feu, vous ne comprenez rien au dossier du champ du feu puisque vous n'habitez pas au champ du feu. Vous n'avez pas été à l'écoute des concitoyens. Ce projet, ce n'est pas le projet de Frédéric BIERRY ou de Monique HOULNE. Le projet du champ du feu, c'est le projet né de tous les acteurs associatifs et environnementaux du territoire, un projet qui va accompagner la préservation du ciel nocturne. Donc le projet, à 80 %, est un projet qui valorise et protège mieux l'environnement du territoire. Après, est-ce qu'on considère qu'un terrain de foot c'est inutile ? Là, c'est un terrain de biathlon qu'on aurait sur le territoire. Après, c'est un débat.

Et puis, ce que vous ne supportez pas non plus, c'est que ce dossier soit soumis à enquête publique. On a fait une première consultation qu'on n'était pas obligé de faire d'ailleurs. On a fait un premier échange avec les habitants, qui nous a permis d'avoir un certain nombre d'éclairages. Et là maintenant il va être soumis à enquête publique. Donc faites confiance à la démocratie. C'est comme sur le contournement de Rothau : vous n'êtes pas capable de faire confiance à la démocratie. Nous, on fait confiance à la démocratie et le travail va pouvoir se faire à travers l'enquête publique. Et après nous verrons, nous prendrons la décision à l'issue de tout ce travail d'échange avec nos concitoyens. Mais je peux vous dire que le projet du champ du feu, c'est un projet qui a été mûri par le territoire, comme le projet à Wangenbourg : c'est un projet qui a été porté par le territoire. Mais qui êtes-vous pour aller dire au territoire voisin que vous savez mieux qu'eux ce qui est bon pour leur territoire ? Moi, aujourd'hui, je ne me permettrai pas de faire ça dans votre canton. C'est vous qui vivez votre canton au quotidien, vous le connaissez beaucoup mieux que moi. Là, c'est exactement pareil. Catherine.

Applaudissements.

Mme GRAEF-ECKERT – Merci Monsieur le Président. Je tiens à remercier mes collègues, en l'occurrence du groupe majoritaire, pour leurs propos positifs sur ces belles politiques que nous menons. Je tiens à rappeler que ce sont des politiques volontaires. On est volontariste et on n'a pas eu besoin d'attendre la présence de quelques personnes encartées dans un mouvement écologiste pour avoir une vraie conscience environnementale, ne vous en déplaise. Moi en tout cas, je suis très fière de porter ces politiques loin de tout dogme et en toute liberté. Et être libre, ça fait du bien, croyez-moi.

Vous parlez de scientifiques. Je rejoins à 100 % ce qu'a dit Raphaël. Des scientifiques, on peut en trouver qui vous disent tout est son contraire. Ce qui est important à un moment, c'est le consensus. Je l'ai vécu à l'Eurométropole de Strasbourg, sur la géothermie profonde. Et à un moment donné, j'ai eu besoin de comprendre. J'ai demandé quoi ? Une mission d'intérêt et d'évaluation, où on a rencontré des scientifiques, pas un scientifique, des scientifiques, et on a une vision beaucoup plus large qui doit, après, pouvoir éclairer notre prise de position politique. Vous dites qu'on n'a pas recours aux scientifiques, mais Madame QUINTALLET, vous êtes présente en Commission, et quand on parle des îlots de fraîcheur qu'on met en place, on s'appuie sur quoi ? Sur les études du CEREMA. Il me semble que ce sont des scientifiques, ce sont des politiques qui ont été reconnues au niveau

national. Nous ne faisons pas de la communication, nous faisons un travail de fond en nous appuyant sur les moyens et les personnes qui sont en responsabilité. On ne décide jamais tout seul. Cette image que vous essayez de donner de nous ce matin, arbitraires, enfermés dans un monde, ce n'est pas nous, je crois que c'est vous. Il y a une vraie confusion. Nous sommes des personnes libres, qui travaillent avec de nombreux partenaires et c'est ce qui fait la richesse et je crois la pertinence que nous mettons en œuvre dans les politiques que nous portons au sein du groupe majoritaire.

Et au final, je dirai que vous n'avez vraiment pas grand-chose à dire. Moi je n'ai pas eu droit au procès en humanité, j'ai eu un procès d'intention sur le champ du feu en goudron. Un procès d'intention, c'est quand on n'est pas basé sur des faits réels. Vous avez entendu le Président nous parler du projet du champ du feu. Ce n'est pas couler des mètres carrés de goudron comme vous le sous-entendez dans votre intervention. Moi je ne savais pas que dans mon budget j'avais des baraques à frites et du goudron. Ce n'est pas du tout ça qu'on défend avec mes collègues. Rentrez dans le travail, travailler avec nous : ça sera beaucoup plus intéressant que d'être sans arrêt dans cette caricature ridicule.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, nous pouvons passer au vote et après aller déjeuner. Qui est contre ce rapport budgétaire ? Qui s'abstient ? Très bien. Merci beaucoup.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré, décide :

- ❖ *D'inscrire, au titre du Budget primitif 2024 pour la politique de l'Attractivité*
 - en dépenses :
 - *en fonctionnement : un crédit de paiement de 3 967 080 €,*
 - *en investissement : un crédit de paiement de 1 444 500 €,*

- ❖ *D'inscrire, au titre du Budget primitif 2024 pour la politique du Tourisme*
 - en dépenses :
 - *en fonctionnement : un crédit de paiement de 4 960 476 €*
 - *en investissement : un crédit de paiement de 595 500 €*
 - en recettes :
 - *en fonctionnement : un crédit de paiement de 700 000 €,*

- ❖ *de prolonger l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité » jusqu'au 30 juin 2024.*

- ❖ *D'inscrire, au titre du Budget primitif 2024 pour la politique de l'Environnement :*
 - en dépenses :
 - *en fonctionnement : un crédit de paiement de 9 706 975 €*
 - *en investissement : un crédit de paiement de 7 206 000 €*
 - en recettes :
 - *en fonctionnement : un crédit de paiement de 34 680 000 €,*
 - *en investissement : un crédit de paiement de 3 710 000 €.*

- ❖ *De prendre note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1 à 4 de la présente délibération*

- ❖ *De donner délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget primitif 2024.*

Adopté à l'unanimité

4 abstentions M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine

Nous allons pouvoir déjeuner. Bon appétit.

La séance est suspendue à 13h22.

La séance reprend à 15h15.

CD-2023-5-3-1 - BUDGET PRIMITIF 2024 - SANTE ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES HANDICAPEES

Mme Karine PAGLIARULO, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Le micro est allumé pour Karine. Ça va faire venir les derniers retardataires, qui arrivent.

Mme PAGLIARULO – Merci Président. Moi je vais vous présenter le budget de la troisième Commission, en vous parlant santé et accompagnement des personnes handicapées et des personnes âgées. Si vous voulez, je vais le faire dans l'autre ordre, c'est-à-dire la santé d'abord, puis les personnes handicapées et je terminerai sur les personnes âgées, puisque vous avez entendu qu'il y a de nouveaux dispositifs qui sont intégrés pour 2024 au budget.

La santé d'abord. Je rappelle l'axe fort, et l'année 2024 nous permettra de déployer un plan santé, qu'on redétaillera au mois de mars. La santé, c'est quoi ? C'est soutenir l'accès aux soins de proximité pour tous les Alsaciens, promouvoir, prévenir et éduquer à la santé à tous les âges de la vie, c'est promouvoir la santé dans nos politiques publiques et toutes nos politiques publiques, développer évidemment la coopération transfrontalière en santé, contribuer à un environnement sain et à la gestion des risques sanitaires – on est en plein dedans avec les plans blancs actuels –, soutenir les infrastructures et la recherche en santé et enfin participer à la gouvernance de la santé. Ça, ce sont vraiment les axes forts. Je regarde la Docteure SCHUMPP qui acquiesce de la tête. Pour faire cela, nous vous proposons de voter en section de fonctionnement 2,8 millions en dépenses, 2,9 en recettes, et en section investissement 1,4 million. Voilà pour la santé.

On passe maintenant à la politique sur le handicap. Concernant le budget pour les personnes en situation de handicap, il s'agit 287,9 millions. C'est mieux accompagner les Alsaciens en situation de handicap dans leur projet. Je rappelle qu'on a 5 % de dossiers en plus cette année et ça continuera. Nous portons également la MDPH, la Maison départementale des personnes handicapées, qui répond aux exigences de délai et de qualité de service. On est aujourd'hui à 3,6 mois de délai, ce qui est en-dessous de l'obligation de moins de 4 mois au niveau national. On améliore également l'accompagnement humain et les aides techniques, on renforce l'offre des établissements médico-sociaux, on mène aussi une politique active dans l'accompagnement à l'emploi et on favorise une inclusion accompagnée des enfants en situation de handicap, mais aussi des adultes. Et puis enfin, une politique volontariste de la Collectivité européenne d'Alsace,

c'est soutenir les aidants, ce qui est cher à Christiane WOLFHUGEL. Voilà pour la partie handicap.

Je terminerai, comme je l'ai dit tout à l'heure, par la personne âgée. C'est une politique de l'autonomie avec quelques axes stratégiques aussi (217,6 millions d'euros, + 2,4 % par rapport à l'année dernière), promouvoir la citoyenneté et le bien vieillir, mieux accompagner les seniors au plus près de nos territoires comme on sait le faire, parce qu'on est vraiment au plus près. Concernant l'habitat des seniors, il s'agit de faciliter les parcours résidentiels. Il est question du vieillir chez soi en toute quiétude et enfin du soutien aux établissements de type EHPAD. Qu'est-ce qu'on fait ? Le Président en a déjà parlé dans son propos d'entrée, puisqu'il disait tout à l'heure que pour les personnes âgées nous avons reçu l'ensemble des établissements, qui ne vont pas bien. Mais je rappelle que 85 % des établissements français de type EHPAD ne vont pas bien. En Alsace, on prend nos responsabilités en venant les aider. On les aide, pourquoi ? Parce que les salaires ont augmenté, l'intérim flambe, l'énergie et les produits, vous le savez, aussi, et il y a de l'inflation. Donc ces difficultés demeurent. Par ailleurs, on avait la chance d'avoir des établissements en nombre qui avaient des trésoreries. Aujourd'hui, ces trésoreries se sont vues diminuées au soleil. Donc c'est pour cette raison que nous avons pris nos responsabilités d'accompagner l'augmentation du prix de journée à plus de 3 %, ça nous coûte 1,8 million, et le forfait dépendance, aussi de 3 %, ça nous coûte 2,5 millions. On a aussi décidé d'accompagner davantage l'investissement. Tout cela fait partie des forces supplémentaires de 6,2 millions que le Président vous évoquait tout à l'heure. Mais c'est aussi un soutien exceptionnel. On leur a expliqué qu'on leur propose dès janvier de leur verser 6 mois de trésorerie de forfait dépendance. Ça leur permettra à eux de financer ces intérim, ces personnes qui viennent en plus, qui coûtent cher. Ça leur permettra aussi d'avoir du souffle financier et de trésorerie. On permet aussi 6 mois de facture d'aide sociale d'avance. Pourquoi ? Parce que, par exemple, les EHPAD qui sont liés à de gros groupes hospitaliers ont des gros volumes d'aide sociale. Donc le fait d'avoir les 6 mois d'avance, ça leur permet aussi d'accompagner au mieux l'établissement. Et puis il y a ce fonds exceptionnel de 2 millions d'euros pour accompagner la trésorerie. Nous sommes toujours en attente de l'Agence régionale de santé, qui avait promis, par le biais des 100 millions d'euros de l'ARS, 8 millions pour le Grand Est, je le rappelle. Nous sommes toujours en attente de ses décisions. Et en attendant, ça ne se vit pas bien dans le territoire. Donc c'est pour cette raison que nous faisons un fonds exceptionnel sous forme d'aide à la trésorerie, avec une nécessité de visibilité de ces situations les plus critiques.

J'ai fait exprès très vite pour qu'on puisse après poser toutes les questions. Je souhaite vous dire simplement que ce sont des sujets, un, sensibles, deux, humains. J'oubliais de dire qu'on veut lancer aussi une politique sur la bientraitance dans les établissements. En faisant des sondages, les personnes nous ont dit que la première chose qu'elles aiment dans l'établissement, c'est le bien manger. Accompagnons ce bien manger en y dressant des tables, en y mettant l'ambiance de ce lieu, en permettant ces circuits courts qui sont tellement valorisés chez nous en Alsace, particulièrement, en y rajoutant du mobilier, de la vaisselle, en prenant du temps pour ces personnes, et bien sûr le côté chaleureux de cette bientraitance. On accompagnera les établissements qui veulent aller vers cela ou qui le font déjà. On les accompagnera financièrement.

On propose aussi du bénévolat, d'ouvrir l'établissement sur la ville, sur ce qu'il s'y passe. Par exemple, lors de la fameuse journée citoyenne qui est organisée très largement en Alsace, que des gens viennent dans l'établissement pour aider, pour accompagner ou juste pour faire la lecture ou la balade, qui va faire du bien, qui va aérer nos personnes âgées. C'est ouvrir l'établissement sur sa ville et je pense que c'est important de remettre de l'humain. Nous partageons aussi un travail qui a été porté par le CDCA chez nous. Ce sont les stages découverte de nos troisièmes, de nos collégiens. Au début, ils ne savaient pas trop vers quel stage se tourner, et on leur a fait cette proposition cette année grâce au CDCA d'aller dans les établissements médico-sociaux. Ça peut être aussi des établissements de type MECS pour les enfants. Mais c'était surtout sur les établissements

de type EHPAD, ce qu'ils ont validé. Donc ils sont allés dans ces établissements en allant voir comment on y vit, parce que c'est d'abord un lieu de vie. Je ne dis pas qu'ils en feront tous un métier, mais c'est notre rôle aussi que d'accompagner les jeunes vers cette attractivité des métiers, parce que ce sont de beaux métiers, et ce ne sont pas des métiers juste parce qu'on a vu à la télé certains établissements privés les dénigrer.

Un autre travail d'accompagnement fort des directeurs d'établissement est d'arrêter l'intérim, d'essayer de leur faire valoriser les personnels qui sont sur site. Parce que l'intérim coûte cher, ce sont des personnes qui viennent de l'extérieur, qui négocient leur salaire, qui disent aussi les jours où ils veulent travailler, les jours où ils ne veulent pas travailler. Bref, l'équilibre RH repose sur ceux qui sont toujours là. Donc nous, ce que nous véhiculons, on leur a expliqué : on est prêt à payer de ce volant financier de personnes qui sont déjà dans l'établissement, qui veulent bien faire des heures en plus ou des heures tout court dans les horaires impartis. Mais pour éviter de recourir systématiquement à l'intérim, il s'agit de valoriser celles et ceux qui sont là. Je rappelle qu'aujourd'hui dans nos établissements, on est à un ratio de 0,68 par rapport à une personne âgée, et que le Président défend fortement au niveau national le un pour un, et je crois qu'il faut qu'on continue à le dire.

Je souhaite vous dire aussi, et vous voyez que je vais très vite, que tous les établissements qui sont en UVP, qui accompagnent des multi-pathologies, particulièrement des pathologies neurologiques, ont besoin de bras, de mains et de présence par rapport à d'autres pathologies. On pourrait aussi les accompagner. Ils sont déjà accompagnés normalement par l'ARS, sauf que souvent, ce n'est pas le cas. Donc nous avons proposé de venir en accompagnement dans les établissements. Ce sont des bras en plus, mais c'est aussi un soutien considérable pour les équipes en place, parce que je pense qu'il faut arrêter de toujours compter sur les mêmes et surtout les épuiser, et il faut bien leur donner la possibilité de faire cette différence dans les établissements. Voilà. Est-ce que j'ai tout dit, Président ?

M. LE PRÉSIDENT – C'est parfait, Karine, comme d'habitude. Merci à toi. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Madame QUINTALLET, pour présenter son amendement je suppose.

Mme QUINTALLET – Oui, merci Monsieur le Président. Je voulais saluer ce qui a été fait au niveau des EHPAD récemment, donc l'avance de trésorerie ainsi que le fonds de 2 millions d'euros. Mais il faut savoir que les EHPAD sont dans une situation très critique. On parle d'un an de survie. C'est-à-dire qu'ils sont tellement en déficit qu'ils vont très rapidement tomber en cessation de paiement. Donc ils vont vraisemblablement fermer ou être rachetés par des groupes privés. Il est vrai qu'en Alsace, plus qu'ailleurs, nous avons la chance d'avoir des établissements qui sont non lucratifs et qui garantissent des tarifs accessibles pour nos concitoyens. Mais si on n'agit pas très rapidement, clairement on va perdre ces établissements et on va priver aussi nos concitoyens d'un accès à ces établissements, les personnes dépendantes vont devoir rester chez elles et ça va conduire à des drames. La CeA doit s'engager pour sauver les EHPAD, on est pleinement dans nos compétences, on doit agir rapidement, voir avec l'État également. Mais si l'État ne fait rien, il faudra que nous, on le fasse. Et on n'a pas un an devant nous pour le faire. Je pense qu'on aurait dû déjà avoir un plan d'action sur la table. Il n'est pas là maintenant, aujourd'hui, mais il faudra que dans les six mois il le soit, sinon les établissements vont fermer. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. Je complète juste les propos très justes de ma collègue Ludivine QUINTALLET. On se réjouit effectivement de l'organisation la semaine dernière de la réunion avec les directeurs d'établissement. Elle aurait pu avoir lieu au début de l'année, mais c'est déjà ça. On se réjouit également de la mise en place du fonds

exceptionnel, de l'avance de trésorerie. Tout ça va dans le bon sens et prouve que la Collectivité est au côté des établissements.

Toutefois, ce qui manque peut-être, c'est les ordres de grandeur pour savoir exactement de combien nous parlons. Parce que les EHPAD, et ça a été très justement dit, sont face à une situation vraiment extrêmement difficile. Je ne parle pas du mur du vieillissement dont nous avons parlé ce matin et qui nous concernera plus tard, mais bien du mur de l'inflation auquel aujourd'hui, et déjà hier les établissements étaient confrontés. Donc pour prendre des ordres de grandeur, la fédération des hospitaliers et d'aide à la personne nous indique que la hausse des coûts d'hébergement représentent entre 12 et 14 %. Donc avec ce qui est proposé, vous comprendrez aisément que nous ne sommes pas à la hauteur de cette évolution des coûts. Selon cette même fédération, C'est également plus de 250 000 euros de déficit par établissement. Donc si on reporte à l'échelle de l'Alsace, cela représente une somme considérable, sans doute de l'ordre de 30 à 40 millions d'euros de déficit sur l'ensemble des établissements. On peut se réjouir qu'ils aient aujourd'hui les capacités de d'accompagner ces situations, mais forcément cela va à très court terme menacer leur survie.

Nous avons tenté de vous alerter au mois de septembre lors de la mise en place de la tarification différenciée. Des discussions avaient été engagées dès janvier 2023, parce que les établissements savaient que la situation était difficile. Vous avez tardé, repoussé l'échéance d'une revalorisation des tarifs, jusqu'à finalement changer de cap et proposer la tarification différenciée. Elle ne résout rien puisqu'elle ne peut s'appliquer qu'aux nouveaux résidents, elle met en concurrence les résidents entre eux et elle oblige les directions d'établissement à passer leur temps à justifier les mille et un tarifs aux familles plutôt que d'être dans l'opérationnel. Et visiblement, à ma connaissance, les établissements ne s'y sont pas trompés, puisque moins de 10 % ont mis en œuvre cette tarification différenciée.

Ce mur de l'inflation auquel les EHPAD sont confrontés, c'est maintenant. C'est leur modèle économique, c'est leur survie, c'est ce qui a été très justement dit, qui est en danger. Nous devons prendre à bras le corps cela. C'est notre responsabilité pleine et entière. Nous n'avons pas besoin de sortir de la Région Grand Est pour être au rendez-vous de l'accompagnement de l'hébergement des résidents en EHPAD. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Karine, peut-être, un élément de réponse et je compléterai.

Mme PAGLIARULO – Oui Président, merci. Merci pour vos remarques. Effectivement, vous avez tout à fait raison, et on n'a pas l'habitude de faire des augmentations pour faire des augmentations. On a l'habitude d'être dans la vraie vie des établissements et de les aider au moment opportun, où ils en ont le plus besoin. Le + 3 % leur convient même s'il est, on le sait, en-deçà. Mais vous savez qu'on a fait bien plus l'année d'avant. Et certains n'en auraient pas besoin. Donc il faut qu'on fasse attention à ces généralités.

Les établissements ne sont pas en cessation de paiement, même si c'est dramatique, je vous rejoins. Nous attendions beaucoup de l'ARS, qui s'était quand même engagée depuis le mois d'août. On a fait remonter un certain nombre d'établissements, ceux qui ont des problématiques de trésorerie et de paiement de salaires à effectuer. On n'a toujours pas de réponse. On attend le 21 décembre la décision de l'ARS. Au départ, on avait dix établissements qui devaient être soutenus ; on sait qu'il y en aura à peu près quatre, mais on ne sait toujours pas avec certitude lesquels et combien. Dans cette expectative, on s'est dit qu'il faut qu'on fasse autre chose, quelque chose qui les accompagne fortement et qui va les aider sur la durabilité. Ce qui nous anime aussi, c'est le bien vieillir en établissement, parce qu'il y a le bien vieillir aussi à domicile qu'on a déjà soutenu.

Je voudrais juste dire aussi que le tarif différencié, on l'a passé parce c'était une demande

de leur part. On avait tout de suite dit que ça ne concernerait sans doute que dix à quinze EHPAD qui étaient venus nous en parler. Pour l'instant, il n'y a pas eu de concrétisation, parce qu'ils sont en train de faire le calcul en interne. Est-ce qu'ils iront, est-ce qu'ils n'iront pas ? En tout cas la possibilité leur est donnée, donc c'est à eux de prendre la décision.

Et puis je voulais juste vous dire qu'au niveau reconduction de la dépendance, on fait 3 %, ce que vous évoquiez tout à l'heure. On a fait un tour d'horizon un petit peu national et on est dans les mieux placés au niveau des départements qui allons suivre nos établissements. Donc on n'a pas à rougir. Je ne dis pas qu'on en reste là pour 2024, on aura la liberté éventuellement si vraiment, dramatiquement, ça devait évoluer dans de mauvaises conditions. Pour l'instant c'est la position qu'on vous propose. Est-ce que j'ai répondu ?

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci Karine. C'est quand même assez épuisant. Ce matin, c'était un procès en humanité, après c'était un procès en goudron, maintenant c'est un procès aux personnes âgées. On ne vous a pas attendu pour s'occuper des personnes âgées, Monsieur KOBRYN. Quand on regarde l'effort que la Collectivité a pu faire par rapport aux autres Départements, on est largement au-dessus de tous les efforts faits par les autres départements qui ont été consultés. Donc pardon, mais on ne vous a pas attendus pour exister, pour travailler aux côtés des personnes âgées. Moi j'ai été Président de maison de retraite pendant vingt ans. Pardon, excusez-moi. C'est assez insupportable tout ce procès en illégitimité de l'action publique. Franchement. Et là, pour être très clair, on ne va pas mettre de l'argent tant qu'on ne sait pas exactement quel va être le niveau du besoin. On a vu les directeurs et les présidents, on a convenu avec eux de faire point par point avec les établissements. Là on sait qu'il y a une quinzaine d'établissements qui sont en grosse difficulté. On va essayer d'objectiver l'accompagnement du fonds de solidarité, pour faire en sorte qu'il aille bien à ceux qui en ont vraiment besoin. Donc tout ce travail va se faire avec les acteurs, et c'est ça qui est finalement très important. L'avance en trésorerie, comme l'a dit Karine, ça va leur permettre d'avoir une respiration. Et puis on n'a pas seulement voulu être sur le côté argent, on a aussi cet enjeu de la bienveillance un enjeu essentiel, pour que d'autres scandales que celui d'ORPEA ne continuent pas de se développer. Notre stratégie, avec les quatre points qu'a précisés Karine, va nous permettre d'avancer. Donc aujourd'hui, on essaie d'être pragmatique, et pas de dégainer le chèque à chaque fois qu'il y a quelque chose qui se passe. On commence à réfléchir d'abord si ça a du sens et comment on peut optimiser la dépense publique. Mais vous, vous pensez qu'il y a un puissant fonds d'argent public. Ça c'est votre chimère. Mûrissez un peu. Mûrissez, s'il vous plaît.

Je propose du coup de passer au vote de ce rapport. L'amendement n'a pas lieu d'être puisque de toute façon, les 2 millions, c'est largement ce qu'on va sans doute devoir mettre et je pense que va doute être obligé de mettre au-delà. C'est ce qu'on a réservé le cas échéant. Mais c'est le travail en partenariat avec les EHPAD qui va nous permettre de bien mesurer le besoin, et pas une somme hypothétique qui n'aurait pas de fondement. Nous, on essaie de construire intelligemment les choses avec nos partenaires. Donc je propose à la majorité de rejeter l'amendement. Qui est pour cet amendement ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré, rejette à la majorité l'amendement « Amendement au rapport CD-2023-5-3-1 » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

M. LE PRÉSIDENT – Maintenant je passe au vote du rapport. Qui est contre ce rapport présenté par Karine ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Abstention du groupe des Verts.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2024 pour la commission n°3 un budget de 509 709 743,74 € qui se ventile ainsi :

Pour la politique de l'Autonomie (cf. Annexes 1 et 2)

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 498 387 764,00 € et un total d'autorisation d'engagement de - 15 000,00 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 7 126 479,74 € et un total d'autorisation de programme de - 31 500,00 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 138 469 464,00 € et un total d'autorisation d'engagement de 6 569 580,00 €,

Pour la politique de la Santé Publique (cf. Annexes 3 et 4)

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 2 764 500,00 € et un total d'autorisation d'engagement de 90 000,00 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 1 431 000,00 € et un total d'autorisation de programme de 2 001 000,00 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 2 891 300,00 €.

- ❖ Prend note de la répartition de ces montants conformément aux Annexes 1 à 4 à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

4 abstentions M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine

CD-2023-5-4-1 - BUDGET PRIMITIF 2024 - SOLIDARITE, HABITAT, INSERTION, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Mme Fatima JENN, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons poursuivre avec le rapport suivant, sur les solidarités. C'est Fatima JENN qui va nous le présenter. Merci Fatima.

Mme JENN – Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues. C'est une intervention qui concernera les trois directions : l'habitat, l'action sociale de proximité et l'insertion.

Je commence par l'action sociale de proximité. La Collectivité européenne d'Alsace est pour les Alsaciens, leur Collectivité de proximité ayant pour compétence première les solidarités. Grâce à un maillage territorial dense et de qualité avec ses 151 espaces solidarité Alsace, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage à agir au plus près des habitants et des territoires. 632 professionnels de l'action sociale de proximité proposent un accueil et un accompagnement humain et universel à tous les Alsaciens vulnérables. En 2022, ce sont 282 000 accueils qui ont été réalisés au sein des espaces solidarité Alsace et près de 50 000

ménages ont été accompagnés sur l'ensemble des compétences des solidarités de la Collectivité européenne d'Alsace. Les dépenses de fonctionnement de 18,8 millions d'euros sont en hausse de 700 000 euros, principalement liés au montant de la convention de la délégation avec la Ville de Strasbourg. Le financement des aides individuelles et des subventions aux associations de l'action sociale de proximité est maintenu. Il va permettre de poursuivre l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace, notamment en matière d'aide alimentaire. La Collectivité européenne d'Alsace a renforcé dès 2023 son engagement auprès des acteurs de l'aide alimentaire confrontés à une augmentation de la fréquentation et une baisse des dons. Ainsi, son budget a été augmenté en 2023 de plus de 35 %, pour un montant total de 507 354 euros, en soutien à 46 structures sur tout le territoire.

Concernant le budget de l'insertion, la Collectivité européenne d'Alsace a pour objectif premier l'insertion de tous, et pour priorité le retour à l'emploi et à l'activité. L'année 2023 a été marquée par la poursuite de la baisse du nombre de foyers allocataires du RSA, - 14 % depuis la création de la Collectivité européenne d'Alsace, traduisant le dynamisme de la politique d'insertion de la Collectivité européenne d'Alsace, et depuis le 1^{er} janvier 2021, près de 7 000 bénéficiaires du RSA ont quitté le dispositif. En matière d'insertion des bénéficiaires du RSA, les orientations 2024 s'inscrivent dans la continuité de la stratégie mise en œuvre depuis la création de la Collectivité européenne d'Alsace et en résonance avec la réforme France Travail. Pour 2024, il est proposé de renforcer encore davantage l'action de la Collectivité européenne d'Alsace pour réduire encore plus le nombre de bénéficiaires sans solution d'accompagnement, et en particulier les jeunes de moins de 30 ans. Nous avons 10 000 jeunes dans le dispositif de moins de 30 ans et nous allons consacrer 600 000 euros pour leur accompagnement. Trouver des solutions d'accès au droit des bénéficiaires du RSA pour lesquels la retraite serait possible et faciliter les reconnaissances handicap de ceux qui ne peuvent retrouver une activité professionnelle. Pour soutenir les opérateurs de l'insertion financés par la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 10 millions d'euros, qui sont notre principal levier de remise à l'activité et à l'emploi des bénéficiaires du RSA, 8 000 retours à l'activité et à l'emploi en 2022, il est proposé d'augmenter les subventions de 2 % en réponse à l'inflation.

Concernant le budget de l'habitat, les Alsaciens, comme d'ailleurs tous les Français, ont pour première préoccupation leur logement. Le logement, et tous les leviers qui s'y rattachent, est donc au cœur de nos missions. À la croisée de la cohésion sociale et de la cohésion territoriale, la politique de l'habitat à l'échelle alsacienne portée par la Collectivité européenne d'Alsace se doit de répondre aux enjeux actuels dans un contexte de difficultés grandissantes, à savoir l'inflation, la baisse du volume de constructions neuves et pénurie des matériaux, difficulté d'accès à la propriété, rareté du foncier, augmentation des prix de l'énergie, etc. Pour répondre à ces enjeux, la Collectivité européenne d'Alsace intervient sur six thématiques : la transition énergétique, le soutien aux villes moyennes et aux bourgs centre, la préservation du patrimoine, le développement de réponses adaptées aux besoins spécifiques, la mobilisation vertueuse du foncier, et enfin le déploiement d'un service public alsacien, à savoir les maisons de l'habitat. À partir du 1^{er} janvier 2024, la Collectivité européenne d'Alsace s'appuiera entre autres sur la délégation des aides à la pierre, que Danielle va vous présenter tout à l'heure, pour intervenir sur ces thématiques au cœur des territoires. À ce titre, 7 200 logements sont prévus en construction neuve, et 15 715 en réhabilitation énergétique insalubrité adaptation sur la période 2024-2029. Pour l'année 2024, un budget total de 25,5 millions d'euros de dépenses en investissement et fonctionnement est alloué pour déployer la politique de l'habitat à l'échelle de l'Alsace, dont 13,1 millions d'euros de crédits délégués de l'État et de l'ANAH au titre de la délégation d'aide à la pierre. Ce sont donc 12,4 millions d'euros de fonds volontaristes affectés en dépenses pour la mise en œuvre de la politique de l'habitat de la Collectivité européenne d'Alsace. Ces fonds volontaristes se répartissent de la façon suivante : 54 % sont affectés au développement de l'offre de logements abordables et adaptés ; 40 % sont affectés à la rénovation énergétique des logements ; et 4 % sont affectés à l'action en faveur du foncier. Notez bien, mes chers collègues, que les modalités du fonds patrimoine pour la sauvegarde

de la maison alsacienne et du bâti traditionnel sont précisées dans le rapport budgétaire de la sixième Commission patrimoine et rayonnement alsacien qui vous sera présenté par ma collègue Pascale SCHMIDIGER. À titre indicatif, le montant des seules dépenses d'investissement de la délégation d'aide à la pierre et des fonds volontaristes s'élève à 20 millions d'euros. En matière de recettes, 16,3 millions d'euros sont prévus pour l'année 2024, dont 14,5 millions d'euros de crédits délégués de l'État et de l'ANAH au titre de la délégation d'aide à la pierre. Hors crédits délégués au titre de la délégation d'aide à la pierre, le budget 2024 de la Direction de l'habitat et de l'innovation urbaine est constant par rapport aux années antérieures. Toutefois, je répète, toutefois, afin d'intervenir de manière renforcée au fur et à mesure de la montée en puissance de la délégation d'aide à la pierre, le budget dédié à la politique de l'habitat de la collectivité européenne d'Alsace devra être augmenté, je précise, augmenté dans les années à venir. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Fatima. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Madame LARONZE.

Mme LARONZE – Merci. Chers collègues. À la lecture de ce rapport, 350 millions d'euros sont prévus aux solidarités, montant qui peut sembler exorbitant. Et pourtant, il n'est pas à la hauteur des besoins des habitants et habitantes. Il correspond à 15 % du budget global de notre Collectivité, cheffe de file du social. En matière d'insertion et de logement, le gros du budget, 300 millions, est affecté aux allocations auxquelles les personnes éligibles au RSA ont droit et au logement des plus fragiles. Puis l'on trouve en matière d'action sociale de proximité 19 millions d'euros qui représentent une baisse drastique des subventions attribuées aux associations de solidarité. Mais j'ai bien entendu que vous alliez augmenter pour tenir compte de l'inflation de plus de 2 % les dotations adressées aux associations. J'ai également entendu, en matière d'habitat, votre souhait d'augmenter le budget, qui est pour l'instant estimé à 5,5 millions d'euros en dépenses de fonctionnement et 20 millions d'euros en dépenses d'investissement.

Vous insistez également dans votre rapport avec une antienne, en considérant avoir mené une politique vertueuse en réduisant le nombre d'allocataires du RSA, en rapprochant la demande de l'offre d'emploi, alors que sera considérée comme sortant du RSA et de vos statistiques toute personne sous contrat de travail, majoritairement de courte durée et précaire, selon la Cour des comptes. Autrement dit, sans garantie de stabilité dans l'emploi, le retour au RSA pour ces personnes est plus que probable. Les allocataires du RSA correspondent à 3,9 % par mois des personnes qui retrouvent un emploi. Seront considérés en plus grand nombre comme sortant du RSA ceux qui n'ont pas actualisé leur situation tous les mois, et ils représentent 28 % des situations. À cela s'ajoute l'absence totale de politique en vue de lutter contre le non-recours au RSA, c'est-à-dire les personnes qui ont droit au RSA et qui ne le demandent pas, la plupart, on le sait, en raison de la honte sociale que génère pour ces personnes une telle demande. Et la statistique nationale indique que plus de 30 % des personnes éligibles au RSA ne le demandent pas. Alors non, avec 4 % de retour à l'emploi, 28 % de non-versement du RSA pour non-actualisation de sa situation et 30 % de personnes qui ne demandent pas le RSA, votre politique n'a pas contribué à diminuer le nombre de personnes au RSA, car votre politique n'a pas amélioré la situation des personnes. Elle n'a pas protégé les droits des personnes allocataires du RSA, encore moins lorsqu'elle s'empresse de les contrôler alors qu'elles sont déjà fortement fragilisées par leurs conditions de vie. C'est bien la radiation automatisée qui aura contribué à vos bons chiffres. C'est aussi la honte ressentie par les femmes et les hommes les plus démunis qui aura facilité l'atteinte de votre objectif. Votre politique n'a pas pour finalité de créer des solidarités, mais bien au contraire de les remettre en cause, celles existantes, en faisant plier la personne aux besoins du marché, en imposant plus d'obligations, en cédant la condition sociale des personnes aux sirènes du libéralisme. Votre politique à tout prix, qui n'est en rien novatrice, est celle de l'État, et désormais le travail à tout prix, y compris gratuitement avec la loi plein emploi. Avec le RSA conditionné...

M. LE PRÉSIDENT – Les procès continuent. Les procès, les procès, les procès...

Mme LARONZE – C’est celui de l’État. Positionnez-vous contre l’État et nous serons à vos côtés. Avec le RSA conditionné à des heures de bénévolat, ce qui est déjà imposé aux jeunes de 16 à 25 ans dans le cadre du contrat d’engagement jeune, 15 à 20 heures d’activité par semaine imposées aux jeunes, vous allez l’étendre à tous, sachant que la majorité des allocataires du RSA sont des personnes âgées. Les jeunes, les aînés ne sont-ils pas ceux que vous prétendez protéger ?

Réaction d’élus de la majorité.

M. LE PRÉSIDENT – On a dépassé les 4 minutes allègrement. Donc concluez, s’il vous plaît.

Mme LARONZE – Le Conseil constitutionnel a émis plusieurs réserves sur cette loi, notamment parce qu’il n’y a pas de plafond d’heures de bénévolat qui sont imposées à l’allocataire du RSA. Le risque de réaliser l’équivalent d’un contrat de travail à temps plein est réel, et je précise et je termine : le bénévolat obligatoire, c’est du travail subordonné qui appelle une rémunération. Oui, nous voterons contre votre décision sur ce budget qui travestit le sens d’une politique départementale et d’une politique solidariste. Ah oui ? On s’en fout ? J’ai entendu.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Est-ce qu’il y a d’autres demandes de prise de parole ? Oui, Laurence.

Mme MULLER-BRONN – Merci Monsieur le Président. Je voulais donner un autre ton au travail qui est fait dans ce laboratoire de lutte contre la pauvreté, et je voulais vraiment appuyer l’engagement de Fatima JENN, notre collègue, en donnant deux exemples d’expérimentations qui sont faites. L’un s’appelle Dynamob Mulhouse. Le porteur de projet, c’est Synergie Family. Et on sait que les femmes sont fortement touchées par des formes de pauvreté très spécifiques...

M. LE PRÉSIDENT – Il y a un rapport sur la pauvreté tout à l’heure, mais fini ta phrase quand même.

Mme MULLER-BRONN – Les femmes qui sont touchées par des pauvretés spécifiques sont sur-représentées dans les bénéficiaires du RSA. Elles sont souvent isolées et expriment un fort besoin de socialisation et d’accompagnement. Je reprendrai la parole après, si ce n’était pas le bon moment. Excusez-moi.

M. LE PRÉSIDENT – Non, mais ça pouvait convenir aussi, puisqu’on évoque à ce moment-là les soutiens aux personnes en fragilité. Et contrairement à ce qui a pu être dit, c’est notre action du quotidien, l’action au quotidien aussi de l’ensemble de nos équipes dans nos sites de territoire, des sites de solidarité de territoire, qui accompagnent au quotidien nos concitoyens dans les difficultés qu’ils rencontrent. Donc tout ce travail-là, nous en sommes particulièrement fiers. C’est un soutien pour que les gens sortent de la pauvreté et ne s’installent pas dans la pauvreté comme certains l’appellent de leurs vœux. Françoise.

Mme BEY – Merci Monsieur le Président. J’ai une question. C’est par rapport à France Travail. Pour moi, ce n’est pas forcément la solution pérenne sur ce sujet, parce qu’étant dans les commissions RSA, en fait une grande partie de nos allocataires RSA sont des personnes qui ne retrouveront pas le travail parce qu’ils n’ont pas la capacité de pouvoir travailler. Quand je vois ce qui se passe à l’Assemblée nationale sur les lois qui ont été votées ou qui vont être votées, moi je pense à ces personnes-là qui, de toute façon, ne pourront pas faire d’heures d’activité à côté, et je pense que ce n’est pas la solution. Remettre finalement l’État au cœur du sujet n’est pour moi pas forcément non plus la solution, puisqu’on voit qu’on a travaillé en territoire sur la remise, je ne vais pas dire en activité ou en travail, mais la remise en confiance des allocataires du RSA pour pouvoir

vivre pleinement, sereinement et sainement leur vie comme ils ont le droit le faire. Je suis très circonspecte sur cette loi France Travail, que je n'appelle pas du tout de mes vœux, parce que je pense que les territoires ont fait un jour la preuve qu'on peut faire autrement. Quelque part, j'ai l'impression de revenir au temps où j'étais à l'Assédic, à l'ANPE, dans quelque chose d'un petit peu opaque, étatique. Et je suis un peu surprise que la CeA aille dans ce sens-là. Là je ne suis pas du tout pour cette solution, parce que je pense que l'Alsace avait autre chose à montrer au niveau du gouvernement, qu'on pouvait faire autrement pour nos demandeurs d'emploi et pour les personnes qui sont en non-situation de travail aujourd'hui, et il y en a beaucoup. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Fatima et je compléterai, parce que j'ai une expérience France Travail qui me permet de donner quelques éléments complémentaires, peut-être, de réponse par rapport à tes interrogations. Fatima.

Mme JENN – Merci Monsieur le Président. Je commence par Françoise, parce que sa question est plus constructive et plus intelligente à mon sens. Sur France Travail, ma chère Françoise, tu sais que le territoire du Bas-Rhin, mais on a fait l'extension un peu partout en Alsace, a été un terrain expérimental pour le SPE. C'est-à-dire qu'aujourd'hui on peut dire que nous sommes un territoire presque France Travail. On peut dire qu'aujourd'hui on est prêt à accueillir vraiment France Travail, parce que ça ne va pas changer grand-chose, en tout cas sur ce territoire, parce qu'on est déjà organisé pour l'accueillir. Tes craintes peuvent concerner peut-être certains territoires où il n'y avait pas cette expérimentation du SPE. Comme nous, on est déjà depuis deux ans, presque un territoire porteur de France Travail, ça ne va pas changer grand-chose. Bien au contraire, ça va nous renforcer, ça va nous donner des moyens et ça va répondre aussi à celles et ceux qui toujours nous sortent le bâton du non-recours. France Travail, ça va permettre à tout le monde de s'inscrire à Pôle emploi et donc ça va éviter le non-recours. C'est-à-dire que toutes les personnes qui devaient travailler ou qui ont besoin d'un travail, qu'ils soient bénéficiaires du RSA ou pas, doivent passer par France Travail, donc doivent s'inscrire à Pôle emploi d'aujourd'hui qui est France Travail de demain.

Notre collègue du groupe d'opposition est intervenue sur la baisse drastique de quelques associations. Madame, je vous défie devant tout le monde de me donner une association qui a eu une baisse drastique – regardez-moi – et qui relève de la politique que nous portons, c'est-à-dire l'action sociale de proximité, l'insertion ou l'habitat. D'accord ? Est-ce que vous êtes capable de me donner un nom maintenant ? Donnez-moi le nom. Mais arrêtez, comme ça, de sortir des bêtises et de les envelopper, et après venir faire votre show. Mais arrêtez, Madame. Vraiment.

M. LE PRÉSIDENT – Visiblement ce n'est pas fondé puisqu'elle n'a pas de nom.

Intervention hors micro de Madame LARONZE.

Mme JENN – Madame, vous êtes dans ma Commission, vous auriez pu me poser la question en Commission, et vous auriez eu la réponse tranquillement. Mais là vous venez en annonçant des mensonges devant tout le monde. Non, ce n'est pas digne d'un élu.

Concernant le contrôle, vous fustigez le contrôle. Madame, nous, nous avons choisi et nous l'avons voté ensemble, que ce qui apporte par rapport à l'insertion, ce sont les droits et les devoirs. Comme le bénéficiaire du RSA a le droit bien sûr d'avoir un accompagnement, d'avoir un soutien, d'ailleurs pour l'aider mais pas uniquement vers l'emploi mais vers l'acquisition d'un logement, vers le soutien pour les soins, etc., nous aussi on lui demande un devoir. Et ce devoir, c'est la signature de ce contrat d'engagement que nous avons avec lui. C'est-à-dire qu'il s'inscrit dans ce processus d'engagement. Il vient souvent aux rendez-vous, il répond aux courriers, etc., et en contrepartie, nous, on est là pour l'accompagner. Ça ne s'appelle pas un contrôle, ça s'appelle un engagement réciproque. Lorsque la

personne ne vient pas et qu'elle n'a pas de justificatif, il est clair qu'elle est radiée. Donc il est où le problème ? Il n'y a aucun problème par rapport à ça.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Deux phrases de complément. J'accompagne au niveau national les expérimentations France Travail. Et je voudrais te rassurer Françoise, parce que j'ai pu voir la valeur ajoutée que ça peut amener dans les territoires qui expérimentent – 18 départements expérimentent aujourd'hui l'outil. Et ce qui ressort surtout aujourd'hui de la valeur ajoutée du dispositif, c'est un accompagnement renforcé. Et ça c'est à mon avis fondamental pour aider les gens à sortir de la situation du RSA, leur donner des perspectives. Donc le niveau d'accompagnement est renforcé, et ça c'est utile, et l'État apporte des moyens supplémentaires pour le faire. Et dans ce cadre-là, je pense que ça peut avoir vraiment du sens. Et à partir du moment où la personne est plus accompagnée et mieux accompagnée, on peut être aussi en exigence plus forte vis-à-vis de la personne.

Après, il y a bien évidemment, tu as raison, différentes situations. Il y a des gens qui sont très éloignés de l'emploi avec de grosses difficultés, et on se rend compte que ce qu'on peut proposer est quand même très limité, parce qu'ils n'auront pas forcément la productivité attendue. Pour autant, moi j'ai des expériences, notamment avec Emmaüs. Même des gens très éloignés, avec les emplois aidants, l'expérience que j'ai pu avoir dans la vallée de la Bruche avec eux a montré qu'on a pu remettre des gens petit à petit le pied à l'étrier et leur permettre un retour vers un emploi progressif. Donc il y a des choses qu'il est possible de faire. Et quand on voit les contreparties demandées dans France Travail, c'est bien sûr essayer de trouver du travail quand c'est possible, mais c'est aussi s'occuper de sa santé, c'est se former, etc., enfin des choses qui semblent absolument indispensables pour les aider à reprendre pied dans la société. Donc moi je suis plutôt rassuré sur le process France Travail.

Ce qui est intéressant aussi, c'est qu'on aura pour la première fois le vrai chiffre du chômage, parce que tout le monde sera inscrit. La réalité de la situation de l'emploi, elle sera claire pour l'ensemble des Français, alors qu'aujourd'hui il y a beaucoup de bénéficiaires du RSA qui ne sont pas inscrits à Pôle emploi, donc ça ne permet pas de connaître la réalité sociale de notre pays, et je pense que ça permettra aussi de mieux l'appréhender.

Donc je pense moi personnellement qu'il y a des côtés positifs à France Travail. On expérimentera et on verra la valeur ajoutée ou les défauts du système. On pourra les envisager.

Je propose de passer au vote. Qui est contre ce rapport ? Les Verts, l'opposition. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

❖ *Inscrit, au titre du Budget primitif 2024 pour la commission n°4 un budget de 344 640 453 € qui se ventile ainsi :*

Pour la politique de l'Insertion et du logement (cf. Annexes 1 et 2)

- *en dépenses :*
 - *en fonctionnement : un crédit de paiement de 300 391 764,00 € et un total d'autorisation d'engagement de 661 750,00 €,*
 - *en investissement : un crédit de paiement de 41 128,00 €,*
- *en recettes :*
 - *en fonctionnement : un crédit de paiement de 129 918 080,00 €,*

Pour la politique de l'Action Sociale de Proximité (cf. Annexes 3 et 4)

- *en dépenses :*

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 18 671 361,00 € et un total d'autorisation d'engagement de 820 000,00 €,
- en investissement : un crédit de paiement de 2 500,00 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 245 613,00 €,

Pour la politique de l'Habitat (cf. Annexes 5 et 6)

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 5 533 700 € et un total d'autorisation d'engagement de 30 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 20 000 000 € et un total d'autorisation de programme de 252 571 000 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 645 720 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 14 634 000 € et un total d'autorisation de programme de 300 000 €,

❖ Prend note de la répartition de ces montants conformément aux Annexes 1 à 6 à la présente délibération.

Adopté à la majorité

4 voix contre M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine

CD-2023-5-5-1 - BUDGET PRIMITIF 2024 - UNE AMBITION POUR LA JEUNESSE, DECLINEE DANS LES POLITIQUES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE, DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE, DE L'EDUCATION, DE LA JEUNESSE, DU SPORT ET DU BILINGUISME

M. Nicolas MATT, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer au rapport suivant. Commission jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme. Nicolas MATT.

M. MATT – Merci beaucoup Président. À travers cette délibération, à travers ce budget primitif dédié à la jeunesse, c'est 358 millions d'euros d'argent public que nous allons mettre en œuvre à travers quatre thématiques principales pour aider la jeunesse.

Tout d'abord, l'aide sociale à l'enfance et la protection maternelle et infantile. Nous proposons à travers ce rapport la création de 165 nouvelles mesures de placement : 96 placements à domicile, 49 places en internat, 20 places pour les jeunes en décrochement. C'est avec ce que nous avons voté les années précédentes collectivement, 417 places et plus de 80 millions d'euros que nous ajoutons au budget initial de la protection de l'enfance, depuis le début de ce mandat. Nous allons également explorer une maison d'accueil familiale. Nous allons, à travers nos politiques, favoriser l'accueil des enfants dans les familles à travers le déploiement plus intense des tiers bénévoles. Nous allons, comme nous l'avons fait à travers toute l'année dernière, accompagner le Conseil des enfants confiés pour mieux entendre la parole des enfants confiés et mieux agir pour eux. Et je tiens à remercier, à travers ces quelques actions, mes collègues Patricia BOHN et Carole ELMLINGER, qui construisent avec nous ces politiques.

La jeunesse bien sûr, toutes les jeunes, les jeunes dans les collèges, l'éducation, la jeunesse. Cette année sera pour nous l'occasion d'intensifier nos travaux sur la

restauration scolaire et le numérique éducatif. Nous allons continuer, cher Philippe MEYER, je crois que tu en diras quelques mots après, le plan de transformation de nos collèges publics alsaciens. Chère Catherine GRAEF-ECKERT, nous allons continuer cette année la réalisation d'îlots de fraîcheur dans les collèges, telle que nous l'avons initiée. Et enfin, cher Bruno FUCHS, c'est avec bonheur que nous allons mettre en œuvre notre plan de lutte contre le harcèlement chez les mineurs, qui va être pour nous une nouvelle politique jeunesse à laquelle nous croyons fermement.

Le sport bien entendu, car cette année a été, chère Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, l'année de la nouvelle politique sportive de la CeA, qui nous a permis d'accompagner plus de 1 000 clubs et 110 comités sportifs. Et cette année, comme vous pouvez le voir à Colmar comme à Strasbourg, sur nos hôtels d'Alsace, en 2024, c'est l'année des sports avec bien sûr le relais de la flamme, le relais de la flamme paralympique auquel nous sommes associés et tout un ensemble d'actions que nous déploierons afin de soutenir l'Alsace en mouvement et de prévenir, par exemple, l'obésité chez les jeunes, l'engagement au service des clubs sportifs et le bénévolat, que bien sûr nous n'oublions pas, bénévolat sans lequel nos associations se mourraient.

Pour finir, le bilinguisme, au cœur de nos nouvelles compétences thématiques que nous avons prises à bras le corps. Je rappelle que nous sommes chefs de file en matière de coopération transfrontalière et en matière de langue régionale. Cher Victor, cette année sera toute particulière, puisque cette année nous verrons s'opérer le nouvel Office public de la langue régionale, que nous allons bien évidemment accompagner. Ce sera l'année également des nouvelles assises du bilinguisme, en juin 2024. C'est une nouvelle convention quadripartite pour deux ans que nous signons avec l'État. Bien sûr, nous nous félicitons encore de l'ouverture pour la première fois en Alsace dans l'école publique de quatre sites d'enseignement immersif en langue régionale. Et enfin, c'est le mois du bilinguisme, le mois de juin, qui va beaucoup nous occuper, puisque l'année dernière c'était 30 événements autour de la langue et de la culture régionales que nous avons célébrés en Alsace. Nous remettons ça. Ça a vraiment été quelque chose d'apprécié.

Je suis fier, à vos côtés, mes chers collègues, de pouvoir porter ces diverses politiques au service de notre jeunesse, une jeunesse alsacienne que nous protégeons, que nous aidons, mais qui aussi nous donne au quotidien beaucoup de bonheur, nous le savons tous, dans nos cantons. Donc merci à eux pour l'énergie qu'ils nous donnent. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nicolas. Philippe.

M. MEYER – Merci Président. Chers collègues. Peut-être quelques mots en complément de l'intervention de Nicolas MATT, que je remercie. Peut-être un focus sur l'éducation jeunesse au sein de cette vaste Commission, pour souligner tout de même les efforts considérables consentis par notre Collectivité depuis le début du mandat pour imaginer, construire les collèges de demain sur tous les territoires. C'est sur tous les territoires qu'il est important d'insister. En milieu urbain, puisqu'il semblerait qu'on ne fasse pas suffisamment sur Strasbourg, qui pourtant concentre une part importante, moi qui suis un élu du rural, de nos efforts, je rappelle que pour cette seule politique de l'éducation, sans la jeunesse, sans le sport, sans tout le reste, c'est près de 179 millions d'euros que nous consacrerons en 2024 à cette politique. Il y a bien sûr aussi, et on ne peut que s'en féliciter, les meilleurs tarifs de nos nouveaux contrats d'énergie, qui nous permettent de faire des économies conséquentes, 25 millions d'euros. Mais, et je tiens vraiment à insister là-dessus, le travail que nous portons avec les services, avec la Directrice Pauline BURNEL, c'est également de responsabiliser nos établissements pour contribuer fortement, et plus fortement encore, aux économies d'énergie. Il ne s'agit pas simplement de faire des économies, mais également d'être plus respectueux de notre environnement, de contribuer à limiter notre consommation de produits carbonés. Ce bonus énergie a connu un succès considérable, puisqu'il a généré près de 4 millions d'euros d'économie volontariste de la part de 127 collèges sur 147. Ce sont donc des investissements qui se poursuivent au sein de

l'enveloppe qui a été déterminée. Et après la livraison du collège Kennedy à Mulhouse en 2023, ce sera Saint-Exupéry en 2024 et la première phase également du collège d'Eckbolsheim.

C'est aussi, et je tiens à le dire, au-delà de ces projets qui vont se poursuivre tout au long de l'année 2024, cette priorité autour des politiques éducatives. Nous ne nous contentons pas, et j'aime à le rappeler sous votre impulsion, Président, à simplement construire des bâtiments. Nous voulons qu'ils aient des projets éducatifs, nous voulons qu'ils aient une âme, nous voulons qu'ils soient attractifs, et qu'on ne se contente pas de déterminisme qui fait que les familles les plus favorisées en milieu urbain aient comme priorité de rejoindre les établissements privés. C'est cette politique éducative qui a pour volonté d'être au plus proche des préoccupations des familles. C'est le travail sur le harcèlement que nous avons porté tout au long de cette année 2023. Et 2024 proposera des actions très concrètes au service des familles face à ce fléau. C'est le développement de la citoyenneté. On l'a vu encore récemment et un grand nombre de collèges s'intéressent à notre outil Démo'pratique que nous avons présenté début décembre à Wasselonne, et qui se veut un outil qui intéresse déjà bien au-delà des collèges alsaciens. Bien sûr, nous ne pouvons que nous en féliciter.

Voilà quelques points que je souhaitais spécifiquement mettre en avant. Je ne vais pas insister sur les collèges qui sont en étude, vous les connaissez, ils apparaissent dans le fascicule. Mais là aussi nous construisons l'Alsace de demain et les collèges de demain, dans les prochains mois, en cherchant à faire un travail d'étude le plus proche possible de nos préoccupations, lié bien sûr à l'évolution de la carte scolaire. Ça, c'est la démographie que nous observons finement avant de lancer les investissements. Mais également, comme je le disais, et je me permets d'insister sur ce point, il s'agit de faire que chacune de ces constructions ait une âme et puisse donner toutes les chances de réussite à nos élèves.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Philippe, et merci pour ton suivi assidu et ton implication pour nos établissements scolaires. C'est précieux. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Madame QUINTALLET.

Mme QUINTALLET – Merci Monsieur le Président. Au nom de mon groupe, je souhaite saluer le travail des services de la Commission jeunesse, pour leur engagement pour les collèges et l'éducation, avec toutes les actions éducatives, et nous savons qu'elles sont nombreuses en Alsace plus qu'ailleurs, et cela résulte d'un travail et d'un engagement particulier des services, ainsi que l'engagement des travailleurs sociaux qui agissent auprès des jeunes.

Un effort est effectivement fait sur la protection de l'enfance et un rattrapage était nécessaire. De notre côté, vous le comprendrez, tant qu'il restera des enfants en attente de placement, nous ne pourrions pas nous estimer satisfaits. Nous savons cependant que la situation est complexe et que vous y travaillez, et nous vous invitons à poursuivre les efforts en ce sens.

Je voudrais formuler une réflexion sur les mineurs non accompagnés, et plus généralement les exilés. Vous avez connaissance de la politique migratoire actuelle très restrictive, et cela dans toutes les métropoles, et les stigmates de cette non-politique sont particulièrement visibles à Strasbourg. Des personnes qui sont légalement sur notre territoire depuis des années, qui travaillent, se voient retirer leur droit au séjour. Ils ne peuvent plus travailler, ils sont dans la précarité, etc., voire se retrouvent à la rue. De même, les mineurs non accompagnés, comme vous le savez également, viennent pour travailler, afin de subvenir aux besoins des membres de leur famille restés au pays. La crise climatique, le manque d'eau, les phénomènes extrêmes entraînent des migrations, ça vous le savez aussi. Et ce que je souhaiterais dire, c'est que fustiger les migrants ne sert à rien, sinon à nourrir la haine. On doit assumer collectivement ce fait migratoire et c'est l'État plus particulièrement qui devrait le faire. Malheureusement, il est défaillant, et

dans ce domaine comme dans d'autres, c'est très inquiétant. Je souhaiterais dire que la plupart du temps les MNA, je voudrais le rappeler, viennent de pays qui ne produisent pas de CO₂ comme nous pouvons nous en générer par notre niveau de vie. Et ce n'est pas ces populations qui contribuent au réchauffement, mais c'est elles qui en sont les premières victimes. Donc n'oublions pas ce fait et exigeons de l'État qu'il assume ses compétences avec une politique migratoire adaptée. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Nicolas, et je compléterai le cas échéant.

M. MATT – Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues. Moi je n'ai aucune difficulté à reconnaître et apprécier les compliments, d'où qu'ils viennent, pour nos agents, pour nous qui portons ces politiques. Et en l'état, je considère, si j'ai bien compris, qu'une abstention à tendance positive était déclamée par l'opposition. Je les en remercie. C'est une reconnaissance du travail que nous effectuons, dans un contexte qui, je dois bien le dire et nous le partageons tous ici, est de plus en plus difficile. Mais notre Collectivité, effectivement, vous avez raison, s'honore à travailler, à ne laisser personne sur le côté. C'est compliqué, essentiellement pour nos agents. Nous savons tous la crise que traversent les travailleurs du secteur social. Donc moi je remercie de toute façon, à travers cette délibération, toutes celles et tous ceux qui s'impliquent pour nos enfants, où qu'ils se trouvent, et bien entendu pour ceux qui s'occupent de l'enfance la plus en difficulté.

J'en profite, Monsieur le Président, si vous m'autorisez deux minutes de réclame, à dire que des postes sont à pourvoir dans la Collectivité en termes d'assistants familiaux et en termes de travailleurs sociaux. Le turnover des âges fait que nous recrutons. À bon entendeur, salut. Si vous voulez aider la jeunesse alsacienne, vous êtes les bienvenus dans notre Collectivité. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nicolas. Madame QUINTALLET, quand vous parlez de défaillance de l'État, quand je suis en accord ou en désaccord avec l'État, je suis en capacité de le dire, mais c'est plus de 80 millions que l'État déconcentré consacre à l'hébergement d'urgence à Strasbourg. 80 millions. Donc on ne peut pas dire que l'État ne prend pas à bras le corps cette situation de l'hébergement d'urgence, quand on voit ce niveau d'engagement qui est pris annuellement sur le territoire alsacien. Je tenais à le préciser. Je ne suis pas là pour être l'avocat de Josiane CHEVALIER, mais je pense quand même que ce chiffre-là mérite d'être connu, parce que ce n'est pas une petite somme que l'État consacre. Mais on n'est pas là pour faire ce débat.

Il y a l'amendement qui était proposé. Sur l'amendement, Nicolas, quelle est la position de la Commission ?

M. KOBRYN – Très rapidement, pour le présenter, il y a des animations autour de la restauration scolaire qui sont mises en place, qui malheureusement aujourd'hui sont plutôt à destination des collèges ayant une cantine de production. Donc cet amendement propose tout simplement de pouvoir l'étendre et de réfléchir à comment ça peut être faisable aux restaurants qui ne sont pas des lieux de production, parce que ça concerne beaucoup de collégiennes et de collégiens, et je crois que cette sensibilisation à la question de l'alimentation doit pouvoir bénéficier à l'ensemble de nos collégiens et collégiennes.

M. LE PRÉSIDENT – Monsieur le Président de la Commission.

M. MATT – Oui, Monsieur le Président. Bien évidemment, nous n'allons jamais assez vite, jamais assez loin. J'entends vos remarques, on peut les partager ou pas. Le fait est que des actions existent, que nous les déployons à notre rythme et dans notre capacité avec les collèges d'animer ces ateliers. Bien évidemment nous sommes ouverts à leur élargissement, bien entendu, mais avec un tempo que nous maîtriserons en fonction aussi de la contrainte que nous devons partager avec les établissements, bien entendu. Donc pour l'instant je proposerai le rejet d'un engagement à la systématisme pour cette année,

mais plutôt un travail au long cours sur cette année pour voir ce que l'on peut faire pour augmenter en puissance avec les collèges. On ne peut pas se permettre d'imposer.

M. LE PRÉSIDENT – Donc l'objectif, c'est d'y arriver, mais on ne veut pas se mettre un fil à la patte. Très bien. Donc je propose du coup le rejet de l'amendement. Qui est pour cet amendement ? Le groupe. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré, rejette à la majorité l'amendement « Étendre les animations restaurations aux collèges télérestaurés » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

M. LE PRÉSIDENT – Et maintenant le rapport. Qui est contre le rapport ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *décide d'inscrire, au titre du budget primitif 2024, pour la commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme, un budget de 358 585 980 € en dépenses et 12 118 162 € en recettes qui se ventile ainsi (Cf. Annexe 1) :*

Pour la politique de l'Aide Sociale à l'Enfance (cf. Annexe 2)

- *en dépenses :*
 - *en fonctionnement, un crédit de paiement de 290 613 426 €,*
- *en recettes :*
 - *en fonctionnement, un montant de 6 522 852 €,*

Pour la politique de la Protection Maternelle et Infantile (Cf. Annexe 3)

- *en dépenses :*
 - *en fonctionnement, un crédit de paiement de 5 050 150 € et un total d'autorisation d'engagement de 1 271 500 €,*
 - *en investissement, un crédit de paiement de 60 000 € et un total d'autorisation de programme de 210 000 €,*
- *en recettes :*
 - *en fonctionnement, un montant de 680 000 €,*

Pour la politique de l'Education (Cf. Annexe 4) hors investissement immobilier

- *en dépenses*
 - *en fonctionnement, un crédit de paiement d'un montant de 45 301 503 €,*
 - *en investissement, un crédit de paiement d'un montant de 5 419 949 €,*
- *en recettes*
 - *en fonctionnement, un montant de 4 630 000 €,*

- en investissement, un montant de 15 000 €,

Pour la politique de la Jeunesse (Cf. Annexe 5)

- en dépenses
 - en fonctionnement, un crédit de paiement d'un montant de 2 434 842 € et un total d'autorisation d'engagement de 200 000 €,
 - en investissement, un crédit de paiement d'un montant de 5 000 €,
- en recettes
 - en fonctionnement, un montant de 5 400 €,

Pour la politique du sport et de la vie associative (Cf. Annexe 6)

- en dépenses
 - en fonctionnement, un crédit de paiement de 5 460 000 €,
 - en investissement, un crédit de paiement de 242 000 €, et une diminution des autorisations de programme de 30 000€.

Pour la politique du Bilinguisme (Cf. Annexe 7)

- en dépenses
 - en fonctionnement, un crédit de paiement de 3 953 000 € et un total d'autorisation d'engagement de 2 000 000 €,
 - en investissement, un crédit de paiement de 46 110 €, et une diminution des autorisations de programme de 12 391€.
 - en recettes
 - en fonctionnement, un montant de 250 000 €,
 - en investissement, un montant de 14 910 €,
- prend note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1 à 7 de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

4 abstentions M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine

CD-2023-5-6-1 - BUDGET PRIMITIF 2024 - PATRIMOINE ET RAYONNEMENT ALSACIEN

Mme Pascale SCHMIDIGER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons poursuivre avec le patrimoine et le rayonnement alsacien. Pascals, c'est à toi.

Mme SCHMIDIGER – Merci Président. Chers collègues. Ce rapport va traduire l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace pour faire rayonner l'Alsace et agir à l'échelle de chaque territoire, celui du Rhin supérieur, à l'échelle européenne, pour promouvoir l'ouverture, la créativité, l'innovation, l'engagement et la citoyenneté.

Quelques éléments de bilan, tout d'abord, sur le volet culture et patrimoine. Je vous

rappelle que la politique patrimoine culture est composée de sept secteurs d'intervention, et je remercie dès à présent l'ensemble de mes collègues délégués qui portent les politiques de cette Commission, et je pense bien sûr à Maxime BELTZUNG qui porte la mémoire et les archives, Sabine DREXLER, la maison alsacienne, Raphaël SCHELLENBERGER, la culture, et ma collègue Nathalie KALTENBACH, les châteaux forts. Sept secteurs d'intervention complémentaires : mémoire et archives, création et diffusion des pratiques artistiques, culture scientifique, technique et industrielle, patrimoine, château fort, lecture publique, ainsi que les grands projets culturels.

Vecteur de cohésion sociale et territoriale, la culture est surtout un levier d'incarnation et d'identification à un territoire, mais aussi un facteur d'attractivité important. Pour mémoire, le secteur culturel alsacien emploie 12 300 salariés et génère 700 millions d'euros, soit 2,1 % de la richesse de l'Alsace. Trois quarts de la richesse dégagée par la culture proviennent de l'audiovisuel, de la publicité, de l'édition de logiciels, de l'architecture, de l'édition écrite et du spectacle vivant. Dans un écosystème déjà riche et porteur, le développement des politiques culturelles, du patrimoine, de la lecture, de la culture scientifique, de la création des pratiques artistiques, concourt à la rencontre et au partage entre citoyens, qui consolident les liens sociaux et développent le sentiment d'appartenance. A notamment été menée au cours de l'année la définition des politiques sectorielles, de la mémoire, de la sauvegarde et de la préservation de la maison alsacienne et du bâti ancien, de la culture scientifique, technique et industrielle, la création d'un label scène d'Alsace et d'un fonds culturel des territoires. Il s'agit de grands projets emblématiques, comme le projet Fêtons l'Europe, du programme d'échange de jeunes sur deux ans et de 1 100 jeunes accueillis au Parlement pour les 70 ans de l'institution, de la première saison culturelle « S'isch ebs los », riche de 150 événements, ou encore d'une mission d'exploration pour la culture scientifique, technique et industrielle d'une durée de 6 mois. Quelque 630 actions ont été soutenues dans les territoires et près de 2 000 partenaires mobilisés sur la stratégie culturelle et patrimoniale de la Collectivité européenne d'Alsace.

Le soutien à la coopération transfrontalière est quant à lui l'un des marqueurs forts de la loi Alsace, qui a permis de créer, je vous le rappelle, la Collectivité européenne d'Alsace. Le chef de filât qui nous a été confié sur la coopération transfrontalière signifie que nous devons être reconnus comme la Collectivité qui coordonne les acteurs français du transfrontalier pour faciliter la mise en œuvre des politiques transfrontalières bénéficiant à tout le territoire alsacien et au Rhin supérieur. L'ambition de notre Collectivité est de construire avec ses partenaires institutionnels des trois pays une communauté de destin pour renforcer un service public de qualité pour tous, promouvoir la citoyenneté transfrontalière et européenne pour faire de cet espace un exemple de renouveau démocratique, de construction de l'Europe par les territoires. Le premier résultat tangible a été l'adoption à l'unanimité, je vous le rappelle, du schéma alsacien de coopération transfrontalière il y a un an, fin 2022. En juin 2023, la Collectivité européenne d'Alsace a par ailleurs adopté un nouveau fonds de coopération transfrontalière, qui permet de cofinancer de nouveaux projets transfrontaliers de toutes tailles. Fin 2023, ce schéma regroupe désormais près de 150 projets avec leurs porteurs et partenaires. La Collectivité européenne d'Alsace les a réunis à l'Hôtel d'Alsace de Colmar le 17 novembre dernier.

Quels sont nos objectifs pour 2024 ? Dans le domaine culturel et patrimonial, la Collectivité poursuivra ses orientations votées en 2022 et achèvera en 2024 la mise en convergence de ses politiques sectorielles, avec notamment la politique création diffusion, la politique pratique amateur, le schéma alsacien des engagements artistiques, la politique patrimoine matériel et immatériel, la stratégie pour les châteaux forts et la politique d'éducation artistique et culturelle. De grands projets emblématiques seront poursuivis, comme l'olympiade culturelle, point d'orgue avec le relais de la flamme, des synergies entre les politiques culturelles et sportives à l'occasion des Jeux olympiques Paris 2024, la deuxième saison culturelle « S'isch ebs los » avec près de 150 événements à travers toute l'Alsace, la création d'un établissement public de coopération culturelle à Mulhouse, ou encore la

contribution à un projet de cité de la mine et de la potasse.

Sur le volet coopération transfrontalière et Europe, la Collectivité poursuivra en 2024 sa forte mobilisation pour consolider le statut de Strasbourg capitale européenne d'une part, et concrétisera le rôle de chef de file de la coopération transfrontalière d'autre part, à travers la mise en œuvre opérationnelle du schéma alsacien de coopération transfrontalière. Cela passera d'une part par un soutien accru aux porteurs de projets transfrontaliers faisant partie du schéma, et d'autre part par l'organisation d'événements structurants comme les assises européennes de l'eau au printemps 2024, le renforcement de la coopération dans le domaine de la santé ou de l'environnement, politiques qui vous ont été présentées. Enfin, avec la signature du nouveau contrat triennal 2024-2026 et le lancement de nouveaux projets de financement européen, la Collectivité saisira l'opportunité de renforcer son intervention sur les sujets européens impactant son territoire, son implication dans le renforcement de la démocratie européenne, et enfin son action en matière d'ingénierie en financements nationaux et européens. Le renforcement de notre action européenne s'inscrit de plus dans une année marquée par les élections européennes, vous le savez, au mois de juin prochain.

Quels seront nos moyens nécessaires pour mettre en œuvre notre programme 2024 ? L'ambition portée par notre Collectivité en matière culturelle et patrimoniale se traduit par une stratégie d'autofinancement pluriannuelle, des convergences de nouvelles politiques culturelles, avec un budget en dépenses de 24,08 millions d'euros, en baisse de 2,84 %, et en recettes de 7,71 millions d'euros, en hausse de 20,75 %, notamment en raison d'une nouvelle politique tarifaire des établissements en régie. L'ambition transfrontalière européenne de notre Collectivité s'intensifie avec un budget en dépenses de 2,357 millions d'euros, en baisse par rapport au BP 2023, qui s'explique par une approche prudente sur certaines opérations, sur le volet du fonds de coopération transfrontalière, du fonds démocratie, du contrat triennal notamment qu'il a fallu réajuster.

Voilà en quelques phrases, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, quelques éléments d'information sur les éléments les plus marquants, pour valider ce qui fera rayonner la culture, le patrimoine et l'action transfrontalière de notre Collectivité pour 2024.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Pascale. Merci à toi, aux équipes et bien sûr aux délégués qui, chacun dans son domaine, ont investi fortement le champ de leurs compétences. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. Merci pour la présentation du rapport. Je souhaitais revenir sur un des aspects du rapport qui concerne la question du Vaisseau, qui est comme vous le savez un de nos deux grands établissements culturels avec le Haut-Koenigsbourg. C'est une chance exceptionnelle que l'Alsace a d'avoir ce musée, qui permet de construire le premier élément d'une politique culturelle, scientifique, technique et industrielle, dont nous avons voté à la dernière séance plénière un rapport, qui a été remis très solennellement la semaine dernière aux équipes du Vaisseau. Je crois que c'est un établissement pour lequel nous pouvons être fiers, et qui est vraiment quelque chose qui nous distingue par rapport à d'autres départements.

En revanche, là où je suis un petit peu étonné, c'est dans le fait de promouvoir cette culture scientifique pour toutes et tous, et puis l'écart qu'il peut y avoir dans les politiques tarifaires qui sont mises en œuvre. En l'espace de deux années, on a quasiment un doublement du prix d'entrée au Vaisseau, qui est passé de 6 à 8, puis maintenant 12 euros. Évidemment, il y a un pass qui a été mis en place et c'est tant mieux. Mais cela se voit concrètement dans le budget, puisqu'il y a 1 million d'euros qui sont attendus de l'ensemble de ces recettes, 1 millions d'euros supplémentaires qui sont donc prélevés sur les familles, sur celles et ceux qui souhaitent peut-être accéder à ce musée, et qui demain seront mis à contribution, et donc peut-être seront exclus de ce musée. Je voulais avoir des précisions

là-dessus et alerter sur le fait que cela nécessairement allait réduire l'accès au Vaisseau pour celles et ceux qui peut-être n'auraient pas les moyens de payer ce coût d'entrée, et rappeler notre attachement, je crois, à la nature de services publics que nous avons à l'endroit de ce type d'établissement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Raphaël, pour répondre à cette interrogation.

M. SCHELLENBERGER – Oui, merci beaucoup. D'abord merci d'avoir souligné à quel point le Vaisseau est pour nous un outil, un établissement, un centre de sciences important et qui a vocation de plus en plus à s'ouvrir sur le territoire. C'est vrai que c'est un établissement qui marche bien et que nous souhaitons faire rayonner davantage. C'est clairement une des ambitions de notre stratégie de culture scientifique, technique et industrielle.

Pour la question des tarifs, je souhaite d'abord bien insister sur le fait que l'évolution tarifaire que nous avons passée à l'occasion de la précédente délibération a été travaillée au regard de la réalité de la fréquentation. Et on se rend bien compte que la réalité de la fréquentation alsacienne du Vaisseau, elle n'est pas forcément dans la consommation d'un ticket individuel, mais plutôt dans une logique de récurrence de passages, et c'est bien la démonstration que l'outil fonctionne. C'est en revenant plusieurs fois, en faisant des manipulations identiques plusieurs fois, qu'on apprend des choses différentes, qu'on découvre d'autres choses. Et la politique tarifaire que nous avons mise en place favorise cela, c'est-à-dire que ça devient très intéressant de revenir plusieurs fois au Vaisseau. Et il ne faut pas seulement souligner le fait que nous avons mis en place un pass culture scientifique et technique, mais que nous avons très largement baissé le prix de ce pass. Donc certes l'entrée individuelle, qui n'était finalement plus tant que ça ce que les usagers du vaisseau utilisaient, augmente, mais le pass lui baisse, et ce drastiquement.

Et puis sur la construction budgétaire, dans le million d'euros de recettes attendues, je veux simplement corriger la lecture que vous en faites. Ce sont des recettes supplémentaires attendues sur les deux établissements que nous gérons en régie, c'est-à-dire celui du Haut-Koenigsbourg et du Vaisseau. Évidemment la majorité des recettes par l'augmentation des tarifs vient du Haut-Koenigsbourg, dont la fréquentation est d'abord l'objet de plus de 90 % de touristes hors Alsace. Donc on est bien là sur une stratégie de maximisation de nos recettes touristiques, en soutien de notre stratégie culturelle.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? Le groupe des Verts. Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

Inscrit au titre du Budget primitif 2024 :

❖ *Pour la politique de la Culture et du Patrimoine*

• *En dépenses :*

- *en fonctionnement : un crédit de paiement de 15 503 147 €,*
- *en investissement : un crédit de paiement de 6 219 900 €,*

• *En recettes :*

- *en fonctionnement : un crédit de paiement de 7 560 500 €,*
- *en investissement : un crédit de paiement de 40 000 €,*

❖ *Pour la politique Europe et Transfrontalier*

• *En dépenses :*

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 2 327 117 € et un total d'autorisation d'engagement de 2 655 000 €,
- en investissement : un crédit de paiement de 30 000 € et un total d'autorisation de programme de 15 000 €,

- En recettes :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 147 500 €.

Prend note de la répartition de ces montants conformément aux Annexes 1 et 2 à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

4 abstentions M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine

CD-2023-5-7-1 - BUDGET PRIMITIF 2024 - RESEAUX ET MOBILITE

M. Jean-Philippe MAURER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons poursuivre avec les réseaux et la mobilité. Jean-Philippe MAURER.

M. MAURER – Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues. Je voudrais d'abord saluer et remercier mes collègues qui m'assistent dans ma mission : Laurence MULLER-BRONN, déléguée aux politiques cyclables, Annick LUTENBACHER, déléguée à la politique montagne et Thomas ZELLER, délégué aux routes.

Les routes, les infrastructures, les mobilités et les réseaux, cela représente quoi pour la Collectivité européenne d'Alsace ? 6 410 km de routes, 3 longs tunnels, 122 h de covoiturage, 2 578 ouvrages d'art, 1 510 km d'itinéraires cyclables et 1 955 places de covoiturage. Pourquoi je vous donne ces chiffres ? C'est pour vous permettre de constater que dans vos déplacements quotidiens, vous êtes en permanence sur les réseaux de la Collectivité européenne d'Alsace. Ce réseau a besoin de moyens pour permettre toute l'année de rendre ce service public que vous attendez et que nous attendons.

Un certain nombre de projets emblématiques ont été portés cette année 2023, avec également quelques projets qui ont fait parler d'eux un peu plus que de raison, la déviation de Châtenois notamment. Mais nous y reviendrons ultérieurement. Je voudrais également saluer l'inauguration du TSPO qui a eu lieu il y a quelques jours. C'est un projet qui est porté par la Collectivité européenne d'Alsace également, qui est la conclusion d'un travail de longue haleine qui a été mené, et qui véritablement structure complètement l'arc ouest de l'agglomération strasbourgeoise en profondeur sur le territoire ouest. Donc il faut le saluer, parce qu'on vit toujours un peu dans l'immédiateté des politiques publiques. C'est le moment de rappeler également qu'il faut savoir les porter, les accompagner dans la durée. Je l'évoquais, les travaux de maintenance, d'entretien sont tout à fait conséquents, et nous étions en 2023 sur 80 millions d'euros pour la maintenance et une trentaine de millions d'euros pour l'entretien et l'exploitation.

Quels sont les objectifs du budget 2024 ? C'est à la fois de maintenir un niveau élevé de ce budget d'entretien et de maintenance, sur l'ancien et actuel réseau autoroutier, le réseau routier, mais également les mobilités douces. Pourquoi ? Parce que, Lara l'évoquait ce matin dans sa présentation, les travaux d'entretien et de maintenance aujourd'hui nous évitent les travaux de réparation de demain, qui sont éminemment plus chers. C'est aussi une volonté constante de sécuriser notre réseau emprunté par des millions d'automobilistes, de cyclistes mais aussi de piétons. C'est aussi l'objectif de financer les projets routiers d'envergure, ainsi que les opérations de proximité. Pourquoi des projets

routiers d'envergure ? Notre territoire est dense. Il y a de fortes pressions pour mieux équiper, mieux organiser ce territoire, beaucoup d'habitants au kilomètre carré. Donc ces projets routiers d'envergure répondent à la fois à de la décongestion de sites très chargés, mais également à des opérations d'aménagement du territoire. Les opérations de proximité, c'est également toute la continuité territoriale sur l'ensemble de l'Alsace. C'est aussi poursuivre l'investissement volontariste dans les mobilités douces, prendre en compte la biodiversité dans l'entretien courant et les projets neufs, biodiversité pour laquelle nous avons été primés récemment, et nous avons également bien sûr notre charte sur la biodiversité qui accompagne également tout l'entretien de notre réseau routier, autoroutier et les itinéraires cyclables. Enfin, je sais que vous l'attendez aussi, c'est financer les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du R-Pass.

Ce budget 2024, de quoi est-il fait ? Il est fait d'un total de 147 millions d'euros en dépenses, avec une part importante, toujours les deux tiers du budget, pour la maintenance et l'entretien, je l'évoquais, la montée en puissance du R-Pass bien entendu, et le financement de nos projets routiers d'envergure dans les variantes diverses telles que nous pouvons les connaître. Cette maintenance, elle est, je l'ai évoqué, de 66 millions d'euros en investissement. C'est quoi la maintenance ? C'est bien sûr la chaussée pour 43 millions d'euros. Ce sont également les ouvrages d'art pour 8 millions d'euros, les aménagements de traverses d'agglomération, la signalisation horizontale et verticale, et également tout ce qui est connexe aux routes, les glissières, les études et les bacs, qui permettent quotidiennement à des milliers d'Alsaciens de circuler d'un côté et de l'autre de la frontière. Sur les travaux neufs, c'est un budget de 37,9 millions d'euros, avec notamment l'aménagement des routes principales, mais ce sont également les itinéraires cyclables, les aires de covoiturage. Et, ne les oublions pas, ce sont une part importante de la politique publique également : les aménagements de proximité et les études. Car, vous vous en doutez bien, on ne réalise pas un projet tel quel. Un focus sur quelques travaux neufs qui sont programmés, à la fois l'aménagement de la RD 105 à Saint-Louis, l'échangeur RD 1083, RD 426 à Erstein, la liaison Saverne-Bouxwiller qui doit redémarrer, la requalification de la RD 430 à Kingersheim et la liaison RD 1066, RD 35 à Vieux-Thann.

Tout cela nous donne un budget global et total de 147 408 845 euros, qui marque la volonté forte de la Collectivité de continuer non seulement à maintenir le réseau en l'état, mais également de porter ces politiques publiques avec une sorte de nouveauté que nous regrettons également, c'est que le contrat de plan État-Région verra, hélas, un désengagement de l'État, qui soutenait fortement de grandes opérations d'envergure qui étaient inscrites. L'État a choisi d'autres options, donc ce sont des soutiens que nous n'aurons plus. Néanmoins, on peut considérer que les principales opérations d'envergure ont été réalisées, et nous avons encore quelques sujets à discuter avec l'État puisqu'il y a des projets auxquels nous ne renoncerons pas. Mais nous avons besoin des moyens de l'État, et également d'autres partenaires, qui avaient l'habitude de nous accompagner dans ce domaine-là.

En tout cas, vous l'avez compris, les routes, les réseaux, les infrastructures et les mobilités, c'est l'intermodalité également que nous portons à travers nos politiques publiques et que nous voulons renforcer dans les années à venir pour que, en tout endroit du territoire, nous puissions plus et mieux répondre au présent, aux besoins de mobilité de nos concitoyens. La mobilité, c'est également l'aménagement du territoire, qui évite d'engorger notamment les villes centre, avec un trafic excessif par rapport à la nécessité de nos concitoyens de pouvoir vivre et travailler en proximité et de bien circuler. C'est la raison pour laquelle nous sommes aujourd'hui, comme hier et comme demain, engagés dans ces politiques publiques, sans faiblesse, avec détermination, en tenant compte également de l'ensemble des critères environnementaux, ça n'est pas peu dire, qui pèsent aujourd'hui sur la capacité d'agir. Mais nous avons également l'ensemble de la Direction des routes qui porte ces politiques et qui nous aide à bien avancer dans l'ensemble des dossiers. Donc avec les moyens que nous nous donnerons en 2024, nous pourrions continuer d'avancer dans cette direction-là.

Je vous remercie de votre attention et je transmets le témoin à ma collègue Annick LUTENBACHER pour la politique montagne.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Annick.

Mme LUTENBACHER – Merci Monsieur le Président. Un point rapide sur la politique montagne, qui est bien entendu incluse dans le travail au titre de la septième Commission. Mais je voudrais souligner également les ramifications importantes en transversalité avec la deuxième Commission en matière d'environnement, de développement économique, touristique, en matière d'emploi, mais également avec la cinquième Commission en matière d'éducation, jeunesse et sport. La politique montagne, je voudrais en souligner l'impact important en matière d'économie, en matière de développement économique, en matière d'emploi, et souligner que cette politique est portée par quatre syndicats mixtes de montagne haut-rhinois. Au titre du champ du feu, ce sont des crédits qui ne sont pas inscrits en septième Commission mais sur d'autres supports. Les syndicats mixtes sont engagés depuis maintenant de longues années dans la diversification de leurs activités, dans la diversification quatre saisons, mais aussi dans l'amélioration de leurs performances. Et je voudrais saluer et remercier mes collègues, Émilie HELDERLÉ pour le syndicat mixte du Lac blanc et Monique MARTIN pour le syndicat mixte de la vallée de Munster, pour le travail important qu'elles mènent à la présidence de leur syndicat mixte respectif. L'ensemble des sites de montagne, du nord au sud, Champ du feu, Lac blanc, Schnepfenried, Markstein-Grand Ballon et Ballon d'Alsace, sont en train de travailler sur un nouveau schéma de développement. Ce schéma de développement permettra d'alimenter également la réflexion de notre politique montagne au titre de la CeA, de l'enrichir avec un programme pluriannuel d'investissement, de porter, de fonder ainsi les nouvelles bases d'une politique montagne, qu'on aimerait finaliser d'ici fin 2024. Les crédits inscrits au titre de la septième Commission sont de l'ordre de 1,7 million, moitié en fonctionnement moitié en investissement, et ce sont des crédits qui ont un impact important et des répercussions importantes sur le développement économique de notre montagne alsacienne. Et je remercie l'Assemblée pour l'intérêt qu'elle porte à cette politique montagne, Monsieur le Président en particulier.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Annick. Est-ce qu'il y avait des demandes de prise de parole ? Monsieur FREMONT.

M. FREMONT – Merci Monsieur le Président. Je vous sens un peu énervé depuis le début de cette journée, mais ne vous inquiétez pas, ce sera assez court. En tant qu'élu dogmatique, sectaire et dangereux écoterroriste, je m'efforce de le marteler depuis le début du mandat : c'est un contresens que vous parliez régulièrement du respect de l'environnement et que vous soyez en même temps dans l'incapacité de prendre des décisions courageuses quand il s'agit d'abandonner les projets de construction de nouveaux axes routiers, qui sont des projets qui ont été pensés il y a plusieurs décennies. Combien d'hectares de terre allez-vous continuer à saccager ? Combien de millions d'euros d'argent public, « un pognon de dingue » diraient certains, allez-vous continuer à dilapider avant d'ouvrir les yeux ? Arrêtez de bitumer l'Alsace. Concentrez les moyens sur l'entretien des 6 410 km de réseaux routiers existants et les 2 578 ouvrages d'art de la CeA. Surpassez-vous, développez encore davantage les pistes cyclables intercommunales pour que chaque Alsacien et chaque Alsacienne ait des alternatives sécurisées et efficaces pour délaissier la voiture individuelle pour ses trajets les plus courts du quotidien : se rendre en gare, se rendre à l'école, au collège, au lycée, au gymnase ou à l'épicerie du village voisin.

Notre groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire votera à nouveau contre ce budget qui ne tourne toujours pas la page de l'époque révolue de l'artificialisation des sols à tout-va. Faites demi-tour, stoppez la machine infernale, rentrez dans une nouvelle ère, celle où vous ne pouvez plus vous asseoir sur les rapports des scientifiques du GIEC. Vous savez, le GIEC, ce consensus scientifique cher à Monsieur SCHELLENBERGER et à nous également,

sur les causes du dérèglement climatique. Monsieur le Président BIERRY, les générations futures vous regardent. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Monsieur le Vice-Président, Président de la Commission, pour répondre à ces invectives.

M. MAURER – Monsieur le Président, mes chers collègues. Je n'ai pas l'ambition de faire changer d'avis Monsieur FREMONT. Je pense que c'est une mission impossible. Néanmoins, je tiens quand même à vous rappeler et vous indiquer que nous faisons l'un et l'autre, pas forcément dans le concept du en même temps, mais l'un et l'autre. L'un et l'autre, c'est quoi ? C'est à la fois nos aménagements de proximité pour favoriser la vie locale, la desserte locale également bien entendu. Et ce que vous qualifiez de consommation effrénée d'hectares de terrain, aujourd'hui, ce sont des opérations d'aménagement de territoire qui sont indispensables. Parce que si vous circuliez là où nous réalisons ces opérations, vous vous apercevriez que, si nous ne faisons rien, la situation serait tellement dégradée que la pollution engendrée par la non-action serait véritablement catastrophique. Et donc tout ce qui contribue à la fluidité du trafic, tout ce qui contribue à aménager notre réseau routier aux besoins de vie de nos concitoyens, ce sont les investissements pour le présent et pour l'avenir. Et souvent on dit que c'est l'inaction qui est coupable. Ne dites pas là que l'action est coupable. Aujourd'hui comme demain, sur l'ensemble du territoire, mais sur l'ensemble des territoires également, vous pouvez constater qu'on ne peut pas s'arrêter de faire des aménagements. Donc c'est ce que nous faisons en bonne concertation et dans le respect de l'ensemble des procédures environnementales qui nous sont imposées et auxquelles nous souscrivons. Je suis prêt à le redire chaque année, tant qu'il y aura un budget à présenter, que je serai élu, la pédagogie étant l'art de la répétition, permettez-moi de ne pas désespérer de vous convaincre un jour. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Je propose de passer au vote. Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

❖ *Inscrit, au titre du Budget primitif 2024, un budget de 149 119 495 € en dépenses et 16 039 498 € en recettes qui se ventile ainsi :*

Pour la politique des routes, infrastructures et mobilités (annexe 2)

- *en dépenses :*
 - *en fonctionnement : un crédit de paiement de 30 408 845 € et un total d'autorisation d'engagement de 86 000 €,*
 - *en investissement : un crédit de paiement de 117 000 000 € et un total d'autorisation de programme de 58 174 513,31 €,*
- *en recettes :*
 - *en fonctionnement : un crédit de paiement de 2 960 000 €,*
 - *en investissement : un crédit de paiement de 13 079 498 € et un total d'autorisation de programme de 950 000 €,*

Pour la politique en faveur de la montagne (annexe 2)

- *en dépenses :*
 - *en fonctionnement : un crédit de paiement de 855 650 €,*
 - *en investissement : un crédit de paiement de 855 000 €,*

- ❖ *Prend note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1, 2.1 et 2.2 de la présente délibération.*
- ❖ *Attribue et autorise le versement d'une subvention de fonctionnement à la Ville de Colmar d'un montant maximum de 45 000 € pour l'entretien des sections départementales comprises dans l'agglomération de Colmar. Les crédits seront prélevés sur le programme 083 (opération P083O002), chapitre 65, fonction 843, nature 657348.*
- ❖ *Attribue et autorise le versement d'une subvention de fonctionnement à la Ville de Mulhouse d'un montant maximum de 45 000 € pour l'entretien des sections départementales comprises dans l'agglomération de Mulhouse. Les crédits seront prélevés sur le programme 083 (opération P083O002), chapitre 65, fonction 843, nature 657348.*
- ❖ *Attribue et autorise le versement d'une subvention d'investissement à la Ville de Colmar d'un montant maximum de 160 000 € pour l'entretien des sections départementales comprises dans l'agglomération de Colmar. Les crédits seront prélevés sur le programme 075 (opération P075O001), chapitre 204, fonction 843, nature 2041482.*

Attribue et autorise le versement d'une subvention d'investissement à la Ville de Mulhouse d'un montant maximum de 160 000 € pour l'entretien des sections départementales comprises dans l'agglomération de Mulhouse. Les crédits seront prélevés sur le programme 075 (opération P075O001), chapitre 204, fonction 843, nature 2041482.

Adopté à la majorité

4 voix contre M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine

CD-2023-5-8-2 - BUDGET PRIMITIF 2024 POLITIQUE DE L'ADMINISTRATION GENERALE

Mme Lara MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Il nous reste maintenant à voter du différents points du budget. Je vais donner la parole d'abord, en conclusion générale, à Lara MILLION. Nous voterons ensuite le rapport sur l'administration générale, le rapport du budget primitif et le rapport sur les autorisations de programme et d'engagement. Lara.

Mme MILLION – Merci. Cher Président, chers collègues. Nous arrivons à la fin de ce marathon budgétaire, un marathon budgétaire où chacune et chacun, chaque élu qui a pris la parole, ceux qui ne l'ont pas pris, qui travaillent dans les commissions, ont pu évidemment égrainer leurs actions, leur envie, la flamme que nous avons pour agir mieux et agir plus. Oui, nous sommes prêts. Nous sommes prêts pour commencer cette année 2024 avec toutes les actions, toutes les nouveautés, toute cette ambition, malgré ce contexte difficile. Protéger, transformer, accompagner : voilà les maîtres mots de notre budget 2024. Nous sommes prêts à aller plus loin, certains l'ont dit, Charles également. Nous sommes aussi prêts pour récupérer de nouvelles compétences, des compétences régionales. Nous avons la solidité financière, la solidité de l'action, pour aussi avoir cette vision globale et cette stratégie globale par rapport à des compétences que nous avons d'ores et déjà et que nous allons pouvoir évidemment optimiser.

En écoutant nos quatre collègues, j'étais en train de me remémorer une phrase très importante : on ne saurait faire boire un âne qui n'a pas soif. Donc il est clair qu'aujourd'hui

ça ne sert à rien. Nous avons deux visions différentes : une vision de la croissance et une vision de la décroissance. Nous, nous sommes pour une vision de la solidarité, de l'accompagnement, de la croissance. Nous avons un budget en évolution, un budget volontaire, un budget responsable. Et, Monsieur le Président, nous sommes fiers, tous les élus, à vos côtés, de porter cet acte politique, de porter ces actions pour les Alsaciennes et pour les Alsaciens.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup Lara, merci pour tout ce travail. Merci vous toutes et vous tous qui ont contribué à présenter ce budget, ces budgets. Merci, parce que derrière ces budgets, ce sont énormément de politiques publiques qui chaque année sont améliorées pour mieux servir nos concitoyens. Il n'y a pas de monde parfait. J'aimerais bien que ça existe, mais malheureusement ce n'est pas le cas. Et puis même, la perfection n'est pas la même selon où l'on regarde. Néanmoins, je vous propose de participer maintenant au vote du budget de la politique de l'administration générale. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *inscrit, au titre du budget primitif de la politique « Administration Générale », les crédits et paiement et autorisations de programme suivants :*

Politique affaires juridiques :

- *en dépenses en fonctionnement : un crédit de paiement de 350 000 €.*
- *en recettes en fonctionnement : un crédit de paiement de 50 000 €.*

Politique Achats et Commande Publique :

- *en dépenses de fonctionnement : 409 339 €*
- *en recettes de fonctionnement : 126 848 €.*
- *en dépenses d'investissement : 7 400 €*

Politique Direction de l'Immobilier et des Moyens Généraux :

- *pour l'immobilier des collègues :*
 - *en dépenses de fonctionnement : 4 675 000 € de CP ;*
 - *en dépenses d'investissement : 73 752 289 € de CP*
 - *en recettes d'investissement : 15 320 840,30 € de CP et un total d'autorisation de programme de 2 626 000 €,*
- *pour l'immobilier des autres bâtiments:*
 - *en dépenses de fonctionnement : 11 362 000 € de CP ;*
 - *en recettes de fonctionnement : 8 500 €,*
 - *en dépenses d'investissement : 22 552 605 € de CP et un total d'autorisation de programme de 90 000 €,*
 - *en recettes d'investissement : 1 868 220,86 € de CP*
- *pour les moyens généraux:*
 - *en dépenses de fonctionnement : 5 664 000 € de CP,*
 - *en recettes de fonctionnement : 60 500 € de CP,*
 - *en dépenses d'investissement : 545 000 € de CP ;*

Politique Direction des Systèmes d'information et numériques :

- *en dépenses de fonctionnement : 5 802 700,00 €*
- *en dépenses d'investissement : 8 557 000 € de dépenses*
- *en recettes d'investissement : 200 000 € et une autorisation de programme de 200 000 €*

Politique Direction Appui et Pilotage :

- *en dépenses de fonctionnement : 6 646 022 €*
- *en recettes de fonctionnement : 3 171 572 €*
- *en dépenses d'investissement : 3 406 000 € (*

- en recettes d'investissement : 2 840 000 €

Politique Direction générale des services :

- en dépenses de fonctionnement : 122 000 €

Politique Direction des Services de l'Assemblée :

- en dépenses de fonctionnement : 545 000 €

Politique Cabinet

- en dépenses de fonctionnement : 6 306 423,19 €,

Politique Communication

- En dépenses de fonctionnement : 2 449 500 €
- En dépenses d'investissement : 106 391,25 € et une autorisation de programme de 100 000 €
- En recettes de fonctionnement : 1 900 €

Décide que les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires figurant en annexe 2.

Adopté à l'unanimité

4 abstentions M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine

CD-2023-5-8-3 - BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Mme Lara MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons au vote du rapport sur le budget primitif. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Arrête le volume du budget primitif 2024 du budget principal de la Collectivité européenne d'Alsace à 2 372 344 294,17 € dont 2 164 610 763,55 € en réel, conformément à l'annexe 15 jointe à la présente délibération, et confirme le vote par chapitre,*
- *Arrête le volume du budget primitif 2024 du budget annexe de la Régie de production d'électricité à 898 600 € dont 508 754 € en réel, conformément aux annexes 1 et 8 jointes à la présente délibération,*
- *Arrête le volume du budget primitif 2024 du budget annexe du Vaisseau à 718 500 € dont 712 900 € en réel, conformément aux annexes 2 et 9 jointes à la présente délibération,*
- *Arrête le volume du budget primitif 2024 du budget annexe de la Cité de l'Enfance à 4 834 388,64 € dont 4 644 491 € en réel, conformément aux annexes 3 et 10 jointes à la présente délibération,*
- *Arrête le volume du budget primitif 2024 du budget annexe du Parc d'Erstein à 4 987 455 € dont 4 587 455 € en réel, conformément aux annexes 4 et 11 jointes à la présente délibération,*
- *Arrête le volume du budget primitif 2024 du budget annexe du Foyer de l'enfance à 17 606 491,71 € dont 17 456 491,71 € en réel, dont une affectation de 304 857,71 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté conformément à la délibération*

n°CD-2023-3-8-6 du 19 juin 2023 et aux annexes 5 et 12 jointes à la présente délibération,

- *Arrête le volume du budget primitif 2024 du budget annexe du Laboratoire Alsacien d'Analyses à 2 587 885 € dont 2 537 885,00 € en réel, conformément aux annexes 6 et 13 jointes à la présente délibération,*
- *Arrête le volume du budget primitif 2024 du budget annexe du Parc des véhicules et des bacs rhénans (PVBR) à 16 812 260,27 € dont 13 408 260,27 € en réel, conformément aux annexes 7 et 14 jointes à la présente délibération,*
- *Attribue au budget annexe du Laboratoire Alsacien d'Analyses une subvention d'équilibre de 1 572 000 € au titre de l'exercice 2024,*
- *Effectue une reprise de 383 000 €, correspondant à une partie de la réserve affectée à l'investissement du budget annexe de la Cité de l'enfance, au crédit du compte 110 « Report à nouveau » et au débit du compte 10686« Réserves de compensation des déficits »,*
- *Arrête les tarifs 2024 des produits encaissés dans le cadre des régies de recettes, conformément aux annexes jointes (cf. annexes 16 à 23). Ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2024 sauf indications contraires figurant dans ces annexes,*
- *Précise que les tarifs des produits encaissés dans le cadre des régies de recettes de la Collectivité européenne d'Alsace, votés par délibération n°CD-2023-3-8-2 du 20 octobre 2023 restent inchangés pour 2024,*
- *Précise que les mercuriales des prix pour la restauration et les produits de la boutique du Vaisseau et du Château du Hohlandsbourg sont précisés en annexes 24 à 26,*
- *Adopte le barème des tarifs 2024 pour le parc d'Erstein (cf. annexe 28),*
- *Précise que le barème des tarifs pour le Parc des véhicules et des bacs rhénans voté par délibération n°CD-2023-1-8-3 du 6 février 2023 reste inchangé en 2024 (cf. annexe 29),*
- *Prend acte qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe en annexe 27,*
- *Attribue au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) un produit complémentaire à la part de la taxe d'aménagement dédiée au CAUE fixée à 0,095 % en vertu de la délibération n°CD-2021-3-8-7 du 15 février 2021, produit complémentaire garantissant au CAUE une ressource totale de 1 451 000 € en 2024,*
- *Autorise la mise en place, pour une durée de 10 ans, d'un programme d'émissions obligataires EMTN ("Euro Medium Term Notes") avec un plafond maximum de 750 M€, permettant à la Collectivité européenne d'Alsace d'obtenir des conditions de financement avantageuses sans recourir à des emprunts bancaires,*
- *Approuve, pour l'année 2024, le programme d'émissions de titres négociables à court terme (NEU CP), avec un plafond maximum de 75 M€, permettant à la Collectivité européenne d'Alsace de disposer d'instruments de trésorerie avantageux,*
- *Donne délégation au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace pour prendre ou mettre en œuvre les décisions et actes suivants :*
 - *Toutes les décisions relatives à la réalisation des émissions dans le cadre du programme EMTN,*
 - *Toutes décisions relatives à la réalisation des émissions des NEU CP,*
 - *Tous les actes de la documentation juridique des programmes et des contrats afférents aux opérations précitées (consultations auprès de plusieurs établissements dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations, meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché, contrats d'agents placeurs et domiciliataires, contrat de service financier, ordres pour*

effectuer les opérations arrêtées, contrats de couverture de taux, tout autre contrat nécessaire à la mise en œuvre ou à l'actualisation des programmes),

- *Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section (hors dépenses de personnel) inscrites au budget primitif 2024, conformément à l'article L5217-10-6 du CGCT.*

Adopté à la majorité

4 voix contre M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine

CD-2023-5-8-1 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2024

Mme Lara MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons au vote du rapport sur les autorisations de programme et d'engagement du budget primitif. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Arrête le volume des AP à ouvrir ou à augmenter au BP 2024 du budget principal à 378 589 748,31 € en dépenses d'investissement,*
- *Arrête le volume des AP à diminuer au BP 2024 du budget principal à - 67 577 186,58 € en dépenses d'investissement,*
- *Arrête le volume des AP à ouvrir ou à augmenter au BP 2024 du budget annexe du Parc Erstein à 400 000 € en dépenses d'investissement,*
- *Arrête le volume des AE à ouvrir ou à augmenter au BP 2024 à 9 119 250 € en dépenses de fonctionnement,*
- *Arrête le volume des AE à diminuer au BP 2024 à - 15 000 € en dépenses de fonctionnement,*
- *Approuve les modifications d'échéanciers de crédits de paiement liés aux AP et AE telles que figurants dans les annexes 1 et 2 à la présente délibération.*

Adopté à la majorité

4 voix contre M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Les rapports budgétaires sont adoptés. Bravo.

Applaudissements.

CD-2023-5-7-4 - AMÉNAGEMENT DE LA RD1059 ENTRE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES ET SÉLESTAT DÉVIATION DE CHATENOIS PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

M. le Président, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Si vous m’y autorisez, je propose juste une petite modification dans le programme des rapports présentés. Je voudrais qu’on vienne sur le rapport sur la médiation judiciaire entre l’État, la Collectivité européenne d’Alsace et Alsace Nature. Vous savez que, depuis septembre dernier, nous étions en discussion pour essayer de trouver un compromis qui permettrait de finaliser cet aménagement. Je rappelle que 90 % des travaux avaient été effectués, qu’il reste en gros à mettre l’enrobé et les murs antibruit pour finaliser cet aménagement. Il y a eu une décision du tribunal qui avait interrompu les travaux. Nous avons fait appel de cette décision. Le tribunal d’appel nous avait proposé une médiation que nous avons mise en œuvre. L’occasion pour moi de remercier Laurent DARLEY qui a été à la manœuvre dans les discussions et négociations. Il n’a pas perdu de feu, mais je pense que dans l’épreuve, il a dû prendre quelques cheveux gris – il n’en a pas encore beaucoup, heureusement pour lui. Il y a eu beaucoup d’échanges, beaucoup de travail. Ce que je vous propose aujourd’hui, c’est un protocole transactionnel, qui prévoit une reprise rapide du chantier, et en contrepartie des mesures environnementales supplémentaires qui doivent être prises par la Collectivité, en lien avec l’État et le territoire. Si nous n’avons pas pu vous donner le dossier en amont, c’est parce qu’il y avait une décision à prendre par le Conseil d’administration d’Alsace Nature, qui a validé le protocole vendredi dernier. Sous réserve que nous validions nous aussi ce protocole transactionnel, un certain nombre d’engagements comme ceux que vous avez pu voir dans la délibération vont être pris, des engagements qui garantissent à la fois des mesures environnementales supplémentaires, et en parallèle la reprise des travaux.

Voilà ce que je voulais vous dire en présentation synthétique du rapport. Est-ce qu’il y a des remarques ou des questions ? Oui, Charles.

M. SITZENSTUHL – Merci Monsieur le Président. Chers collègues. En tant que conseiller d’Alsace du canton concerné, avec Catherine GREIGERT, mais aussi comme Député de Châtenois et Député du Centre Alsace, je dois dire que ce soir, je suis soulagé. Je salue le succès de la médiation entre la Collectivité européenne d’Alsace, l’État et Alsace Nature pour aboutir à un protocole amiable au sujet du contournement de Châtenois. Ne sous-estimons pas, chers collègues, le choc qu’a représenté l’arrêt des travaux demandé par le tribunal administratif au mois de mai dernier, et ce dans un contexte, nous en avons beaucoup parlé ce matin, où nos concitoyens ne croient plus en l’action publique. La colère, localement, était palpable, pour ne pas dire inflammable. Elle s’est notamment exprimée lors de la manifestation du 3 juin dernier. Après de premières réactions extrêmement vives dans chaque partie, je dois le reconnaître, chacun a accepté de faire un pas vers l’autre, d’aller à la table des négociations et de faire des efforts dans un état d’esprit constructif. La modération et le pragmatisme alsacien l’ont donc emporté grâce aux efforts déployés par la Collectivité européenne d’Alsace, l’État et, je veux le dire ici aussi, Alsace Nature. Désormais, je souhaite que les travaux puissent reprendre au plus vite. Car oui, Châtenois et le Centre Alsace ont besoin de ce contournement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Charles. Merci pour le soutien que les deux conseillers d’Alsace du canton ont pu apporter aussi à cette démarche. Tout cela a été précieux pour que nous trouvions une solution qui permette un équilibre et surtout qui nous permette de reprendre ces travaux qui ne demandent qu’à être achevés. Donc j’espère que l’année 2024 coïncidera avec la fin des travaux de cet aménagement et que nous pourrons à la fois donner une respiration aux habitants de Châtenois et une accessibilité aux deux vallées de Sainte-Marie et de Vallée de Villé, et en parallèle des soulagements, des réductions de trafic poids lourds dans un certain nombre de routes départementales du massif vosgien.

Je crois que c'est vraiment un équipement qui améliorera le quotidien et la qualité de vie de nos concitoyens, et en même temps un équipement avec beaucoup d'engagement et de mesures environnementales, qui contribuent aussi à trouver un équilibre entre la nature et les mobilités sur nos routes. Et moi je crois, chers collègues de l'opposition, à cet équilibre-là, cet équilibre intelligent entre la nécessité d'avoir des mobilités, je sais que pour vous c'est plus difficilement compréhensible parce que vous habitez dans un quartier strasbourgeois où on n'a pas forcément besoin de sa voiture pour se déplacer, mais je rappelle que 80 % des mobilités se font sur nos routes, et pour cela, on a besoin de routes de qualité. Et je voulais aussi vous rassurer : il n'y a plus de gros projets structurants à venir qui pourraient bétonner le territoire alsacien. On est aujourd'hui sur des ajustements et ces ajustements vont se faire, nous l'espérons, progressivement, sous réserve que ce soit la volonté de nos concitoyens. Et vous pourrez remarquer que tous les projets routiers s'accompagnent de mesures environnementales fortes qui rééquilibrent les choses. Mais pour une partie de nos concitoyens, ce sont des enjeux de sécurité qui sont essentiels et de lutte contre un certain nombre de nuisances, notamment les pollutions que nous voulons réduire. Et je suis persuadé que vous partagez cette volonté. Voilà ce que je tenais à dire ce soir.

Il y avait d'autres demandes de prise de parole. Lucien.

M. MULLER – Monsieur le Président. Comme tout le monde je pense ici, du moins la plupart des personnes, on se réjouit de cet aboutissement. Et puis surtout, on espère que très vite on pourra utiliser cette route. Je tiens néanmoins à dire que dans le rapport, il me semble avoir lu qu'il y a un rapport environnemental complémentaire qui est demandé. Alors j'espère simplement qu'on ne sera pas embêté par ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT – Les choses sont en accord avec Alsace Nature. C'est quand même une quarantaine d'hectares qu'on a essayé de mobiliser pour la nature. Donc ce n'est pas un effort neutre que nous allons essayé de faire collectivement avec les partenaires de cette opération. Mais c'est aussi un projet qui, du coup, revêt une dimension environnementale renforcée, ce qui peut, je crois, correspondre aussi à la volonté collective. Mais nous serons bien évidemment attentifs à cela. Mais je suis plutôt rassuré. Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. Effectivement je mesure combien le choc a été pour la population de constater que la CeA a pu engager des travaux qui n'étaient pas conformes à la loi.

M. LE PRÉSIDENT – L'opération, ce n'était pas encore la CeA. Mais bien évidemment, vous êtes toujours dans la même logique.

M. KOBRYN – Je salue aujourd'hui effectivement ce protocole qui permet que le projet qui va être mis en œuvre respecte la loi. Je crois qu'on peut toutes et tous ici nous en féliciter. C'est également un protocole qui permettra d'aller bien au-delà, d'être effectivement dans un projet qui va proposer des mesures assez fortes. J'espère, et c'est le vœu ici que j'aimerais formuler, que ce projet soit l'occasion d'un jalon pour la Collectivité, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas demain un nouveau Châtenois, et cela, ce n'est pas la responsabilité des habitantes ou des habitants, c'est bien la vôtre, c'est bien celle de l'exécutif de la Collectivité. Je pense notamment au projet de l'A4 Lorentzen, dont nous avons déjà parlé ce matin. La balle est dans votre camp pour faire en sorte que ce projet demain ne soit pas un nouveau Châtenois. Donc nous saluons ce protocole et la balle est dans votre camp pour la mise en œuvre de projets conformes à la loi.

M. LE PRÉSIDENT – L'A4 Lorentzen a obtenu toutes les autorisations pour être réalisées, avec toutes les enquêtes environnementales et publiques nécessaires. Aujourd'hui, ce projet a toute la capacité à être mis en œuvre. Il respecte le cadre avec un avis favorable de la commission nationale de la protection de la nature, qu'on ne peut pas taxée d'être

un soutien à la réalisation d'aménagements routiers. Aujourd'hui il y a un cadre, un cadre qu'il nous appartient de respecter. C'est le droit et la volonté aussi des territoires. Et les mesures environnementales sont nombreuses dans cette opération-là. Donc il n'y aura pas de remise en question de la Collectivité. C'est un outil qui est passé sous les fourches caudines de toutes les autorisations. Robin.

M. CLAUSS – Comme tout le monde, je me réjouis de cet accord. Pour rebondir sur ce que tu disais, Président, tous les Alsaciens n'ont pas la chance d'avoir un transport en commun comme le tram en bas de chez eux avec un arrêt toutes les 5 minutes. D'ailleurs j'ai fait un rapide calcul : si on devait couvrir la plaine d'Alsace de lignes de tram pour justement apporter ce service aux habitants, vu les coûts des derniers projets qui émergent à Strasbourg, il faudrait trouver 300 000 milliards. Je pense qu'en attendant d'arriver là, on peut se réjouir d'avoir effectivement des solutions de mobilité pour tous les Alsaciens, y compris ceux qui habitent dans des villages plus isolés et qui ne sont pas en banlieue immédiate d'une grande ville.

M. LE PRÉSIDENT – Sans parler qu'un aménagement de rail nouveau générerait bien évidemment une empreinte écologique forte aussi, peut-être plus forte que certaines routes.

Je propose maintenant de passer au vote. Qui est contre ce protocole transactionnel ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de cette belle unanimité.

Applaudissements.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Approuve le protocole transactionnel portant engagements et concessions réciproques à intervenir entre la Collectivité européenne d'Alsace, l'Etat et l'Association Alsace Nature, joint en annexe à la présente délibération et dont les éléments essentiels sont les suivants :*
 - o *le dépôt d'une nouvelle demande d'autorisation environnementale par la Collectivité européenne d'Alsace, accompagnée de l'engagement de mettre en œuvre les mesures environnementales complémentaires négociées entre les parties,*
 - o *la délivrance par l'Etat d'un nouvel arrêté portant autorisation environnementale à l'issue de la procédure d'instruction,*
 - o *la renonciation par Alsace Nature de tout recours contre ce nouvel arrêté,*
 - o *la mise en œuvre des engagements de la Collectivité européenne d'Alsace sur les mesures environnementales complémentaires, telles que décrites dans l'annexe 1 du protocole transactionnel joint à la présente délibération,*
 - o *le sursis à exécution du jugement du Tribunal administratif de Strasbourg du 12 mai 2023 afin de pouvoir reprendre les travaux,*
 - o *la poursuite de la médiation entre les parties sur les requêtes au fond contre le jugement précité déposées par la Collectivité européenne d'Alsace et l'Etat,*
 - o *le désistement de la Collectivité européenne d'Alsace et l'Etat de leurs requêtes d'appel, à l'expiration des voies et délais de recours contre le nouvel arrêté,*
 - o *le versement par la Collectivité européenne d'Alsace d'une somme de 2 500 000,00 euros net TVA au Conservatoire des Espaces Naturels d'Alsace, en cas de non-respect de l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace sur la mise en œuvre des mesures environnementales, selon les conditions fixées par le protocole transactionnel précité.*
- *Précise que cette somme sera prélevée sur l'opération de travaux « Aménagement de la RD1059 entre Saint-Dié-des-Vosges et Sélestat déviation de Châtenois » ;*

- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer ledit protocole transactionnel ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à apporter au protocole transactionnel, joint en annexe à la présente délibération toutes les modifications purement formelles qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre de sa signature.

Ne participent pas ni aux débats ni au vote Mme Emilie ELDERLE, MM. Jean Claude BUFFA, Jean Philippe VETTER et Pierre VOGT, représentants de la Collectivité européenne d'Alsace au sein du Conservatoire des Espaces Naturels d'Alsace.

Adopté à l'unanimité

CD-2023-5-4-2 - STRATEGIE ALSACIENNE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE - ACTION DE LA CEA ET LABORATOIRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ - APPEL À PROJETS 2023

Mme Fatima JENN, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons au rapport suivant, sur la stratégie alsacienne de lutte contre la pauvreté. C'est Fatima.

Mme JENN – Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues. Je présente aujourd'hui la stratégie de lutte contre la pauvreté que nous avons mis en place. Plus de 13 % des Alsaciens vivent chaque jour une situation de pauvreté. Ce chiffre est en accroissement constant et rien ne laisse malheureusement présager une amélioration en 2024 si nous n'agissons pas efficacement pour contrecarrer cette tendance par les leviers dont nous disposons.

Le constat est le suivant. L'inflation sur les prix à la consommation oblige nos concitoyens à renoncer aux courses au supermarché. L'inflation sur les prix de l'énergie les contraint à avoir froid chez eux, beaucoup renoncent aux soins. La pauvreté monétaire a ainsi, on le constate, des effets sur la santé physique et mentale, sur l'éducation des enfants, sur tous les aspects de la vie quotidienne. La pauvreté touche aujourd'hui particulièrement les jeunes de moins de 30 ans et les femmes, qui connaissent le plus les emplois précaires. La pauvreté touche beaucoup de familles monoparentales, c'est-à-dire le plus souvent des mères seules avec enfants. La précarité touche les travailleurs pauvres. C'est un phénomène nouveau. Il ne suffit plus aujourd'hui d'avoir un emploi pour boucler son budget dans ses besoins fondamentaux. Les retraités sont aussi de plus en plus fragiles avec une baisse conséquente de leur pouvoir d'achat. C'est le constat de l'Insee, dont les données nous sont connues territoire par territoire. La pauvreté touche nos trois plus grandes villes, mais elle augmente aussi fortement à Saint-Louis, à Haguenau, à Wissembourg, pour ne citer que ces agglomérations. C'est aussi le constat que font nos 600 professionnels de proximité qui sont mobilisés dans 151 espaces solidarité Alsace. C'est le constat des associations d'aide alimentaire. La Banque alimentaire du Bas-Rhin a vu croître ses bénéficiaires de 38 000 personnes en 2021 à plus de 60 000 personnes en cette fin d'année.

La Collectivité européenne d'Alsace, mes chers collègues, agit. L'action sociale de proximité mobilise des moyens humains et financiers importants : 390 millions d'aide individuelle sont versés chaque année par la Collectivité pour subvenir aux besoins fondamentaux des Alsaciens, se nourrir, se soigner, se loger ou encore s'éduquer. En 2022, 282 000 accueils ont été réalisés et 50 000 ménages ont été accompagnés dans l'ensemble des champs d'action de la Collectivité européenne d'Alsace, c'est-à-dire la lutte contre la précarité,

l'enfance, la lutte contre la perte d'autonomie, l'insertion et le maintien dans le logement notamment. 11,3 millions ont été versés aux usagers pour subvenir à leurs besoins primaires. Comme vous le savez par ailleurs, les travaux se poursuivent autour de la délégation sociale avec la Ville de Strasbourg qui représentent un montant de 15,2 millions d'euros pour financer 259 ETP en 2023. Nous renforçons notre soutien aux acteurs de l'aide alimentaire, notamment les Restos du Cœur, le Secours populaire, la Banque alimentaire, en augmentant de 35 % le budget consacré pour un financement total d'un demi million d'euros. Et à ce sujet, et avec l'accord de Frédéric BIERRY, je suis très heureuse, mes chers collègues, de vous annoncer l'engagement supplémentaire de la Collectivité européenne d'Alsace à compenser la collecte manquante de la Banque alimentaire du Bas-Rhin, à hauteur de 12 tonnes, qu'on va financer. Aussi, en 2024, la Collectivité européenne d'Alsace va travailler avec ses partenaires pour améliorer encore sa présence dans les territoires et identifier les zones blanches qui n'ont ni aide alimentaire, ni épicerie solidaire. Le projet alimentaire territorial que porte la Collectivité européenne d'Alsace vise à rendre accessible à tous une alimentation de qualité. Nous obtenons des résultats significatifs par notre politique d'insertion, avec 7 000 sorties du RSA. 32 millions d'euros sont consacrés à l'accompagnement des bénéficiaires.

En outre, au-delà de ces engagements de droit commun et son action institutionnelle volontariste, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite aller plus loin afin d'expérimenter en proximité et à petite échelle de nouveaux outils de lutte contre la pauvreté. Nous souhaitons aller plus loin car la pauvreté n'est plus que monétaire. Elle revêt des causes multifactorielles, comme le montre l'étude de l'Insee publiée le mois dernier. Le laboratoire de lutte contre la pauvreté s'inscrit dans ce contexte. Il a pour but d'expérimenter des actions innovantes pour prévenir la pauvreté, pour faire en sorte qu'elle ne se reproduise pas d'une génération à la suivante pour faire face au nouveau visage de la pauvreté, les jeunes, les travailleurs pauvres, les femmes, pour renforcer le pouvoir d'agir des personnes, pour permettre à tous le maintien de nos logements, l'accès à la culture, l'accès au sport, etc. Le laboratoire sera expérimenté sur les quartiers identifiés comme les plus pauvres d'Alsace, en mobilisant plusieurs partenaires. Le projet, après évaluation, vise à pouvoir répliquer les actions pertinentes à plus grande échelle sur le territoire alsacien. Douze projets ont été ciblés pour entrer dans cette expérimentation. Je ne vais pas vous les détailler, mais sachez qu'ils s'attachent à des objectifs stratégiques très concrets et opérationnels touchant à la mobilité, à la parentalité, à la maîtrise de la langue, au lien social, à l'appropriation de l'espace urbain, à la réussite scolaire, à la confiance en soi, à l'autonomisation des femmes porteuses de talons, à la remobilisation socioprofessionnelle, à la création de réseaux solidaires avec des commerçants engagés, à la pratique du sport, à la lutte contre l'illectronisme par des relais numériques, la mutualisation alimentaire, etc. Nous considérons, Monsieur le Président, mes chers collègues, toutes ces actions comme un investissement solidaire pour que chaque euro investi soit un euro utile, non seulement pour chaque bénéficiaire concerné, mais pour la Collectivité dans son ensemble. Je vous remercie.

M. BIHL – Merci Fatima. Le Président s'est absenté 5 minutes. Je propose de le remplacer pour qu'on puisse avancer. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Yves SUBLON.

M. SUBLON – C'était simplement pour me réjouir de la bonne nouvelle que nous annonce Fatima, de ce beau cadeau de Noël que la Collectivité européenne d'Alsace fait aux banques alimentaires en comblant le manque en termes de collecte. Avec le Président et Fatima justement, nous avons été présents lors de la conférence de presse pour le lancement de la collecte il y a quelques semaines, et on s'était bien rendu compte que le contexte était difficile et qu'il y aurait sans doute effectivement des difficultés pour arriver à bon compte. Donc merci pour la Banque alimentaire. Merci aussi et surtout notamment pour les épiceries solidaires, qui du coup n'auront pas à acheter, puisque de toute façon les besoins sont là. Et si cela n'avait pas été le cas, elles auraient dû acheter presque au prix coûtant, en passant par la caisse pour ainsi dire les denrées et les marchandises manquantes. Donc

c'est une très bonne nouvelle. Merci.

M. BIHL – Merci Yves. Est-ce qu'il y a d'autres demandes ? Oui.

Mme MULLER-BRONN – Merci Monsieur le Président. Tout à l'heure j'ai parlé un peu trop tôt. C'est le moment où je peux m'exprimer pour valoriser les actions qui sont dans ce laboratoire de lutte contre la pauvreté. Je voulais en mentionner deux, qui s'adressent tout particulièrement aux femmes. L'un s'appelle Dynamob à Mulhouse, porté par Synergie Family. C'est une expérimentation qui vise à accompagner les femmes éloignées de l'emploi, vous me direz que ce n'est pas nouveau, mais avec un programme innovant de redynamisation en amont d'un retour à l'emploi. Et la méthode de repérage est innovante puisqu'elle consiste à aller vers des femmes grâce aux commerçants du territoire et à une forte présence sur les marchés locaux pour communiquer sur cet accompagnement proposé, donc avant qu'elles se posent véritablement les questions du retour à l'emploi.

L'autre atelier est l'expérimentation et l'autonomisation de femmes porteuses de talents, porté par l'association Unis Vers Elle. Les femmes, bien qu'elles soient porteuses de projets novateurs, manquent souvent de confiance en elles pour créer leur propre activité. Donc l'association propose à ces femmes un accompagnement permettant une automatisation personnelle, sociale et professionnelle autour de leur projet d'entrepreneuriat.

Voilà deux exemples avec des particularités qui sont à mentionner. Et bien sûr, on encourage cette expérimentation sur le secteur de Mulhouse. Merci.

M. BIHL – Merci Laurence. Victor demande la parole.

M. Victor VOGT – Ce ne sera pas très long, Pierre, chers collègues. Juste simplement dire merci. Parfois il faut prendre le temps de rendre grâce à ce qu'on fait aussi, et je crois que, en ayant porté notamment le soutien massif à l'aide alimentaire, on peut dire aussi, au-delà de toutes nos histoires, nos convictions ou autres, et peu importe le niveau de collectivité, qu'en Alsace, on sait aussi avoir du cœur, en avoir un très gros, et la Collectivité européenne d'Alsace, c'est aussi la Collectivité du cœur. Donc c'était juste un merci du fond du cœur à l'ensemble des collègues qu'on soit allés là-dessus. Parfois il faut juste savoir aussi regarder en miroir ce qu'on fait et prendre un temps de méditation.

M. BIHL – Merci Victor. Qui demande encore la parole ? Raphaël.

M. SCHELLENBERGER – Très vite, pour ne pas être incompris. Si j'ai bien compris, le soutien à la Banque alimentaire n'est pas dans ce rapport. Contredisez-moi si je me trompe. Ce rapport, il est sur le laboratoire de lutte contre la pauvreté, avec un certain nombre d'expérimentations. Permettez-moi juste de regretter que nous ne diversifions pas complètement les expériences territoriales.

M. BIHL – Ok. Ce qui est prévu, c'est de faire effectivement une première expérimentation. Une évaluation suivra et puis ensuite on verra si c'est opportun de poursuivre. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ? Nicolas.

M. MATT – Merci cher Pierre. Pour dire qu'au comité de pilotage, nous avons effectivement discuté du périmètre, de la pertinence, qu'on ne discute absolument pas. Nous nous réjouissons que les différentes actions qui seront portées par le plan de lutte contre la pauvreté pourront être déployées partout où la pauvreté sévit en Alsace, dans les îlots les plus profonds. Donc c'est une chance que nous avons su saisir. Évidemment, avec un laboratoire, on expérimente, on fait des rapports, on suit et on corrige le cas échéant. Mais cette philosophie du laboratoire est intéressante, non seulement parce qu'elle fait plaisir à nos collègues de l'opposition, parce qu'on aime expérimenter, mais aussi parce qu'elle permet de tenter pour trouver des nouvelles formules, et ça c'est intéressant.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Fatima, si plus personne ne souhaitait s'exprimer.

Mme JENN – Merci. Le mot de la fin. C'était des interventions positives, donc je dis merci, un grand merci à mes collègues, et puis un grand merci à l'Assemblée. Et puis faisons en sorte que personne ne reste au bord du chemin, parce que nous avons toutes et tous intérêt à ce que notre société fasse unité pour qu'on puisse aller plus loin et pour qu'on puisse, comme tout à l'heure, beaucoup de personnes l'ont dit, créer cette solidarité importante en France, et donner un élan républicain à tous ceux qui en ont vraiment besoin. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Bien. Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Approuve le changement de calendrier de l'appel à projets ;*
- *Approuve l'augmentation de l'enveloppe dédiée à l'appel à projets 2023 du laboratoire de lutte contre la pauvreté de 29 475 €, soit porte cette enveloppe à 179 475 € ;*
- *Approuve, au titre du laboratoire de lutte contre la pauvreté, les subventions aux structures ci-après, issues du résultat de l'appel à projets 2023 pour la mise en œuvre des expérimentations visant à prévenir et lutter contre la pauvreté, pour un montant total de 179 475 € réparti comme suit :*

Porteur du projet		Nom du projet	Montant maximum de la subvention de fonctionnement attribuée
1	42 MULHOUSE GRAND EST	La fabrique de la réussite	19 175 €
2	SYNERGIE FAMILY	DYNAMOB MULHOUSE	20 000 €
3	UNIS VERS ELLES	Autonomisation des femmes porteuses de talents	20 000 €
4	MACADAM BASKET 68	Le basketball pour rebondir dans la vie	4 000 €
5	LA CLOCHE	Le carillon Mulhouse	20 000 €
6	MARCHER A L'ECOUTE	Balades en langue	1 800 €
7	CENTRE D'INFORMATION ET D'AIDE A LA RECHERCHE D'EMPLOI	Lancement !	20 000 €
8	EMMAUS CONNECT FONDATEUR ABBE PIERRE	Equiper et accompagner les publics en précarité numérique	20 000 €
9	MAISON DES FAMILLES MULHOUSE	Apprenons à faire du vélo ensemble	6 000 €
10	LA MANUFACTURE DES SONGES	Accès à la culture : un parcours artistique autour du théâtre	8 500 €

11	POUR UNE SECURITE SOCIALE DE L'ALIMENTATION ALSACE	Prototype de mutuelle de l'alimentation	20 000 €
12	INSTITUT REGIONAL DE FORMATION DES ADULTES	Pas à pas	20 000 €
Total :			179 475 €

- Approuve le modèle de convention type et son annexe y afférente, joints à la présente délibération ;
- Autorise le Président à signer les conventions particulières à intervenir, conformément à ce modèle, avec chacune des structures retenues dans le cadre de l'appel à projets ;
- Précise que les subventions seront versées selon les modalités suivantes :-
 - o versement d'un acompte, représentant 80% du montant de la subvention, après signature de la convention et sur production d'états récapitulatifs des dépenses certifiés exacts par le trésorier ou l'expert-comptable du bénéficiaire attestant des dépenses réalisées dans la mise en œuvre du projet subventionné,
 - o versement du solde après réalisation du projet sur présentation des justificatifs certifiés exacts par le trésorier ou l'expert-comptable du bénéficiaire attestant des dépenses réalisées pour la mise en œuvre complète du projet subventionné ;
- Habilité le Président à réviser, le cas échéant, le montant des subventions susmentionnées à concurrence des dépenses effectivement engagées par les bénéficiaires pour la réalisation des projets concernés ;
- Acte que les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante, au Budget Primitif 2023 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P140	P140O007	P140E01	T03	(3378) 65-65748-420	179 475 €
Total :					179 475 €

Adopté à l'unanimité
1 abstention M. Raphaël SCHELLENBERGER

M. LE PRÉSIDENT – Je dis juste aux collègues, pour maintenir le quorum, qu'on est limite. Donc je vous invite à rester, d'abord, et à être diligent dans vos expressions.

CD-2023-5-4-3 - AIDE PERSONNALISÉE POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DESTINÉE À CONSOLIDER LE RETOUR À L'ACTIVITÉ ET L'EMPLOI DES BÉNÉFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

M. Robin CLAUSS, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Puisque je parle de diligence, je donne la parole à Danielle pour le rapport suivant sur l'aide personnalisée pour l'insertion et l'emploi. Non, c'est Robin qui présente. À toi la parole.

M. CLAUSS – Merci Président. La politique d’insertion des bénéficiaires du RSA portée par la CeA s’inscrit dans un objectif global de lutte contre la pauvreté. Les actions menées depuis trois ans, en cohérence avec les principes et les attendus de France Travail, produisent des résultats encourageants. Je rappelle qu’on a eu une baisse de 14 % du nombre de foyers bénéficiaires, correspondant à 6 500 personnes sorties du dispositif. Dans cette dynamique, la Collectivité européenne d’Alsace souhaite porter une attention particulière au moment de la prise de poste des bénéficiaires du RSA par le biais d’une aide permettant de financer des premières dépenses liées à des besoins de garde, des déplacements ou d’autres solutions.

Pour ce faire, il est proposé de renouveler les aides qui existaient précédemment dans le Bas-Rhin et dans le Haut-Rhin, respectivement l’aide départementale à l’emploi (ADE) et l’aide départementale individuelle à la mobilité (ADIM), dans une nouvelle aide, l’aide personnalisée à l’insertion et à l’emploi. Concrètement, qu’est-ce que cette aide est censée financer ? Elle est censée financer des solutions de mobilité, que ce soit des permis de conduire, des frais de déplacement, l’achat-location de véhicules, y compris des deux roues, motorisés ou non, les gardes d’enfants, notamment de moins de 10 ans, la restauration scolaire, les accueils en périscolaire et les autres frais dont un bénéficiaire du RSA pourrait avoir à subvenir, comme des frais liés à la création d’entreprise ou des fournitures pour un salarié.

Je rappelle que notre politique en termes d’insertion des bénéficiaires du RSA a toujours été celle de la responsabilisation des bénéficiaires via les parcours et les engagements réciproques, pour finalement s’assurer des meilleures chances de réussite. Notre politique est également celle de la sortie de la pauvreté et de la précarité par l’emploi. Notre opposition parlait tout à l’heure effectivement d’une précarité de certains bénéficiaires du RSA. Bien sûr, on aimerait tous que les bénéficiaires du RSA soient embauchés dans des CDI. Maintenant, faisons aussi avec ce qu’on a et soyons contents, soyons heureux que certains puissent déjà remettre le pied à l’emploi, à l’étrier, après parfois des années sans activité, via des contrats courts comme des contrats d’intérim ou des contrats de saisonniers.

Enfin, je rappelle qu’on est dans une période de forte tension sur l’emploi au niveau des entreprises et des collectivités d’ailleurs, qui ont beaucoup de mal à pourvoir tous les postes de leurs équipes. Il est donc encore plus incompréhensible pour les Alsaciens qui travaillent au quotidien, qui se lèvent pour nourrir leur famille, pour subvenir à leurs besoins, que le nombre de bénéficiaires du RSA et de chômeurs de manière générale soit si élevé. Il est donc important de redoubler d’efforts pour s’assurer que les extrêmes ne puissent pas profiter finalement de cette situation qui ne convient à personne.

Conc c’est un beau projet, de regrouper ces deux aides, pour un total prévisionnel de 670 000 euros, ce qui traduit un engagement supplémentaire de 300 000 euros par rapport à précédemment. Merci à vous.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Robin pour cet outil d’accompagnement qui renforce les propositions de solutions pour les bénéficiaires du RSA. Est-ce que quelqu’un souhaite s’exprimer ? Ce n’est pas le cas. Je pensais que l’opposition allait salué le dispositif que nous mettons en place pour soutenir les bénéficiaires du RSA. Très bien. Qui est contre ce dispositif ? Qui s’abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d’Alsace, après en avoir délibéré,

- *Approuve l’harmonisation des dispositifs d’aides financières individuelles pour faciliter le retour à l’activité ou à l’emploi des bénéficiaires du revenu de Solidarité active s’articulant autour des axes suivants : mobilité, garde d’enfants, frais liés à la création d’entreprises ou fournitures pour un salarié ;*

- Approuve la création du dispositif de l'Aide Personnalisée à l'Insertion et l'Emploi (APIE) à compter du 1^{er} janvier 2024, selon les modalités et les critères tels que définis dans le règlement d'attribution joint en annexe 1 à la présente délibération,
- Approuve le règlement d'attribution de l'Aide Personnalisée à l'Insertion et l'Emploi joint en annexe 1 à la présente délibération,
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à attribuer et à verser l'APIE aux bénéficiaires répondant aux critères du règlement d'attribution de l'APIE sur le territoire de la Collectivité européenne d'Alsace à compter du 1^{er} janvier 2024,
- Abroge, en conséquence, à compter du 1^{er} janvier 2024, les dispositifs d'aides existants à savoir la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin n° CP/2015/272 du relative à la mise en œuvre de l'Aide Départementale à l'Emploi pour le territoire bas-rhinois et la délibération du Conseil Départemental du Haut-Rhin n° CD-2019-3-10-3 du 21 juin 2019 relative à la création de l'Aide Départementale Individuelle à Mobilité pour le territoire haut-rhinois. Les dossiers non complets en cours d'instruction enregistrés dans le cadre des dispositifs préexistants, objet des abrogations évoquées ci-dessus, seront automatiquement intégrés dans le nouveau dispositif, de l'Aide Personnalisée à l'Insertion et l'Emploi, et examinés dans ce cadre.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante, sous réserve du vote du budget primitif 2024 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P153	P153O002	P153E01	T04	(325) 017 - 65188 - 444	670 000 €
TOTAL					670 000 €

Adopté à l'unanimité

CD-2023-5-4-4 - HABITAT DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE 2024-2029

Mme Danielle DILIGENT, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Habitat, délégation des aides à la pierre. C'est Danielle, cette fois-ci.

Mme DILIGENT – Merci Monsieur le Président. Ce rapport a trois missions, trois objectifs. Le premier, et nous nous en réjouissons, ce sont les compétences d'aide à la pierre et de l'Anah sur le territoire du Haut-Rhin dès le 1^{er} janvier prochain. Le deuxième objectif, c'est de créer une délégation de compétences pour les aides à la pierre de l'État sur l'ensemble de la Collectivité d'Alsace. Et le troisième objectif, c'est la convention de gestion des aides de l'Anah pour l'habitat privé. Ces deux conventions sont conclues à l'échelle alsacienne. Donc c'est un moment important. Tout le monde aura droit à l'Anah dans les prochaines années pour six ans.

Dans ce contexte actuel d'inflation et d'augmentation de l'énergie, les ménages font face à des difficultés grandissantes et se paupérisent. À la croisée de l'aménagement des territoires et des solidarités, le domaine de l'habitat est un secteur central qui se doit d'apporter des réponses à ces problématiques. En tant que délégataire des aides à la pierre, la Collectivité européenne d'Alsace acquiert une légitimité pour renforcer le partenariat avec ces territoires et apporter des réponses locales à ces enjeux. En lien avec

ces territoires qui les identifient, la CeA partage et fait remonter les besoins en matière de construction et de réhabilitation, et oriente le développement de l'offre en fonction. Elle apporte ainsi une réponse coordonnée pour répondre dans chaque territoire aux besoins des publics spécifiques, précarité, handicap, vieillissement, en concertation avec les services de l'État et les territoires. Outre le partage des besoins, la Collectivité met à disposition des territoires un réseau d'ingénierie renforcé, appelé le Rita, pour toutes les questions relatives à la construction, aux aspects juridiques. Ce réseau d'ingénierie, qui délivre un appui politique et technique aux territoires, est organisé, structuré et financé par la CeA. Ainsi, la délégation des aides à la pierre est un moyen pour développer un service de proximité au plus près de nos territoires. Enfin, grâce à cette délégation, la Collectivité se donne les moyens pour articuler de façon cohérente les aides à la pierre délivrées par l'État et les aides à la personne, fonds de solidarité logement, aides au maintien dans le logement, etc. Elle apporte ainsi une réponse globale en faveur du parcours résidentiel de tous les ménages.

Sur le plan opérationnel, en concertation avec les services de l'État et les territoires, des objectifs ambitieux sont fixés à l'échelle alsacienne pour les six ans de mise en œuvre de la délégation, soit 7 200 logements créés dans le parc social, dont 1 200 logements en 2024, 3 900 logements rénovés dans le parc social, dont 650 en 2024, 11 815 logements rénovés dans le parc privé, dont 1 968 en 2024, 3 766 logements faisant l'objet d'un travail d'adaptation au vieillissement et au handicap, dont 627 logements en 2024. Pour la réalisation de cet objectif, la Collectivité européenne d'Alsace bénéficiera de crédits délégués de l'État et de l'Anah à hauteur de 123 millions pour la réhabilitation des 11 815 logements dans le parc privé, soit 20,53 millions par an en moyenne, 47,01 millions pour la création des 7 200 logements et la réhabilitation des 3 900 logements dans le parc public, jusqu'à 10,3 millions pour la démolition de logements dont la programmation reste à établir chaque année, soit 9,6 millions en moyenne. Je vous ai un petit peu inondé de chiffres. Voilà Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Danielle. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Fatima.

Mme JENN – Merci Monsieur le Président. Je tenais vraiment à dire que ce rapport est un tournant aujourd'hui dans la politique de l'habitat du Haut-Rhin. Ça va rentrer en vigueur bien sûr en janvier, mais on récupère officiellement la délégation d'aide à la pierre pour le Haut-Rhin, qu'on a rendue en 2017. Alors vous me voyez aujourd'hui très heureuse. Merci Danielle. Mais cela ne veut pas dire que le Bas-Rhin est délaissé, bien au contraire. Le Haut-Rhin va voir sa politique d'habitat renforcée, grâce bien sûr à la stratégie qu'on va présenter en mars. Mais en tout cas pour le Haut-Rhin, je suis très contente, parce que les deux territoires aujourd'hui vont pouvoir aller dans la même direction. Avant, il y avait un déséquilibre, il y avait une délégation d'aide à la pierre dans le Bas-Rhin, mais pas dans le Haut-Rhin. Mais aujourd'hui en tout cas, je suis très contente et je tenais quand même à le dire. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Je crois surtout qu'on est dans une phase où la politique de l'habitat va être déterminante pour beaucoup de nos concitoyens. La crise de l'immobilier est engagée, et je pense que cet outil va être précieux à la fois pour la rénovation énergétique des maisons, mais aussi pour l'adaptation du logement au vieillissement, deux causes qui nous sont particulièrement chères. Karine.

Mme PAGLIARULO – Merci. Moi je voulais aussi réagir sur l'aide à la pierre parce que c'est effectivement un appui important, particulièrement pour les Haut-Rhinois. Les Bas-Rhinois le connaissaient déjà. Action cœur de ville, l'ORT, auront droit à cette aide à la pierre, ce qui n'était pas le cas aujourd'hui. Donc c'est vraiment un outil important également pour les communautés de communes, les communes et les bailleurs sociaux. Donc vraiment je souhaite saluer cette avancée. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Karine. Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui

s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

– **Au titre de la convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat :**

- Approuve les termes de la convention de délégation de compétences des aides à la pierre pour la mise en œuvre de la politique de l'habitat public établie en application de l'article L.301-5-2 du Code de la construction et de l'habitation, jointe en annexe à la présente délibération, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, la Préfète du Bas-Rhin et le Préfet du Haut-Rhin pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2029 ;

Par cette convention, l'Etat délègue à la Collectivité européenne d'Alsace, pour la durée de 6 ans précitée et sur le territoire alsacien en dehors de l'Eurométropole de Strasbourg et Mulhouse Agglomération Alsace (M2A), la compétence d'une part pour décider de l'attribution des aides publiques prévues à l'article L. 301-3 du Code de la construction et de l'habitation (CCH), à l'exception des aides distribuées par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux et des logements-foyers, de la location-accession, de la rénovation de l'habitat privé et d'autre part pour procéder à leur notification aux bénéficiaires.

Cette délégation porte également sur la signature des conventions mentionnées à l'article L. 321-4 du CCH, le cas échéant sur l'octroi des autorisations spécifiques prévues respectivement aux articles L. 441-2 et L. 631-12 du CCH, et sur l'octroi des prêts sociaux de location-accession (PSLA) prévus aux articles R.331-76-1 à R.331-76-5-4.

- Décide que la Collectivité européenne d'Alsace s'engage à consacrer une enveloppe budgétaire prévisionnelle de 57,7 M€ sur les crédits délégués par l'Etat pour la réalisation des objectifs au titre de la convention de délégation de compétences des aides à la pierre de l'Etat précitée (aides du Fonds National des Aides à la Pierre) pour la période 2024-2029 ;
- Précise que les crédits pour le financement des aides aux travaux sur les crédits délégués de l'Etat précités seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

	Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATAN A	Montant AP	Montant CP 2024
D/I	P038	0003	E 07	Tranche à créer	3258-204-2324-555	51 M€	4,4 M€
D/I	P038	0003	E 07	Tranche à créer	4185-204-20422-555		

- Autorise la Vice-Présidente en charge de l'insertion de l'habitat et de la lutte contre la précarité à signer ladite convention de délégation de compétences des aides à la pierre de l'Etat précitée jointe en annexe à la présente délibération,

– Au titre de la convention de gestion des aides de l'ANAH :

- Approuve les termes de la convention de gestion des aides à l'habitat privé de l'ANAH pour la mise en œuvre de la politique de l'habitat privé établie en application de l'article L.321-1-1 du Code de la construction et de l'habitation, jointe en annexe à la présente délibération, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2029 ;

Cette convention définit les conditions dans lesquelles l'Anah délègue à la Collectivité européenne d'Alsace, sur le territoire alsacien en dehors de l'Eurométropole de Strasbourg et Mulhouse Agglomération Alsace (M2A), la gestion des aides destinées aux propriétaires privés sur la durée de 6 ans précitée. Elle a pour objet le traitement, de 11 815 logements sur la durée de la gestion déléguée des aides à l'habitat privé de l'ANAH, qui permet l'attribution d'aides, le conseil et l'accompagnement ainsi que la mobilisation d'une enveloppe ANAH pour un montant prévisionnel des droits à engagement de 123,2 M€ d'aide aux travaux ;

- Décide que la Collectivité européenne d'Alsace s'engage à consacrer une enveloppe budgétaire prévisionnelle de 123,2 M€ sur les crédits délégués pour la réalisation des objectifs au titre de la convention de gestion des aides à l'habitat privé de l'ANAH pour la période 2024-2029 précitée ;
- Précise que les crédits pour le financement des aides aux travaux sur les crédits délégués de l'ANAH seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

	Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant AP	Montant CP 2024
D/F	P038	O001	E03	Tranche à créer	1427-011-617-552		300 000 €
D/I	P038	O002	E07	Tranche à créer	1958-204-20422-552	120 M€	8,4 M€
D/I	P038	O002	E07	Tranche à créer	3256-204-2324-552		

- Autorise la Vice-Présidente en charge de l'insertion de l'habitat et de la lutte contre la précarité à signer ladite convention de gestion des aides à l'habitat privé de l'ANAH précitée jointe en annexe à la présente délibération,

Adopté à l'unanimité

CD-2023-5-5-2 - DÉCLARATION D'INTENTION POUR LA CRÉATION D'UN OFFICE PUBLIC POUR LA LANGUE RÉGIONALE D'ALSACE ET DE MOSELLE EN 2024 ABSICHTSERKLÄRUNG FÜR D GRÜNDUNG VU ME EFFENTLIGE AMT FÜR D REGIONALSPROCH VUM ELSASS UN VUN DER MOSEL IN 2024

M. Nicolas MATT, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons poursuivre avec le rapport sur la création d'un Office public pour la langue régionale. Nicolas MATT.

M. MATT – Merci Président. Mes chers collègues. Pour faire écho à ce que j’ai pu vous dire tout à l’heure lors du budget de la cinquième Commission, aujourd’hui, ça y est, nous y sommes. Nous prenons à bras le corps et nous transformons, sur nos nouvelles compétences, sur le bilinguisme, à travers cette déclaration d’intention pour la création d’un Office public pour la langue régionale d’Alsace et de Moselle en 2024. Son acronyme est simple, il vous parlera à tous : c’est OPLA. L’OPLA, ce sera un Office public, comme l’Alsace, rayonnant à 360°, ce sera un Office public, comme l’Alsace, ouvert aux coopérations transfrontalières, suisses, allemandes, ouvert jusqu’à la Moselle, et qui donc transformera et sera le support de nos politiques publiques en matière de langue. Il sera composé d’un parlement de la langue, d’un conseil scientifique. Il saura vraiment, à côté des mercredis du bilinguisme, à côté des assises du bilinguisme, à côté de notre politique d’affichage sur l’espace public, le navire amiral de la politique de la Collectivité européenne d’Alsace en matière de bilinguisme. Je tiens, et je ne l’avais pas fait tout à l’heure, à remercier la Direction générale et les directeurs, notamment Madame FICHTER pour ce rapport, Monsieur PENNETIER, Madame BURNEL, Monsieur MARÉCHAL, Monsieur GEOFFROY, Monsieur KLEINPETER, pour leur collaboration active dans l’ensemble de ces rapports. C’est maintenant Victor qui va plus précisément préciser les contours de la création de ce nouvel OPLA.

M. Victor VOGT – Cher Président, chers collègues.

Passage en alsacien.

Ce que je veux dire, c’est qu’une Région sans âme n’est pas une région, une région sans langue n’a pas d’âme et donc une région sans sa langue n’a pas d’âme. Et je crois qu’il est vraiment indispensable d’avoir cette profondeur à l’esprit. C’est que l’enjeu général de la création de l’Office public dépasse tous les enjeux, finalement, qui nous transcendent. C’est ce que je voulais dire en premier, parce que le fil conducteur qui nous anime, mais qui anime aussi les partenaires avec lesquels nous discutons, c’est que c’est un sujet que nous voulons apolitique. Il est pour nous important de regarder devant nous, de ne pas retomber dans les discussions des années 90, qui pouvaient parfois opposer allemands et alsaciens. Nous avons besoin des deux : nous avons besoin de l’alsacien, nous avons besoin de l’allemand, pour nous unir et nous fédérer au-delà de toutes les tendances et de toutes les mouvances autour d’un seul objectif, celui de développer notre langue, celui de gagner des locuteurs. Parce que l’enjeu central, c’est un enjeu pour moi de biodiversité culturelle, économique et sociale.

Pour atteindre cet objectif, il nous faut très simplement, tous ensemble, contribuer à la création, la construction d’une politique linguistique. Une fois que celle-ci est rédigée, c’est d’avoir l’outil pour évaluer cette politique publique, pour pouvoir réaliser cette politique publique qu’il faut pouvoir accompagner les territoires en proximité, par de l’ingénierie publique, pour qu’on aide toutes celles et ceux qui veulent agir à ouvrir des crèches, des périscolaires, à faire de la signalétique bilingue, de l’enseignement immersif ou de l’enseignement bilingue. Je pourrais rajouter beaucoup d’exemples, mais nous avons besoin toutes et tous d’être en appui de toutes ces volontés qui nous feront gagner des locuteurs. Pour ce faire, il nous faut des moyens, et la création de cet office public a déjà un premier objectif clair : c’est celui de se mettre au niveau du benchmark français a minima, ce qui existe au Pays basque, ce qui existe en Bretagne, avec un budget fort et des moyens humains forts, 2 millions d’euros et une vingtaine d’ETP.

Permettez-moi avant de continuer de vous encourager toutes et tous à porter cet enjeu. Je voudrais remercier ceux qui ont œuvré dans ce domaine par le passé. Je voudrais remercier aussi ceux qui œuvrent au quotidien dans cette thématique et ceux aussi qui grâce à ce nouveau projet œuvreront encore. Je voudrais citer pêle-mêle les salariés de l’OLCA, les agents de la Collectivité européenne d’Alsace, notamment au niveau de la Direction du bilinguisme, les élus et les agents de la Région, le monde de l’Éducation

nationale, le monde associatif, les militants aussi de la cause culturelle. Je voudrais aussi remercier le bloc communal, que ce soit les communautés de communes, les communautés d'agglomération ou les métropoles, ainsi que les communes qui œuvrent et qui œuvreront chaque jour en ce sens. Je pense aussi à l'ensemble de nos directions à la Collectivité européenne d'Alsace qui peuvent avoir un impact fort dans ce domaine. Il peut s'agir de l'éducation, il peut s'agir des routes. En tous les cas, il peut s'agir de l'ensemble de la Collectivité européenne d'Alsace, aussi nous en interne, pour continuer à nous mobiliser comme on le fait déjà.

Je tenais à vous dire que je comptais sur l'ensemble de toutes ces personnes, parce que nous avons encore des forces, nous avons encore des ressources. Nous sommes la langue régionale la plus parlée de France. Ce qui veut dire aussi que nous sommes la langue régionale qui a le plus de chance d'être transmise. Nous avons donc les ressources pour développer notre langue afin de lui garantir dans le temps la soutenabilité qu'elle attend depuis longtemps.

Au-delà de la loi Alsace, au-delà de tous les acteurs, je voudrais terminer par ces mots.

Passage en alsacien.

L'Alsacien est un travailleur. Il est grand temps, comme je l'ai dit au niveau de l'OLCA aussi, qu'on ne regarde plus sur nos doigts de pied, mais qu'on regarde vers les étoiles, et qu'on passe d'une époque où on était dans la lutte pour la sauvegarde ou la préservation, pour entrer dans l'air de la dignité humaine, celle du développement, celle du gain de locuteurs. Merci pour votre attention.

Passage en alsacien.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Victor. Merci pour ta passion. Les collègues, je vous invite vraiment à rester, sinon on n'a plus le quorum. Dany, un autre passionné du bilinguisme et du transfrontalier.

M. ADRIAN – Merci Président. Je ne savais pas que je prendrai encore la parole aujourd'hui. J'étais même en train de m'assoupir, tellement c'est un peu long. Tout d'abord, dans mes propos, une remarque, mais n'y voyez pas de critique. Je trouve vraiment dommage que la mise en place et la création de cet Office public de la langue arrivent à un moment où presque la salle est vide. On aurait pu je pense l'accrocher tout de suite au projet pour l'Alsace de demain, parce que c'est là-dedans que ça devrait être. Parce que c'est franchement dommage. Là on parle, je ne sais pas à qui.

M. LE PRÉSIDENT – Quand même une majorité d'élus. Les meilleurs sont restés Dany.

M. ADRIAN – Oui. On apportera tout notre soutien, Victor. Mais Nicolas, j'entends ce que tu as dit. Oui, il est important d'avoir un office public qui vit, mais pour qu'il vive, il faut que nous y croyons. Et pour y croire, il faut que nous y croyons tous. Il ne faut pas que l'alsacien reste juste le pré carré de quelques derniers locuteurs. Bien sûr, Victor, tu as dit que l'Alsacien est un travailleur.

Passage en alsacien.

L'Alsacien a également peur. L'alsacien a également honte de sa langue. Si, Francis, parce que cette honte, on lui a apporté pendant des décennies et des décennies. Aujourd'hui, c'est à nous de combattre cette peur, de gommer complètement cette honte et d'être fiers de notre langue et surtout de notre appartenance à une grande culture alsacienne. Voilà ce que je voulais rajouter Président. Mais surtout, il est dommage que ça vienne

maintenant, à la fin. En tout cas bravo pour tout ça et bonne chance.

Passage en alsacien.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Bravo Dany. Tu as raison, on aurait dû le greffer immédiatement derrière. Philippe.

M. MEYER – Merci. Un mot rapide, mais quand même, à mon tour, comme les collègues de la majorité, de me réjouir de l'aboutissement de semaines et de mois de travail pour parvenir à la création de cet Office, aux services mobilisés, Virginie FICHTER en particulier, et Victor VOGT, Président de l'OLCA, pour son engagement fort, vous l'avez compris, et sa motivation extrême pour porter ce projet.

C'est un outil qui est indispensable aujourd'hui, on le sait, on ne peut pas se contenter de faire chacun son petit quelque chose dans son petit coin, même si chacun est persuadé que tout ce qu'il fait, il le fait très bien. Il s'agit bien sûr de fédérer, fédérer tous les acteurs, parce qu'on a besoin de tout le monde, on a besoin de l'État, on a besoin de l'Éducation nationale, on a besoin des collectivités, on a besoin des associations, on a besoin de toutes les bonnes volontés. La langue régionale, c'est un combat, c'est une histoire et on ne peut pas se contenter de pleurer sur le lent déclin de notre langue régionale ces dernières années. La disparition de l'allemand également, du Hordeutsch dans l'enseignement, dans nos écoles en France, sous nos yeux. On le sait, il y a dix ans, 20 % des collégiens apprenaient la langue allemande, aujourd'hui, ils ne sont même plus 13 %, et ce déclin progresse. On le voit également, il devient de plus en plus difficile de trouver des enseignants en allemand. Pourtant, c'est la langue la plus parlée dans l'Union européenne par les citoyens. C'est bien sûr la langue de nos voisins. Je n'ai bien sûr pas besoin de vous convaincre, chers collègues, du combat qui est à présent le nôtre.

Merci Président de consacrer, dans un budget qui est toujours contraint, tant de moyens. Parce que j'insiste aussi sur ce point, on n'en a pas parlé, mais au-delà de l'Office et de tout le travail réalisé, nous avons aussi cette convention quadripartite qui elle-même mobilise 2 millions d'euros. Donc il faudrait additionner ces deux montants pour montrer le niveau d'ambition de notre Collectivité pour s'investir sur ce champ. L'Alsace sans sa culture, sans son histoire, sans son patrimoine, sans ses hommes et ses femmes, mais également, je crois pouvoir le dire, sans cette langue régionale qui fait notre histoire et notre fierté, n'est pas tout à fait l'Alsace. Donc je crois qu'aujourd'hui marque une étape décisive importante dans ce projet. Et en 2024, il faudra marquer cette année d'une pierre blanche pour notre Alsace.

M. LE PRÉSIDENT – Bravo, merci Philippe, parce que tu portes cette ambition aussi fortement depuis longtemps. Laurence.

Mme MULLER-BRONN – Merci Président, merci chers collègues. Moi aussi je me réjouis évidemment d'enfin voir sur les fonds baptismaux cet Office public pour la langue régionale d'Alsace et de Moselle. C'est un travail. Ça fait longtemps qu'on en parle, de cette volonté de valoriser la langue régionale. Et là ce n'est qu'un début, j'imagine, pour donner une vitesse supplémentaire à ce projet. Je remercie tous ceux qui ont œuvré, les élus comme les agents. On a entendu qu'il faut fédérer beaucoup de monde. Attention, n'en fédérons pas qui risqueraient de nous ralentir, parce qu'il faut des gens autour de la table qui veulent faire accélérer et non pas ralentir les choses. J'ai entendu des mots comme travail, combat. Ça me fait un peu mal au cœur, parce que parler une langue et parler l'alsacien, ce n'est pas un combat, ce n'est pas un travail, c'est un plaisir, c'est formidable. Et je me réjouis que Victor apporte la jeunesse ce projet-là. Mais disons qu'on n'accroche pas les mouches avec du vinaigre et on n'accrochera pas la jeunesse en leur parlant de travail et en leur parlant de combat. On les accrochera en leur parlant de plaisir, en chantant. Pour moi,

l'alsacien, ce n'est pas seulement la culture, ce n'est pas seulement le patrimoine. C'est formidable, ça nous fait entrer dans l'âme alsacienne, comme toutes langues d'ailleurs. Mais c'est aussi, je regarde Isabelle, un service public. Nous avons besoin de l'alsacien pour accompagner nos personnes âgées dans les maisons de retraite. Nous avons besoin de l'alsacien pour que les pompiers soient efficaces quand ils arrivent au secours. Nous avons besoin de l'alsacien pour nos Atsem qui vont être un des premiers piliers et puis qui vont prolonger le bilinguisme dans nos maternelles. Nous avons vraiment besoin de l'alsacien dans le service public alsacien. Bien sûr, la culture, le patrimoine, c'est merveilleux. Mais il faut porter cela concrètement. Ce n'est pas un travail, ce n'est pas un combat. L'alsacien, c'est une évidence. Franchement, tous, nous ne pouvons que nous réjouir, et donner un coup de jeune. Il n'y a pas de poussière dans l'alsacien. C'est tout neuf, c'est tout beau, c'est sexy l'alsacien. Merci.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Bravo Laurence, la plus alsacienne des bretonnes que je connaisse, qui porte l'alsacien depuis longtemps en tant que Maire aussi. Victor, tu voulais ajouter quelque chose ? Par rapport à Laurence. Tu n'as pas tant de différence que ça avec Laurence quand même.

M. Victor VOGT – Oui, merci Président. Je ne serai pas très long. Je voulais remercier Laurence pour son intervention, parce qu'effectivement, c'est peut-être quelque chose qui ne transparissait pas dans ce que j'ai dit, mais que je peux peut-être éclaircir. Il est clair que si on veut, entre guillemets, réussir une politique linguistique, c'est en démarrant la langue dans les plus jeunes années, celles où on joue, celles où on s'éclate. Et après le plaisir vit tout seul. Ça c'est clair et net. Ensuite, la deuxième chose qui me laisse à penser qu'on aura cette attractivité pour la jeunesse, c'est que j'ai reçu énormément de sollicitations de personnes qui avaient moins de 40 ans, qui me demandaient toutes où elles peuvent mettre leur gamin en alsacien, peu importe l'âge, où elles peuvent apprendre l'alsacien, si leur commune fait quelque chose, etc. La demande était hyper forte. Par rapport à toutes ces demandes orales, aujourd'hui, on ne trouve de solutions que pour une à deux personnes sur dix. Donc la demande dans la jeune génération est vraiment latente, elle est là et elle nous attend vraiment au coin de la rue. C'est ça aussi l'ambition, je pense, pour ce futur Office public. C'est qu'on puisse être au coin de la rue, en proximité des collectivités, du monde associatif, et justement de tous ceux qui veulent nous accompagner pour qu'on gagne des locuteurs. Et effectivement, pour gagner des locuteurs, il faut qu'on commence par les plus jeunes.

Mme DILIGENT – C'était juste pour compléter la formule de Laurence. À l'époque, nos parents disaient toujours : « C'est chic de parler français » ; il faut juste retourner la phrase : c'est chic de parler alsacien.

M. LE PRÉSIDENT – Voici le mot de la fin. Je propose de passer au vote. Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de cette belle unanimité, qui porte ce projet.

Applaudissements.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Approuve le principe de la création de l'Office Public de la Langue Régionale d'Alsace et de Moselle - OPLA,*
- *Prend acte des démarches engagées pour la création d'un groupement d'intérêt public comme structure support du futur Office Public de la langue régionale d'Alsace et de Moselle, du périmètre de ses missions et du de son budget prévisionnel,*

- *Donne mandat au Président pour finaliser le projet de convention constitutive du groupement d'intérêt public en concertation avec les partenaires de la Collectivité européenne d'Alsace pressentis pour en devenir les autres membres fondateurs.*

Adopté à l'unanimité

CD-2023-5-11-1 - FONDS ATTRACTIVITE ALSACE - TERRITOIRE EUROMETROPOLE DE STRASBOURG - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT

M. Jean-Louis HOERLE, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Rapport suivant : fonds attractivité, territoire Eurométropole. En l'absence de Jean-Louis, Catherine.

Mme GRAEF-ECKERT – Merci Monsieur le Président. Au titre du fonds attractivité Alsace, il vous est proposé d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 700 000 euros, ce qui représente 14 % du projet tel que présenté dans la délibération. S'il y a des questions, n'hésitez pas. Et sinon, vu l'heure qui avance, je pense que je m'en tiendrai là.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Ce sera le rapport le plus applaudi, le plus synthétique. Est-ce qu'il y avait des questions, des remarques ? Non. Des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

Approuve, dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Alsace de l'Eurométropole de Strasbourg 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au projet suivant :

- *Aménagement d'un cœur de village, porté par la commune de La Wantzenau ;*

Attribue une subvention d'investissement, au titre du Fonds Attractivité Alsace, d'un montant maximal de 700 000 €, représentant 14% d'une dépense éligible de 4 993 337 € HT, à la commune de La Wantzenau pour l'aménagement d'un cœur de village ;

Approuve la convention de partenariat à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la commune de La Wantzenau, pour le projet subventionné, jointe en annexe à la présente délibération, qui définit notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire, et autorise le Président à les signer ;

Autorise le Président à signer avec la commune de La Wantzenau la convention financière particulière, destinée à permettre le versement de la subvention précitée, établie sur la base du modèle type adopté par délibération du Conseil n°CD-2023-3-1-2 du 19 juin 2023 en y apportant, le cas échéant, toute modification mineure qui s'avèrerait nécessaire ;

Précise que l'imputation correspondante à la subvention précitée est à prélever sur l'opération P063O016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace tel que détaillé dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération.

**CD-2023-5-14-1 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE MULHOUSE
DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE AGGLOMÉRATION
DE MULHOUSE 2022-2025 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS**

M. Francis KLEITZ, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Deux rapports encore d’attractivité : le contrat de territoire avec l’Agglomération de Mulhouse et ensuite avec la Ville de Mulhouse. Pour ces deux projets, Francis, c’est à toi.

M. KLEITZ – Merci Monsieur le Président. Il s’agit en fait des conventions-cadres avec à la fois la Ville de Mulhouse et l’Agglomération mulhousienne, M2A, dans le cadre de cette contractualisation. Les deux conventions vont bien au-delà des projets structurants qui sont soutenus par la Collectivité européenne d’Alsace, puisque ces conventions permettent vraiment de rappeler le contexte et le dynamisme aussi des structures dans la Ville de Mulhouse et dans M2A dans l’exercice de leurs compétences, mais aussi toutes les structures et institutions qui sont installées sur ce territoire. Il nous tient à cœur et particulièrement notre Président de rappeler toujours toutes les actions et tous les engagements de notre Collectivité sur le territoire de la Ville de Mulhouse et de son Agglomération. Si vous consultez le texte de la convention, je pense qu’on voit où est affecté l’argent du budget que nous avons approuvé aujourd’hui, puisque finalement cette convention est une excellente illustration de la destination de nos dépenses que nous venons d’adopter pour 2024. Par exemple, on rappelle que notre Collectivité emploie 503 agents sur le territoire de la Ville de Mulhouse, pour des dépenses de plus de 93 millions d’euros en 2022, dont plus de 30 millions pour l’autonomie et 33 millions pour l’aide sociale à l’enfance. Pour l’investissement, par exemple dans les collèges, près de 80 millions sont programmés dans les collèges de la Ville, et on peut ajouter encore une fois 30 millions de plus dans ceux des autres communes de M2A. On a parlé du laboratoire de lutte contre la pauvreté, où Mulhouse sert un peu d’expérimentation, qui est un projet d’intérêt qui concernera toute l’Alsace à terme. Les dépenses liées aux solidarités dans le territoire, sur la dernière année, représentent près de 67 millions d’euros, dont 30 millions au bénéfice des seniors.

Pour la Ville de Mulhouse, la convention s’inscrit bien sûr dans les objectifs du contrat de territoire adopté par notre Collectivité sur le périmètre de Mulhouse Alsace Agglomération. Il identifie tous les projets que la Ville va engager et que nous proposons donc de soutenir. Ils ne sont pas exhaustifs, puisque la convention rappelle aussi que tous les projets à venir, dont certains accompagneront les projets de notre Collectivité, comme les rénovations et les constructions de gymnases, qui sont en lien avec nos collèges, dont je viens de citer l’ambition en matière d’investissement. Le projet le plus emblématique quand même, à court terme, juste pour prendre un exemple, concerne un peu la thématique du territoire durable : il concerne un aménagement des terrasses du musée. Il est déjà engagé. Nous sommes un petit peu tard, sur cette convention-cadre, mais ça permettra de débloquer le soutien à ce projet emblématique pour la Ville et de réintégrer l’Ill, la rivière, dans la Ville, avec une succession de terrasses, des espaces de détente, un parc et des berges aussi, avec des espèces locales adaptées. Donc un projet vraiment qui remet de la nature et un cadre de vie agréable au sein de la Ville. C’est le projet aussi le plus important des subventions qui sont proposées après dans la délibération, puisque c’est un montant global de 2 786 000, avec 14 % de subventions proposées, donc 348 135 euros. Les trois autres projets sont en fait des projets de nouveaux aménagements cyclables et font l’objet de subventions de l’ordre de 10 % pour chacun des projets.

Il vous a donc proposé pour cette convention avec la Ville de Mulhouse d’approuver le projet, qui est en annexe, et de retenir le principe de soutien aux quatre projets pour 503 399 euros. Il s’agit des trois projets proposés, étant entendu que les autres projets feront l’objet de propositions le moment venu dans le cadre du règlement du fonds

d'attractivité également.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci Francis. Sur les projets d'abord de Mulhouse, est-ce qu'il y avait des demandes de prise de parole ? Philippe.

M. MEYER – Un tout petit mot pour me réjouir des investissements, tu l'as rappelé Francis, tout particulièrement sur les collèges mulhousiens, car on voit qu'ils sont tout à fait considérables. Tu parlais de près de 80 millions d'euros et tout ça sur un temps très limité, depuis que nous sommes CeA. Ça avait démarré avant, bien entendu, mais ces projets sont démultipliés ces prochains mois : après Kennedy, on le rappelait tout à l'heure, Saint-Exupéry en 2024, et bientôt le huitième collège. Donc ce sont vraiment des projets qui nous tiennent à cœur, qui aboutissent, et c'est bien sûr une bonne chose pour tous les collégiens mulhousiens.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci beaucoup. Lara.

Mme MILLION – Président, chers collègues. Très rapidement, moi aussi pour me réjouir de ces conventions. Cela prouve encore notre engagement en termes de contractualisation, 150 millions sur trois ans pour toutes les collectivités territoriales. Et aujourd'hui, et depuis déjà plusieurs mois, nous sommes dans la phase active, c'est-à-dire de vraies conventions de contractualisation, avec les agglomérations, avec les villes importantes ou moins importantes. Et justement ces villes et ces collectivités nous disent que si elles n'avaient pas le soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace, elles ne pourraient pas aujourd'hui investir, parce que souvent les budgets de ces collectivités sont quand même en souffrance ou en difficulté. Donc moi évidemment, en tant que Mulhousienne, je ne peux qu'être très heureuse de cette convention.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Que ce soit pour la Ville ou pour l'Agglomération, je voulais dire effectivement qu'on est dans cette volonté d'avoir un vrai acte de foi dans la dynamique de ce territoire. On croit au périmètre mulhousien et de son agglomération comme un secteur majeur de développement de notre territoire, et on sent une envie de développer ce territoire, à laquelle nous participons.

Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour le soutien à cette contractualisation avec la Ville.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Approuve la convention de partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Ville de Mulhouse à conclure dans le cadre du contrat de territoire Agglomération de Mulhouse 2022-2025, jointe en annexe à la présente délibération ;*
- *Autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer ;*
- *Précise que les projets listés en annexes 1 et 2 de la convention précitée pourront faire l'objet d'un soutien financier de la part de la Collectivité européenne d'Alsace, dans les conditions mentionnées dans cette convention et le règlement du Fonds Attractivité Alsace, mais que l'octroi des subventions correspondantes nécessitera l'adoption d'une délibération spécifique ultérieure, la convention précitée ne valant pas engagement financier ferme et définitif de la part de la Collectivité.*
- *Décide, dans la cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Agglomération de Mulhouse 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projets suivants portés par la Ville de Mulhouse :*
 - o *au titre de l'enjeu « territoire durable » : le projet d'aménagement des Terrasses du Musée ; fiche n° 2*

- *au titre de l'enjeu « territoire solidaire » :*
 - *le projet d'aménagements cyclables de la rue d'Agen et du Boulevard des Alliés, fiche n°9*
 - *le projet d'aménagements cyclables sécurisés de la rue du Manège, premier tronçon de la liaison intercommunale Mulhouse-Brunstatt fiche n° 10*
 - *le projet d'itinéraire cyclable DMC-Fonderie-pont des Noyers, fiche n°11*
- *Attribue à la Ville de Mulhouse, au titre du Fonds Attractivité Alsace, :*
 - *une subvention d'investissement d'un montant maximal de 348 136 €, représentant un taux de 14 % d'une dépense éligible de 2 486 686 € HT pour l'aménagement des Terrasses du Musée,*
 - *une subvention d'investissement d'un montant maximal de 45 728 €, représentant un taux de 10 % d'une dépense éligible de 457 284 € HT pour la réalisation d'aménagements cyclables de la rue d'Agen et du Boulevard des Alliés,*
 - *une subvention d'investissement d'un montant maximal de 8500 €, représentant un taux de 10 % d'une dépense éligible de 85 000 € HT pour la réalisation d'aménagements cyclables sécurisés de la rue du Manège, premier tronçon de la liaison intercommunale Mulhouse-Brunstatt,*
 - *une subvention d'investissement d'un montant maximal de 101 035 €, représentant un taux de 10 % d'une dépense éligible de 1 010 354 € HT pour l'itinéraire cyclable DMC-Fonderie-pont des Noyers, telles que détaillées dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération ainsi que les fiches descriptives de projet n° 2, 9, 10 et 11 susvisées ;*
- *Précise que le tableau financier annexé à la présente délibération indique également les imputations correspondantes à ces subventions à prélever sur l'opération P0630016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace ;*
- *Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer, avec le bénéficiaire des subventions octroyées au titre du Fonds d'Attractivité Alsace en lien avec le Contrat de Territoire Agglomération de Mulhouse 2022-2025, la convention financière particulière destinée à permettre le versement des subventions précitées, établie sur le modèle type adopté par délibération n° CD-2023-3-1-2 du 19 juin 2023 en y apportant, le cas échéant, toute modification mineure qui s'avère nécessaire.*

Adopté à l'unanimité

2 non-participations au vote Alain COUCHOT et Catherine RAPP, Adjointes au maire de la Commune de Mulhouse

**CD-2023-5-14-2 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE
AGGLOMÉRATION DE MULHOUSE 2022-2025 - ATTRIBUTIONS
DE SUBVENTION**

M. Francis KLEITZ, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Et maintenant l'Agglomération. Toujours à toi Francis.

M. KLEITZ – Merci Président. Cette convention a la même structure que la précédente, mais bien entendu sur le périmètre des champs de compétence de M2A, donc de l'Agglomération, en identifiant aussi les projets de M2A. Là, ce sont 6 123 241 euros qui pourraient être mobilisés par la Collectivité européenne d'Alsace au titre du fonds

d'attractivité Alsace pour soutenir 20 projets inscrits dans la convention portée par M2A. En fait, sur la M2A, la principale priorité immédiate, ce sont les structures périscolaires, les constructions, les rénovations et les extensions de structures périscolaires. Mais il y a également d'autres projets bien entendu qui sont inscrits en annexe de la convention. Je prends pour exemple le nouvel horizon Afrique du parc zoologique, qui est prévu par M2A, et la construction d'une passerelle cyclable sur l'Ill ou encore une station de ravitaillement pour les bus au gaz naturel véhicule, qui sont également inscrits et qui feront l'objet, comme je l'ai dit pour la Ville de Mulhouse, d'un soutien dans le cadre du fonds d'attractivité.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Francis. Désolé pour le micro qui est fatigué, je crois, comme l'ensemble de l'assistance. Merci à toi. Je voulais profiter de ce moment pour dire que c'était un plaisir et un honneur de travailler avec M2A. Fabian JORDAN est un Président avec qui on peut travailler en très bonne intelligence, de manière très constructive, quelqu'un d'une grande loyauté, d'un grand respect aussi pour la Collectivité européenne d'Alsace. Les projets que vous portez sont des projets qui ont du sens. Je suis heureux que notre Collectivité puisse en être un partenaire fort.

S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je propose de passer au vote à la demande générale. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Approuve la convention de partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace, et Mulhouse Alsace Agglomération à conclure dans le cadre du contrat de territoire Agglomération de Mulhouse 2022-2025, jointe en annexe à la présente délibération ;*
- *Autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer ;*
- *Précise que les projets listés en annexe 1 et 2 de la convention précitée pourront faire l'objet d'un soutien financier de la part de la Collectivité européenne d'Alsace, dans les conditions mentionnées dans cette convention et le règlement du Fonds d'Attractivité Alsace, mais que l'octroi des subventions correspondantes nécessitera l'adoption d'une délibération spécifique ultérieure, la convention précitée ne valant pas engagement financier ferme et définitif de la part de la Collectivité.*
- *Décide, dans la cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Agglomération de Mulhouse 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projets suivants porté par Mulhouse Alsace Agglomération :*
 - o *au titre de l'enjeu « territoire solidaire » :*
 - *le projet de rénovation et extension du site périscolaire à Berrwiller ;*
 - *le projet de création de locaux périscolaires à Wittelsheim- Centre ;*
 - *le projet de construction d'un périscolaire aux Coteaux « Peupliers » ;*
 - *le projet de construction d'un périscolaire aux Coteaux « Camus » ;*
 - *le projet de création de locaux périscolaire à proximité de l'école Lyautey à Riedisheim ;*
 - *le projet d'extension du périscolaire du groupe scolaire Cassin de Lutterbach ;*
 - *le projet d'extension du périscolaire de Baldersheim.*

- *Attribue à Mulhouse Alsace Agglomération, au titre de la convention de partenariat conclue entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'agglomération et du Fonds Attractivité Alsace, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 143 598 €, représentant un taux de 15% d'une dépense éligible de 957 321 € HT pour la rénovation et l'extension du site périscolaire à Berrwiller, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 339 285 €, représentant un taux de 15% d'une dépense éligible de 2 261 903 € HT pour la création de locaux périscolaires à Wittelsheim-Centre, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 419 356 €, représentant un taux de 15% d'une dépense éligible de 2 795 708 € HT pour la construction d'un périscolaire aux Coteaux « Peupliers, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 326 178 €, représentant un taux de 15% d'une dépense éligible de 2 174 522 € HT pour la construction d'un périscolaire aux Coteaux « Camus », une subvention d'investissement d'un montant maximal de 397 700 €, représentant un taux de 15% d'une dépense éligible de 2 651 331 € HT pour la création de locaux périscolaire à proximité de l'école Lyautey à Riedisheim, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 346 457 €, représentant un taux de 15% d'une dépense éligible de 2 309 715 € HT pour l'extension du périscolaire du groupe scolaire Cassin de Lutterbach et une subvention d'investissement d'un montant maximal de 146 682 €, représentant un taux de 15% d'une dépense éligible de 977 877 € HT pour l'extension du périscolaire de Baldersheim, telles que détaillées dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération ainsi que les fiches descriptives de projet n°3, 6, 7, 8, 10, 11 et 12 susvisées ;*
- *Précise que le tableau financier précité indique également les imputations correspondantes à ces subventions à prélever sur l'opération P0630016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace ;*
- *Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer, avec le bénéficiaire des subventions octroyées au titre du Fonds d'Attractivité Alsace en lien avec le Contrat de Territoire Agglomération de Mulhouse 2022-2025, la convention financière particulière destinée à permettre le versement des subventions précitées, établie sur le modèle type adopté par délibération n°CD-2023-3-1-2 du 19 juin 2023 en y apportant, le cas échéant, toute modification mineure qui s'avère nécessaire.*

Adopté à l'unanimité

2 non-participations au vote Jean-Luc SCHILDKNECHT et Vincent HAGENBACH, Vice-Présidents au sein de Mulhouse Alsace Agglomération.

EXAMEN DES RÉSOLUTIONS, VŒUX

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer aux résolutions. D'abord la résolution pour la sauvegarde du droit local d'Alsace-Moselle. C'est Philippe qui la présente.

M. MEYER – Merci Président. Compte tenu de l'heure tardive, 18 h, est-ce que vous souhaitez que je lise le texte ? Je pense que tout le monde l'a eu.

M. LE PRÉSIDENT – Je pense que tout le monde en a été destinataire.

M. MEYER – Je sentais que tu souhaitais que je le lise. Malheureusement, comme ça peut arriver de manière récurrente dans notre pays, des gens ne sont pas forcément toujours bien intentionnés, pas suffisamment au fait de l'histoire et surtout de ce que représente ce droit local exemplaire qui va célébrer ses 100 ans en 2024 de sa reconnaissance dans le droit français, et nous voyons à nouveau des forces obscures combattre ce qu'elles ne

connaissent pas et ce qu'elles ne mesurent pas, ce que ça peut apporter. Lorsqu'on est dans un pays, une République une et indivisible, ce n'est pas incompatible avec le fait d'accepter une certaine forme de décentralisation. La décentralisation, c'est le contraire de l'uniformité, c'est-à-dire considérer que tous les territoires doivent appliquer les mêmes règles. Il y a des choses qui fonctionnent dans notre belle Alsace et sur le périmètre Alsace-Moselle, ce droit local en est un et il est de notre rôle, en tant que Collectivité alsacienne, de nous battre pour conserver ce droit local.

Il est donc proposé de rappeler dans l'article un que c'est un bien commun qui doit être sauvegardé, car il facilite le quotidien des Alsaciens-Mosellans et que sa fin serait un recul pour les droits des citoyens. Toute évolution du droit local, quelle que soit la thématique, doit être débattue au sein du Conseil représentatif du droit local installé le 15 juin 2022 par le Département de Moselle et la CeA, qui regroupe tous les partenaires alsaciens et mosellans, ainsi que les représentants des secteurs concernés.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Je voulais juste vous montrer cela. C'est Martine DIETRICH qui m'a donné ça. D'ailleurs je tiens excuser Martine, elle est souffrante, elle ne peut pas être avec nous aujourd'hui. C'est un calendrier interculturel, à Colmar. Ça n'existerait pas, ça. Il y a toutes les fêtes religieuses de toutes les sensibilités religieuses. Je vais le faire passer, comme ça vous allez pouvoir le regarder. Ça, c'est le concordat. À un moment où les communautés religieuses se divisent, s'opposent, s'invectivent, voire plus, ça ce n'est possible qu'en Alsace, et ce n'est possible que grâce au concordat. Cette capacité de travailler ensemble, le fait que les différents représentants des cultes puissent se retrouver, échanger, partager, mener des actions en commun pour ouvrir l'esprit des jeunes générations justement sur les spécificités de chaque religion, dans le respect des autres religions, c'est quelque chose que nous pouvons porter à travers le concordat. Et moi, pour rencontrer chaque année les représentants des cultes ensemble, quand je vois le responsable de la mosquée, le grand rabbin, ensemble, qui s'assoient spontanément l'un à côté de l'autre pour dîner, et qui se tapent gentiment sur le ventre, je vous dis que le concordat, c'est cette chance-là. Et je pense qu'il faut qu'on continue à se battre pour ça, surtout quand on voit les drames internationaux qui touchent les pays. On voit bien que ça a du sens de partager des choses ensemble et je me réjouis que le groupe majoritaire présente cette résolution. Je vous fais passer ce petit calendrier qui illustre cette capacité de travailler ensemble, de se retrouver ensemble et de faire communauté, collectivement.

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur cette résolution ? Monsieur FREMONT.

M. FREMONT – Monsieur le Président, vous nous proposez aujourd'hui une résolution qui éveille en moi différents sentiments. Tout d'abord, vous y précisez qu'à votre sens, les dispositions du droit local alsacien-mosellan auraient davantage vocation à être généralisées au reste de la France. Dans un monde où le nivellement des politiques publiques se fait généralement par le bas, je ne peux que partager avec vous cette même volonté. Régime local d'assurance maladie plus favorable, droit local du travail protégeant le repos dominical et les deux jours chômés supplémentaires, etc. Bien sûr, conservons ces mesures protectrices et généralisons-les au reste du pays.

Vous évoquez ensuite que toute évolution du droit local, quelle que soit la thématique, doit être débattue au sein du Conseil représentatif du droit local. À nouveau, nous sommes entièrement d'accord.

Vient ensuite le sujet du régime des cultes, réglementé par le concordat du 15 juillet 1801, étant donné que la loi de séparation des églises et de l'État n'a pas été introduite en Alsace-Moselle en 1905. Vous affirmez que le droit local des cultes, je cite, « permet à l'Alsace de vivre son histoire particulière dans le cadre d'une laïcité respectueuse de chacun ». Il est troublant de parler de laïcité là où il n'y a justement, contrairement au reste de la France, pas de séparation de l'État et de l'Église. Vous allez probablement me considérer comme une force obscure, comme cela vient d'être dit. Mais je pose simplement les questions

suyvantes. Pouvez-vous vraiment parler de laïcité lorsque l'État rétribue les ministres des cultes et lorsque les collectivités territoriales participent au financement du culte paroissial, au passage exclusivement pour les quatre cultes statutaires, le culte catholique, les deux cultes protestants et le culte israélite ? Pouvez-vous vraiment parler de laïcité lorsque des cours d'enseignement religieux sont organisés sur le temps scolaire, dans l'école publique, au détriment des autres enseignements prévus par l'Éducation nationale ? Pouvez-vous vraiment parler de laïcité lorsque nous délibérons à l'Hôtel de la Collectivité européenne d'Alsace de Colmar avec un crucifix au-dessus de nos têtes ? Pour ce détournement du terme laïcité, nous nous abstenons sur cette résolution.

Mais évidemment, vive le dialogue interculturel, qui n'a pas besoin de nous. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Voilà, c'est dit. Karine, tu voulais réagir.

Mme PAGLIARULO – Merci Président. Il y a quelques années, on nous partageait ce calendrier. Je trouve que l'Alsace est riche de cette histoire-là. Et qu'aujourd'hui on se donne la main entre personnes de différentes cultures, c'est une belle école, c'est une belle école de vie. On se doit de communiquer autour de cela et de le porter. Voilà ce que je voulais dire aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Robin.

M. CLAUSS – Je voulais quand même revenir sur l'histoire du concordat. Pourquoi est-ce qu'en 1801, comme vous l'avez rappelé, l'État a décidé de prendre sous sa coupe finalement la gestion des différents cultes ? Il y avait une volonté à l'époque de couper les ingérences étrangères dans les différents cultes, qu'ils soient catholiques, protestants ou judaïques. C'est une question qui revient à l'ordre du jour régulièrement en France pour un certain nombre de cultes, de religions. Et au contraire, on peut voir qu'à l'époque, ça a permis d'apaiser la société française sur la question de la religion, après quand même plusieurs siècles de guerres régulières entre Français. Donc au contraire, moi je vois dans ce concordat finalement une occasion de retrouver une concorde nationale, se retrouver tous ensemble autour de la France, et s'assurer qu'il n'y ait pas de velléité pilotée de l'étranger qui cherche à nous diviser.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Il y a plus d'autres remarques. Je propose du coup de voter. Qui est contre cette résolution ? Qui s'abstient ? Il y a cinq abstentions. Résolution adoptée.

La résolution est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés : 5 abstentions M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine et Mme BEY Françoise.

Ensuite, nous passons aux différentes motions de l'opposition. J'invite l'opposition à présenter leur motion de manière très rapide, aussi rapide que Philippe a pu le faire, en ne rentrant pas dans le détail puisque les titres de ces motions parlent d'elles-mêmes. Je propose de les présenter les unes après les autres. Allez-y avec vos vœux.

M. KOBRYN – Est-ce qu'il y a un ordre déjà défini ou pas ?

M. LE PRÉSIDENT – Non, allez-y. Vous nous les présentez toutes et puis je donnerai la parole à Philippe avant de les voter.

M. KOBRYN – Ça marche. La première motion est relative à la séance budgétaire. Il s'agit de rendre public le plan pluriannuel d'investissement. C'est très simple, c'est un document qui aujourd'hui n'est pas public. Il y a des collectivités qui ont fait ce choix, notamment la Ville de Strasbourg. Je crois que plus de transparence dans l'utilisation et la projection des projets que nous avons pour le territoire serait bienvenue. Donc ça c'est une motion.

Concernant la suivante, il s'agit de déclarer l'urgence alimentaire en Alsace. Nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises d'y revenir pendant cette séance. La situation, comme vous le savez, s'est aggravée, les files s'allongent à l'aide alimentaire. Donc cette motion, c'est pour engager la Collectivité. Il y a des propositions qui sont ici formulées, mais qui ne sont pas les propositions de la motion, pour avoir un travail transversal, ce sont des suggestions. La motion, elle, précise bien juste d'engager un travail assez ambitieux sur cette question de l'urgence alimentaire pour mettre fin à la faim en Alsace.

La motion suivante, c'est une politique ambitieuse contre l'habitat indigne. Elle fait suite à un certain nombre d'échanges que nous avons eus en Commission permanente la semaine dernière. C'est une politique dans laquelle la Collectivité européenne d'Alsace a toute sa part à jouer. Nous avons les délégations à la pierre dans le Haut-Rhin, donc nous avons les moyens d'agir. Un certain nombre d'objectifs ont été malheureusement diminués et il y a un retrait sur cette politique. Nous proposons au contraire de réamorcer une politique ambitieuse à ce niveau.

Le vœu suivant est intitulé « les mineurs non accompagnés ne sont pas des variables d'ajustement ». Ça c'est un sujet effectivement d'actualité extrêmement important. Il y a des départements qui ont fermé la porte à des mineurs non accompagnés qui pourtant arrivent dans des territoires au prix de difficultés liées à leur pays d'origine et à des situations dramatiques. Ce vœu propose juste d'engager la Collectivité européenne à ne jamais faire le choix de trier les enfants.

Mme QUINTALLET – Le dernier texte est un vœu. Il s'intitule « agir pour qu'aucun enfant ne dorme dehors », puisque le nombre d'enfants sans abri atteint de nouveaux records, en France et également à Strasbourg avec une centaine d'enfants actuellement à la rue, ce qui est très problématique. Des enfants sont amenés aussi à dormir dans les écoles. Ça pose des problèmes aux collectivités, et puis bien sûr à la dignité humaine. Ce vœu appelle la Collectivité européenne d'Alsace à agir auprès du gouvernement pour créer des places d'hébergement, débloquer des moyens nécessaires pour résorber cette situation et organiser avec les communes, les départements et l'État une concertation, et cela dans les meilleurs délais, pour assurer la bonne répartition de ces places au regard des besoins identifiés. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – La parole est à Philippe MEYER.

M. MEYER – Merci Président. Concernant ces motions, nous avons eu un débat de qualité mercredi dernier en réunion des présidents de groupe sur ces motions, qui peuvent être examinables, avec nos sensibilités respectives. Mais comprenez qu'après vos procès d'intention, tout particulièrement ce matin, vos attaques gratuites, puisque le Président a un management brutal, et j'en passe et des meilleurs dans la calomnie, je propose que les groupes majoritaires rejettent en bloc vos motions sans aucune réponse de notre part.

M. LE PRÉSIDENT – Qui est contre la proposition de Philippe MEYER ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Les motions et vœux cités ci-dessous sont rejetés à la majorité des suffrages exprimés (4 voix pour M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine)

- *Motion « déclarer l'urgence alimentaire en Alsace »*
- *Motion « pour une politique ambitieuse contre l'habitat indigne »*
- *Motion « rendre public le plan pluriannuel d'investissements »*
- *Vœu « agir pour qu'aucun enfant ne dorme dehors »*
- *Vœu « non, les mineurs non accompagnés ne sont pas des variables d'ajustement »*

M. LE PRÉSIDENT – Nous terminons ainsi le travail important, impressionnant, que vous avez pu tous collectivement effectuer avec l'ensemble de nos équipes. Je voulais dire que vous avez été très courageux, ceux qui ont tenu le choc jusqu'à la fin de notre séance. Merci beaucoup. Après, ça peut apparaître long, mais un budget 2 milliards, ça justifie bien quand même qu'on y consacre une journée entière de travail et d'écoute assidue. Merci pour votre travail. Je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année, un joyeux Noël, de bons moments j'espère de quiétude familiale et de repos bien mérité au regard de vos engagements respectifs. Merci, belle soirée et belles fêtes encore à vous toutes et à vous tous et à très vite.

La séance est levée à 18 heures 20.



Séance Plénière du 18 décembre 2023

Résolution pour la sauvegarde du droit local d'Alsace-Moselle

Le droit local d'Alsace-Moselle va célébrer en 2024 ses 100 ans de reconnaissance dans le droit français.

Même si les Alsaciens n'en mesurent pas toujours tous les aspects dans leur vie quotidienne, les bienfaits du droit local sont multiples et indéniables : dans le champ de l'assurance maladie, du droit du travail, du droit des associations, du régime des cultes, de l'artisanat, du droit de la chasse, du droit foncier, les compétences des tribunaux judiciaires, de la justice commerciale ...

Le droit local n'est pas qu'un simple outil juridique, il est aussi le marqueur d'une culture modelée par l'histoire. Il est un trésor transmis par les générations précédentes et notre rôle doit être de le sauvegarder et de le transmettre aux générations futures. Nous n'en sommes que les passeurs.

Lors de la démarche de contribution citoyenne initiée par la Collectivité européenne d'Alsace, les Alsaciens ont clairement exprimé leur attachement au droit local.

Ils y sont attachés, car ils comprennent que ce droit centenaire est d'une grande modernité : une législation nationale qui fait une place aux spécificités locales et qui constitue un outil de concorde citoyenne grâce au droit local des cultes.

Ainsi, en Alsace, le droit local des Cultes pose le cadre d'un dialogue unique en France entre toutes les religions, sans exclusion. Il facilite la mise en œuvre de nombreuses actions d'échanges, de rencontres, d'actions éducatives sur la compréhension mutuelle. Il permet à l'Alsace de vivre son histoire particulière dans le cadre d'une laïcité respectueuse de chacun, défendant le vivre-ensemble, c'est à dire les uns avec les autres et non pas les uns à côté des autres.

Le droit local est toutefois en danger : l'actualité régulière, médiatique, juridique ou encore politique, alimente l'histoire d'une remise en cause régulière dont la finalité est la disparition du droit local alors qu'il aurait davantage vocation à être généralisé.

Cette mise en danger incessante n'est pas acceptable et doit être combattue avec conviction par tous.

Ainsi, le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace adopte la résolution suivante :

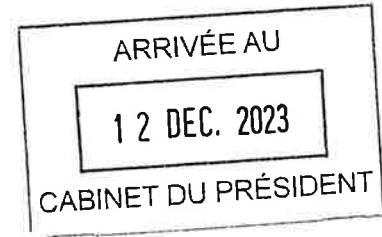
Article 1 : Le droit local, dans toutes ses déclinaisons, est un bien commun qui doit être sauvegardé car il facilite le quotidien des Alsaciens et que sa fin serait un recul pour les droits des citoyens ;

Article 2 : Toute évolution du droit local, quelle que soit la thématique, doit être débattue au sein du Conseil représentatif du droit local installé le 15 juin 2022 par le Département de la Moselle et la Collectivité européenne d'Alsace, et qui regroupe tous les parlementaires alsaciens et mosellans ainsi que les représentants des secteurs concernés.

Séance Plénière
18 décembre 2023

AMENDEMENT

Rapport N° CD-2023-5-3-1
N° applicatif 7949



Exposé sommaire :

Selon la Fédération hospitalière de France (FHF), 85% des Ehpads publics affichent un déficit pour 2023. Ces établissements ne sont pas maîtres de leurs ressources. Le tarif facturé aux résidents est fixé par les conseils départementaux, qui déterminent un prix de journée pour les Ehpads non lucratifs.

La Collectivité européenne d'Alsace a ainsi réévalué à la hausse ce prix de journée de 2% en 2022 et de 3% en 2023. Ces hausses ne suffisent cependant pas face à la hausse des prix constatée, notamment pour l'alimentation, l'énergie et les charges de personnel. Le soutien financier exceptionnel de 100 M€ de l'ARS pour venir en soutien des EHPAD les plus en difficulté permet de soutenir en 2024 moins de 10 EHPAD en Alsace.

Amendement : (page 4, Le soutien aux EHPAD)

APRÈS : "Cette mesure ne répond pas de manière pérenne à la situation des EHPAD, qui ne peut être résolue que par une réforme en profondeur de la tarification pour faire face à l'augmentation des dépenses de fonctionnement et au défi de l'attractivité des métiers".

AJOUTER : "Conscients des difficultés conjoncturelles et structurelles que rencontrent les EHPAD alsaciens, notre budget 2024 prévoit une dotation exceptionnelle de 2 M€ pour soutenir les établissements les plus en difficulté. Il s'agit d'éviter des situations de rupture de trésorerie et une éventuelle dégradation dans la qualité d'accompagnement des résidents."

Amendement déposé par **Mme Ludivine QUINTALLET** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**



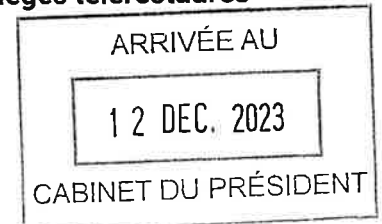
Ludivine QUINTALLET

Séance Plénière
18 décembre 2023

AMENDEMENT - Étendre les animations restaurations aux collèges télérestaurés

Rapport N° CP-2023-5-5-1
N° applicatif 7738

Exposé sommaire -



Les animations de restauration permettent d'encourager une approche durable de l'alimentation dans les collèges et d'améliorer l'équilibre nutritionnel des repas.

L'accès à ces animations doit être garanti à tous les élèves du territoire quel que soit l'équipement de leur collège (cuisine de production, de télérestauration ou hébergement). Cet amendement propose de garantir cet accès généralisé.

Amendement : page 6, 6e paragraphe

APRÈS :

" L'éducation des collégiens au goût à travers des animations restaurations permet notamment de valoriser des produits locaux et l'équilibre nutritionnel à travers une alimentation variée (environ 7000 collégiens touchés par les différentes animations restauration). En complément des animations sont menées afin de sensibiliser les collégiens au lien entre alimentation et développement durable à travers notamment des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire (46 collèges concernés). "

AJOUTER :

" En 2024, ces différentes animations seront étendues aux collèges qui sont en télé-restauration "

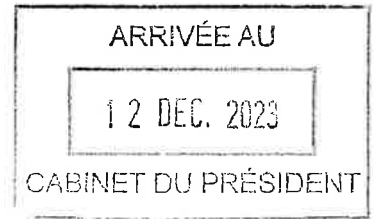
Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**.



Florian KOBRYN

Séance Plénière
18 décembre 2023

MOTION
Déclarer l'urgence alimentaire en Alsace



En 2023, l'explosion des coûts de l'énergie et de l'alimentation a poussé de nombreuses familles et personnes isolées dans la précarité la plus douloureuse. Alors que notre région n'a jamais été aussi riche, les inégalités explosent et la cohésion sociale est minée par une concentration des richesses dans les mains de quelques-uns.

Une des conséquences très concrètes est l'augmentation sans précédent des personnes recourant à l'aide alimentaire (doublement des besoins par rapport à 2022). Le constat de toutes les associations est sans appel et les files d'attente n'en finissent plus de s'allonger. Sans soutien massif des pouvoirs publics, les associations ne pourront faire face à ces demandes croissantes.

Dans ce contexte, la Collectivité européenne d'Alsace est appelée à prendre ses responsabilités. Notre collectivité, cheffe de file des solidarités, doit débloquer des fonds massifs pour répondre aux besoins de première nécessité. Que des personnes ne puissent pas s'alimenter en 2023 n'est pas digne de notre collectivité !

Notre Collectivité doit agir avec tous les leviers à sa disposition :

- **Un soutien massif aux acteurs de l'aide alimentaire.** En 2023, la Collectivité a engagé un travail bienvenu d'harmonisation de sa politique de lutte contre la précarité alimentaire. Le financement alloué est toutefois largement insuffisant pour faire face à la hausse des besoins.
- **La mise en place de la tarification sociale pour la restauration scolaire dans les collèges** pour garantir l'accès à chaque élève à au moins un repas chaud par jour ;
- **Le lancement d'un lieu-pilote pour la confection de repas par les personnes** pour remettre celles-ci au cœur de la réponse alimentaire ;
- **Le financement pour la création de cuisines dans les lieux d'hébergement** financés par la Collectivité.

L'alimentation durable, locale et de qualité est un droit pour toutes et tous. La Collectivité européenne a les moyens de rendre ce droit effectif. Il ne manque que la volonté politique. L'intensité des besoins appelle de notre part une volonté accompagnée de solutions ambitieuses !

Aussi, par cette motion, les élu.es du Conseil d'Alsace réuni.es en séance plénière le 18 décembre :

- Déclarent l'urgence alimentaire en Alsace ;
- Formulent leur volonté politique d'éradiquer la faim en Alsace ;
- S'engagent à élaborer, au premier semestre 2024 et en partenariat avec les associations alsaciennes, un plan inédit et transversal de lutte contre la précarité alimentaire.

Motion déposée par **Florian KOBRYN**
pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**

Florian KOBRYN
Ludivine QUINTALLET
Damien FREMONT
Fleur LARONZE

ARRIVÉE AU

12 DEC. 2023

CABINET DU PRÉSIDENT

Séance Plénière
18 décembre 2023

MOTION

Pour une politique ambitieuse contre l'habitat indigne

L'habitat indigne est une manifestation de la pauvreté et de l'isolement social selon la Fondation Abbé Pierre qui recense en 2022, 600 000 logements dangereux et indignes et concerne 900 000 à 1 300 000 personnes.

L'habitat indigne est le résultat d'une absence de volonté politique au regard de la crise du logement qui correspond au manque de logements accessibles pour les personnes les plus vulnérables et à l'explosion des loyers dans le parc privé décent. Ce désaveu politique a pour conséquence de contraindre des ménages à se loger dans des conditions dangereuses pour leur santé. Bien souvent ces mêmes ménages, faute d'informations, de contacts et d'accompagnements ne parviennent pas à dénoncer ce qu'ils et elles subissent. L'habitat indigne est aussi la traduction des situations de pauvreté de nombreuses personnes, surtout les plus âgées, vivant en milieu rural qui subissent ces conditions et n'appellent que peu souvent à l'aide.

En faisant le choix de ne pas piloter avec l'Etat la politique de lutte contre l'habitat indigne, la Collectivité européenne d'Alsace ne prend pas la mesure de l'urgence sociale en matière de logements et abandonne ces personnes dans le besoin !

Des leviers d'action existent mais peuvent paraître parfois trop limités, notamment quand les élus et les collectivités s'avèrent peu sensibilisés et faiblement outillés sur l'habitat indigne. Cependant, des expériences vertueuses existent, portées par des collectivités et/ou des associations qui permettent à des personnes sans logement, vivant en habitat indigne ou en difficulté, d'accéder ou de se maintenir dans leur logement ou encore de trouver des solutions.

La CeA a identifié, pour l'année 2024, 62 logements indignes dans le Bas Rhin sur les 761 logements à rénover, et dans le Haut Rhin, parmi les 280 logements à rénover, seuls 6 logements le sont pour raison d'indignité. Or, les logements indignes sont pléthores et nécessitent la mobilisation d'outils de repérage ainsi qu'une politique d'envergure pour lutter contre les marchands de sommeil.

Les élus départementaux, dans les villes et les ruralités, sont en outre véritablement en capacité d'agir grâce aux services sociaux du département et à la proximité de leur lien avec les habitants.

La CeA pourrait se positionner plus fortement, au regard de sa connaissance du territoire et de ses services sociaux, dans la coordination du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) qui comprend les Services de l'Etat (Préfet, DDT, DDCCS, DDFIP), l'ARS, la CAF, le Parquet, les collectivités et les opérateurs. En faisant le

choix au contraire de se retirer de la coordination du Pôle, considérant que l'Etat "laisse moins de visibilité à la Collectivité européenne d'Alsace", la CeA réduit l'objectif de lutte contre l'habitat indigne à un enjeu communicationnel.

La politique de lutte contre l'habitat indigne n'est pas une question de communication, c'est un engagement social attendu par les habitant.es, de la part des institutions. Il est temps que la CeA soit à la hauteur des attentes et des besoins !

Pour cela, notre collectivité s'engage à :

- développer une politique de lutte contre l'habitat indigne, distincte de la politique de rénovation énergétique des logements et de la politique d'adaptation des logements des personnes dépendantes,
- instaurer un service spécifique de lutte contre l'habitat indigne au sein de notre collectivité, en coordination avec l'ensemble des services de proximité des communes et de l'Etat pour créer des outils de repérage et de suivi de la politique de lutte contre l'habitat indigne,
- accroître les objectifs initialement fixés pour 2024, et les années suivantes en vue de parvenir à un objectif de "Zéro logement indigne en Alsace".

Motion déposée par **Fleur LARONZE**
pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**

Florian KOBRYN
Ludivine QUINTALLET
Damien FREMONT
Fleur LARONZE

ARRIVÉE AU

12 DEC. 2023

CABINET DU PRÉSIDENT

Séance Plénière
18 décembre 2023

MOTION

Rendre public le Plan pluriannuel d'investissements

Pour préparer l'avenir, réduire les inégalités et mettre en œuvre la transition écologique du territoire, la Collectivité européenne d'Alsace doit investir. Et pour investir, il lui faut un cadre clair. C'est l'objet du Plan Pluriannuel d'investissement (PPI) d'un montant de 2,2 milliards d'euros sur la mandature qui planifie les projets sur les années à venir en évaluant leurs besoins de financement.

Construire un plan d'investissement pluriannuel, c'est faire des arbitrages selon des priorités politiques. Ces arbitrages portent autant sur les politiques publiques jugées prioritaires que sur la répartition territoriale de ces financements.

Donner à voir les choix politiques qui vont construire l'Alsace de demain est donc un enjeu démocratique essentiel. Malheureusement, la loi ne prévoit aucune obligation concernant la publication du PPI.

Toutefois, dans une période traversée par les crises à répétition, la transparence de l'action publique est une nécessité. L'utilisation des fonds publics au profit de l'amélioration de la vie quotidienne des Alsaciennes et des Alsaciens doit être la plus lisible possible et dans la solidarité concrète.

Aussi, présenter publiquement le Plan pluriannuel d'investissement de la Collectivité européenne d'Alsace, c'est envoyer un double signal : celui de la transparence et celui de notre détermination concrète à agir.

Aussi, par cette motion, les élu.es du Conseil d'Alsace réuni.es en séance plénière le 18 décembre :

- Partagent la nécessité d'améliorer la transparence publique dans l'utilisation des fonds publics ;
- S'engagent à rendre public, au premier semestre 2024, un document détaillant, année après année, territoire par territoire, politique publique par politique publique, le plan pluriannuel d'investissement de la Collectivité européenne d'Alsace de la mandature 2021-2028.
- Souhaitent débattre de ce document lors d'une des séances plénières en 2024.

Motion déposée par **Florian KOBRYN**
pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**

Florian KOBRYN
Ludivine QUINTALLET
Damien FREMONT
Fleur LARONZE

ARRIVÉE AU

12 DEC. 2023

CABINET DU PRÉSIDENT

**Séance Plénière
18 Décembre 2023**

VŒU

Agir pour qu'aucun enfant ne dorme dehors

Le nombre d'enfants sans-abri atteint de nouveaux records. Selon le baromètre « Enfants à la rue », l'UNICEF recense près de 3000 enfants, dont près de 700 de moins de 3 ans, refusés chaque soir par le 115. Privés d'un hébergement d'urgence, ils sont amenés, avec leurs parents, à passer la nuit à la rue, dans une voiture ou sous une tente. Le soir, après l'école, ils n'ont aucun endroit où aller. Aujourd'hui en France, ce sont donc 2 822 enfants qui sont privés de conditions de vie dignes et sécurisantes.

Le seul maintien des 203 000 places d'hébergement d'urgence actuel est une réponse insuffisante face à l'objectif déclaré de "zéro enfant à la rue". Alors que le budget dépensé en 2023 pour l'hébergement d'urgence était de 3,1 milliards d'euros, le budget 2024 ne prévoit plus que 2,9 milliards d'euros.

Lors des débats sur le Projet de loi de finances 2024 à l'Assemblée nationale 10.000 places d'hébergement d'urgence ont été adoptées puis rejetées par le recours à l'article 49 alinéa 3. De nouveau déposé au Sénat, un amendement visant à créer 6000 places a été adopté par une large majorité mais ne sera sûrement pas retenu par le gouvernement.

L'hiver approche et la situation devient intenable. Des collectifs d'enseignants et de parents d'élèves, des associations, des citoyens et citoyennes engagés, et maintenant des parlementaires multiplient des actions pour interpeller sur cette tragédie. Dormir dans une école ou dans une permanence parlementaire n'est pas une solution pour pallier les manquements des obligations de protection de l'enfance et plus largement du droit au logement. Sur le territoire de l'Eurométropole, les associations recensent une centaine d'enfants actuellement à la rue.

Considérant la Convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par la France en 1990, qui stipule que tous les Etats parties assurent « dans toute la mesure du possible la survie et le développement de l'enfant » et « la protection et les soins nécessaires à son bien-être »,

Considérant le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, repris dans celle du 4 octobre 1958, qui stipule que la Nation « garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence ».

Considérant la décision du Conseil constitutionnel le 21 mars 2019 qui a reconnu la valeur constitutionnelle de l'intérêt supérieur de l'enfant en le rattachant au préambule de la Constitution de 1946. Cette exigence impose que les mineurs présents sur le territoire national bénéficient de la protection légale attachée à leur âge,

Considérant l'article L.345-2-2 du code de l'action sociale qui stipule que « Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et social a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence »,

Considérant l'article 4 de la loi DALO qui dispose que « toute personne accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence doit pouvoir y demeurer, dès lors qu'elle le souhaite, jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée,

Considérant l'engagement du président de la République Emmanuel Macron en 2017 qui déclarait que « la première bataille, c'est de loger tout le monde dignement. Je ne veux plus, d'ici la fin de l'année, avoir des femmes et des hommes dans les rues, dans les bois ou perdus. C'est une question de dignité».

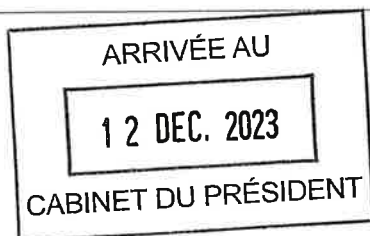
Considérant le caractère inconditionnel de l'hébergement d'urgence et le manque de places tangibles pour accueillir les enfants et leurs familles,

La Collectivité européenne d'Alsace demande au gouvernement:

- De créer au plus vite 10.000 places d'hébergement d'urgence pour mettre à l'abri les enfants et leurs familles,
- De débloquer les moyens nécessaires pour que tout ou partie de ces places d'hébergement d'urgence soient effectives dès la période hivernale et pour que l'accompagnement social nécessaire soit garanti par les services de l'Etat, les collectivités et les associations concernées,
- D'organiser avec les communes, les départements et l'Etat une concertation dans les meilleurs délais pour assurer la bonne répartition de ces places au regard des besoins identifiés localement ainsi que la réelle accessibilité des services d'accompagnement nécessaires.

Vœu déposé par **Ludivine QUINTALLET**
pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**

Florian KOBRYN
Ludivine QUINTALLET
Damien FREMONT
Fleur LARONZE



Séance Plénière
18 décembre 2023

VŒU

Non, les Mineurs non accompagnés ne sont pas des variables d'ajustement

Ces dernières semaines, le département de l'Ain, la Vienne, le Territoire de Belfort et les Bouches-du-Rhône ont suspendu l'accueil de Mineurs non accompagnés, c'est-à-dire l'accueil d'enfants de nationalité étrangère, prévue dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Ces décisions politiques actent le principe de préférence nationale dans l'exercice des politiques publiques départementales. Pourtant ces mineurs sont des enfants avant d'être des étrangers. La Convention internationale des droits de l'enfant rappelle le principe de non-discrimination : les enfants étrangers présents en France ont les mêmes droits que les mineurs de nationalité française.

Ces décisions menacent la vie de ces enfants. Elles exposent la vie de ces enfants à des risques de maltraitance. Elles les privent d'éducation et les condamnent à la plus extrême précarité.

L'Alsace, terre transfrontalière, berceau de l'humanisme rhénan, ne peut que dénoncer ces choix politiques alors que la Cour européenne des droits de l'homme a condamné la France à de multiples reprises pour le traitement des enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance.

Jamais, la Collectivité européenne d'Alsace ne fera le choix de trier les enfants.

Aussi, par ce vœu, les élu.es du Conseil d'Alsace réuni.es en séance plénière le 18 décembre :

- Réaffirment leur détermination politique d'accueillir tous les enfants concernés par l'Aide Sociale à l'Enfance, qu'i s'agisse de mineurs non accompagnés ou de mineurs de nationalité française ;
- Demandent à Mme Élisabeth BORNE, première ministre, la mise en place d'un plan d'urgence pour assurer le soutien indéfectible de l'Etat dans les missions d'Aide Sociale à l'Enfance

Vœu déposé par **Florian KOBRYN**
pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**

Florian KOBRYN - Ludivine QUINTALLET - Damien FREMONT - Fleur LARONZE